

Perspectives économiques régionales

Afrique subsaharienne

Mobilisation des recettes fiscales et investissement privé



AVR 18

Études économiques et financières

Perspectives économiques régionales

**Mobilisation des recettes fiscales
et investissement privé**

.....

AVR 18

©2018 International Monetary Fund
Édition française ©2018 Fonds monétaire international

Édition française
Traduction réalisée par les services linguistiques du FMI sous la direction de Marc Servais
Correction : Monica Nepote-Cit, Sophie Ruberti et Van Tran
PAO : Fernando Sole

Cataloging-in-Publication Data

Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne. — Washington :
Fonds monétaire international, 2003–
p. ; cm. — (Études économiques et financières)
French translation of: Regional economic outlook. Sub-Saharan Africa. — Washington, D.C.:
International Monetary Fund, 2003–
v. ; cm. — (World economic and financial surveys, 0258-7440)

Began in 2003.

Some issues have thematic titles.

1. Economic forecasting — Africa, Sub-Saharan — Periodicals. 2. Africa, Sub-Saharan —
Economic conditions — 1960 — Periodicals. 3. Economic development — Africa, Sub-Saharan
— Periodicals. I. Title: Sub-Saharan Africa. II. International Monetary Fund. III. Series: World
economic and financial surveys.

HC800.A1 R445

ISBN : 978-1-48434-891-8 (français, version papier)

Le rapport sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne* est
publié deux fois par an, au printemps et à l'automne, et rend compte de l'évolution
économique de la région. Les projections et considérations de politique économique
qu'il présente sont celles des services du FMI, et ne représentent pas nécessairement
les points de vue du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

Les commandes peuvent être effectuées par Internet, télécopie ou courrier :

International Monetary Fund, Publication Services
P.O. Box 92780, Washington, DC 20090 (U.S.A.)

Téléphone : (202) 623-7430 - Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org

www.imf.org
www.elibrary.imf.org

Table des matières

Sigles et acronymes	vi
Remerciements	vii
Résumé analytique	ix
1. Une reprise lente et des difficultés croissantes	1
Évolution macroéconomique	2
Défis et risques	10
Politiques	15
2. Mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne : quelles sont les possibilités ?	33
Évolution de la mobilisation de recettes en Afrique subsaharienne	34
Facteurs structurels affectant l'effort fiscal et le potentiel fiscal	42
Les enseignements tirés des épisodes de mobilisation efficace de recettes	45
Conclusion et conséquences pour l'action des pouvoirs publics	51
3. Dynamiser la croissance par l'investissement privé	63
Tendances de l'investissement privé	64
Déterminants des ratios d'investissement privé	66
Alléger les contraintes pesant sur l'investissement privé	69
Conclusions et recommandations	77
Appendice statistique	93
Publications du département Afrique du FMI, 2012–18	125

Encadrés

1.1. Insécurité grandissante dans la région du Sahel	19
1.2. Retombées régionales : un renforcement soutenu de divers liens	21
1.3. Accord sur la Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique : à quoi faut-il s'attendre ?	23
1.4. CEMAC : mise en œuvre de la stratégie économique régionale et marche à suivre	26
1.5. Protéger les dépenses sociales dans les programmes soutenus par le FMI	28
2.1. Regard sur l'avenir : la mobilisation de recettes à l'ère du numérique	53
2.2. Modélisation des effets économiques de la mobilisation de recettes dans les pays d'Afrique subsaharienne riches en ressources naturelles	54
3.1. Réformes de politique publique et croissance de l'investissement privé	78
3.2. Efficacité de l'investissement public en Afrique subsaharienne	80
3.3. Développement des marchés nationaux de la dette en Afrique subsaharienne	82
3.4. La fintech en Afrique subsaharienne	84

Tableaux

2.1. Épisodes de mobilisation de recettes en Afrique subsaharienne : informations générales	47
2.2. Épisodes de mobilisation de recettes en Afrique subsaharienne : calendrier de réformes de la politique et de l'administration fiscales	48
3.1. Impact économique de 1 point de pourcentage de croissance du PIB supplémentaire sur le ratio de l'investissement privé, selon les caractéristiques institutionnelles et structurelles	68

Graphiques**Chapitre 1**

1.1. Synchronicité des cycles économiques en Afrique subsaharienne, en Chine, dans l'Union européenne et aux États-Unis, 2001–16.....	2
1.2. Pays préémergents d'Afrique subsaharienne : émissions internationales d'obligations souveraines, 2014–18.....	3
1.3. Afrique subsaharienne : marges EMBIG et dette publique totale, 2015–17.....	3
1.4. Variation du cours de certains produits de base depuis 2013.....	3
1.5. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel, 2013–19	4
1.6. Afrique subsaharienne : nombre de pays dont la croissance du PIB réel est en hausse, 2000–19	4
1.7. Afrique subsaharienne : part de la population sur la base de la croissance du PIB réel par habitant, 2016–18	4
1.8. Afrique subsaharienne : personnes déplacées internes, 2010–16	5
1.9. Afrique subsaharienne : exportations totales par partenaire, 2000–16	5
1.10. Afrique subsaharienne : décomposition du solde des transactions courantes, 2011–18	6
1.11. Afrique subsaharienne : déficit des transactions courantes et sources de financement, 2011–18	6
1.12. Afrique subsaharienne : réserves internationales, 2017	7
1.13. Afrique subsaharienne : solde budgétaire global, 2016–17	8
1.14. Afrique subsaharienne : dette publique totale, 2011–17	9
1.15. Afrique subsaharienne : dépenses d'intérêts, 2011–17	9
1.16. Afrique subsaharienne : décomposition de la croissance du PIB réel, 2014–18.....	9
1.17. Afrique subsaharienne : inflation, 2011–18	10
1.18. Afrique subsaharienne : variation moyenne de la base monétaire, 2016 et 2017	10
1.19. Afrique subsaharienne : dépréciation des monnaies nationales par rapport au dollar de janvier 2017 à janvier 2018.....	10
1.20. Afrique subsaharienne : paiements d'intérêts, 2011–17.....	11
1.21. Afrique subsaharienne : décomposition de la dette du secteur public par monnaie, 2011–17.....	11
1.22. Afrique subsaharienne : service de la dette extérieure, 2011–17.....	12
1.23. Afrique subsaharienne : plans budgétaires à moyen terme, 2018–22	12
1.24. Afrique subsaharienne : arriérés extérieurs, 2017	12
1.25. Afrique subsaharienne : catégories de risque de la dette des pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC, 2011–17.....	12
1.26. Afrique subsaharienne : ratio prêts bancaires improductifs/total des prêts, 2014–16	13
1.27. Afrique subsaharienne : croissance du crédit au secteur privé, 2016–17	13
1.28. Pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne : prix d'équilibre budgétaire du pétrole, 2014 et 2017.....	14
1.29. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant par rapport aux États-Unis, 1985 et 2000	17
1.30. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant par rapport aux États-Unis, 2000 et 2017	17

Chapitre 2

2.1. Afrique subsaharienne : total des recettes hors dons, 1995–2016	35
2.2. Afrique subsaharienne : recettes fiscales, 1995–2016.....	35
2.3. Afrique subsaharienne : recettes hors ressources naturelles/PIB hors ressources naturelles, 1995–2015.....	35
2.4. Afrique subsaharienne : recettes fiscales/PIB.....	35
2.5. Afrique subsaharienne : sources de recettes, 1995–2016.....	36
2.6. Évolution des recettes hors dons	36
2.7. Total des recettes hors dons, médiane, 2016.....	36
2.8. Afrique subsaharienne : décomposition des recettes, 2016.....	36
2.9. Afrique subsaharienne : recettes des pays exportateurs de pétrole, médiane, 1995–2016	37

2.10. Afrique subsaharienne : recettes hors ressources naturelles, États fragiles et États non fragiles, médiane, 1997–2015	37
2.11. Taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, taux maximal moyen, 2000–16.....	37
2.12. Taux de l'impôt sur les sociétés, taux maximal moyen, 2000–16	37
2.13. Afrique subsaharienne : productivité de l'IS et ratio IS/PIB, 2016 ou données les plus récentes	38
2.14. Productivité de l'IS, moyenne	38
2.15. Efficience-C de la TVA, moyenne.....	38
2.16. Afrique subsaharienne : productivité de l'IS, 2016 ou données les plus récentes	39
2.17. Afrique subsaharienne : efficience-C de la TVA, 2016 ou données les plus récentes	39
2.18. Afrique subsaharienne : plancher de l'IRPP par rapport au PIB par habitant.....	40
2.19. Afrique subsaharienne : plancher de la TVA par rapport au PIB par habitant	40
2.20. Droits d'accise, 2015, moyenne	40
2.21. Afrique subsaharienne : droits d'accise, 2015	41
2.22. Afrique subsaharienne : proportion des recettes hors ressources naturelles perçues par les douanes, 2015.....	42
2.23. Afrique subsaharienne : effort fiscal.....	43
2.24. Afrique subsaharienne : frontière fiscale et écart fiscal.....	43
2.25. Hors Afrique subsaharienne : frontière fiscale et écart fiscal.....	44
2.26. Afrique subsaharienne : pression fiscale et frontière fiscale.....	44
2.27. Afrique subsaharienne : épisodes de mobilisation de recettes hors ressources naturelles	45
2.28. Afrique subsaharienne : épisodes de mobilisation de recettes hors ressources naturelles	46
2.29. Progression des réformes de la politique et de l'administration fiscales	47
2.30. Épisodes de mobilisation de recettes et programmes appuyés par le FMI, 2001–16	50

Chapitre 3

3.1. Ratio de pauvreté à 2 dollars/jour en parité de pouvoir d'achat et en croissance de l'investissement privé réel, 2000–16	63
3.2. Échantillon de régions : ratio investissement/PIB, 2000–16.....	64
3.3. Afrique subsaharienne et pays en développement : indice d'investissement réel, 2000–16.....	65
3.4. Afrique subsaharienne : croissance moyenne de l'investissement privé réel, 2010–14 et 2015–16...65	
3.5. Groupes de pays en Afrique subsaharienne : ratios investissement privé/PIB, 2000–16.....	65
3.6. Groupes de pays en Afrique subsaharienne : contribution de l'investissement à la croissance du PIB, 2006–16.....	66
3.7. Échantillon de pays : croissance de l'investissement privé réel, avant et après les conflits	66
3.8. Échantillon de régions : financement des entreprises, 2011–14.....	70
3.9. Afrique subsaharienne : ratios de fonds propres réglementaires et entreprises ayant recours aux banques pour financer leurs investissements, 2011–14	70
3.10. Afrique subsaharienne : répartition des actions et obligations.....	70
3.11. Échantillon de régions : développement financier	71
3.12. Afrique subsaharienne : sécurité et solidité du système bancaire et financement des investissements	71
3.13. Échantillon de régions : investissements des partenariats public–privé en pourcentage du PIB, 2000–16.....	72
3.14. Afrique subsaharienne : investissement des partenariats public–privé/PIB par pays, moyenne 2000–16	73
3.15. Afrique subsaharienne : investissement des partenariats public–privé par secteur, 2000–16.....	73
3.16. Échantillon de régions : PPP faisant l'objet d'un différend ou ayant été annulés/PIB, 2006–16	74
3.17. Échantillon de régions : part des projets faisant l'objet d'un différend (2006–16) et référencement de la gestion des partenariats public–privé (2016).....	74
3.18. Échantillon de régions : investissement direct étranger	75
3.19. Afrique subsaharienne : investissement direct étranger par pays, moyenne 2000–16.....	75

Sigles et acronymes

AfSS	Afrique subsaharienne
APD	aide publique au développement
ARR	Autorité des recettes du Rwanda
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	communauté économique régionale
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
DIGNAR	dette, investissement, croissance et ressources naturelles
FOCAC	Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique
fonds RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IDE	investissement direct étranger
IEFX	fenêtre de change pour les investisseurs et les exportateurs
IRPP	impôt sur le revenu des personnes physiques
IS	impôt sur les sociétés
ITAS	système intégré d'administration des impôts
MMG	méthode des moments généralisés
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectifs de développement durable
PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i> (FMI)
PEPD	pays émergents et pays en développement
PER	<i>Perspectives économiques régionales</i> (FMI)
P-FRAM	modèle d'évaluation des risques budgétaires des PPP
PIB	produit intérieur brut
PPA	parité de pouvoir d'achat
PPP	partenariat public-privé
RA	rendement des actifs
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SANRAL	South African National Roads Agency Limited
SIGTAS	système standard intégré de gestion des taxes
SYDONIA	système douanier automatisé
TFTA	Zone tripartite de libre-échange
TIC	technologies de l'information et de la communication
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
ZES	zone économique spéciale
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique

Remerciements

L'édition d'avril 2018 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* (PER) a été préparée par une équipe dirigée par Papa N'Diaye, sous l'autorité de David Robinson.

L'équipe était composée de Francisco Arizala, Romain Bouis, Paolo Cavallino, Chuling Chen, Reda Cherif, Xiangming Fang, Jesus Gonzalez-Garcia, Cleary Haines, John Hooley, Gabriel Leost, Miguel Pereira Mendes, Nkunde Mwase, Mustafa Yenice, Toomas Orav, Hector Perez-Saiz, Ashan Rodriguez, Manuel Rosales, Alex Segura-Ubiergo, Jaroslaw Wieczorek et Ludger Wocken.

Ce rapport contient aussi des contributions de Karim Barhoumi, Matthieu Bellon, Dalia Hakura, Nana Hammah, Thordur Jonasson, James Knight, Trevor Lessard, Margaux MacDonald, Edouard Martin, Giovanni Melina, Alice Mugnier, Garth Nicholls, Mathilde Perinet, Marcos Poplawski-Ribeiro, Ivohasina F. Razafimahefa, Sampawende J. Tapsoba et Shirin Nikaein Towfighian.

L'équipe a bénéficié du concours de Charlotte Vazquez pour la production du rapport, assistée de Natasha Minges et de Sarahalou Pilouzoue pour la composition. L'édition finale du rapport a été supervisée par Linda Long du département des communications.

Les conventions suivantes sont utilisées dans la présente étude :

- Dans les tableaux, un blanc indique que la rubrique correspondante est en l'occurrence «sans objet», (...) indique que les données ne sont pas disponibles, et 0 ou 0,0 indique que le chiffre est égal à zéro ou qu'il est négligeable. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.
- – entre des années ou des mois (par exemple 2016–17 ou janvier–juin) indique la période couverte, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois indiqué inclusivement ; le signe / entre deux années (par exemple 2016/17) indique un exercice budgétaire (ou financier).
- Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis.
- Par «point de base», on entend un centième de point (de pourcentage). Ainsi 25 points de base équivalent à ¼ de point (de pourcentage).

Résumé analytique

UNE REPRISE LENTE ET DES DIFFICULTÉS CROISSANTES

L'Afrique subsaharienne devrait voir sa croissance accélérer légèrement, mais les facteurs de vulnérabilité s'accumulent et des mesures s'imposent pour relever le potentiel de croissance à moyen terme. Le taux de croissance moyen de la région devrait passer de 2,8 % en 2017 à 3,4 % en 2018, en hausse dans environ deux tiers des pays de la région, grâce notamment à une croissance mondiale plus forte, à la progression des prix des produits de base et à l'amélioration de l'accès aux marchés. Les déséquilibres extérieurs se sont réduits, mais les résultats sont mitigés en matière d'assainissement des finances publiques et les vulnérabilités s'aggravent : environ 40 % des pays à faible revenu de la région sont surendettés ou présentent un risque élevé de le devenir. À politiques inchangées, le taux de croissance pour la région ne devrait pas dépasser 4 % à moyen terme, soit à peine 1 % en termes de croissance par habitant.

Les résultats économiques sont loin d'être uniformes d'un pays à l'autre. Les pays exportateurs de pétrole ressentent encore les conséquences de la plus forte baisse des cours pétroliers depuis 1970, avec un taux de croissance bien inférieur aux tendances passées et un endettement en hausse. Dans plusieurs autres pays, riches ou pauvres en ressources naturelles, ainsi que dans certains États fragiles, la croissance se maintient à 6 % ou au-delà, tandis qu'un certain nombre de pays connaissent des conflits internes qui se traduisent par un nombre record de réfugiés et de personnes déplacées. L'économie de l'Afrique du Sud et du Nigéria, les deux poids lourds de la région, tourne en dessous de la normale, ce qui pèse fortement sur la croissance globale de la région.

L'élan amené par la conjoncture extérieure favorable devrait s'amenuiser à terme. Le regain de croissance que connaissent les pays avancés devrait s'essouffler et les conditions d'emprunt dont bénéficient les marchés pré-émergents de la région vont probablement devenir moins favorables, à mesure que la politique monétaire des États-Unis se normalise, ce qui pourrait coïncider avec des besoins de refinancement accrus dans de nombreux pays de la région.

S'ils entendent transformer la reprise actuelle en une croissance suffisamment durable et forte pour améliorer le niveau de vie et répondre aux besoins sociaux, les États doivent prendre des mesures pour réduire les vulnérabilités et augmenter leur potentiel de croissance à moyen terme. La dette publique doit être contenue par une politique budgétaire prudente, et la politique monétaire doit privilégier une inflation peu élevée. Les pays doivent poursuivre l'application de réformes visant à réduire les distorsions du marché, à promouvoir un environnement propice à l'investissement privé, et à renforcer la mobilisation des recettes afin de donner aux États les moyens d'investir dans le capital matériel et humain, tout en protégeant les dépenses sociales même en période d'assainissement des finances publiques. Les priorités et l'échelonnement des réformes dépendront des caractéristiques propres à chaque pays et de la solidité de leurs facteurs économiques de base.

- Les pays exportateurs de pétrole doivent poursuivre l'ajustement budgétaire et la diversification économique, en profitant du répit qu'offre le rebond des cours des produits de base, tout en prenant des mesures crédibles pour augmenter les recettes non pétrolières et accroître l'efficacité de leurs dépenses publiques. Les pays qui ont décidé d'assouplir leur régime de change doivent éliminer les restrictions de change et les pratiques de taux multiples, et permettre au taux de change de s'adapter aux fondamentaux économiques.
- Les pays importateurs de pétrole, dont la croissance est due à l'ampleur des dépenses publiques d'investissement, qui s'accompagnent souvent d'une forte hausse de l'endettement, doivent s'efforcer de passer le relais de l'investissement au secteur privé et réduire leurs déséquilibres budgétaires afin d'atténuer les vulnérabilités qui pourraient empêcher une croissance durable à long terme.

Les risques pour les perspectives régionales dépendront de la détermination avec laquelle les États interviendront. Le rebond des cours pétroliers, l'approche des élections et les transitions politiques dans de nombreux pays pourraient dissuader les dirigeants d'entreprendre des réformes délicates et risquent de se traduire par de nouveaux dérapages. En outre, des conflits internes de longue durée continuent de noircir le tableau dans plusieurs pays. Les perspectives pourraient toutefois s'améliorer sensiblement si le climat des affaires s'améliore et s'accompagne d'un regain de confiance, ce qui se produira si les incertitudes se lèvent dans les pays en cours de transition politique et si les pays où des ajustements restent nécessaires progressent résolument sur la voie de la stabilisation macroéconomique.

MOBILISATION DES RECETTES FISCALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS ?

La mobilisation des recettes fiscales est l'un des défis les plus pressants qui se posent aux États d'Afrique subsaharienne. Presque tous s'efforcent d'accroître leurs ressources pour avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en préservant la viabilité des finances publiques. En dépit de grands progrès en matière de mobilisation des recettes depuis vingt ans, l'Afrique subsaharienne demeure la région où le ratio recettes/PIB reste le plus faible. L'examen des facteurs structurels expliquant ce retard indique que la région pourrait accroître, en moyenne, ses recettes fiscales de quelque 3 % à 5 % du PIB, soit un chiffre nettement supérieur aux montants qu'elle reçoit chaque année de l'aide au développement international. Les mesures pour y parvenir consistent notamment à renforcer les régimes de TVA, à rationaliser les exonérations et à élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu. L'analyse d'épisodes de mobilisation des recettes menés avec succès dans la région met en lumière l'importance de stratégies à moyen terme pour renforcer les composantes de base d'une administration fiscale efficace, de mesures visant à élargir l'assiette de l'impôt et de la modernisation des procédures administratives. Il est également important de développer de nouvelles sources d'imposition, telles que l'impôt foncier, et d'exploiter les nouvelles technologies qui pourraient faciliter l'accès à des informations plus fiables. En outre, étant donné que la mobilisation des recettes doit se poursuivre pendant des années avant de donner des résultats durables, les pays doivent convaincre l'opinion publique de la nécessité des réformes en s'engageant de façon crédible à améliorer la gouvernance et la transparence.

REDYNAMISER LA CROISSANCE PAR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Il est essentiel que l'investissement privé augmente dans la région afin d'atteindre une croissance forte et durable et d'améliorer la situation sociale à moyen terme. Si l'investissement public est comparable à celui d'autres régions du monde, l'investissement privé en Afrique subsaharienne est bien plus faible que partout ailleurs. Selon des études empiriques, les décisions d'investissement des sociétés privées sont guidées avant tout par la vigueur de l'activité économique, observée ou escomptée. Le renforcement du cadre réglementaire et de la législation en matière d'insolvabilité, la libéralisation des échanges et le développement des marchés financiers favorisent également l'investissement privé. Mais ces réformes prennent du temps, ce qui amène les pays à explorer d'autres options pour stimuler l'investissement privé : des partenariats public-privé (PPP), des zones économiques spéciales (ZES) et des mécanismes pour attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les PPP sont très courants dans la région, mais il est impératif de gérer attentivement les risques y afférents. La bonne gestion des PPP suppose l'adoption de cadres institutionnels et juridiques permettant d'évaluer et de maîtriser les risques, car ces projets engendrent souvent d'importants passifs conditionnels. Les ZES réussissent parfois à attirer des investisseurs dans la région, mais elles donnent de meilleurs résultats dans les pays qui veillent à établir des liens solides entre ces zones et les entreprises du pays, les intégrant ainsi plus étroitement aux stratégies de développement national et régional. Des initiatives internationales récentes, telles que le Pacte du G-20 avec l'Afrique et les nouvelles Routes de la soie, pourraient contribuer elles aussi à soutenir l'investissement privé en Afrique subsaharienne, notamment en encourageant des réformes institutionnelles favorables aux IDE et aux PPP.

1. Une reprise lente et des difficultés croissantes

L'Afrique subsaharienne devrait voir sa croissance augmenter légèrement. Son taux de croissance moyen devrait passer de 2,8 % en 2017 à 3,4 % en 2018, en hausse dans environ deux tiers des pays de la région. Cette poussée de croissance s'explique en grande partie par un contexte extérieur plus porteur, caractérisé par une croissance mondiale plus forte, par la hausse du prix des produits de base et par l'amélioration de l'accès aux marchés. Les déséquilibres extérieurs se sont réduits, mais les résultats sont mitigés en matière d'assainissement des finances publiques et les vulnérabilités se renforcent : selon les évaluations, environ 40 % des pays à faible revenu de la région sont surendettés ou risquent fortement de le devenir. À politiques inchangées, la croissance moyenne de la région ne devrait pas dépasser 4 % — soit à peine 1 % en croissance par habitant — à moyen terme, ce qui montre l'importance de prendre des mesures décisives pour stimuler le potentiel de croissance.

Les chiffres de croissance récents sont loin d'être uniformes. Dans plusieurs pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Rwanda, Sénégal et Tanzanie, soit un ensemble varié de pays qui dépendent largement des ressources naturelles ou non), la croissance s'est établie à 6 % ou plus en 2017 et devrait rester vigoureuse à moyen terme. À l'opposé, dans douze pays abritant environ un tiers de la population de l'Afrique subsaharienne, le revenu par habitant a diminué en 2017, et cette baisse devrait se poursuivre en 2018 dans la majorité d'entre eux. Plusieurs pays connaissent des conflits internes (Burundi, République démocratique du Congo et Soudan du Sud) qui se traduisent par un nombre record de réfugiés et de personnes déplacées, avec des répercussions négatives sur les pays voisins. L'Afrique du Sud et le Nigéria, les deux poids lourds de l'Afrique subsaharienne, voient leurs économies respectives tourner au ralenti depuis plusieurs années, ce qui pèse fortement sur la croissance globale de la région.

Les positions extérieures se sont renforcées en raison de l'évolution mondiale et, dans certains cas, de l'amélioration des cadres institutionnels. L'amélioration des termes de l'échange a contribué à réduire le déficit courant dans la plupart des pays

riches en ressources naturelles, mais la diminution de la demande a également joué un rôle important dans certains pays. Le niveau historiquement bas des écarts de taux a poussé les pays préémergents de la région à émettre des euro-obligations. L'activité boursière, dopée par les entrées de portefeuille, s'est montrée particulièrement dynamique dans les pôles économiques de la région. Les pressions sur le taux de change ont diminué dans certains pays, avec une souplesse accrue du régime de change (Angola) et de nouvelles mesures en matière de change (Nigéria).

Les niveaux d'endettement continuent d'augmenter. La plupart des exportateurs de pétrole ont adopté des mesures visant à corriger les profonds déséquilibres macroéconomiques, occasionnés par le choc de 2014 sur les termes de l'échange, mais l'ampleur historique de ce choc et le temps qu'il a fallu pour y réagir ont entraîné une forte hausse de l'endettement. De nombreux autres pays continuent de privilégier les investissements publics pour stimuler la croissance, ce qui ajoute également à la dette. La fragilité du bilan qui en découle limite l'ampleur de la reprise : la réduction de l'espace budgétaire, la hausse de l'endettement, le ralentissement du crédit au secteur privé et la multiplication des prêts improductifs exacerbent les vulnérabilités dans de nombreux pays.

L'actualité politique en Afrique du Sud et au Zimbabwe est de bon augure pour l'environnement économique, mais l'incertitude persistante dans de nombreux pays, notamment ceux qui sont confrontés à des conflits internes ou à la montée du terrorisme, éloigne les investisseurs et nuit aux perspectives de croissance.

À terme, la conjoncture extérieure favorable devrait s'amenuiser. Le regain de croissance que connaissent les pays avancés devrait s'essouffler et les conditions d'emprunt dont bénéficient les marchés préémergents de la région vont probablement devenir moins favorables, étant donné la normalisation de la politique monétaire des États-Unis et un éventuel retour de la volatilité des prix mondiaux des actifs, ce qui devrait coïncider avec des besoins de refinancement accrus dans de nombreux pays de la région. Afin de transformer la reprise actuelle en croissance durable, les

Ce chapitre a été rédigé par une équipe dirigée par Jaroslaw Wieczorek, coordonnée par Francisco Arizala et composée de Reda Cherif, Xiangming Fang et Cleary Haines.

pays doivent donc prendre des mesures pour à la fois réduire les vulnérabilités et augmenter leur potentiel de croissance à moyen terme. Le premier point nécessite d'adopter une discipline budgétaire soutenue en vue d'éviter toute accumulation excessive de dette publique, ainsi qu'une politique monétaire privilégiant une inflation faible. Le récent rebond conjoncturel des prix des produits de base, qui a profité aux pays riches en ressources naturelles, ne doit pas inciter ces derniers à reporter les réformes qui s'imposent. Le second point requiert l'application de mesures structurelles visant à réduire les distorsions du marché pour promouvoir un environnement favorable aux investisseurs privés, ainsi qu'à renforcer la mobilisation des recettes afin que les États puissent investir dans le capital matériel et humain, tout en protégeant les dépenses sociales — même en période d'assainissement des finances publiques.

Les risques pour les perspectives régionales à moyen terme dépendront de la détermination avec laquelle les politiques publiques seront mises en œuvre. Ces risques sont plus élevés pour la croissance à moyen terme des pays où l'incertitude politique ou le manque de réformes ont retardé le processus de stabilisation macroéconomique.

La question de la mobilisation des recettes fiscales est abordée dans le chapitre 2. À partir de travaux empiriques et d'études de cas, ce chapitre souligne l'importance d'une politique fiscale appropriée et mise en œuvre par une administration efficace, ainsi que celle du renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption pour améliorer la mobilisation des ressources.

Le chapitre 3 aborde le rôle vital de l'investissement privé pour assurer une croissance durable à moyen terme. En Afrique subsaharienne, ce type d'investissement reste considérablement inférieur au niveau des autres régions. Les analyses empiriques montrent qu'il est important de renforcer le cadre réglementaire et la législation en matière d'insolvabilité, de poursuivre la libéralisation des échanges et de faciliter l'accès au crédit. Ces transformations institutionnelles prendront du temps. Le chapitre examine également d'autres pistes que des pays explorent dans l'espoir de susciter les investissements, notamment des partenariats public-privé, des zones économiques spéciales et des mécanismes ciblant les investissements directs étrangers.

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE

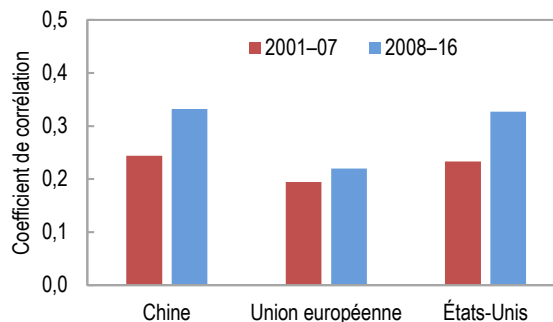
Une conjoncture extérieure plus favorable

La conjoncture extérieure s'est encore améliorée pour l'Afrique subsaharienne grâce au renforcement de la reprise mondiale et à l'assouplissement des conditions de financement pour les pays préémergents de la région. Les prix des produits de base ont également augmenté, apportant un certain répit aux pays exportateurs de pétrole et à d'autres pays riches en ressources naturelles.

L'accélération de la croissance mondiale se généralise. Selon les estimations, l'économie mondiale a connu une croissance de 3,8 % en 2017, qui devrait atteindre 3,9 % en 2018, en raison d'une expansion plus forte que prévu dans de grands pays avancés, en particulier dans la zone euro — ainsi qu'aux États-Unis, grâce notamment à la réforme fiscale adoptée récemment. La croissance devrait également rester vigoureuse en Chine. L'amélioration des perspectives de croissance dans ces trois régions favorise aussi la croissance en Afrique subsaharienne, compte tenu des corrélations entre leurs cycles économiques (graphique 1.1).

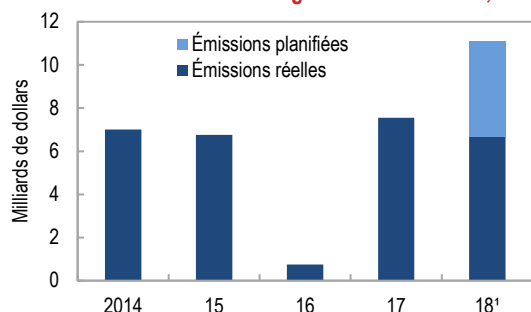
Les conditions financières internationales restent accommodantes, ce qui entraîne un important rebond des émissions d'obligations souveraines sur les marchés internationaux et une forte compression des écarts de rendement. Plusieurs pays préémergents de la région (Côte d'Ivoire, Nigéria et Sénégal) ont émis des obligations pour un total de 7,5 milliards de dollars en 2017, soit dix fois le niveau constaté en 2016. Ce chiffre constitue un record. La cadence élevée

Graphique 1.1. Synchronicité des cycles économiques en Afrique subsaharienne, en Chine, dans l'Union européenne et aux États-Unis, 2001–16



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : Les corrélations des éléments cycliques du PIB réel sont calculées sur la base du filtre Hodrick-Prescott.

Graphique 1.2. Pays préémergents d'Afrique subsaharienne : émissions internationales d'obligations souveraines, 2014–18

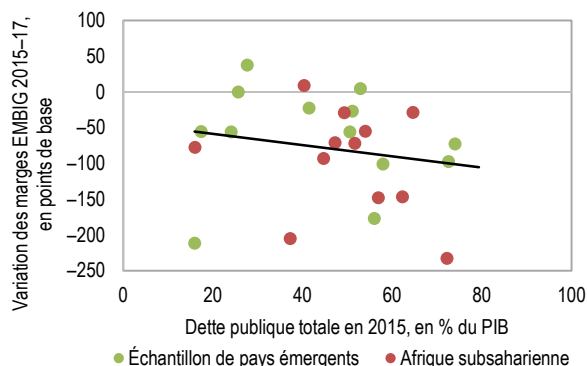
Source : Haver Analytics.

Note : Les pays préémergents d'Afrique subsaharienne sont l'Angola, le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie.

'Données à la date du mois de mars 2018.

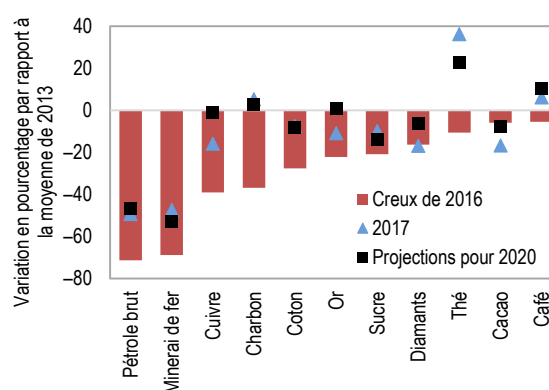
des émissions s'est poursuivie au premier trimestre de 2018 : le Kenya, le Nigéria et le Sénégal ont émis des obligations pour un total de 6,7 milliards de dollars et plusieurs pays ont signalé leur intention d'émettre encore des obligations pour un total d'au moins 4,4 milliards de dollars dans le courant du deuxième trimestre de 2018 (graphique 1.2). La recherche mondiale de rendement et l'intérêt accru pour les obligations souveraines des pays préémergents de la région se traduisent également par une forte réduction des écarts, à la fois en termes absolus — les écarts sur les marchés préémergents d'Afrique subsaharienne ne sont plus qu'à la moitié de leur pic d'environ 900 points de base en 2016 — et en termes relatifs, en tant que catégorie d'actifs, la prime étant tombée de près de 600 points de base à environ 150 points. Entre 2015 et 2017, les écarts se sont même remarquablement réduits pour les pays présentant un ratio dette/PIB élevé (graphique 1.3).

L'intérêt marqué des investisseurs s'est également manifesté par la hausse des entrées de portefeuille dans certains pays en 2017, mais pas dans tous : alors qu'on observe une forte augmentation au Ghana, au Nigéria et au Sénégal, les niveaux des entrées étaient faibles par rapport au passé récent au Kenya et en Zambie, qui n'ont émis aucune euro-obligation en 2017. Les marchés boursiers régionaux présentent des disparités comparables : entre avril 2017 et fin janvier 2018, les indices boursiers ont augmenté d'environ 10 % en Afrique du Sud, de 40 % au Kenya, de 60 % au Ghana et de 70 % au Nigéria, alors qu'ils ont diminué au Sénégal, où la majorité des entrées de portefeuille, dont le niveau a atteint un record, ont été investies dans les euro-obligations émises.

Graphique 1.3. Afrique subsaharienne : marges EMBIG et dette publique totale, 2015–17

Sources : Bloomberg Finance, L.P. ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : EMBIG = Emerging Markets Bond Index Global.

Graphique 1.4. Variation du cours de certains produits de base depuis 2013

Sources : FMI, système des cours des produits de base et hypothèses mondiales.

Note : Outre le pétrole, les principaux produits d'exportation comprennent notamment le cuivre (République démocratique du Congo et Zambie), le minerai de fer (Afrique du Sud, Libéria et Sierra Leone), le charbon (Afrique du Sud et Mozambique) et l'or (Afrique du Sud, Burkina Faso, Ghana, Mali et Tanzanie).

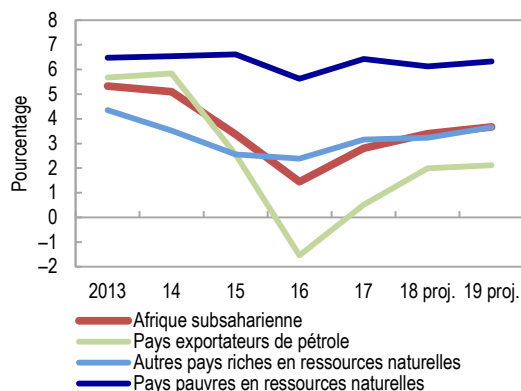
L'augmentation des cours des produits de base depuis la mi-2017 a amélioré les termes de l'échange pour les pays d'Afrique subsaharienne exportateurs de produits de base (graphique 1.4). Les cours pétroliers ont augmenté d'environ 20 % entre août 2017 et mi-décembre 2017 pour s'établir à plus de 60 dollars le baril. En outre, les prix des métaux (aluminium, cuivre et minerai de fer) et des matières premières agricoles (coton, thé et vanille) ont fortement grimpé. Les cours ont toutefois baissé pour certains produits (cacao). Exception faite du pétrole et du minerai de fer, le prix de la plupart des produits de base devrait approcher, retrouver ou dépasser le niveau élevé de 2013 d'ici 2020.

La croissance est loin d'être uniforme

Bien que la croissance de l'Afrique subsaharienne connaisse une accélération modeste, le taux de croissance moyen par habitant reste proche de zéro, bien en deçà des tendances historiques pour la plupart des groupes de pays. La croissance devrait passer de 2,8 % en 2017 à 3,4 % en 2018 (graphique 1.5). Même si le Nigéria est responsable à lui seul de plus de la moitié de la hausse de la croissance observée, cette accélération devrait concerner 29 pays sur 45 en 2018, ce qui constitue le chiffre le plus élevé depuis 2010 (graphique 1.6). Si l'on exclut les deux plus grandes économies du continent (Afrique du Sud et Nigéria), la croissance dans le reste de la région devrait passer de 4,6 % en 2017 à 4,8 % en 2018. On estime toutefois qu'en 2017, le revenu par habitant a diminué dans douze pays abritant environ 33 % de la population de l'Afrique subsaharienne (320 millions de personnes) (graphique 1.7). Pour la plupart de ces pays, les perspectives indiquent que cette baisse se poursuivra en 2018.

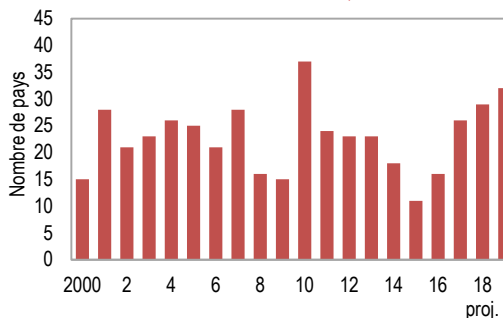
- La production d'hydrocarbures a légèrement augmenté en Angola et au Nigéria, mais le secteur non pétrolier reste faible dans ces deux pays où le bilan doit encore se rétablir. Le taux de croissance des pays exportateurs de pétrole de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) était négatif en 2017, sauf au Cameroun, qui présente un tissu économique plus diversifié.
- L'Afrique du Sud semble se diriger vers une reprise modeste de la croissance. La croissance en 2017, estimée à 1,3 %, s'expliquait principalement par le rebond de la production agricole et minière. En 2018, elle devrait atteindre 1,5 %.
- Pour le reste de l'Afrique subsaharienne (c'est-à-dire sans les pays exportateurs de pétrole ni l'Afrique du Sud), la croissance a atteint 5,9 % en 2017, d'après les estimations. L'activité économique reste soutenue dans les pays à forte croissance, tels que la Côte d'Ivoire et le Sénégal, où elle bénéficie des investissements publics et de la bonne santé de la production agricole, ou encore le Ghana, où la production pétrolière devrait augmenter.
- L'activité économique de plusieurs pays dont la situation est fragile (Guinée, Guinée Bissau et Madagascar) a bénéficié de la forte remontée des

Graphique 1.5. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel, 2013–19



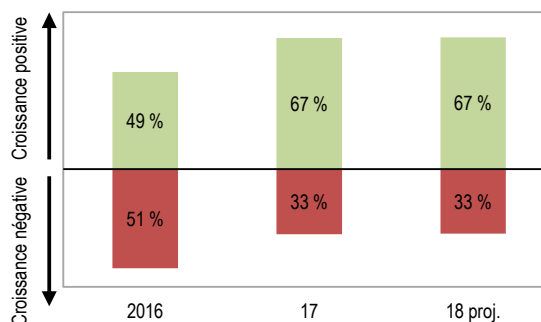
Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

Graphique 1.6. Afrique subsaharienne : nombre de pays dont la croissance du PIB réel est en hausse, 2000–19



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : La hausse de la croissance s'entend comme une amélioration par rapport à l'année précédente.

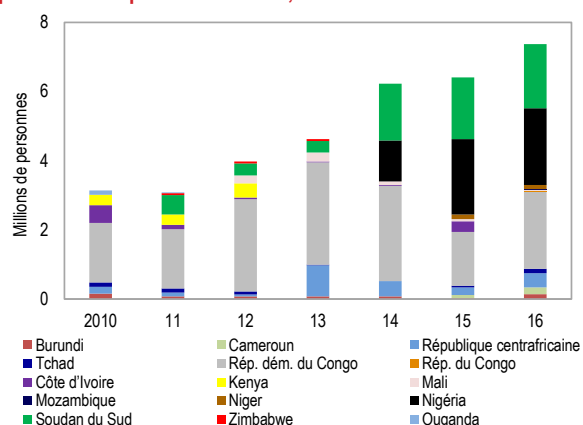
Graphique 1.7. Afrique subsaharienne : part de la population sur la base de la croissance du PIB réel par habitant, 2016–18



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

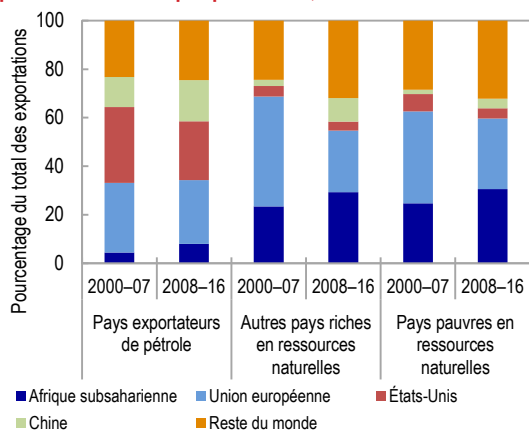
cours des matières premières (aluminium, noix de cajou et vanille). L'actualité politique au Libéria, au Togo et au Zimbabwe a pesé sur la croissance en 2017, mais la passation de pouvoir pacifique au Libéria et la nouvelle situation politique au Zimbabwe ouvrent la voie à de meilleurs résultats.

Graphique 1.8. Afrique subsaharienne : personnes déplacées internes, 2010–16



Source : Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Graphique 1.9. Afrique subsaharienne : exportations totales par partenaire, 2000–16



Source : FMI, *Direction of Trade Statistics*.

Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

- Les pays touchés par des conflits paient un lourd tribut économique et humain. Les conflits actuels ou récents (au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud) se traduisent par un nombre sans précédent de réfugiés ou de personnes déplacées, avec des répercussions négatives dans les pays voisins. Ces conflits et l'activité terroriste qui perdure au Sahel et dans certains territoires d'Afrique de l'Est ont entraîné des pénuries alimentaires et nuisent à l'amélioration des indicateurs de développement humain (graphique 1.8 et encadré 1.1).

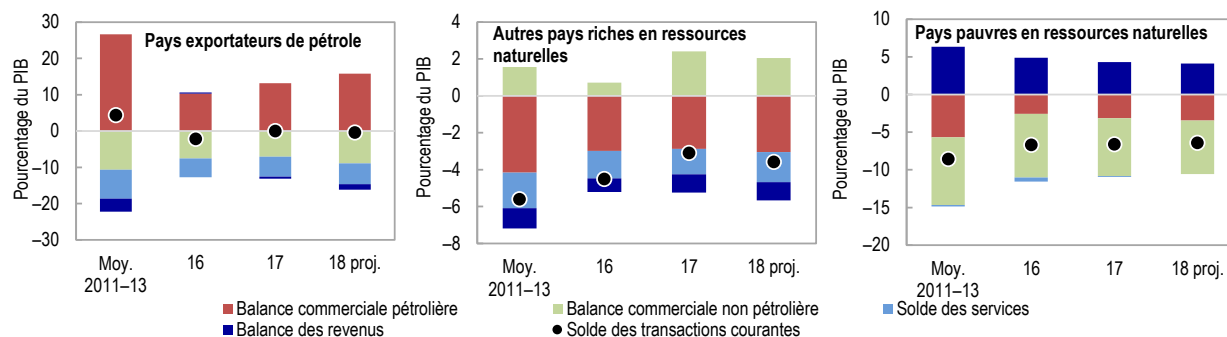
Les interactions intrarégionales se renforçant, les effets de contagion au sein de la région — par l'intermédiaire du commerce extérieur, des envois de fonds et des circuits bancaires — ont des retombées de plus

en plus importantes sur les perspectives de croissance (graphique 1.9). Le récent ralentissement de l'économie sud-africaine a freiné la croissance dans les pays voisins, mais des pays tels que la Côte d'Ivoire et le Kenya, qui connaissent une croissance vigoureuse depuis plusieurs années et abritent le siège de groupes bancaires régionaux, ont contribué significativement à stimuler la demande des exportations régionales. La transmission des effets de contagion régionaux se fera probablement par divers canaux, notamment par le commerce intrarégional (pour les membres de l'Union douanière d'Afrique australe et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine), le secteur bancaire (Botswana) et les envois de fonds (Libéria et Togo) (encadré 1.2). Ces liens régionaux se resserreront probablement à moyen terme si la zone de libre-échange continentale de l'Afrique (ZLECAf), établie récemment, approfondit encore l'intégration régionale et apporte des avantages économiques considérables aux pays africains (encadré 1.3).

Les positions extérieures se sont renforcées

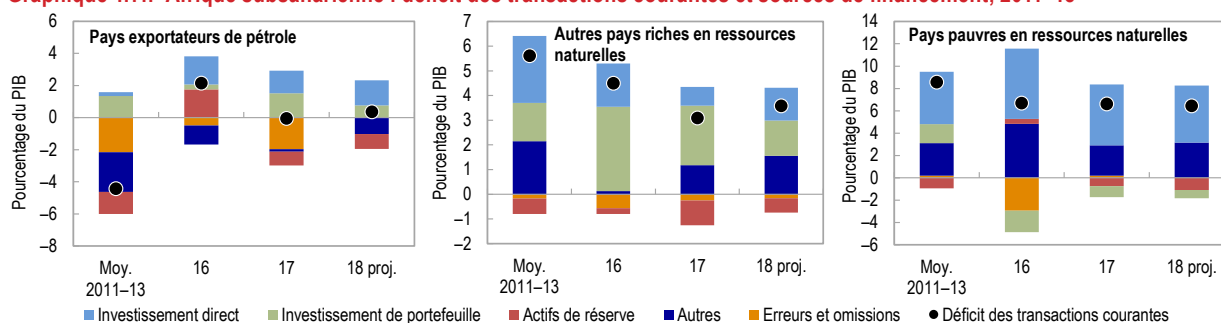
D'après les estimations, les déficits des transactions courantes se sont encore réduits dans la région : ils sont tombés de 4,1 % du PIB en moyenne en 2016 à 2,6 % en 2017, mais avec d'importantes disparités, notamment entre les pays exportateurs ou importateurs de pétrole (graphique 1.10). L'amélioration du compte des transactions courantes est due majoritairement à une compression de la demande du secteur privé.

Pour les grands exportateurs de pétrole (Angola et Nigéria), les soldes extérieurs se sont considérablement améliorés grâce à l'augmentation de la production pétrolière, à la hausse récente des cours pétroliers, au tassement des importations et aux mesures relatives au taux de change (Nigéria). Les exportations hors pétrole restent toutefois peu élevées. Dans la CEMAC, on estime que le déficit des transactions courantes a fortement reculé, tombant de 13,8 % du PIB en 2016 à 4,3 % en 2017. L'ajustement extérieur a été particulièrement abrupt en République du Congo, où le déficit est tombé de 74 % du PIB en 2016 à environ 13 % en 2017, en raison principalement d'un assainissement rigoureux des finances publiques, de la remontée des prix pétroliers et de la hausse de la production pétrolière. Dans le reste de la CEMAC, la réduction du déficit des transactions courantes s'explique par l'augmentation des exportations pétrolières, par une légère hausse des

Graphique 1.10. Afrique subsaharienne : décomposition du solde des transactions courantes, 2011–18

Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

Graphique 1.11. Afrique subsaharienne : déficit des transactions courantes et sources de financement, 2011–18

Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

exportations hors pétrole (Gabon, Guinée équatoriale, Tchad) et par la baisse des importations hors pétrole (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale).

Les soldes extérieurs de la plupart des pays riches en ressources naturelles semblent également s'être améliorés en 2017, grâce à divers facteurs : le ralentissement de la croissance des importations (Afrique du Sud), la hausse des exportations de produits de base et la diminution des importations hors pétrole (Ghana), ainsi que le recul des importations et l'augmentation temporaire des recettes dans l'Union douanière d'Afrique australe (Namibie). Les déficits des transactions courantes se sont toutefois creusés dans certains de ces pays du fait de la dégradation des termes de l'échange (Mali) ou de la forte baisse des transferts courants et des revenus payés (Libéria).

Dans les pays dont l'économie ne repose pas sur les ressources naturelles, les déficits des transactions courantes sont restés élevés en 2017 en raison de la hausse des importations de denrées alimentaires et de carburant (Kenya), du faible niveau des exportations combiné au niveau élevé des importations de biens

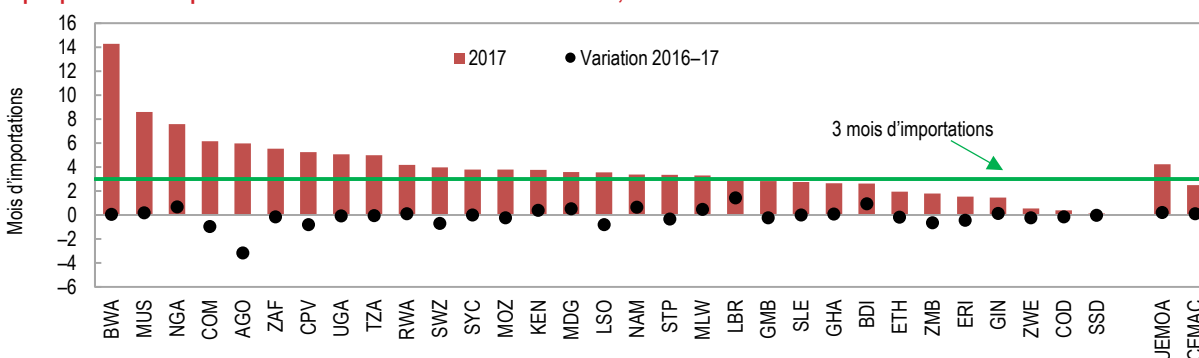
d'équipement (Éthiopie, Sénégal) et de l'augmentation des importations liées aux projets d'infrastructures publiques (Ouganda).

Les déséquilibres du solde des transactions courantes sont de plus en plus financés par des entrées d'investissements de portefeuille, ce qui contribue à atténuer la pression sur les réserves (graphique 1.11). Plus particulièrement, en 2017, le niveau des réserves des pays exportateurs de pétrole a augmenté pour la première fois depuis 2013. Pour les autres pays riches en ressources naturelles, les entrées d'investissements de portefeuille demeurent la principale source de financement extérieur. Bien qu'ils présentent des sorties nettes d'investissements de portefeuille, les pays moins pourvus en ressources naturelles ont principalement financé leurs déficits au moyen d'investissements directs étrangers.

Les réserves de change restent peu élevées

L'amélioration des soldes courants en 2017 s'est traduite par une augmentation des réserves internationales dans environ la moitié des pays de la

Graphique 1.12. Afrique subsaharienne : réserves internationales, 2017



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; autorités nationales.

Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays et à la page 95 la liste des abréviations de pays.

région (graphique 1.12). Cependant, certains pays conservent des réserves égales ou inférieures au seuil traditionnel de trois mois d'importations.

Pour les pays exportateurs de pétrole, l'accumulation de réserves s'explique par la hausse des cours pétroliers et par d'autres facteurs spécifiques.

- Au Nigéria, les réserves internationales brutes ont atteint fin 2017 leur niveau le plus élevé en quatre ans (plus de 39 milliards de dollars), grâce à l'amélioration de la balance commerciale, aux émissions d'obligations publiques et privées (dont 4,8 milliards de dollars en obligations internationales), aux échanges financiers et aux entrées de portefeuille et d'autres investissements privés.
- En Angola, les réserves de change ont fortement baissé en 2017, parce que les autorités ont rattaché la monnaie au dollar américain avant d'assouplir le régime de change début 2018.
- Dans la CEMAC, les réserves internationales ont commencé à se rétablir après que les institutions régionales — la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) — ont mis en œuvre des mesures favorisant la reconstitution des réserves et que les pays ont mené des politiques d'assainissement des finances publiques. Si la récente hausse des cours pétroliers se maintient, elle pourrait accélérer l'accumulation de réserves.

Dans les autres pays, l'accès plus aisé aux marchés de capitaux internationaux a également contribué à l'accumulation de réserves. Dans l'UEMOA, après une

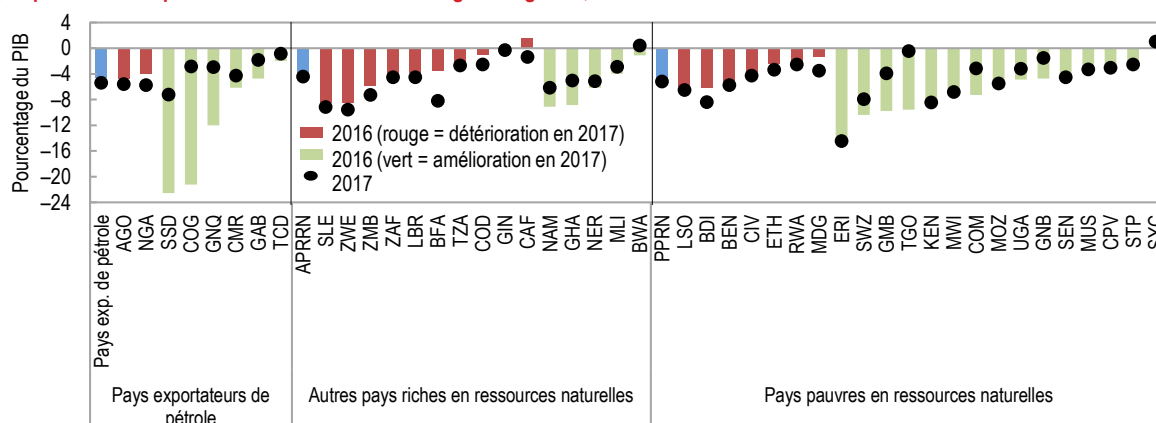
contraction en 2016, la couverture assurée par les réserves internationales s'est stabilisée à environ quatre mois d'importations fin 2017, grâce notamment aux euro-obligations émises par la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). Mais, dans le même temps, les réserves internationales sont tombées à des niveaux dangereusement bas dans certains pays. Ainsi, les réserves ne couvrent que 0,1 mois d'importations au Soudan du Sud et environ 0,5 mois d'importations en République démocratique du Congo et au Zimbabwe.

Assainissement des finances publiques : les résultats sont mitigés

Les déficits budgétaires se sont creusés dans l'ensemble de la région, passant de 4,6 % du PIB en 2016 à 5 % en 2017, mais avec de grandes différences d'un pays à l'autre. La situation budgétaire s'est détériorée dans les principales économies de la région, mais améliorée dans la plupart des autres pays (graphique 1.13). Cette amélioration est souvent due aux mesures prises par les pays pour s'adapter à la forte baisse des cours pétroliers en 2014, la plus abrupte en termes réels depuis 1970 (FMI, 2016).

- La situation budgétaire des pays exportateurs de pétrole s'est dégradée à hauteur de 0,7 % du PIB, car la hausse des déficits de l'Angola et du Nigéria a été plus importante que la réduction des déficits des pays producteurs de pétrole de la CEMAC. Le déficit s'est creusé en Angola en raison de la faiblesse des recettes et d'une légère reprise des dépenses d'investissement, tandis qu'au Nigéria, la hausse de 2016 et 2017 s'explique principalement par le doublement des

Graphique 1.13. Afrique subsaharienne : solde budgétaire global, 2016–17



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : APRRN = autres pays riches en ressources naturelles ; PPRN = pays pauvres en ressources naturelles. Voir à la page 94 le tableau des groupes de pays et à la page 95 la liste des abréviations de pays.

dépenses d'investissement alors que le recouvrement des recettes était insuffisant. À l'inverse, les pays de la CEMAC ont considérablement réduit leurs déficits budgétaires (de 7,6 % en 2016 à 3,5 % en 2017) grâce à des mesures de mobilisation des recettes (Tchad), à la diminution des dépenses d'investissement (Cameroun, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale) et à la réduction des dépenses courantes (Cameroun, Gabon). La situation budgétaire dans la région de la CEMAC reste toutefois tendue en raison d'une contraction brusque et prolongée en Guinée équatoriale, du surendettement de la République du Congo et du Tchad, ainsi que du non-paiement des arriérés de la République centrafricaine — qui n'est pas un pays exportateur de pétrole — et du Gabon (encadré 1.4).

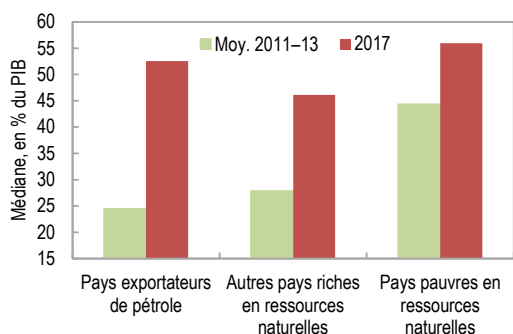
- Dans les autres grands pays, la hausse des déficits budgétaires s'est poursuivie en raison de l'augmentation des dépenses courantes et de recettes inférieures aux prévisions (Afrique du Sud) ainsi que de dérapages en matière de recettes (Éthiopie). Les comptes budgétaires se sont également détériorés dans d'autres pays en 2017, dont plusieurs pays riches en ressources naturelles (Burkina Faso, Libéria, Zambie, Zimbabwe) ou non (Burundi).
- Dans l'UEMOA, la situation budgétaire est plus relâchée que prévu, car l'accumulation de réserves consécutive aux récentes émissions d'euro-obligations semble avoir freiné la tendance à l'assainissement des finances publiques dans la région. En 2017, un seul État membre a respecté le

critère de convergence en matière de déficit budgétaire (moins de 3 % du PIB) et, selon les prévisions, moins de la moitié des pays de la CEMAC devraient atteindre cet objectif d'ici 2019.

- Néanmoins, plusieurs pays ont stabilisé leur situation budgétaire en 2017, tant parmi les autres pays riches en ressources naturelles (Ghana, Mali, Namibie) que parmi les pays qui ne le sont pas (Gambie, Togo) — y compris, dans le cas de l'Ouganda, en raison d'une sous-utilisation involontaire du budget des dépenses d'investissement.

Compte tenu du niveau élevé du déficit budgétaire dans de nombreux pays, le niveau d'endettement continue d'augmenter (graphique 1.14). Par rapport à 2011–13, le niveau médian de la dette publique a augmenté de façon significative pour les trois groupes de pays et tout particulièrement pour les pays exportateurs de pétrole.

Du fait notamment de l'accumulation récente de dette publique, la composition des dépenses publiques a évolué, car la part des paiements d'intérêts a nettement progressé. Ce changement, qui se manifeste par une hausse des déficits ou par la réaffectation de ressources au détriment de dépenses plus productives, est particulièrement prononcé dans les pays exportateurs de pétrole. Les paiements d'intérêts sont passés de 4 % des dépenses en 2013 à 12 % en 2017, en raison notamment des fortes hausses en Angola, au Gabon et au Tchad (graphique 1.15). La part des paiements d'intérêts dans les dépenses totales a également augmenté dans d'autres pays riches en ressources naturelles et

Graphique 1.14. Afrique subsaharienne : dette publique totale, 2011–17

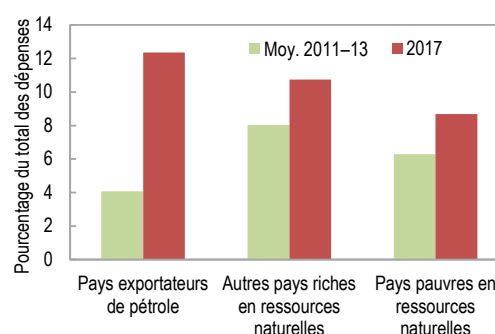
Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

dans de nombreux pays pauvres en ressources naturelles, du fait notamment d'une forte hausse de l'encours de la dette (Côte d'Ivoire, Ghana, Namibie, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Togo, Zambie).

Bien que les déficits budgétaires aient augmenté dans tous les groupes de pays depuis 2015, la contribution du secteur public à la croissance dans les pays exportateurs de pétrole n'a pas évolué de la même façon que dans les autres pays d'Afrique subsaharienne. Dans les premiers, la chute des recettes pétrolières a entraîné un resserrement des dépenses publiques, ce qui a fortement freiné la croissance en 2015 et 2016 (graphique 1.16). À l'inverse, dans d'autres pays riches en ressources naturelles et dans les pays qui ne le sont pas, les dépenses publiques de consommation et d'investissement ont continué de soutenir la croissance.

Les pressions inflationnistes se sont atténuées

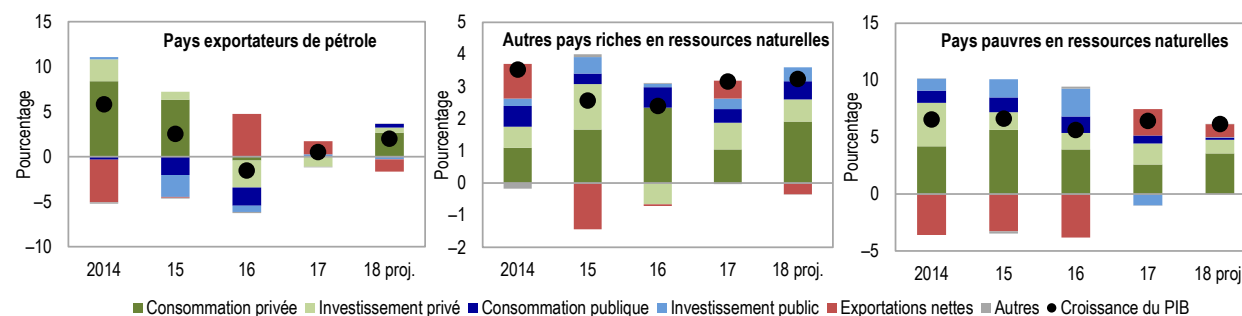
À l'échelle de la région, l'inflation annuelle est tombée de 12,5 % en 2016 à un peu plus de 10 % en 2017 ; elle devrait encore diminuer en 2018 en

Graphique 1.15. Afrique subsaharienne : dépenses d'intérêts, 2011–17

Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

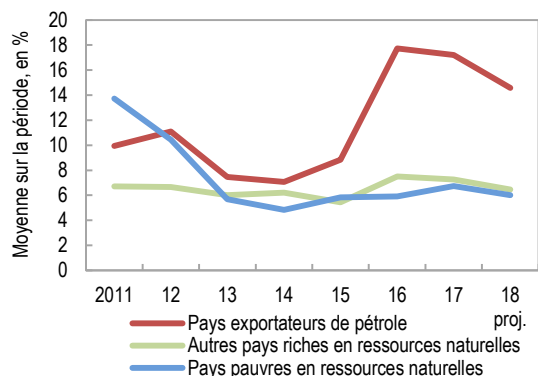
raison de la baisse des prix des denrées alimentaires et du durcissement des politiques monétaires dans les pays exportateurs de pétrole (graphique 1.17).

La politique monétaire a joué un rôle important pour maîtriser l'inflation dans les pays exportateurs de pétrole les plus touchés. L'Angola a appliqué une politique monétaire stricte pendant la majeure partie de 2017, comme en témoigne la contraction de la base monétaire tout au long de l'année à mesure que les réserves internationales nettes diminuaient (graphique 1.18). Cela a permis de ramener l'inflation de 42 % en 2016 à 26,3 % en 2017. Au Nigéria aussi, le durcissement de la politique monétaire a contribué à maîtriser l'inflation : la banque centrale a recouru à des opérations d'open-market pour éponger la liquidité excédentaire. Dans la CEMAC, la BEAC a maintenu une politique monétaire stricte, relevé le taux directeur de 50 points de base en mars 2017 et veillé à un contrôle rigoureux du refinancement des banques. La politique monétaire est également restée rigoureuse dans d'autres pays confrontés à une inflation élevée ou croissante (Kenya).

Graphique 1.16. Afrique subsaharienne : décomposition de la croissance du PIB réel, 2014–18

Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

Graphique 1.17. Afrique subsaharienne : inflation, 2011–18



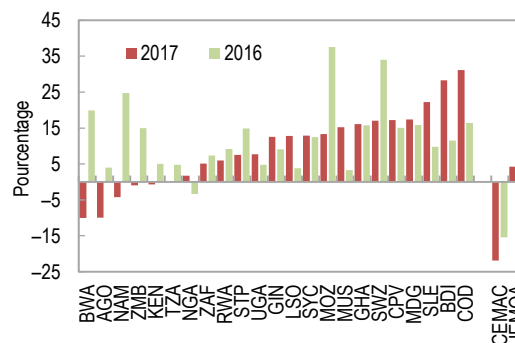
Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
 Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

Elle est en revanche accommodante dans des pays dans lesquels l'activité économique ou l'inflation ont diminué, notamment des pays où la sécheresse avait fait grimper l'inflation en 2016 et au début de 2017 (Afrique du Sud, Ouganda, Rwanda, Tanzanie). Dans certains cas, l'évolution du taux de change a également contribué à atténuer les pressions inflationnistes et a permis d'adopter une politique monétaire plus accommodante (Rwanda, Zambie).

Les régimes de change s'assouplissent

L'assouplissement des politiques de change en Angola et au Nigéria — par exemple, au Nigéria, au moyen de la réduction du nombre de fenêtres de change — contribue à réduire les déséquilibres extérieurs. En janvier 2018, l'Angola a autorisé une dépréciation du kwanza de l'ordre de 40 % par rapport au dollar américain. Cette mesure ayant accru la disponibilité de devises, l'écart entre le taux de change parallèle et le taux officiel a été ramené de 150 % à 100 %. Au Nigéria, l'établissement en avril 2017 d'une nouvelle fenêtre de change pour les investisseurs et les exportateurs (IEFX)

Graphique 1.18. Afrique subsaharienne : variation moyenne de la base monétaire, 2016 et 2017



Source : FMI, *International Financial Statistics*.
 Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays et à la page 95 la liste des abrégés de pays.

et l'augmentation des entrées de devises, due à la croissance des exportations pétrolières et des entrées de portefeuille, ont amélioré la disponibilité de devises et contribué à ramener la prime du taux de change sur le marché parallèle à 20 % début 2018, contre un niveau record de 60 % en février 2017.

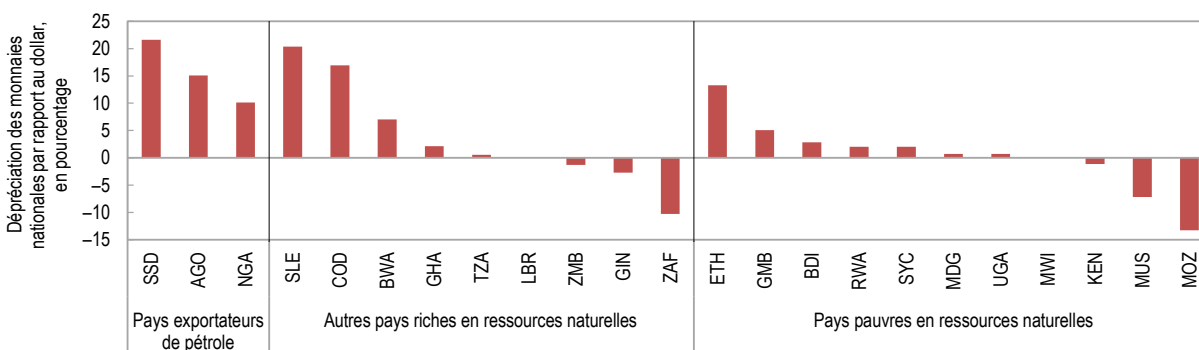
D'autres pays ont connu une variation importante de leur taux de change, dont des dépréciations dues à la dégradation de la conjoncture économique (République démocratique du Congo, Libéria) et des appréciations (au Mozambique : renversement partiel d'une forte dépréciation en 2016) (graphique 1.19).

DÉFIS ET RISQUES

Les facteurs de vulnérabilité de la dette continuent de s'accumuler

La dette publique a continué d'augmenter en Afrique subsaharienne en 2017, malgré la poussée de la croissance et l'amélioration de l'environnement extérieur. Dans la région, environ 40 % des pays à faible revenu

Graphique 1.19. Afrique subsaharienne : dépréciation des monnaies nationales par rapport au dollar de janvier 2017 à janvier 2018



Sources : Bloomberg Finance, L.P. ; autorités nationales.

Note : Un chiffre positif indique une dépréciation. Voir à la page 94 le tableau des groupes de pays et à la page 95 la liste des abrégés de pays.

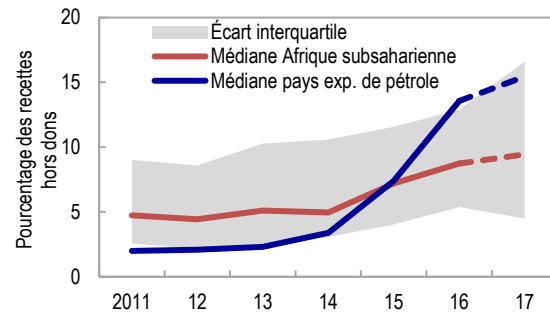
admissibles au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (RPC) sont surendettés ou risquent fortement de le devenir. Au cours de la période à venir, la dette est exposée à des risques de dérapages budgétaires, d'une croissance atone, de dépréciation du taux de change et de durcissement des conditions financières.

Fin 2017, le niveau médian de la dette publique de l'Afrique subsaharienne dépassait 50 % du PIB. Les ratios dette/PIB se sont dégradés principalement en raison du volume élevé des déficits primaires et des charges d'intérêts. Il convient de citer les facteurs supplémentaires suivants : un taux de croissance négatif (République du Congo, Guinée équatoriale, Tchad), des dépréciations monétaires (Gambie, Sierra Leone), la divulgation de dettes qui n'avaient pas été déclarées (République du Congo, Mozambique) et des opérations hors bilan, dont l'accumulation d'arriérés, la comptabilisation incomplète d'opérations publiques, les activités des entreprises publiques et le report de crédits non utilisés bien au-delà de la procédure budgétaire annuelle (Cabo Verde, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Sénégal, Sierra Leone).

L'augmentation de l'encours de la dette va de pair avec celle des paiements d'intérêts, qui absorbent une part croissante des recettes (graphique 1.20). Pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, le ratio paiements d'intérêts/recettes médian a pratiquement doublé, passant de 5 % à près de 10 % entre 2013 et 2017, et, pour les pays exportateurs de pétrole, il est passé de 2 % à plus de 15 % pendant la même période. On observe les hausses les plus fortes en Angola, au Bénin, en République du Congo, au Gabon, au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda, au Swaziland, au Tchad et en Zambie.

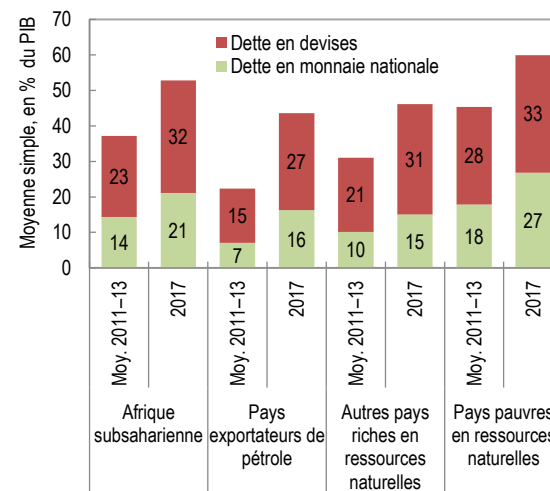
Le recours accru à l'emprunt en devises constitue une autre source de vulnérabilité. La dette publique libellée en devises a augmenté d'environ 40 % dans la région entre la période 2010–13 et l'année 2017 (graphique 1.21) et elle représentait en moyenne environ 60 % du total de la dette publique en 2017. L'augmentation récente reflète en partie la reprise des émissions d'euro-obligations par les marchés pré-émergents de l'Afrique subsaharienne. La part de la dette libellée en devises varie entre environ 10 % en Afrique du Sud et 100 % aux Comores et au Zimbabwe. Si les taux d'intérêt de la dette libellée en

Graphique 1.20. Afrique subsaharienne : paiements d'intérêts, 2011–17



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : La zone grisée représente la fourchette entre le 25^e et le 75^e centile.

Graphique 1.21. Afrique subsaharienne : décomposition de la dette du secteur public par monnaie, 2011–17



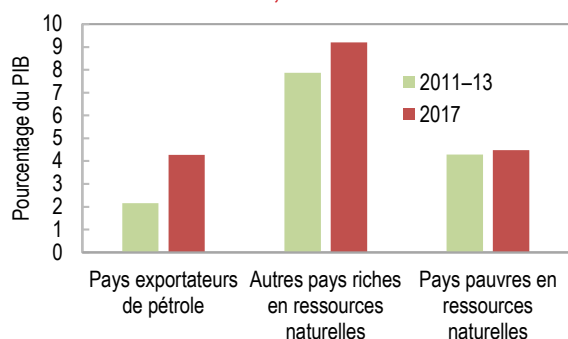
Sources : FMI, base de données des analyses de viabilité de la dette ; calculs des services du FMI.

Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

devises sont généralement inférieurs aux taux nationaux dans la région, le recours à l'emprunt en devises expose les pays débiteurs à la volatilité des taux de change et accroît les risques liés au refinancement et au taux d'intérêt.

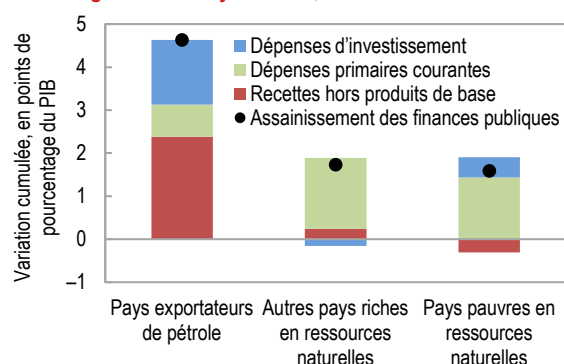
Les conditions favorables du marché extérieur offrent l'occasion d'améliorer la structure des échéances de la dette et d'appliquer d'autres mesures stratégiques de gestion de la dette, mais les pays doivent veiller à ne pas emprunter de manière excessive alors que le service de la dette extérieure et les besoins bruts de financement tendent à augmenter (graphique 1.22). L'offre accrue de financements extérieurs ne doit pas écarter les pays de leurs objectifs budgétaires à moyen terme (graphique 1.23).

Graphique 1.22. Afrique subsaharienne : service de la dette extérieure, 2011-17



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

Graphique 1.23. Afrique subsaharienne : plans budgétaires à moyen terme, 2018-22

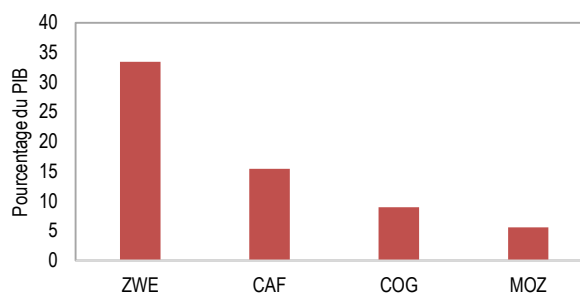


Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.
Note : À l'exclusion du Burundi, de l'Érythrée et du Soudan du Sud par manque de données. Voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

En outre, étant donné qu'une part croissante des emprunts provient de sources commerciales, intérieures ou non traditionnelles, les pays débiteurs sont davantage exposés aux risques de marché, ce qui complique les procédures de résolution de la dette dans les pays qui peinent à gérer leur endettement.

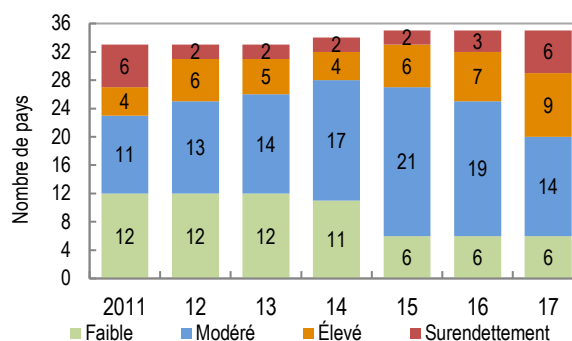
De fait, plusieurs pays, principalement des pays riches en ressources naturelles qui se trouvent en situation fragile, ont accumulé des arriérés extérieurs (graphique 1.24). La viabilité de la dette s'est dégradée dans plusieurs pays à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC (graphique 1.25). À la fin de 2017, six pays étaient considérés comme surendettés (République du Congo, Érythrée, Mozambique, Soudan du Sud, Tchad, Zimbabwe). Pour l'Éthiopie et la Zambie, le risque de surendettement est passé de « modéré » à « élevé ».

Graphique 1.24. Afrique subsaharienne : arriérés extérieurs, 2017



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

Graphique 1.25. Afrique subsaharienne : catégories de risque de la dette des pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC, 2011-17

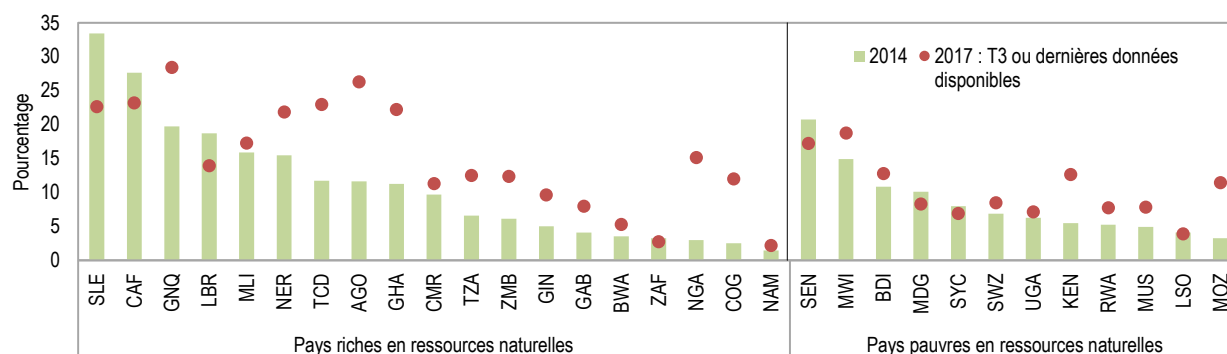


Source : FMI, base de données des analyses de viabilité de la dette des pays à faible revenu.
Note : La classification du risque pour le Cabo Verde commence en 2014 et pour le Soudan du Sud en 2015. Fonds fiduciaire RPC = fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Les causes du surendettement sont propres à chaque pays, mais la plupart des pays concernés sont ceux qui connaissent une situation fragile ou dont le prix des principaux produits d'exportation subit un choc de très grande ampleur.

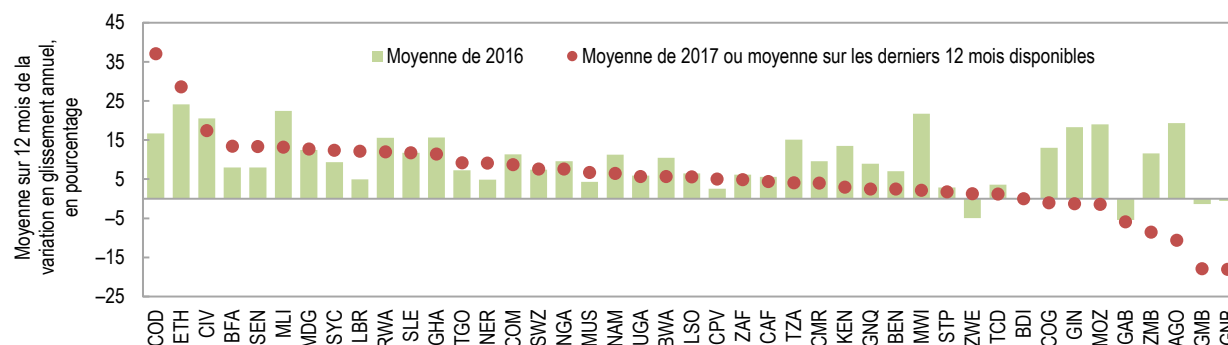
La multiplication des prêts improductifs menace également la reprise

Bien que les systèmes bancaires soient généralement stables et disposent de suffisamment de fonds propres et de réserves de liquidités, la proportion de prêts improductifs a grimpé dans la région (graphique 1.26). Le nombre de ces prêts a tout particulièrement augmenté dans les pays riches en ressources naturelles, où la morosité économique s'est traduite par une dégradation de la qualité du crédit (Angola, République du Congo, Mozambique) et où les arriérés de l'État ont continué d'affecter le secteur bancaire (Zambie).

Graphique 1.26. Afrique subsaharienne : ratio prêts bancaires improductifs/total des prêts, 2014–16

Sources : autorités nationales ; FMI, *International Financial Statistics*.

Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays et à la page 95 la liste des abréviations de pays.

Graphique 1.27. Afrique subsaharienne : croissance du crédit au secteur privé, 2016–17

Sources : autorités nationales ; FMI, *International Financial Statistics*.

Note : voir à la page 95 la liste des abréviations de pays.

Les prêts improductifs sont généralement concentrés dans quelques banques (Angola, Nigéria) et, dans certains cas, ils sont contractés principalement par des organismes publics (CEMAC). De fait, il a été constaté que, dans les pays tributaires des produits de base, les périodes de repli des cours de ces produits tendent à aller de pair avec une détérioration du secteur financier, notamment avec une augmentation des prêts improductifs et du nombre de crises bancaires (FMI, 2015a).

La décélération généralisée de la croissance du crédit au secteur privé soulève également des inquiétudes (graphique 1.27). En 2017, le taux de croissance du crédit au secteur privé était négatif en termes réels dans de nombreux pays et, dans plusieurs cas (Angola, Gabon, Zambie), il l'était également en termes nominaux. De nombreux facteurs entrent en jeu simultanément. Dans certains pays, ce sont les facteurs afférents à la demande qui prédominent, le secteur privé faisant encore face aux séquelles de la crise. Dans d'autres pays, les facteurs liés à l'offre

prévalent : faible liquidité (UEMOA), arriérés de l'État (Gabon), forte proportion de prêts improductifs (Angola), effet d'éviction par le secteur public (Zambie), ou contrôle des taux d'intérêt (Kenya). Le ralentissement du crédit au secteur privé menace la reprise dans les pays concernés, surtout ceux où l'espace budgétaire est comprimé par la charge croissante de la dette publique.

Dans une grande partie de ces pays, le recours de l'État aux banques nationales pour endosser l'augmentation de la dette publique risque d'évincer le secteur privé et de nuire à la stabilité du secteur bancaire. Outre l'assainissement des finances publiques qu'ils doivent mener, ces pays devraient se pencher sur ce lien étroit qui se développe entre les banques et l'État en rééquilibrant les dispositions qui incitent à détenir des titres d'État et dissuadent l'octroi de crédit au secteur privé (déductibilité fiscale et exonérations, par exemple), en appliquant des mesures macroprudentielles pour limiter l'exposition à la dette souveraine, et en limitant progressivement le refinancement des banques commerciales par

les banques centrales (FMI, 2017a). À moyen terme, le renforcement de la transparence dans le secteur des entreprises, la réduction de l'asymétrie de l'information (notamment par l'adoption de normes comptables rigoureuses et l'établissement de bureaux de crédit et de registres de propriété) et l'amélioration du cadre de résolution bancaire encourageraient les banques à prêter davantage au secteur privé.

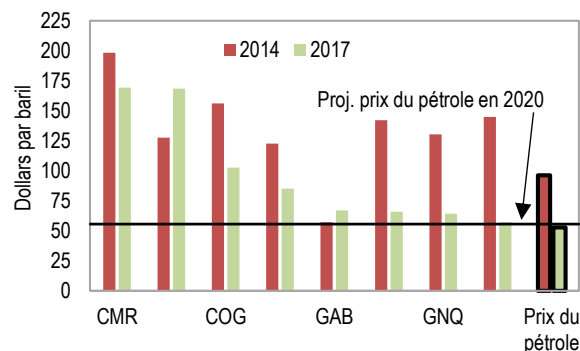
Les pays où la hausse des prêts improductifs pèse sur le redressement économique doivent agir sans délai face à cette vulnérabilité croissante. La concentration du crédit constitue également un risque à traiter dans les pays où l'augmentation des prêts improductifs est imputable à un petit nombre d'organismes. Parallèlement, l'établissement de sauvegardes pour pallier les problèmes de liquidité dans le secteur bancaire, l'amélioration des contrôles de la qualité des actifs et la recapitalisation rapide des banques en difficulté devraient contribuer à préserver la capacité du secteur bancaire à octroyer des prêts au secteur privé.

Les positions budgétaires et la dynamique de la dette devraient s'améliorer progressivement

En 2018, on devrait observer un assainissement des finances publiques dans certains pays pauvres en ressources naturelles, principalement sous forme de mesures de mobilisation des ressources (Éthiopie, Lesotho, Mozambique) et de réductions des dépenses primaires courantes (Gambie, Madagascar, Malawi). Des pays pauvres en ressources naturelles devraient également renforcer leurs positions budgétaires, mais dans une moindre mesure : le Niger et le Zimbabwe prévoient d'augmenter la mobilisation des recettes et de réduire les dépenses courantes, ce qui dégagera des marges en faveur des dépenses d'investissement. Dans certains pays exportateurs de pétrole, les positions budgétaires devraient s'améliorer légèrement en raison de la hausse des recettes pétrolières permise par l'augmentation des cours et par le regain de production (Nigéria).

L'assainissement des finances publiques prévu et l'accélération de la croissance devraient permettre une réduction progressive de la dette à moyen terme. Mais, si l'un de ces facteurs devait ne pas se réaliser, les vulnérabilités liées à la dette pourraient s'aggraver. Il est possible d'accroître la probabilité que les assainissements envisagés

Graphique 1.28. Pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne : prix d'équilibre budgétaire du pétrole, 2014 et 2017



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : voir à la page 95 la liste des abréviations de pays.

soient appliqués durablement en surveillant attentivement les conséquences distributives de ces assainissements et en veillant à préserver les dépenses prioritaires — c'est une caractéristique essentielle des récents programmes du FMI (encadré 1.5). En outre, la structure des assainissements des finances publiques devrait privilégier des multiplicateurs à court terme peu élevés afin d'atténuer les retombées négatives sur la croissance, ainsi que des réformes budgétaires favorisant la croissance à long terme (FMI, 2015b, 2017b).

Les perspectives restent délicates pour les pays exportateurs de pétrole

En dépit des hausses récentes, les cours pétroliers restent trop bas pour équilibrer les budgets de la plupart des pays exportateurs de pétrole. Le prix d'équilibre budgétaire du pétrole, c'est-à-dire le prix théorique auquel le budget est équilibré pour un niveau de production donné, a diminué entre 2014 et 2017 pour tous les pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne, à l'exception du Gabon et du Nigéria. Mais, dans la plupart des cas, ce prix d'équilibre budgétaire reste bien supérieur au prix actuel et au prix projeté du pétrole (graphique 1.28)¹. La baisse du seuil de rentabilité du pétrole reflète l'ampleur de l'assainissement des finances publiques (réductions des dépenses et augmentations des recettes non pétrolières) et la dépréciation réelle par rapport au dollar américain. Au Gabon et au Nigéria, le relèvement du prix d'équilibre budgétaire du pétrole s'explique en partie par la baisse considérable des volumes de production et, dans le cas

¹Le prix d'équilibre budgétaire du pétrole est plus difficile à interpréter pour le Cameroun, étant donné que le pétrole n'y représente qu'une partie relativement petite des recettes publiques (environ 13 % en 2017). Le prix du pétrole devrait être très élevé pour obtenir un budget en équilibre.

du Gabon, il est également dû à l'augmentation des dépenses publiques en termes réels.

Risques pesant sur les perspectives

Risques extérieurs. La normalisation attendue de la politique monétaire des pays avancés pourrait entraîner un durcissement des conditions monétaires pour de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, surtout ceux dont la dette publique est déjà élevée, et réduire dans de nombreux cas l'offre de financement pour le secteur privé. En outre, la récente poussée des investissements de portefeuille étrangers sur les marchés de capitaux de la région pourrait s'inverser. Une croissance plus faible que prévu dans certains des principaux pays avancés (en raison, par exemple, d'une recrudescence de politiques protectionnistes) et dans de grands pays émergents, en particulier en Chine, aurait des répercussions dans toute la région, car elle affecterait non seulement le prix des produits de base et la demande de produits de base exportés, mais également les entrées d'investissements directs étrangers et d'autres sources de financement.

Risques intérieurs. L'incertitude politique et les problèmes de sécurité continuent de peser lourdement sur les perspectives économiques de certains pays. Dans de nombreux pays, l'approche des élections et les transitions politiques pourraient dissuader les dirigeants d'entreprendre des réformes délicates et risquent de se traduire par de nouveaux dérapages par rapport aux programmes économiques. Certes, l'actualité politique de certains pays (Afrique du Sud, Angola, Zimbabwe) pourrait améliorer durablement l'environnement économique, mais, dans bien des pays, l'incertitude qui perdure freine l'investissement. En outre, les conflits internes continuent de présenter des risques latents dans plusieurs pays (Burundi, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, certaines parties du Sahel) qui doivent supporter le coût socioéconomique du nombre croissant de personnes déplacées internes et de réfugiés. De plus, si les conditions économiques se dégradent, les États pourraient être tentés par des politiques de repli sur soi, ce qui entraverait la croissance. Il est toutefois également possible que les perspectives s'améliorent considérablement si les incertitudes actuelles débouchent sur une situation plus favorable à l'activité économique, si les pays bénéficient d'un regain de confiance supérieur aux prévisions ou si les réformes progressent plus rapidement qu'escompté (Afrique du Sud, Nigéria).

POLITIQUES

Assurer la stabilité macroéconomique

La stabilité macroéconomique est le préalable à la transformation de la reprise actuelle en croissance durable. Une politique budgétaire prudente est nécessaire pour freiner l'accumulation de dette publique, et la politique monétaire doit veiller à assurer une inflation peu élevée. En outre, les marges de manœuvre extérieures doivent être renforcées dans les pays qui sont bien placés pour tirer parti de l'accélération de la croissance mondiale et de la conjoncture extérieure favorable. Outre ces objectifs généraux, les politiques macroéconomiques et les réformes d'appui doivent être adaptées aux caractéristiques structurelles des pays d'Afrique subsaharienne et à leur position conjoncturelle.

- Pour augmenter durablement la croissance, les pays exportateurs de pétrole doivent poursuivre l'ajustement budgétaire et leur diversification économique en profitant du répit qu'offre la hausse des prix des produits de base. L'augmentation des recettes non pétrolières et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques seront également indispensables pour assurer la stabilité macroéconomique à moyen terme. Les pays qui ont décidé d'assouplir leur régime de change doivent éliminer les restrictions de change et les pratiques de taux multiples, ainsi que permettre au taux de change de s'adapter aux fondamentaux économiques.
- Les pays importateurs de pétrole, dont la croissance est due à l'ampleur des dépenses publiques d'investissement — qui s'accompagnent souvent d'une forte hausse de l'endettement —, doivent s'efforcer de passer le relais de l'investissement au secteur privé et réduire leurs déséquilibres budgétaires afin d'assurer une croissance durable à moyen terme.

Mobiliser les recettes pour réduire les vulnérabilités liées à la dette et dégager de l'espace budgétaire

L'Afrique subsaharienne a des besoins gigantesques en matière d'infrastructure et de développement social. Face à la hausse des vulnérabilités liées à la dette dans la région, les pays devront recourir davantage à des sources de financement durables — ce qui fera de la

mobilisation des recettes fiscales un des enjeux publics les plus pressants dans la région. Comme indiqué dans le chapitre 2, les pays d'Afrique subsaharienne pourraient mobiliser des recettes fiscales supplémentaires de l'ordre de 3 à 5 % du PIB dans les années à venir, ce qui dégagerait des moyens pour investir dans les infrastructures et le capital humain (Gaspar et Selassie, 2017). Pour être efficaces, les mesures de mobilisation des recettes doivent s'appuyer sur une politique fiscale bien conçue, prévoyant notamment l'élargissement de l'assiette de la TVA et de la fiscalité directe, et appliquée par une administration fiscale compétente. En outre, la mise en œuvre de réformes de l'administration fiscale dans le contexte d'un plan à moyen terme est une stratégie qui a fait ses preuves, même dans des pays où les capacités initiales étaient peu développées. Enfin, des politiques visant à améliorer la gouvernance, à lutter contre la corruption et à assurer l'efficacité et la transparence des dépenses publiques peuvent inciter dans une grande mesure les contribuables à s'acquitter de leurs impôts — ce qui contribue en définitive à la mobilisation des recettes.

La croissance durable passe par une relance des investissements privés

Pour les pays qui cherchent à adopter une trajectoire de croissance durable, il est prioritaire d'insuffler plus de dynamisme au secteur privé. Comme le montre le chapitre 3, la part de l'investissement privé dans le PIB est bien plus faible en Afrique subsaharienne que dans les régions présentant un niveau de développement comparable, et ce depuis très longtemps. Les politiques mises en place doivent veiller à constituer un environnement économique et institutionnel porteur, appuyé par des infrastructures de qualité et une main-d'œuvre qualifiée. Les États doivent veiller avant tout à assurer la stabilité macroéconomique, à renforcer la législation en matière d'insolvabilité, à libéraliser le commerce extérieur et à élargir l'accès au crédit. Ils peuvent également envisager de recourir à des structures de financement innovantes, telles que des partenariats public-privé, à condition d'évaluer attentivement les engagements conditionnels qu'elles impliquent pour le secteur public.

Le défi à long terme : l'Afrique subsaharienne peut-elle rattraper son retard ?

Il est impératif de faire de la reprise actuelle une période de croissance de longue durée afin d'assurer une amélioration durable du niveau de vie et des indicateurs de développement social. Mais, à politiques inchangées, le taux de croissance à moyen terme de la région devrait être largement inférieur aux niveaux observés dans la première décennie des années 2000, et, si la croissance démographique se maintient, il sera également inférieur au seuil qui permettrait de relever le niveau de vie de la population de la région.

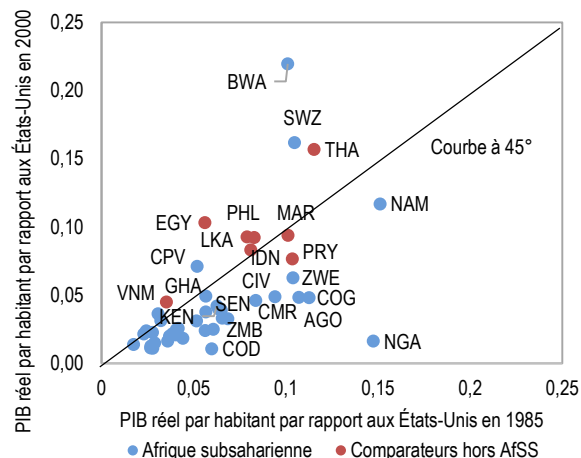
La convergence des revenus est un objectif que de nombreux pays peinent à atteindre. Entre 1985 et 2000, la plupart des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne ne sont pas parvenus à réduire l'écart du revenu par habitant par rapport à la frontière (à savoir les États-Unis) ; à cet égard, leur situation n'était pas très différente de celle de la plupart des autres pays à faible revenu comparables (graphique 1.29)^{2, 3}. Mais, dans la première décennie des années 2000, lorsque la croissance a accéléré en Afrique subsaharienne, la plupart des pays comparables des autres régions ont connu des taux de croissance encore supérieurs. Cela a permis à la plupart d'entre eux de réduire nettement leur écart de revenu par rapport aux États-Unis, ce que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas encore été en mesure d'accomplir jusqu'ici. Selon les projections actuelles, ils semblent encore moins bien placés pour y parvenir dans les années à venir (graphique 1.30).

Les stratégies économiques adoptées par les pays d'Afrique subsaharienne présentent de nombreux points communs avec celles des pays à faible revenu connaissant une croissance rapide dans d'autres régions, mais également de nombreuses différences. Pendant les années de forte croissance, l'Afrique subsaharienne a été dynamisée par la vague des libéralisations des échanges et des capitaux, par la forte hausse des prix des produits de base et par des mesures d'allègement de la dette qui ont dégagé des marges budgétaires bienvenues. Dans le même temps, les pays comparables connaissant une forte

²Ces pays sont l'Égypte, l'Indonésie, le Maroc, le Paraguay, les Philippines, le Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam. Ils ont réussi à se hisser du rang de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire ne dépendant pas largement des exportations de produits de base.

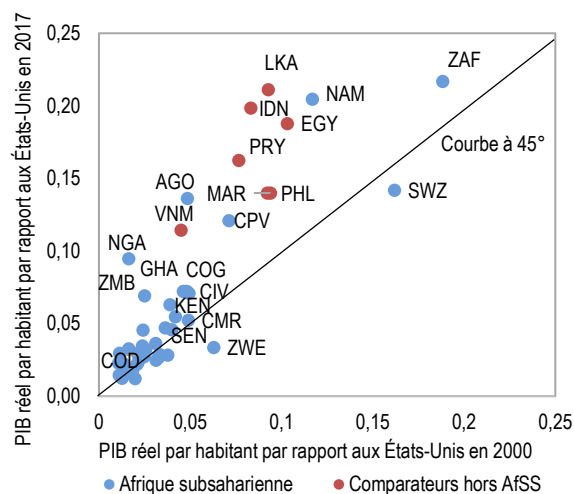
³Les pays situés au-dessus de la courbe à 45 degrés convergent, ceux qui se trouvent en dessous divergent. La distance par rapport à la courbe indique le rythme de convergence ou de divergence.

Graphique 1.29. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant par rapport aux États-Unis, 1985 et 2000



Sources : Penn World Tables 9.0 ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.
Note : voir à la page 95 la liste des abréviations de pays. AfSS = Afrique subsaharienne.

Graphique 1.30. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant par rapport aux États-Unis, 2000 et 2017



Sources : Penn World Tables 9.0 ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.
Note : voir à la page 95 la liste des abréviations de pays. AfSS = Afrique subsaharienne.

croissance dépendaient moins des produits de base et sont nombreux à avoir profité des conditions favorables en matière de commerce et de comptes de capitaux pour attirer des investissements directs étrangers propres à soutenir la diversification des

exportations (en particulier dans l'industrie manufacturière) et les transformations structurelles.

Même si de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, en particulier ceux qui ne sont pas largement tributaires des ressources naturelles, ont bien progressé dans la diversification des exportations et dans les transformations structurelles, on observe dans les pays exportateurs de produits de base une spécialisation croissante dans les exportations de matières premières (FMI, 2017c). En fait, la découverte d'importants gisements de pétrole explique plusieurs hausses exceptionnellement élevées du PIB par habitant (Angola, Guinée équatoriale, Nigéria, Tchad). Toutefois, d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Rwanda et Tanzanie) ont également atteint des taux de croissance relativement élevés depuis la moitié des années 90⁴. Bien qu'ils aient bénéficié de façon directe ou indirecte de la hausse des cours des produits de base, leur croissance élevée et prolongée ne découlait pas uniquement de l'exploitation des ressources naturelles.

L'analyse de la croissance en Afrique subsaharienne révèle de nombreuses caractéristiques communes : une amélioration des politiques et de la stabilité macroéconomiques, un renforcement des institutions, un niveau d'investissement élevé dans le capital physique et humain, une utilisation efficace de l'aide étrangère et un développement des marchés financiers (FMI, 2013). Les études montrent que le maintien de la croissance dans les pays d'Afrique subsaharienne est lié à l'existence d'un environnement extérieur favorable — qu'il s'agisse de l'amélioration des termes de l'échange ou de l'amélioration des conditions financières mondiales — et au renforcement de la qualité des institutions, ainsi qu'à une gestion saine des finances publiques veillant à éviter l'accumulation excessive de dette, à une politique monétaire ciblant un taux d'inflation peu élevé, à des politiques commerciales tournées vers l'extérieur et à des politiques macrostructurelles visant à réduire les distorsions des marchés nationaux (FMI, 2017d). Et, dans la mesure où la stratégie de croissance passe par la diversification économique, les décisions prises doivent être adaptées aux circonstances propres à

⁴Les pays de l'échantillon présentent, pour la période 1995–2016, un taux de croissance moyen de la production réelle supérieur à 5 % et un taux de croissance du PIB réel par habitant supérieur à 3 %. L'Angola, le Cabo Verde et la Guinée équatoriale remplissent également ces critères, mais l'Angola est exclu de l'échantillon parce qu'il est lourdement tributaire des exportations pétrolières, tandis que le Cabo Verde et la Guinée équatoriale sont exclus en raison de la forte volatilité de la croissance de leur production.

chaque pays, afin de profiter des points forts existants — les bons résultats du Botswana en sont un exemple — tout en donnant au secteur privé les moyens de se développer⁵.

Dans ce contexte, les modèles de croissance qui ont fait leurs preuves ailleurs pourraient devenir plus difficiles à transposer à l'Afrique subsaharienne, compte tenu des tendances actuelles. La robotisation rapide du secteur manufacturier et le risque d'assister à une vague de politiques isolationnistes pourraient compliquer la tâche aux pays de la région qui espèrent devenir compétitifs dans ce secteur. Il est donc extrêmement important de recenser et de supprimer les obstacles et les distorsions qui entravent l'activité privée, afin de stimuler la croissance de la productivité dans les secteurs existants ou dans de nouveaux secteurs économiques. En outre, les États devraient améliorer le climat des affaires en menant des réformes qui améliorent la gouvernance, développent les marchés financiers et contribuent à la libéralisation des échanges.

Les pays d'Afrique subsaharienne désireux de reproduire le succès qu'ont connu d'autres régions sont en outre confrontés à un autre défi, à savoir tirer parti du dividende démographique (FMI, 2015c). Les

tendances actuelles prévoient une augmentation rapide de la population en âge de travailler et une transition démographique. Dans la plupart des autres régions du monde, des transitions semblables se sont accompagnées d'une hausse de l'épargne et des investissements, qui a contribué à l'augmentation de la croissance potentielle et actuelle. Mais, pour tirer parti de ce dividende, les pays d'Afrique subsaharienne devraient créer environ 18 millions d'emplois par an jusqu'en 2035. Les États doivent adopter des politiques mûrement réfléchies pour promouvoir une transformation structurelle progressive permettant de réaffecter à des activités plus productives des ressources qui sont actuellement consacrées à un secteur informel de faible productivité.

Enfin, même si une accélération durable de la croissance est importante, elle ne suffira pas à elle seule à relever le niveau de vie et à permettre des progrès sociaux dans la mesure souhaitée par la région. La croissance rapide du revenu par habitant constatée en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2014 s'est accompagnée de certaines avancées au plan social : le taux de sous-alimentation a été ramené de 25 % à 20 % de la population et le taux de pauvreté de 60 % à 40 %, tandis que le taux de scolarisation a augmenté de 60 %. Mais il reste beaucoup à faire.

⁵La stabilité macroéconomique, l'accès au crédit, la qualité des infrastructures, l'existence d'un cadre réglementaire favorable et la présence d'une main-d'œuvre qualifiée sont des éléments associés à une plus grande diversification économique (FMI, 2017c).

Encadré 1.1. Insécurité grandissante dans la région du Sahel

La recrudescence du terrorisme dans la région du Sahel (voir graphique 1.1.1) ne fait qu'aggraver les difficultés qui existent dans la sous-région de 150 millions d'habitants, déjà aux prises avec des taux de pauvreté élevés, des vulnérabilités liées au changement climatique et de graves pénuries en capital physique et humain. En plus des coûts humains (environ 30 millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire et 5 millions sont réfugiées ou déplacées dans leur propre pays), les activités terroristes ont entraîné une augmentation des dépenses militaires et sécuritaires. Couvrir les dépenses supplémentaires tout en assurant la stabilité macroéconomique, la viabilité de la dette et le maintien des marges de manœuvre nécessaires aux autres dépenses requises pour une croissance forte et durable représente un défi de taille. Les principales étapes pour relever ce défi consistent notamment à renforcer la mobilisation des recettes, à améliorer la gouvernance et à accroître l'efficacité de l'investissement public.

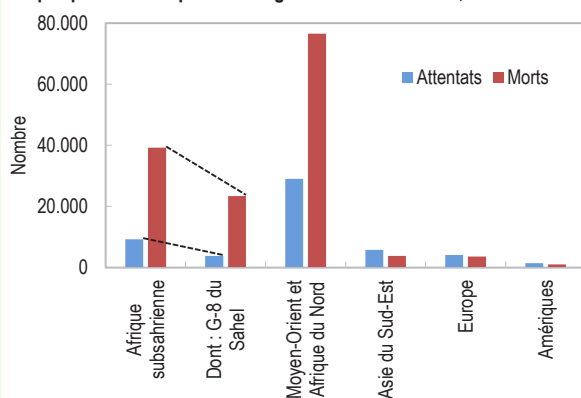
Graphique 1.1.1. La région du Sahel



Source : services du FMI.

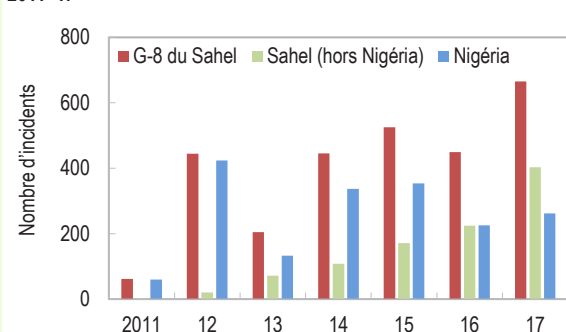
L'incidence du terrorisme dans le Sahel est élevée, tant en termes absolus que relatifs : plus de la moitié des attaques dont a été victime l'Afrique subsaharienne ont été perpétrées dans la région. Le terrorisme y est beaucoup plus présent

Graphique 1.1.2. Répartition régionale du terrorisme, 2010-16



Source : Global Terrorism Database.

Graphique 1.1.3. Région du Sahel : incidence du terrorisme, 2011-17



Sources : Control Risks ; estimations des services du FMI.

le ralentissement économique et, au Niger surtout, par une baisse des recettes douanières du fait des perturbations sur les voies commerciales habituelles causées par le conflit (graphique 1.1.4).

que dans d'autres régions (à l'exception du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) pourtant plus vastes et plus peuplées (graphique 1.1.2). La plupart des pays du Sahel ont connu une flambée du terrorisme à des moments différents et les répercussions budgétaires et économiques ont frappé la région de façon asynchrone. Ces dernières années, le terrorisme a suivi une tendance à la hausse, surtout dans les pays autres que le Nigéria. En 2017, le nombre d'attaques terroristes de l'ensemble de ces pays a pour la première fois dépassé celui dont a été victime le Nigéria (graphique 1.1.3).

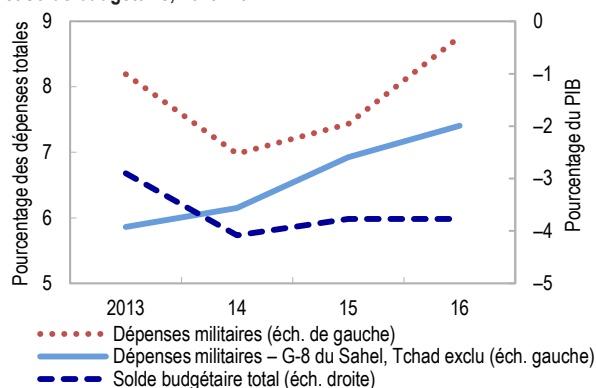
L'effondrement du gouvernement libyen en 2011 a contribué à l'armement de groupes militants extrémistes et à l'affaiblissement de la gouvernance. Le Mali a été le premier pays touché et, en dépit de l'accord d'Alger conclu mi-2015 mettant officiellement fin au conflit, des attaques djihadistes continuent d'être perpétrées et traversent les frontières vers d'autres pays sahéliens. Le Niger, le Tchad et le nord du Cameroun ont également été le théâtre d'attaques de Boko Haram, basé dans le nord-est du Nigéria. Ces attaques, de plus en plus violentes, ont déplacé un grand nombre de personnes. Le Sénégal et la Mauritanie, qui ont en grande partie été épargnés par les attentats, font exception.

La montée du terrorisme engendre des coûts macroéconomiques et budgétaires importants. La part des dépenses militaires sur l'ensemble des dépenses publiques a augmenté et, dans le même temps, les pays du Sahel producteurs de produits de base ont accusé une baisse considérable des recettes fiscales, car les cours du pétrole et de l'uranium se sont effondrés. Les efforts visant à accroître les recettes intérieures hors ressources naturelles ont été entravés par le

Cet encadré a été rédigé par Dalia Hakura, Trevor Lessard et Shirin Nikaein Towfighian.

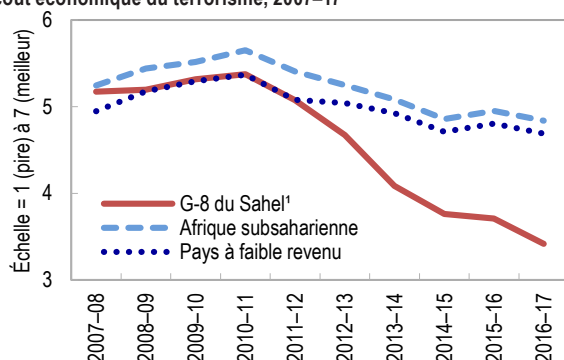
Encadré 1.1 (fin)

Graphique 1.1.4. Région du Sahel : dépenses militaires et solde budgétaire, 2013–16



Sources : base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; Stockholm International Peace Research Institute ; estimations des services du FMI.

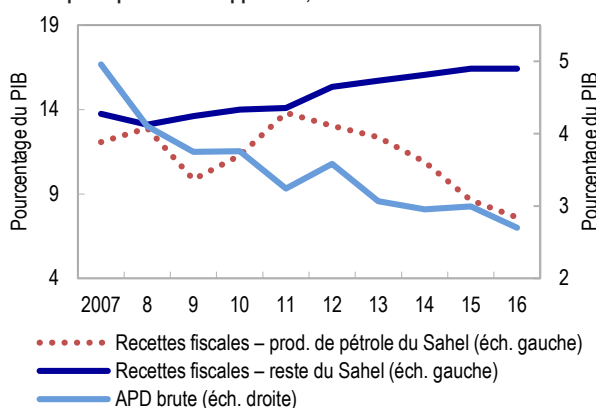
Graphique 1.1.5. Échantillon de régions : coût économique du terrorisme, 2007–17



Source : indice mondial de la compétitivité.

¹Les données pour le Niger ne sont pas disponibles.

Graphique 1.1.6. Pays du Sahel : recettes et aide publique au développement, 2007–16



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; Organisation de coopération et de développement économiques ; estimations des services du FMI.

Note : APD = aide publique au développement.

Au-delà des coûts budgétaires directs, le climat des affaires s'est dégradé : du fait du terrorisme, le coût des affaires a connu une hausse plus marquée ces dernières années dans la plupart des pays du Sahel (graphique 1.1.5). Parallèlement, le soutien des partenaires au développement est en baisse (graphique 1.1.6).

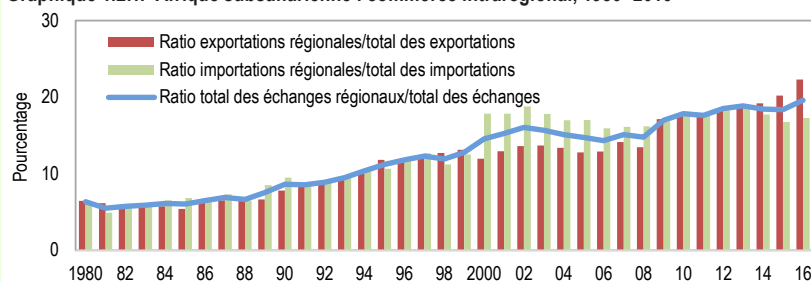
Dans ce contexte, les pays du Sahel doivent poursuivre leurs objectifs de développement pour assurer une croissance élevée et durable. Les efforts devront être centrés sur la création de marges de manœuvre budgétaires en faveur des dépenses prioritaires dans les domaines de la sécurité, des programmes sociaux et des infrastructures, ce qui est essentiel pour dynamiser la croissance à long terme, favoriser une plus grande inclusion et rehausser le niveau de vie de la population afin de briser le cycle de l'extrémisme et de la violence. Cela devra passer par une meilleure mobilisation des recettes intérieures et par une efficacité accrue de l'investissement public. D'autres mesures visant à renforcer la gouvernance et la transparence sont également fondamentales. Par ailleurs, compte tenu de la taille de la région et du caractère tenace des menaces sécuritaires, la riposte globale à la crise du Sahel qui est envisagée prévoit une intensification prolongée, bien adaptée et coordonnée des opérations sécuritaires. Les coûts budgétaires y afférents continueront de peser sur la capacité des autorités à réaliser leurs objectifs de développement durable.

Encadré 1.2. Retombées régionales : un renforcement soutenu de divers liens

En Afrique subsaharienne, les retombées entre les différents pays de la région se transmettent par différents canaux, parmi lesquels le commerce, les relations bancaires, les envois de fonds et les conflits (encadré 1.1). Après presque 20 ans de dynamisme, la croissance de l'Afrique subsaharienne a nettement ralenti à partir de la mi-2014 et a atteint son plus faible niveau en 2016. Si la plupart des pays confrontés à une décélération semblent renouer avec la croissance, dans certains pays, notamment le Nigéria et l'Afrique du Sud, qui sont les principales économies de la région, la croissance demeure atone. L'évaluation de l'intensité et de l'évolution des retombées dans la région permet d'expliquer dans quelle mesure la situation économique actuelle des plus grandes économies se répercute sur le reste de l'Afrique subsaharienne.

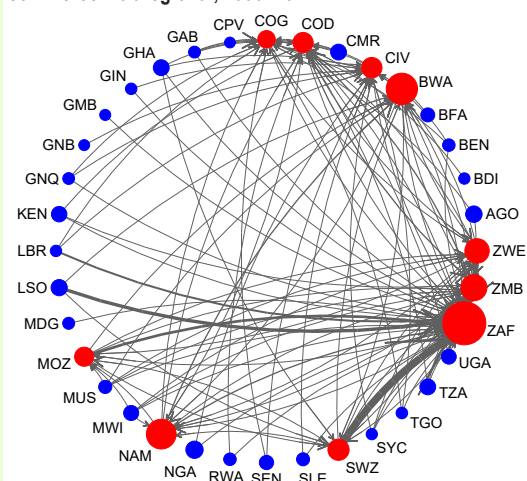
Les liens commerciaux régionaux se renforcent progressivement. Le commerce régional représentait 6 % du total des exportations en 1980, puis a décollé dans les années 90, pour atteindre 20 % en 2016 (graphique 1.2.1). Cette évolution s'explique d'une part par une croissance en moyenne plus rapide en Afrique subsaharienne que dans le reste du

Graphique 1.2.1. Afrique subsaharienne : commerce intrarégional, 1980–2016



Sources : FMI, *Direction of Trade Statistics* ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Graphique 1.2.2. Afrique subsaharienne : commerce intrarégional, 2000–16



Sources : FMI, *Direction of Trade Statistics* ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : L'épaisseur des flèches renvoie au volume des exportations bilatérales en pourcentage du PIB du pays exportateur. Les 10 principales destinations sont représentées en rouge, les autres pays en bleu. Voir à la page 95 la liste des abréviations de pays.

Cet encadré a été préparé par Matthieu Bellon et Margaux MacDonald.

¹La CAE est la Communauté de l'Afrique de l'Est, la CEMAC est la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la SADC est la Communauté du développement de l'Afrique australe et l'UEMOA est l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

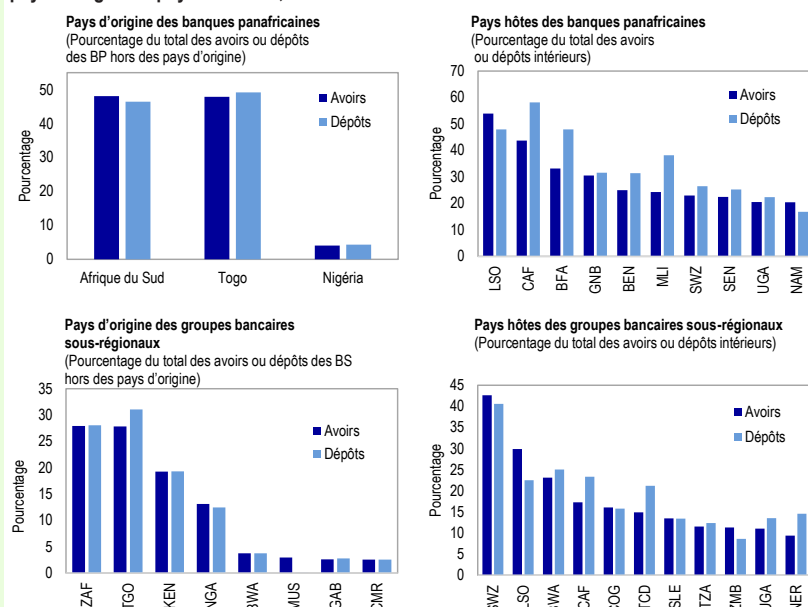
monde, et d'autre part, par les accords commerciaux sous-régionaux qui ont contribué à réduire les obstacles tarifaires et à encourager l'intégration économique. La plupart des échanges et des améliorations à l'intégration commerciale ont lieu au sein des zones d'intégration économique (CAE, CEMAC, SADC et UEMOA)¹ plutôt qu'entre elles. Néanmoins, par rapport aux pays avancés, les échanges régionaux demeurent faibles, entravés par des infrastructures et des liaisons de transport déficientes, des régimes réglementaires inadaptés et un commerce informel omniprésent.

Les liens commerciaux constituent l'un des principaux canaux des retombées intrarégionales sur la croissance. La demande d'exportations régionales est très concentrée : 10 pays d'Afrique subsaharienne représentent 65 % de la demande totale d'exportations intrarégionales de la région et une part importante de l'économie des pays exportateurs (graphique 1.2.2). Les travaux empiriques indiquent un effet de 0,11 % sur la croissance du PIB d'un pays pour chaque point de pourcentage de croissance de ses partenaires commerciaux (Arizala *et al.*, 2018). Par conséquent, un ralentissement économique dans les pays importateurs, surtout ceux de grande taille comme l'Afrique du Sud, peut affaiblir la demande régionale d'exportations et devenir une source d'effets de contagion négatifs.

Encadré 1.2 (fin)

Les banques panafricaines et sous-régionales développent de plus en plus leurs activités en Afrique subsaharienne et constituent le deuxième canal de transmission d'effets de contagion². Les banques panafricaines et sous-régionales

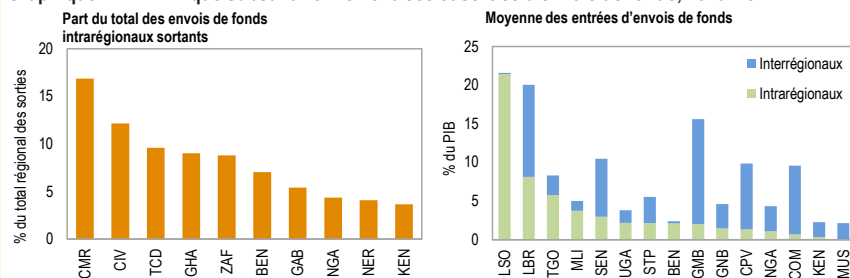
Graphique 1.2.3. Banques panafricaines et banques sous-régionales : pays d'origine et pays d'accueil, 2016



Sources : Fitch Connect ; FMI, *International Financial Statistics* ; calculs des services du FMI.
 Note : BP = banques panafricaines ; BS = banques sous-régionales. Voir à la page 95 la liste des abréviations de pays.

... sont très concentrées : des groupes bancaires basés en Afrique du Sud, au Nigéria et au Togo détiennent la totalité des actifs bancaires panafricains et environ 70 % des actifs bancaires sous-régionaux (graphique 1.2.3). Ces banques ont étendu leur présence en Afrique subsaharienne principalement à travers leurs filiales, par l'acquisition de banques plus petites, ou, dans une moindre mesure, par la création de succursales. Les filiales étrangères sont fortement dispersées et ont tendance à être plus présentes dans les pays de plus petite taille, ce qui porte à croire que tout effet de contagion d'un groupe bancaire serait de grande envergure. Il existe une corrélation entre les taux de croissance des pays des maisons mères des banques et la croissance du crédit des pays où opèrent les banques panafricaines et sous-régionales. Cela pourrait s'expliquer par le partage des dé-

Graphique 1.2.4. Afrique subsaharienne : entrées et sorties d'envois de fonds, 2010-15



Source : Banque mondiale, base de données sur les migrations et les envois de fonds.
 Note : voir à la page 95 la liste des abréviations de pays.

pôts, les prêts syndiqués ou les liens ayant trait à la réputation entre les banques mères et leurs filiales, lorsque la filiale revêt une importance systémique dans le pays d'accueil.

Les envois de fonds entre pays d'Afrique subsaharienne gagnent en importance relative. Les envois de fonds entrants ont atteint des niveaux élevés dans certains pays de la région. En outre, la contribu-

tion des envois de fonds régionaux est passée à un tiers du total en 2015. L'origine de ces flux est concentrée : les cinq principaux pays d'origine constituent 55 % du total des sorties de fonds (graphique 1.2.4, page de gauche). Certains pays bénéficiaires sont fortement exposés aux entrées de fonds (graphique 1.2.4, page de droite). Selon les estimations, les effets sur la croissance transmis d'un pays à l'autre par le canal des envois de fonds sont d'une force comparable à ceux constatés entre partenaires commerciaux (Arizala *et al.*, 2018). Cela indique que les pays d'Afrique de l'Ouest, par exemple, peuvent anticiper une augmentation des envois de fonds en provenance des pays à croissance rapide qui constituent déjà une source importante d'envois de fonds, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana.

²Les banques panafricaines sont les groupes bancaires d'Afrique subsaharienne dont les actionnaires majoritaires et le siège se trouvent en Afrique subsaharienne et qui ont des activités dans au moins 10 pays d'Afrique subsaharienne. Les banques sous-régionales désignent les groupes bancaires d'Afrique subsaharienne dont les actionnaires majoritaires et le siège se trouvent en Afrique subsaharienne et qui ont des activités dans 3 à 10 pays d'Afrique subsaharienne.

Encadré 1.3. Accord sur la Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique : à quoi faut-il s'attendre ?

Outre l'augmentation des échanges de produits nouveaux et existants, la Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique (ZLECAf), récemment créée, pourrait, à long terme, avoir des répercussions positives pour les pays africains, telles qu'un accroissement de l'efficacité et de la productivité grâce à une meilleure affectation des ressources, une hausse des flux d'investissements transfrontaliers et des transferts de technologie, ainsi qu'un approfondissement de l'intégration commerciale. S'ils veulent profiter de ces avancées, les pays africains devront combler leur important déficit d'infrastructures et améliorer le climat des affaires. Dans le même temps, des mesures doivent être prises pour atténuer les effets différenciés de la libéralisation du commerce sur certains groupes, du fait de la migration des activités vers des lieux où les coûts sont plus faibles.

Principales caractéristiques de l'accord sur la ZLECAf

Le 21 mars 2018, les représentants d'un nombre important de pays membres de l'Union africaine (UA) ont signé l'accord instituant la Zone de libre-échange continentale pour l'Afrique (ZLECAf)¹. Cet accord intervient cinq ans après que les chefs d'État de l'UA ont décidé de créer la ZLECAf et près de deux ans après le début des négociations. Quand elle entrera pleinement en vigueur, la ZLECAf devrait regrouper l'ensemble des 55 pays africains, constituant un PIB global d'environ 2.200 milliards de dollars (d'après la base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI) et une population de plus de 1 milliard d'habitants. L'accord relatif à la ZLECAf prendra effet lorsqu'il aura été ratifié par au moins 22 des pays membres de l'UA. Il s'appuie sur les négociations de la Zone tripartite de libre-échange (TFTA), composée de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Il vise quatre objectifs : 1) mettre en place une union douanière continentale, 2) développer les échanges intra-africains, 3) résoudre les problèmes liés aux adhésions multiples à des communautés économiques régionales (CER) et enfin, 4) stimuler la compétitivité. La ZLECAf repose aussi sur la volonté de mettre à profit le niveau d'intégration auquel sont parvenues les CER, qui devraient contribuer à sa structure institutionnelle. Il est prévu qu'à long terme, les fonctions commerciales des CER seront consolidées à l'échelle du continent.

La phase I de l'accord sur la ZLECAf prévoit un cadre pour la libéralisation des échanges de biens et de services, ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends. Pour le commerce des biens, l'accord prévoit l'élimination des droits de douane sur 90 % des catégories de produits². Pour les 10 % restants, les pays peuvent appliquer la baisse des droits de douane sur une période plus longue, pour les biens critiques, ou maintenir le même niveau d'imposition pour les produits exclus de l'accord. Les pays membres ont également convenu de libéraliser le commerce des services en appliquant une méthode des demandes et offres, et ce dans sept secteurs jugés prioritaires : logistique et transport, services financiers, tourisme, services professionnels, services énergétiques, BTP et communication³. Des négociations distinctes, qui devraient débiter fin 2018, seront nécessaires en vue de définir la phase II de la ZLECAf. Cette phase sera consacrée à la politique de la concurrence, à l'investissement et aux droits de propriété intellectuelle.

État actuel du commerce en Afrique

La mosaïque des accords commerciaux intra-africains comprend huit CER et quatre groupements sous-régionaux⁴. Malgré cela, une bonne partie des exportations de l'Afrique, dominées par les produits de base, est destinée à des pays non africains.

Cet encadré a été rédigé par Paolo Cavallino, Nana Hammah, Garth Nicholls et Hector Perez-Saiz.

¹Voir <https://au.int/>.

²Voir International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD). <https://www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/talking-cfta-with-albert-muchanga-the-au%E2%80%99s-commissioner-for-trade>.

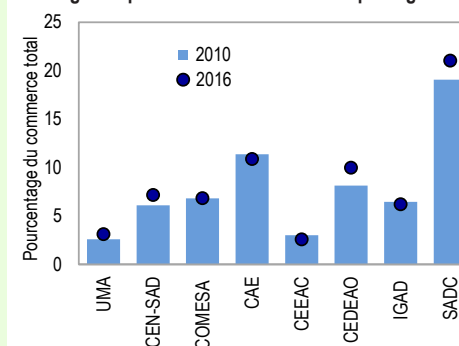
³Voir International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD). https://www.ictsd.org/sites/default/files/research/trade_in_services_negotiations_digital_0.pdf.

⁴Les communautés économiques régionales sont : la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ; le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) ; l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; l'Union du Maghreb arabe (UMA). Les groupements sous-régionaux sont : la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ; la Commission de l'Océan Indien (COI) ; l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) ; la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Voir Sebahizi (2017).

Encadré 1.3 (suite)

En 2016, 18 % du total des échanges de l'Afrique se sont déroulés à l'intérieur du continent. Ils étaient en grande partie tirés par la SADC et la CAE, qui présentaient les niveaux d'échanges intracommunautaires les plus élevés (plus de 20 % du total) par rapport aux autres groupements (graphique 1.3.1). En 2015, les produits manufacturés ne représentaient que 19 % des exportations de l'Afrique vers le reste du monde. Dans le même temps, le commerce à l'intérieur de l'Afrique est dominé par les produits manufacturés, les services financiers et les services de détail⁵. Les obstacles tarifaires et non tarifaires entre pays africains restent élevés. Par exemple, en 2016, le droit moyen appliqué à la nation la plus favorisée des pays africains était de 14,5 %, environ le double de celui appliqué aux pays de l'Union européenne⁶. En outre, le droit maximal en Afrique subsaharienne, tout produit confondu, avoisinait les 400 %, alors que le tarif moyen simple pour tous les produits était légèrement inférieur à 10 % et les articles en franchise de droits ne représentaient que 28⅓ % de l'ensemble des lignes tarifaires⁷.

Graphique 1.3.1. Afrique subsaharienne : commerce intrarégional par communauté économique régionale



Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Note : voir à la page 94 le tableau des groupes de pays.

Avantages potentiels de l'accord

Dans l'ensemble, quatre avantages majeurs de la ZLECAf pourront profiter aux pays africains. Premièrement, il est projeté que la ZLECAf dynamisera les échanges intrarégionaux. Mevel et Karingi (2012) estiment que l'élimination de tous les obstacles tarifaires du continent et une réduction de 50 % des obstacles non tarifaires pourraient augmenter les échanges entre pays africains d'environ 130 % en cinq ans. Deuxièmement, même si les répercussions d'une plus grande intégration commerciale sur la production seront probablement faibles à court terme, d'après les estimations, les changements susmentionnés, assortis de progrès en matière de facilitation des échanges, pourraient accroître le PIB des pays africains de 5 points de pourcentage en 15 ans (Chauvin *et al.*, 2016). Troisièmement, Anderson *et al.* (2015) montrent que l'interaction dynamique entre la croissance et la formation du capital peut augmenter les avantages statiques de la libéralisation du commerce de plus de 60 %. Enfin, la ZLECAf pourrait servir de tremplin vers une intégration commerciale plus profonde. Mevel et Karingi (2012) estiment que la création d'une union douanière continentale, en sus de la ZLECAf, pourrait augmenter les échanges de l'Afrique subsaharienne avec le reste du monde de 4 % en cinq ans. Cependant, il est peu probable que ces avantages potentiels soient uniformes, car l'activité se déplacera vers les parties du continent où les coûts sont plus faibles. Des mesures compensatoires seront indispensables pour atténuer ces effets différenciés (par exemple, la formation des travailleurs) afin de garantir un redéploiement sans heurt de la main-d'œuvre et du capital. Par ailleurs, l'élimination des droits de douane entraînera des pertes de recettes tarifaires importantes pour les États à un moment où ils ont besoin de renforcer leur position budgétaire, d'où la nécessité de faire davantage de progrès en matière de recouvrement des recettes intérieures.

Obstacles commerciaux non tarifaires en Afrique

Bien que la ZLECAf recèle des avantages économiques potentiels, pour en tirer pleinement parti, l'Afrique doit résorber son déficit d'infrastructures et améliorer le climat des affaires. Le tableau 1.3.1 montre que plusieurs indicateurs relatifs à la qualité des ports, au transport aérien et à d'autres mesures de l'efficacité des infrastructures sont plus faibles en Afrique que dans d'autres régions. Compte tenu de la configuration géographique du continent, une diminution du coût des transports terrestres est essentielle pour encourager le commerce intrarégional (Banque mondiale, 2009). Le tableau indique également que la région est mal notée sur le plan de l'efficacité des douanes et d'autres procédures administratives du commerce international.

⁵Voir Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. <https://www.uneca.org/fr/stories/la-cea-demande-%C3%A0-l%E2%80%99afrique-de-poursuivre-la-zone-de-libre-%C3%A9change-continentale>.

⁶Voir Organisation mondiale du commerce. https://www.wto.org/english/tratop_e/tariffs_e/tariff_data_e.htm.

⁷Voir Conférence de la Banque mondiale et des Nations Unies sur le commerce et le développement : World Integrated Trade Solution (WITS). <https://wits.worldbank.org/CountrySnapshot/en/SSF/textview>.

Encadré 1.3 (fin)

En outre, un climat propice aux affaires est particulièrement indiqué pour faciliter les échanges intrarégionaux. Selon plusieurs indicateurs établis par la Banque mondiale, des progrès en matière de réduction du coût et des délais encourus pour créer une nouvelle entreprise sont possibles. Enfin, la profondeur des marchés et l'inclusion financière étant plus faibles en Afrique que dans d'autres régions, l'accès au crédit commercial et au crédit bancaire pour créer ou élargir une entreprise sera essentiel pour promouvoir les objectifs de la ZLECAf.

Tableau 1.3.1. Obstacles au commerce en Afrique

Variable	Afrique	Afrique subsahar.	Pays avancés	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Amérique centrale	Asie
Niveau des infrastructures :							
Trafic portuaire de conteneurs (WDI)	0,09	0,07	0,75	0,11	0,12	0,38	0,65
Passagers aériens, par habitant (WDI)	0,23	0,25	2,6	1,6	1,43	0,93	1,18
Qualité des infrastructures portuaires (1 = faible à 7 = élevée) (WDI)	3,64	3,64	5,35	5,21	3,65	4,15	4,17
Indice de connectivité de la navigation de ligne (WDI)	14,38	12,72	50,64	58,51	24,16	16,36	35,11
Note de l'efficacité des infrastructures (LPI)	2,32	2,34	3,75	3,73	2,56	2,43	2,92
Note de l'efficacité des douanes (LPI)	2,35	2,39	3,58	3,53	2,52	2,5	2,88
Note de l'efficacité de la navigation internationale (LPI)	2,52	2,52	3,56	3,4	2,76	2,81	3,01
Note du respect des délais (LPI)	2,87	2,86	4,09	3,88	3,21	3,1	3,44
Note de l'efficacité globale de la logistique (LPI)	2,49	2,51	3,74	3,68	2,77	2,69	3,05
Coûts liés au commerce :							
Bureaucratie douanière (1 = inefficace à 7 = efficace) (WDI)	3,6	3,6	5	4,6	3,5	3,7	4,3
Délais d'exportation (jours) (DB)	29,3	30,9	10,2	9,8	19,8	15,4	20
Délais d'importation (jours) (DB)	36,4	38,5	9,3	9,7	24,3	15,3	21,6
Coût de l'exportation (dollars par conteneur) (DB)	2.149	2.302	1.054	1.395	1.809	1.181	1.026
Coût de l'importation (dollars par conteneur) (DB)	2.819	3.056	1.102	1.570	2.020	1.329	1.092
Autres :							
Création d'une entreprise (jours) (DB)	31,2	33,3	11,2	6,5	72,4	26,9	30,5
Création d'une entreprise (coût en % du revenu par habitant) (DB)	69,7	74	4,1	7,2	27	39,8	24,1

Sources : Banque mondiale, Indicateurs Doing Business (DB), base de données sur la performance logistique (LPI) et Indicateurs de développement dans le monde (WDI).

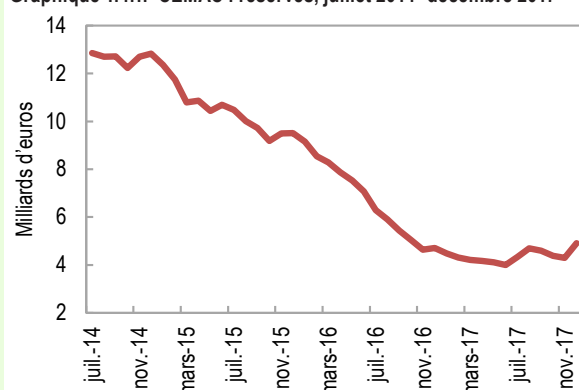
Encadré 1.4. CEMAC : mise en œuvre de la stratégie économique régionale et marche à suivre

Les autorités nationales et les institutions régionales de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont entamé la mise en œuvre de la stratégie régionale, adoptée en décembre 2016 (encadré 1.2, FMI, 2017c), qui contribuera à prévenir l'épuisement des réserves et soutenir le régime de l'union monétaire. Les efforts d'ajustement budgétaire des États membres, accompagnés d'une politique monétaire restrictive et d'une application rigoureuse des réglementations de change par la banque centrale, de financements extérieurs au soutien des programmes nationaux et de cours du pétrole plus élevés ont permis de stabiliser la couverture des réserves de change à 2,5 mois d'importations fin 2017 (graphique 1.4.1). Ces progrès ont permis l'achèvement des revues du programme du FMI pour trois pays membres de la CEMAC (Cameroun, Gabon et République centrafricaine) en décembre 2017. Le gouvernement du Tchad et ses créanciers extérieurs sont parvenus à un accord de restructuration de la dette qui a ouvert la voie à l'achèvement de la revue du programme avec le FMI. Dans le même temps, des négociations sont en cours avec la Guinée équatoriale et la République du Congo sur leurs programmes respectifs.

À l'échelle nationale, des efforts d'assainissement budgétaire sont en cours, mais des risques persistent. Comme prévu au lancement de la stratégie régionale, ces efforts ont privilégié les coupes dans les dépenses non prioritaires et les dépenses primaires globales ont baissé de 27,5 % du PIB hors pétrole en 2016 à 22,8 % du PIB hors pétrole en 2017. Cette rationalisation se poursuivra à moyen terme, mais les mesures visant à accroître les recettes non pétrolières devraient jouer un rôle plus déterminant dans l'assainissement des finances publiques à partir de 2018. En outre, la majeure partie des recettes exceptionnelles tirées de la hausse récente des cours internationaux du pétrole devrait être épargnée et utilisée pour élargir les marges de manœuvre budgétaires et extérieures ou pour apurer les arriérés budgétaires intérieurs plus rapidement que prévu par le programme. Dans l'ensemble, l'assainissement budgétaire permettra de réduire le déficit budgétaire global (hors dons) des pays membres de la CEMAC, de 4,2 % du PIB en 2017 à 0,7 % du PIB en 2020, tout en préservant les programmes de protection sociale (graphique 1.4.2). Cet ajustement permettra à son tour à la fois d'apurer les arriérés budgétaires et, conjugué à une reprise progressive de la croissance nominale, de réduire graduellement les ratios de dette publique à partir de 2018, de 52 % du PIB fin 2017 à 49 % du PIB fin 2020. Avec une composition des financements du budget davantage orientée vers les financements extérieurs, la dette intérieure mesurée en pourcentage du PIB devrait baisser, passant de près de 20 % fin 2017 à moins de 14 % fin 2020, tandis que la dette extérieure devrait rester globalement stable. Bien que, dans les grandes lignes, l'ensemble des objectifs de la stratégie régionale d'ajustement soient atteints, certains signes indiquent que le rééquilibrage budgétaire peine à se mettre en route dans certains pays, ce qui souligne le risque d'un essoufflement des réformes face à une éventuelle résistance politique ou sociale.

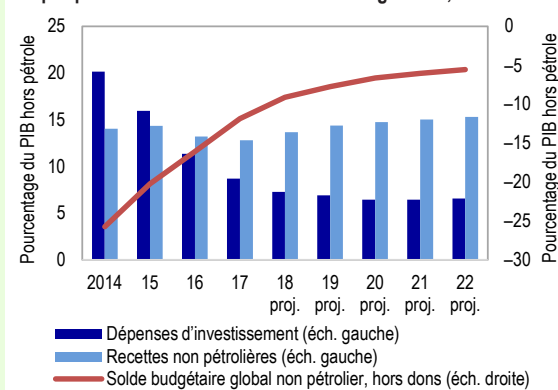
Ces efforts sont appuyés par la politique monétaire restrictive de la banque centrale régionale (BEAC) et par sa décision de supprimer les avances statutaires. L'augmentation des avances de la BEAC aux États à la suite de la chute des

Graphique 1.4.1. CEMAC : réserves, juillet 2014–décembre 2017



Sources : autorités de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; calculs des services du FMI.

Graphique 1.4.2. CEMAC : indicateurs budgétaires, 2014–22



Sources : autorités de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; calculs des services du FMI.

Cet encadré a été rédigé par Edouard Martin.

Encadré 1.4 (*fin*)

cours du pétrole avait permis de maintenir les dépenses publiques bien au-delà du niveau compatible avec la stabilité interne. Conjuguées au resserrement non contrôlé de l'agrégat monétaire et à la proportion élevée d'importations dans les dépenses d'infrastructure, ces avances ont causé de nouvelles pressions à la baisse sur les réserves extérieures. L'élimination fin 2017 de nouveaux crédits de la banque centrale à tout État a donc été une étape décisive pour le rétablissement de la discipline budgétaire et monétaire de la région. En 2018, la banque centrale poursuivra ses efforts de modernisation du cadre des opérations de la politique monétaire en vue de l'ancrer sur le taux directeur (plutôt que sur les agrégats monétaires), comme objectif intermédiaire, et, à terme, de renforcer son mécanisme de transmission. La BEAC compte notamment : 1) simplifier ses instruments de politique monétaire, 2) fonder sa gestion des liquidités sur des projections de facteurs autonomes, 3) renforcer les règles relatives aux réserves obligatoires, 4) ajuster le cadre de garantie et 5) mettre sur pied un dispositif de liquidité d'urgence. Enfin, la banque centrale appuiera le développement des marchés financiers, notamment en favorisant la création de bases de données sur le secteur financier (information financière, incidents de paiement et risques de crédit) et d'un bureau de crédit.

L'autorité régionale de contrôle bancaire a adopté un plan d'action afin d'accroître l'efficacité du contrôle bancaire. Ce plan a pour objectif d'aider les banques à remédier aux prêts improductifs élevés (notamment à travers une clarification et une meilleure application des règles de provisionnement), de renforcer l'exécution de certaines réglementations prudentielles (notamment les règles relatives à la concentration du risque et aux prêts entre parties liées) et de procéder à la résolution de banques en difficulté. L'autorité de contrôle poursuivra également la mise en œuvre de son plan stratégique, qui vise principalement à mettre en place un contrôle basé sur les risques.

Ces politiques de stabilisation, qui ont été essentielles à la prévention d'une crise plus profonde, doivent être complétées par des réformes structurelles pour garantir une croissance plus inclusive et durable sur le moyen terme. À ce titre, le programme régional de réformes économiques et financières énonce des mesures spécifiques pour réduire la dépendance excessive de la région aux recettes issues des exportations de pétrole et d'activités connexes. Les mesures pour améliorer le climat des affaires prévoient : 1) la mise en place de tribunaux de commerce pour faciliter le règlement des litiges commerciaux, 2) l'établissement de guichets uniques pour réduire le temps et les fonds nécessaires pour créer une entreprise et 3) la création de pépinières pour favoriser la création d'entreprises grâce au partage de meilleures pratiques. Parmi les mesures visant à approfondir l'intégration régionale, on peut citer les suivantes : 1) réviser le code des douanes pour harmoniser et réduire les exonérations douanières, 2) mettre pleinement en application le tarif extérieur commun et 3) garantir la liberté d'entreprendre. Il est également nécessaire d'améliorer la gouvernance, la transparence budgétaire et la gestion des finances publiques. Mettre en œuvre toutes ces réformes tout en améliorant la confiance des investisseurs grâce à une stabilisation macroéconomique durable permettrait d'engendrer une reprise progressive de la croissance du PIB non pétrolier dans la CEMAC, qui atteindrait 4,8 % en 2021.

Encadré 1.5. Protéger les dépenses sociales dans les programmes soutenus par le FMI

Depuis 2009, presque tous les programmes soutenus par le FMI dans les pays d'Afrique subsaharienne comportent des objectifs quantitatifs ou des repères structurels pour préserver ou augmenter les dépenses sociales, principalement en faveur de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Dans l'ensemble, ces éléments du programme ont permis de protéger ou d'accroître les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires.

La nouvelle architecture des facilités du FMI adoptée en 2009 a pour but explicite d'aider les pays à faible revenu à atteindre un équilibre macroéconomique stable et pérenne, permettant de réduire la pauvreté et d'accélérer la croissance de manière vigoureuse et durable¹. Au titre de cette nouvelle architecture, tous les instruments (facilité élargie de crédit, facilité de crédit de confirmation, facilité de crédit rapide et instrument de soutien à la politique économique) sont censés appuyer les politiques en faveur de la protection des dépenses sociales et d'autres dépenses prioritaires. Ces mesures sont généralement énoncées dans la lettre d'intention.

Presque tous les programmes approuvés depuis 2009 ont comporté des objectifs quantitatifs (le plus souvent un plancher de dépenses sociales ou d'autres types plus spécifiques de dépenses prioritaires) ou des repères structurels pour le secteur social². Entre 2006 et 2009, près de 50 % des programmes approuvés au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont été assortis d'un plancher de dépenses sociales ; depuis 2009, près de 90 % des programmes appuyés par le FMI approuvés pour les pays à faible revenu (dont 95 % pour des pays d'Afrique subsaharienne) comportent un tel plancher. Certains programmes ont été assortis de sauvegardes plus robustes pour les dépenses sociales et prioritaires, par exemple en excluant les dépenses sociales des cibles de déficit budgétaire ou en permettant d'ajuster la cible pour accroître, si nécessaire, l'enveloppe des dépenses sociales (Malawi et Grenade). En plus d'un objectif indicatif, certains autres programmes ont intégré des repères structurels pour les mesures de protection sociale afin de mieux cibler les groupes les plus vulnérables, d'élargir le périmètre couvert par les systèmes de transferts monétaires ou de revoir la conception du système de filets de sécurité³.

Bien que la définition des dépenses sociales et prioritaires varie d'un pays à l'autre, elles englobent généralement les dépenses en matière de santé, d'éducation et de protection sociale. Les dépenses de santé et d'éducation dépendent de la nomenclature fonctionnelle du budget pour ces deux secteurs. Les dépenses de protection sociale comprennent les dépenses engagées pour les programmes de soutien aux groupes vulnérables, tels que les allocations pour enfants et les prestations de maternité, les allocations pour les femmes et les personnes âgées, les allocations chômage des jeunes et les transferts de sécurité sociale (Arménie, Honduras, Mali et Mauritanie). Dans certains cas, les dépenses dites protégées peuvent être destinées à des projets permettant indirectement de réduire la pauvreté ou les inégalités, tels que des projets dans les domaines de l'agriculture, l'électrification rurale, l'assainissement, l'égalité femmes-hommes et l'environnement (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Bissau et Togo). Les planchers quantitatifs ont souvent été fixés en prenant uniquement en compte les dépenses sociales et d'autres dépenses prioritaires financées sur ressources intérieures pour éviter qu'un déficit de financement extérieur n'entrave la réalisation des objectifs.

Dans l'ensemble, l'établissement d'objectifs indicatifs pour le suivi de la mise en œuvre du programme a permis de préserver, voire d'augmenter, les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires. Les planchers de dépenses sociales ont été respectés dans plus de deux tiers des programmes et ce résultat est presque identique si l'on considère uniquement les programmes prévoyant un assainissement des finances publiques. D'après un échantillon de pays dont les données sur les objectifs indicatifs et les autres agrégats économiques peuvent être comparées, la part des dépenses sociales protégée par ces planchers a augmenté d'environ 2,5 points de pourcentage entre 2010 et 2017 (d'une moyenne d'environ 23,5 % à une moyenne de 26 %) et d'environ un point de pourcentage de PIB (d'une moyenne de 6 % à une moyenne de 7 %) (graphiques 1.5.1 et 1.5.2). Ces résultats concordent avec des études antérieures qui ont montré que les dépenses sociales dans des secteurs tels que la santé et l'éducation, par exemple, ont effectivement augmenté dans le cadre de programmes appuyés par le FMI dans les pays à faible revenu⁴.

Cet encadré a été préparé par Alice Mugnier, Ivohasina F. Razafimahefa et Sampawende J. Tapsoba.

¹FMI (2009).

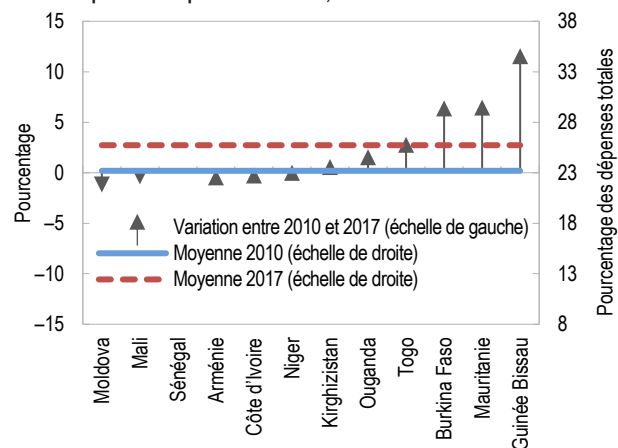
²FMI (2017e).

³BIE (2017).

⁴Clements, Gupta et Nozaki (2011).

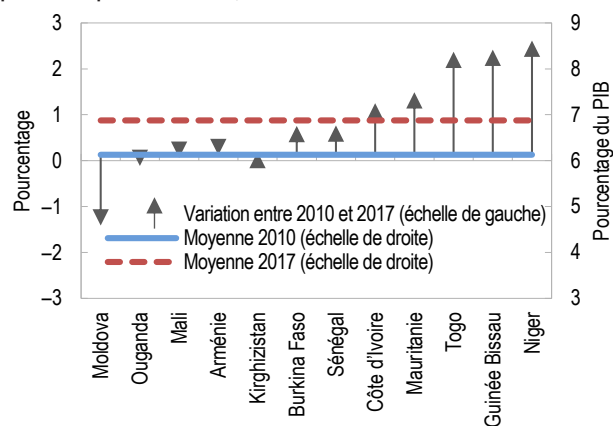
Encadré 1.5 (fin)

Graphique 1.5.1. Échantillon de pays : variation des objectifs indicatifs pour les dépenses sociales, 2010–17



Sources : autorités nationales ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Graphique 1.5.2. Échantillon de pays : variation des objectifs indicatifs pour les dépenses sociales, 2010–17



Sources : autorités nationales ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Annexe 1.1. Prix d'équilibre budgétaire du pétrole : définition et décomposition

Définition et interprétation

Le prix d'équilibre budgétaire du pétrole est une mesure standard utilisée pour évaluer la vulnérabilité budgétaire dans les pays exportateurs de pétrole. C'est une mesure approximative du prix que le pétrole doit atteindre pour équilibrer le budget. Cet indicateur a une valeur illustrative et ne signifie pas nécessairement qu'un budget en équilibre constitue l'objectif budgétaire adéquat.

Le prix d'équilibre budgétaire du pétrole est défini comme suit (toutes les variables sont exprimées en dollars américains) :

$$\text{prix d'équilibre} = SBHP^{USD} \left(\frac{\text{prix du pétrole}}{\text{recettes budgétaires issues du pétrole}} \right),$$

où $SBHP^{USD}$ représente le solde budgétaire hors pétrole. Le prix d'équilibre budgétaire du pétrole est défini comme le solde budgétaire hors pétrole divisé par le nombre de barils de pétrole alloués à l'État (que l'on obtient en divisant les recettes budgétaires issues du pétrole par le prix du pétrole). Le prix d'équilibre budgétaire du pétrole peut être interprété comme étant le prix que le pétrole doit atteindre pour que le budget soit équilibré, dans l'hypothèse où les recettes non pétrolières ne dépendent pas du prix du pétrole et où la relation entre les recettes budgétaires issues du pétrole et le prix du pétrole est linéaire.

Décomposition des variations du prix d'équilibre budgétaire du pétrole

Nous proposons une nouvelle méthode pour étudier la contribution de divers facteurs à la dynamique du prix d'équilibre budgétaire du pétrole. Ce calcul du prix d'équilibre indique dans quelle mesure la dépréciation du taux de change réel et l'assainissement des finances publiques contribuent aux variations du prix d'équilibre.

La définition du prix d'équilibre budgétaire du pétrole peut être reformulée comme suit :

$$\text{prix d'équilibre} = (e * p) \left(\frac{SBHP^{UMN}}{p} \right) \left(\frac{\text{prix du pétrole}}{\text{recettes budgétaires issues du pétrole}} \right),$$

où le solde budgétaire hors pétrole $SBHP^{UMN}$ est le solde budgétaire hors pétrole exprimé en unités de monnaie nationale, e est le taux de change nominal par rapport au dollar, et p est le déflateur du PIB du pays exportateur de pétrole étudié (on pourrait également utiliser l'indice des prix à la consommation). On examine la variation du prix d'équilibre budgétaire du pétrole en dollars constants en le divisant par le déflateur du PIB américain p^* (on pourrait aussi utiliser l'indice des prix à la consommation des États-Unis) comme suit :

$$\frac{\text{prix d'équilibre}}{p^*} = \left(\frac{e * p}{p^*} \right) \left(\frac{SBHP^{UMN}}{p} \right) \left(\frac{\text{prix du pétrole}}{\text{recettes budgétaires issues du pétrole}} \right).$$

Si l'on considère la variation logarithmique du prix d'équilibre budgétaire du pétrole en dollars constants, on observe que ce prix est égal à la somme de la variation logarithmique du taux de change réel par rapport au dollar (dépréciation), de la variation logarithmique du solde budgétaire hors pétrole exprimé en unités de monnaie nationale constante (assainissement des finances publiques) et d'une composante reflétant la contribution des variations du volume d'exportations de pétrole (en logarithmes) et/ou des variations du barème de la fiscalité pétrolière.

$$\Delta \ln \left(\frac{\text{prix d'équilibre}}{p^*} \right) = \Delta \ln \left(\frac{e * p}{p^*} \right) + \Delta \ln \left(\frac{SBHP^{UMN}}{p} \right) - \Delta \ln \left(\frac{\text{recettes budgétaires issues du pétrole}}{\text{prix du pétrole}} \right).$$

BIBLIOGRAPHIE

- African Union. 2017. December 8th Press Release. <https://au.int/en/pressreleases/20171208/statement-chairperson-commission-african-union-continental-free-trade-area>.
- Anderson, J., M. Larch, and Y. Yotov. 2015. “Growth and Trade with Frictions: A Structural Estimation Framework.” NBER Working Paper 21377 National Bureau for Economic Research, Cambridge, MA.
- Arizala, F., M. Bellon, M. MacDonald, M. Mlachila, and M. Yenice. 2018. “Regional Spillovers in Sub-Saharan Africa—Exploring Different Channels.” IMF Spillover Note, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Chauvin, N., P. Ramos, and G. Porto. 2016. “Trade, Growth, and Welfare Impacts of the CFTA in Africa.” Proceedings of CSAE Conference: Economic Development in Africa, Oxford.
- Cherif, R., F. Hasanov, and M. Zhu (eds.). 2016. “Breaking the Oil Spell: The Gulf Falcons’ Path to Diversification.” International Monetary Fund, Washington, DC.
- Clements, B., S. Gupta, and M. Nozaki. 2011. “What Happens to Social Spending in IMF-Supported Programs?” International Monetary Fund, Washington, DC.
- Gaspar, V., and A. Selassie. 2017. “Taxes, Debt and Development: A One-Percent Rule to Raise Revenues in Africa.” IMF Blog, International Monetary Fund, Washington, DC. <https://blogs.imf.org/2017/12/05/taxes-debt-and-development-a-one-percent-rule-to-raise-revenues-in-africa/>
- Independent Evaluation Office of the International Monetary Fund (IEO). 2017. “The IMF and Social Protection.” Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2009. “A New Architecture of Facilities for Low-Income Countries.” IMF Policy Paper, Washington, DC.
- . 2013. “Drivers of Growth in Non-resource-Rich Sub-Saharan African Countries.” Chapter 2, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2015a. “Dealing with the Gathering Clouds” Chapter 1, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2015b. “Fiscal Policy and Long-Term Growth.” IMF Policy Paper, Washington, DC.
- . 2015c. “How Can Sub-Saharan Africa Harness the Demographic Dividend?” Chapter 2, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2016. “Time for a Policy Reset” Chapter 1, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, April.
- . 2017a. “The Quest for Recovery” Chapter 1, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2017b. “The Impact of Fiscal Consolidations on Growth in Sub-Saharan Africa.” Chapter 2, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2017c. “Economic Diversification in Sub-Saharan Africa.” Chapter 3, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2017d. “Restarting Sub-Saharan Africa’s Growth Engine.” Chapter 2, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, April.
- . 2017e. “Social Safeguards and Program Design in PRGT and PSI-supported Programs”. IMF Policy Paper, Washington, DC.
- International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD). 2017. “Talking CFTA with Albert Muchanga, the AU’s Commissioner for Trade and Industry.” <https://www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/talking-cfta-with-albert-muchanga-the-au%E2%80%99s-commissioner-for-trade>.
- . 2017. “Trade in Services Negotiations: A Southern African Perspective.” https://www.ictsd.org/sites/default/files/research/trade_in_services_negotiations_digital_0.pdf.
- Mevel, S., and S. Karingi. 2012. “Deepening Regional Integration in Africa: A Computable General Equilibrium Assessment of the Establishment of a Continental Free Trade Area Followed by a Continental Customs Union.” Proceedings of the African Economic Conference.
- Sebahizi, P. 2017. “Update on the Continental Free Trade Area negotiations.” Presentation at the African Prosperity Conference.
- United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD). 2015. “Elements of Modalities for the African Continental Free Trade Agreement (CFTA). Some Key Issues for Consideration.” http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditc2015misc3_en.pdf.
- United Nations Economic Commission for Africa (UNECA). 2016. “ECA Urges Africa to Push ahead with Continental Free Trade Area.” <https://www.uneca.org/stories/eca-urges-africa-push-ahead-continental-free-trade-area>.
- World Bank. 2009. “Transport Prices and Costs in Africa. A Review of the International Corridors.” Washington, DC.

2. Mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne : quelles sont les possibilités ?

La mobilisation des recettes fiscales est l'un des défis les plus pressants qui se posent aux pouvoirs publics des pays d'Afrique subsaharienne. Au-delà des circonstances propres à chaque pays, la mobilisation des recettes fiscales revêt une importance particulière pour trois raisons :

- Premièrement, les pays d'Afrique subsaharienne doivent accroître leurs ressources pour pouvoir investir dans des programmes permettant de réaliser les objectifs de développement durable. Cela inclut des efforts pour réduire la pauvreté et les inégalités, offrir des services satisfaisants dans les domaines de la santé et de l'éducation et développer les infrastructures de base pour soutenir une croissance plus inclusive. En dépit de progrès récents, l'Afrique subsaharienne doit encore relever des défis considérables. Nous montrons, dans le présent chapitre, que la région pourrait globalement accroître ses recettes publiques de quelque 3 % à 5 % du PIB, en moyenne, c'est-à-dire de 50 à 80 milliards de dollars — un chiffre nettement supérieur aux 36 milliards de dollars (estimation) d'aide publique au développement reçue par la région en 2016.
- Deuxièmement, à un moment où les niveaux d'endettement public augmentent rapidement, la mobilisation des recettes fiscales devrait figurer en bonne place dans toute stratégie d'assainissement budgétaire. En l'absence d'efforts suffisants pour accroître les recettes fiscales, l'assainissement budgétaire repose généralement de manière excessive sur des réductions de dépenses publiques, qui peuvent avoir un effet négatif sur la croissance (FMI, 2017) et être politiquement plus difficiles à mettre en œuvre et à appliquer durablement.

- Troisièmement, développer les capacités de recouvrement de l'impôt est aussi une façon de renforcer les institutions et d'accroître les capacités étatiques. Le recouvrement de l'impôt étant l'une des fonctions les plus fondamentales de l'État, développer les capacités de recouvrement peut aussi favoriser le développement institutionnel dans d'autres domaines (Gaspar, Jaramillo et Wingender, 2016). Cela peut s'effectuer de plusieurs façons. Par exemple, des efforts en faveur de la clarté et de l'équité des lois et réglementations fiscales peuvent soutenir une action axée sur la gestion des finances publiques pour convaincre la population que les impôts serviront à financer des programmes de dépenses relativement efficaces et transparents. De même, la mise en place d'une administration fiscale dotée de cadres bien formés peut permettre des innovations organisationnelles à mesure que les pays étendent leurs réussites en matière de réforme à d'autres domaines d'action de l'État¹.

Ce chapitre compare les efforts qui ont été entrepris en Afrique subsaharienne pour collecter les recettes à ceux déployés dans d'autres régions en mettant l'accent sur les recettes non attribuables aux ressources naturelles².

Ce chapitre fait valoir la difficulté d'une mobilisation durable des recettes, parce qu'elle exige un développement cohérent des institutions dans le temps ainsi qu'une attention soutenue aux processus et aux réformes de base qui sont souvent remis en cause. Par ailleurs, les réformes solides sont celles qui, non seulement se focalisent sur les façons d'accroître les recettes collectées, mais aussi tiennent compte de l'efficacité et de l'équité des options envisageables pour y parvenir. L'assistance technique peut soutenir les efforts de réforme, mais elle a besoin pour ce faire

Le présent chapitre a été rédigé par une équipe dirigée par Alex Segura-Ubierno et composée de Chuling Chen, John Hooley, Gabriel Leost, Toomas Orav, Miguel Pereira Mendes, Ashan Rodriguez et Manuel Rosales.

¹Le processus de développement des capacités des États est très complexe et tributaire de plusieurs facteurs. La faiblesse de ces capacités est souvent invoquée pour justifier l'aptitude limitée des États à recouvrer l'impôt. Or, l'expérience de certains pays se relevant d'un conflit (comme le Libéria et le Mozambique) semble indiquer que la mise en place d'institutions chargées de percevoir l'impôt peut avoir des retombées institutionnelles positives en permettant de renforcer les capacités de l'État dans d'autres domaines (par exemple organismes statistiques, groupes de réforme de la gestion des finances publiques, etc.). Les travaux de Prichard et Leonard (2010) corroborent aussi cette conjecture.

²Le chapitre privilégie la mobilisation de recettes autres que celles tirées des ressources naturelles. Les recettes qui sont tirées des ressources naturelles varient selon les niveaux de production des ressources et selon les cours des produits de base et font l'objet d'un contrôle moindre par les autorités nationales. Une collecte et une gestion appropriées de ces recettes soulèvent d'autres questions concernant les régimes et les cadres budgétaires qui ont été examinés ailleurs (FMI, 2012, par exemple).

d'une forte volonté politique reposant généralement sur une stratégie à moyen terme bien définie. Le chapitre est divisé en trois sections.

- La première compare l'évolution des ratios des recettes et des impôts au PIB en Afrique subsaharienne à celle observée dans d'autres régions. Elle montre que la mobilisation de recettes a notablement progressé en Afrique subsaharienne au cours des trente dernières années. La région n'en continue pas moins d'enregistrer le plus faible ratio recettes/PIB de toutes les régions. Cette section montre aussi comment la faible efficacité de certaines grandes sources d'imposition, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt sur le revenu des sociétés (IS), freine sensiblement l'amélioration des performances. Elle examine également d'autres sources potentielles de nouvelles recettes telles que les droits d'accise et les impôts fonciers.
- La deuxième section analyse certains des facteurs de nature structurelle qui peuvent expliquer pourquoi les ratios impôts/PIB sont plus faibles en Afrique subsaharienne, notamment le niveau de développement, le degré d'ouverture commerciale, la structure sectorielle, la répartition du revenu et la qualité des institutions. Elle montre que, dans l'ensemble, les pays d'Afrique subsaharienne pourraient accroître de quelque 3 % à 5 % du PIB les impôts recouverts en associant des réformes destinées à améliorer l'efficacité des systèmes actuels (réduction des exonérations d'impôt, par exemple) à des changements institutionnels (amélioration de la gouvernance et mesures de lutte contre la corruption, entre autres).
- La troisième section analyse les enseignements tirés d'études de cas sur la mobilisation de recettes. Elle met l'accent sur les composantes de stratégies à moyen terme, performantes pour la mobilisation de recettes et sur l'importance de facteurs d'économie politique tels que l'obtention d'un large soutien en faveur du processus de réforme à l'aide de stratégies de communication dynamiques, dirigées au secteur public comme au secteur privé. Les conclusions concordent avec celles d'autres travaux de recherche effectués

récemment dans ce domaine (par exemple Akitoby *et al.*, à paraître).

Enfin, le chapitre examine le rôle joué par les nouvelles technologies (c'est-à-dire la numérisation) pour offrir aux responsables de l'élaboration des politiques fiscales un accès plus rapide à des informations plus fiables et pour consolider l'assiette fiscale (encadré 2.1). Il examine également l'impact économique de la mobilisation de recettes sur la croissance et la répartition du revenu (encadré 2.2), en mettant l'accent sur les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), où ces questions ont pris une importance particulière depuis la chute brutale des prix des produits de base survenue en 2014.

ÉVOLUTION DE LA MOBILISATION DE RECETTES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

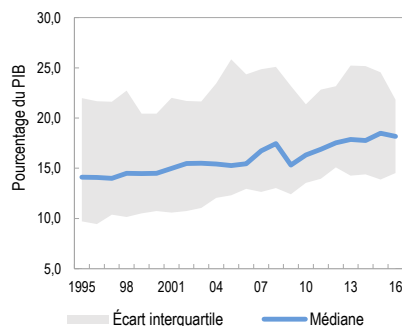
Des progrès réguliers et généralisés

Beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne ont fait des progrès notables dans la mobilisation de recettes au cours des trente dernières années. Pour le pays médian de la région, le total des recettes hors dons est passé d'environ 14 % du PIB au milieu des années 90 à plus de 18 % en 2016, tandis que les recettes fiscales progressaient de 11 % à 15 % (graphiques 2.1 à 2.3)³. Cette évolution a principalement été induite par les recettes autres que celles tirées des ressources naturelles (graphique 2.3), qui ont très fortement augmenté ces dix dernières années. Les recettes provenant des ressources naturelles n'ont, en revanche, pas sensiblement augmenté malgré leur importante contribution aux recettes globales de beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne. Elles ont aussi fluctué, surtout pendant les périodes de variation des prix des produits de base observées à la fin de la première décennie 2000 et depuis 2014.

Les progrès réalisés récemment dans la mobilisation de recettes ont aussi été étendus. Depuis le milieu des années 90, 15 pays d'Afrique subsaharienne ont réussi à atteindre un ratio impôts/PIB d'au moins 13 % environ, soit le ratio minimum qui, d'après de récents travaux de recherche, peut être associé à une accélération sensible de la croissance et du

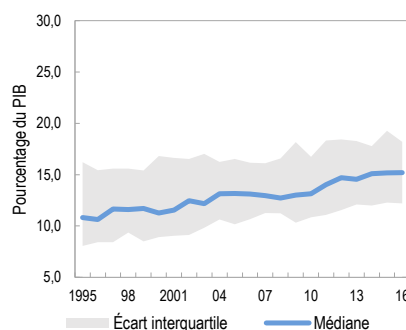
³Sur la base d'un échantillon fixe de 40 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels on dispose de données sur la période comprise entre 1995 et fin 2016. La médiane donne une image plus juste de l'évolution des recettes que la moyenne du fait de la répartition inégale des ratios des recettes dans l'ensemble de la région (graphique 2.4).

Graphique 2.1. Afrique subsaharienne : total des recettes hors dons, 1995–2016



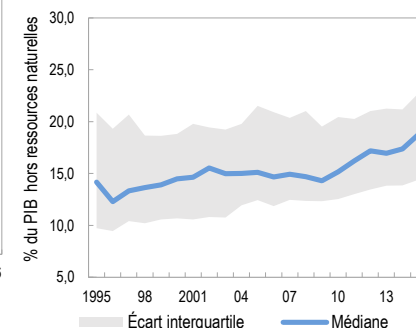
Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique 2.2. Afrique subsaharienne : recettes fiscales, 1995–2016



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique 2.3. Afrique subsaharienne : recettes hors ressources naturelles/PIB hors ressources naturelles, 1995–2015



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

développement (graphique 2.4)⁴. Les deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne ont aujourd'hui des ratios de recettes supérieurs à 15 % alors que moins de la moitié d'entre eux atteignaient ce niveau en 1995.

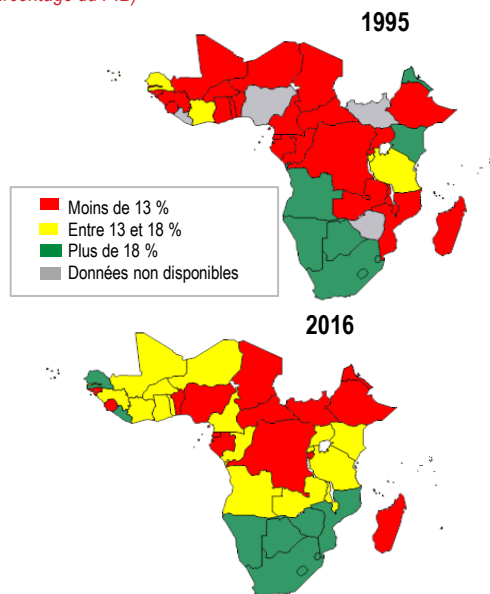
Les progrès observés en Afrique subsaharienne dans la mobilisation de recettes ont principalement tenu à un accroissement de la fiscalité directe et indirecte (graphique 2.5). La fiscalité indirecte a été renforcée par l'introduction de la TVA dans plusieurs pays. En revanche, la part dans le PIB des recettes tirées de la taxation des importations a fléchi sous l'effet de la libéralisation des échanges survenue pendant la période considérée.

Le contexte mondial

Malgré les progrès qu'elle a accomplis récemment dans la mobilisation de recettes, l'Afrique subsaharienne reste la région du monde avec le plus faible ratio recettes/PIB. Bonne nouvelle cependant, des signes de convergence sont observables. Au cours des trente dernières années, son ratio des recettes a en effet progressé deux fois plus vite que celui de l'ensemble des pays émergents et en développement (graphique 2.6).

Néanmoins, à 23 %, le ratio médian recettes/PIB de l'ensemble des pays émergents et des pays en développement dépasse de 5 points celui de l'Afrique subsaharienne. La performance de la région est toutefois

Graphique 2.4. Afrique subsaharienne : recettes fiscales/PIB (Pourcentage du PIB)

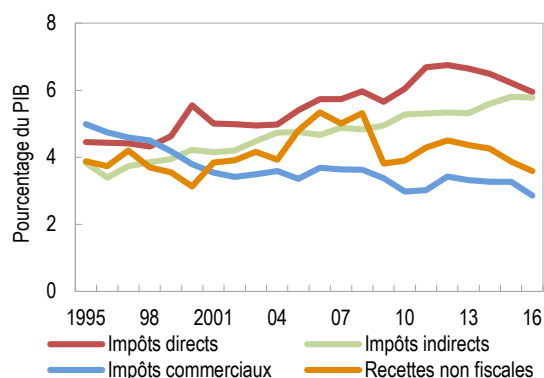


Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

légèrement meilleure pour les recettes fiscales puisque son ratio médian impôts/PIB n'est inférieur que de 2 points à celui de l'ensemble des pays émergents et des pays en développement, bien qu'elle occupe l'avant-dernière place dans le classement des régions dans ce domaine (graphique 2.7).

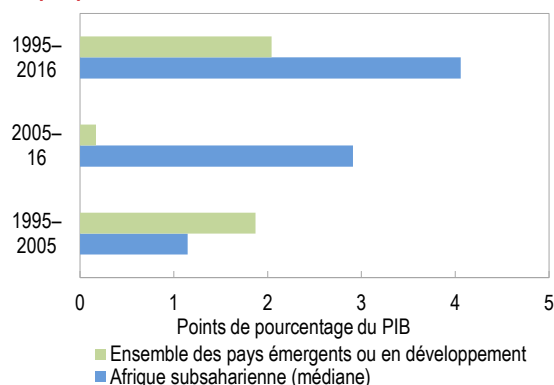
⁴Gaspar, Jaramillo et Wingender (2016) estiment à 12,88 % le ratio minimum impôts/PIB permettant à l'État de remplir certaines de ses principales fonctions, notamment de consacrer suffisamment de ressources aux programmes de développement. Ce seuil est certes statistiquement significatif, mais il doit être considéré avec prudence puisqu'il peut varier d'un pays à l'autre. Avec des recettes non fiscales généralement de 2 % du PIB en moyenne, un ratio impôts/PIB de 13 % et un ratio global recettes/PIB de 15 % devraient être considérés comme le seuil critique à atteindre pour que l'État puisse remplir ses fonctions essentielles. Ces ratios devraient également être interprétés avec précaution compte tenu du rebasage du PIB entrepris dans certains pays.

Graphique 2.5. Afrique subsaharienne : sources de recettes, 1995–2016



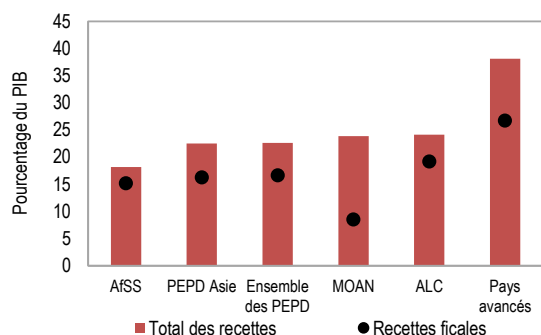
Source : FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Graphique 2.6. Évolution des recettes hors dons



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique 2.7. Total des recettes hors dons, médiane, 2016



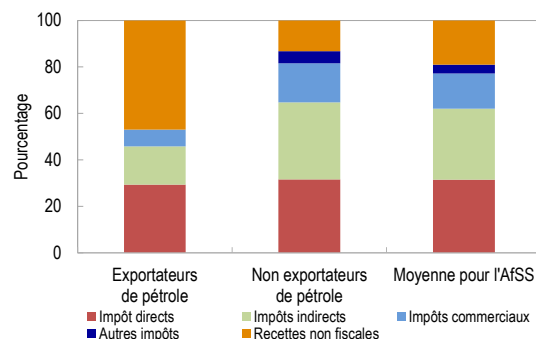
Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; PEPD = pays émergents et pays en développement.

Le contexte régional

La mobilisation de recettes ne présente pas partout le même profil en Afrique subsaharienne. Les pays exportateurs de pétrole et les États fragiles se distinguent des autres pays de la région tant pour le niveau que pour les sources des recettes collectées.

Graphique 2.8. Afrique subsaharienne : décomposition des recettes, 2016

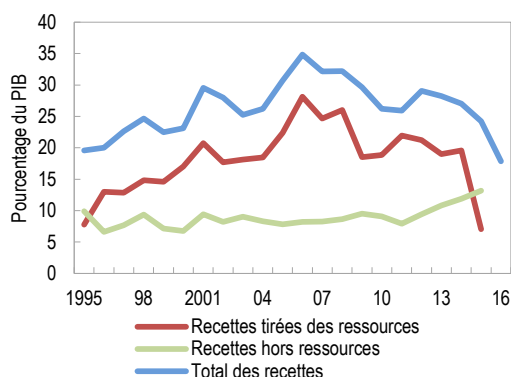


Source : FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne.

- Pays exportateurs de pétrole.** Le ratio moyen recettes/PIB des pays exportateurs de pétrole a atteint 27 % sur la période 2000–16, contre 18 % dans les autres pays. Ils ont en général de plus faibles ratios recettes hors ressources naturelles/PIB, en raison peut-être de l'imposition moins importante de ce type de recettes (Thomas et Treviño, 2013). Mais ceci est largement compensé par l'importance des recettes liées aux ressources naturelles qu'ils tirent à la fois de sources non fiscales (primes, redevances et recettes procurées par les contrats de partage de la production) et de la fiscalité directe (impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières). Dans l'ensemble, les recettes non fiscales représentent près de la moitié des recettes des pays exportateurs de pétrole, contre moins de 20 % dans les autres pays (graphique 2.8). Les recettes sont aussi plus instables pour les pays exportateurs de pétrole : sur la période 2000–16, l'écart-type du total des recettes a été sept fois plus élevé pour les pays exportateurs de pétrole que pour les autres pays. La baisse des cours mondiaux du pétrole peut affecter considérablement le niveau des recettes liées aux ressources naturelles alors qu'il est difficile de mobiliser rapidement les autres catégories de recettes pour compenser l'impact sur le total des recettes (graphique 2.9). Par exemple, la baisse des cours mondiaux du pétrole observée depuis 2014 a provoqué une chute brutale du ratio global recettes/PIB pour les pays exportateurs de pétrole, celui-ci étant tombé de 31 % en 2012 à 18 % en 2016.
- États fragiles.** La mobilisation de recettes s'avère particulièrement difficile dans les États fragiles, car leurs institutions sont souvent déficientes et parce qu'ils doivent faire face à une situation délicate en matière de sécurité et de gouvernance.

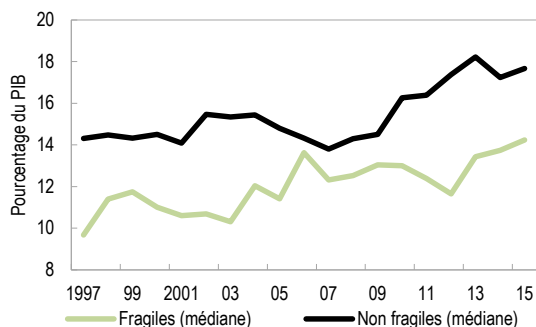
Graphique 2.9. Afrique subsaharienne : recettes des pays exportateurs de pétrole, médiane, 1995–2016



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Note : Les données sur les recettes tirées des ressources naturelles et les recettes hors ressources naturelles sont disponibles jusqu'en 2015 seulement.

Graphique 2.10. Afrique subsaharienne : recettes hors ressources naturelles, États fragiles et États non fragiles, médiane, 1997–2015



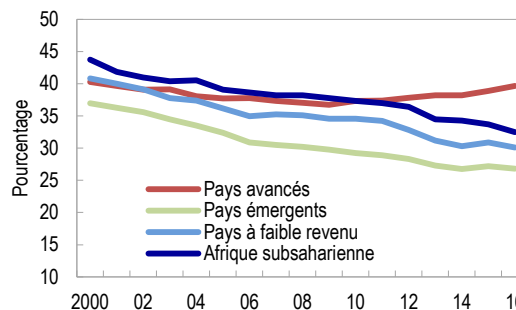
Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Bien que plusieurs d'entre eux tirent des recettes de leurs ressources naturelles, tous ont plutôt du mal à mobiliser les recettes non attribuables aux ressources naturelles. En 2015, le ratio médian recettes non liées aux ressources naturelles/PIB a été inférieur à 14 % dans les États fragiles, contre 18 % dans les autres pays (graphique 2.10).

Autres caractéristiques des régimes fiscaux en Afrique subsaharienne

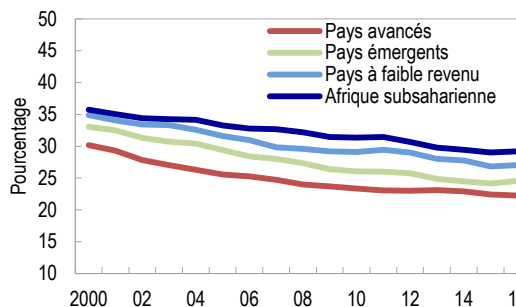
Dans la plupart des régions du monde, on observe depuis quelques années une tendance à la baisse des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IS) et des

Graphique 2.11. Taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, taux maximal moyen, 2000–16



Source : FMI, base de données sur les taux d'imposition, département des finances publiques.

Graphique 2.12. Taux de l'impôt sur les sociétés, taux maximal moyen, 2000–16



Source : FMI, base de données sur les taux d'imposition, département des finances publiques.

personnes physiques (IRPP). En Afrique subsaharienne, le taux supérieur moyen de l'IRPP a été ramené de 44 % environ à 32 % depuis 2000 (graphique 2.11) et les taux supérieurs moyens de l'IS ont, dans le même temps, été réduits de plus de 5 points (graphique 2.12).

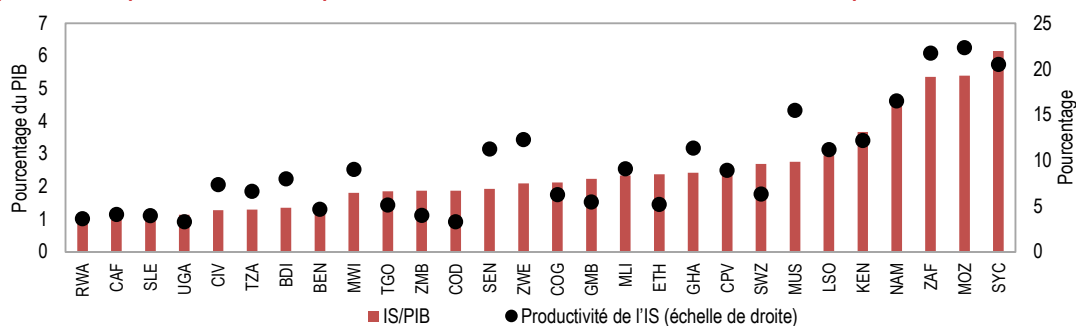
Malgré cette baisse des taux⁵, le total des impôts directs (IRPP et IS) a eu tendance à augmenter en pourcentage du PIB, mais pas autant qu'il le pourrait toutefois étant donné le faible niveau de productivité de l'IS observé (graphiques 2.13 à 2.16)⁶. Dans l'ensemble, l'IS est moins productif dans les pays d'Afrique subsaharienne que dans les pays avancés et émergents.

La productivité de l'IS varie sensiblement entre les pays d'Afrique subsaharienne et elle culmine dans certains d'entre eux grâce à des incitations fiscales plus rationnelles. L'application de régimes fiscaux propres aux zones économiques spéciales (ZES) fait partie des facteurs (tout comme les variations de l'assiette fiscale et de

⁵La charge fiscale qui pèse sur les ménages peut parfois rester importante malgré la baisse des taux en raison de droits, taxes spéciales et contributions perçus par diverses administrations publiques et/ou fonctionnaires.

⁶La productivité de l'IS est définie comme le rapport entre le rendement de l'impôt en pourcentage du PIB et le taux général de l'IS, c'est-à-dire par l'équation suivante : productivité de l'IS = (recettes fiscales tirées de l'IS en pourcentage du PIB)/(taux de l'IS).

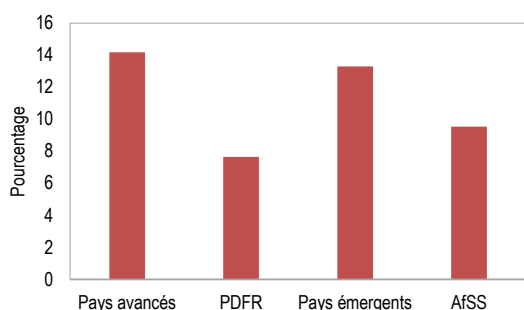
Graphique 2.13. Afrique subsaharienne : productivité de l'IS et ratio IS/PIB, 2016 ou données les plus récentes



Sources : World Revenue Longitudinal Database ; FMI, base de données sur les taux d'imposition, département des finances publiques ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : IS = impôt sur les sociétés. Voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

Graphique 2.14. Productivité de l'IS, moyenne



Sources : World Revenue Longitudinal Database ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; IS = impôt sur les sociétés ; PDFR = pays en développement à faible revenu.

Graphique 2.15. Efficience-C de la TVA, moyenne



Sources : World Revenue Longitudinal Database ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

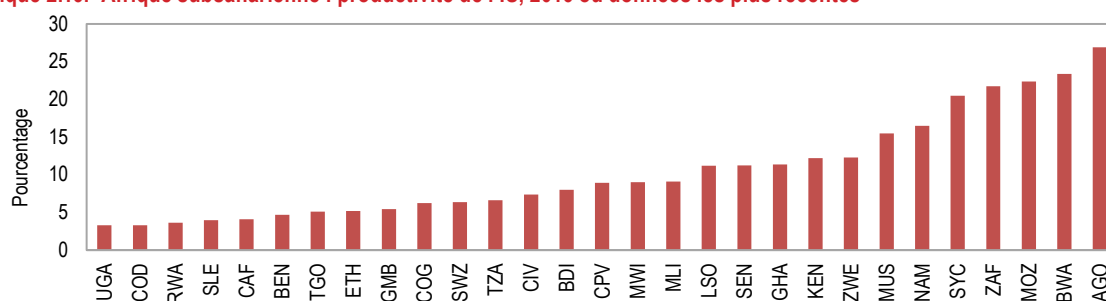
Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; PDFR = pays en développement à faible revenu ; TVA = taxe sur la valeur ajoutée ; efficience-C de la TVA = recouvrements effectifs de la TVA en proportion de l'assiette potentielle.

l'effort administratif) qui influent sur la productivité de l'IS. Des pays comme l'Afrique du Sud et le Sénégal appliquent aux sociétés implantées dans les ZES un taux d'imposition réduit (15 %), alors que d'autres, tels que la Côte d'Ivoire, le Rwanda et la Tanzanie, où la productivité ou le recouvrement de l'impôt en pourcentage du PIB est plus faible, leur offrent un taux nul.

Des progrès sensibles ont aussi été réalisés pour le recouvrement des impôts indirects. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont renoncé à leurs taxes générales sur les ventes au profit de la TVA. Le principal avantage de celle-ci est qu'elle permet d'éviter l'écueil de la taxation en cascade (paiement d'une taxe sur la taxe) en ne taxant que la valeur ajoutée à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Les pays d'Afrique subsaharienne qui ont encore recours aux taxes sur les ventes devraient songer à l'introduire. Il s'agit notamment de l'Angola, des Comores, de la Guinée Bissau, du Libéria et de São Tomé-et-Príncipe. Mais, avant de le faire, ces pays doivent développer leur capacité de gestion du système de crédit et de débit, ce qui implique que le processus ne peut pas être précipité.

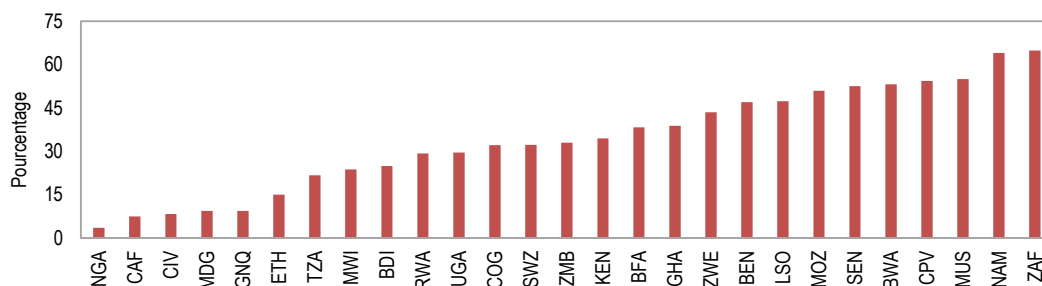
Si la TVA retient toute l'attention, c'est parce qu'elle est plus favorable à la croissance que d'autres types d'imposition, notamment les impôts directs (FMI, 2015a). Dans la plupart des cas, il est préférable de veiller à l'efficience de la TVA plutôt que d'augmenter son taux, car cela risque d'affecter négativement la croissance (encadré 2.2). Cependant, un relèvement de 2 % n'aurait pratiquement aucun effet négatif sur la croissance là où le taux est inférieur à 13 %, alors qu'un relèvement de 1 % n'aurait guère d'effet sur l'activité économique des pays appliquant un taux compris entre 13 % et 18 %. En revanche, lorsque le taux dépasse 18 %, un relèvement, même minime, peut avoir un fort effet négatif sur la croissance (Gunter *et al.*, à paraître).

D'autre part, tout en concentrant leurs efforts sur la TVA, les pays doivent se préoccuper de l'action en faveur des plus pauvres et de la protection sociale. Ils devraient utiliser une partie des ressources collectées grâce à la TVA pour faire en sorte que tout impact potentiellement négatif sur la répartition du revenu soit dûment compensé par des dépenses ciblées.

Graphique 2.16. Afrique subsaharienne : productivité de l'IS, 2016 ou données les plus récentes

Sources : World Revenue Longitudinal Database ; estimations des services du FMI.

Note : IS = impôt sur les sociétés. Voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

Graphique 2.17. Afrique subsaharienne : efficacité-C de la TVA, 2016 ou données les plus récentes

Sources : World Revenue Longitudinal Database ; estimations des services du FMI.

Note : TVA = taxe sur la valeur ajoutée ; efficacité-C de la TVA = recouvrements effectifs de la TVA en proportion de l'assiette potentielle. Voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne qui ont adopté la TVA, son efficacité est relativement moindre que dans d'autres régions (graphique 2.15) et très variable d'un pays à l'autre (graphique 2.17)⁷. Cela tient à plusieurs facteurs :

- L'étroitesse des assiettes fiscales imputable au trop grand nombre de biens et services qui bénéficient d'exonérations et d'un taux nul⁸. Tous les pays accordent des exonérations et des taux nuls à certains biens et services, mais on observe d'importantes différences entre eux. Par exemple, la liste des biens et services exonérés est relativement courte en Afrique du Sud, au Lesotho, à Maurice et au Sénégal, mais plus longue dans des pays comme le Cameroun, le Malawi et la Zambie.
- La variation des seuils d'imposition (graphiques 2.18 et 2.19). S'il est généralement conseillé de fixer un seuil relativement élevé pour permettre à l'administration fiscale de centrer son

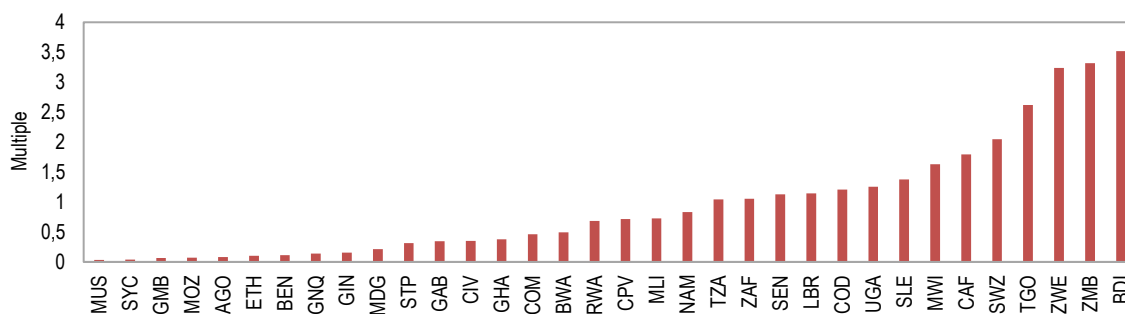
attention sur les gros contribuables, les administrations fiscales plus expérimentées peuvent opter pour des seuils plus bas. On observe également des différences sensibles pour les seuils de l'IRPP. Le Burundi, la Zambie et le Zimbabwe appliquent des seuils d'exonération très généreux, trois fois supérieurs à leur PIB par habitant, alors que des pays comme l'Afrique du Sud, le Botswana, le Sénégal et la Tanzanie ont opté pour des seuils d'exonération correspondant au niveau du PIB par habitant.

- Les déficiences des systèmes de remboursement de la TVA. La TVA est une taxe sur la consommation qui nécessite des remboursements rapides et rigoureux. Divers systèmes sont utilisés en Afrique subsaharienne, y compris l'octroi de crédits de TVA à valoir sur les paiements d'impôts à venir (Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique et Sénégal), des remboursements trimestriels (Cameroun, Guinée équatoriale et Tchad) et des remboursements après vérification des comptes

⁷L'efficacité/consommation ou efficacité C de la TVA est définie comme le rapport entre les recettes effectives de la TVA et son assiette potentielle (c'est-à-dire la consommation) et elle est calculée comme suit : efficacité C de la TVA = (recettes de la TVA)/(consommation finale totale déduction faite des recettes de la TVA)*taux de la TVA).

⁸L'application d'un taux zéro peut avoir un effet plus négatif sur les recettes que des exonérations. Dans ce cas, le bien de consommation finale n'est pas taxé, mais le vendeur peut récupérer la TVA acquittée sur les intrants. Quand un bien est « exonéré » de taxe, l'État ne taxe pas sa vente finale, mais les producteurs ne peuvent pas demander le remboursement de la TVA qu'ils ont acquittée sur les intrants utilisés dans le processus de production.

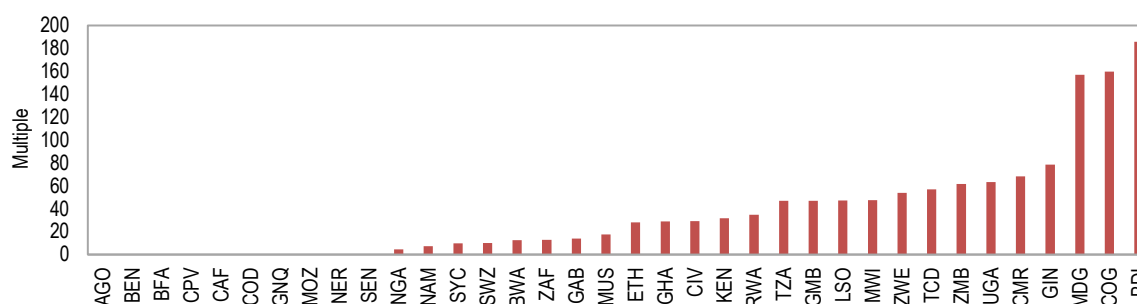
Graphique 2.18. Afrique subsaharienne : plancher de l'IRPP par rapport au PIB par habitant



Sources : FMI, base de données sur les taux d'imposition, département des finances publiques ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : IRPP = impôt sur le revenu des personnes physiques. Voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

Graphique 2.19. Afrique subsaharienne : plancher de la TVA par rapport au PIB par habitant



Sources : FMI, base de données sur les taux d'imposition, département des finances publiques ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

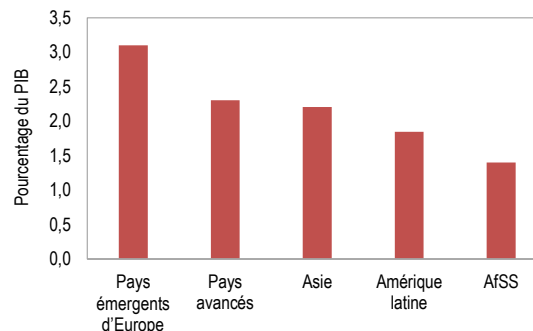
Note : TVA = taxe sur la valeur ajoutée. Voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

(Mozambique et Namibie). Si ce dernier système peut permettre de réduire la fraude, les retards administratifs peuvent conduire à l'accumulation de demandes de remboursement en instance qui nuisent au secteur privé, comme cela a été le cas en Zambie et au Zimbabwe. Dans ce contexte, les autorités fiscales devraient envisager d'utiliser les recettes brutes de la TVA pour financer les remboursements à l'aide de comptes bloqués en vue d'éviter d'éventuels problèmes de liquidités. Le recours à des contrôles sélectifs s'appuyant sur une évaluation des risques peut en outre contribuer à accélérer le règlement des remboursements.

En dehors d'une TVA bien conçue, les pays d'Afrique subsaharienne auraient tout intérêt à exploiter des formes d'imposition sous-utilisées, à accélérer les réformes de leurs administrations douanières et à revoir leurs politiques fiscales à l'égard des sociétés internationales. Plus précisément :

- Le droit d'accise est une source de recettes fiscales qui est insuffisamment exploitée. En 2015, ceux perçus sous diverses formes par les pays d'Afrique subsaharienne ont représenté, en moyenne, 1,4 %

Graphique 2.20. Droits d'accise, 2015, moyenne

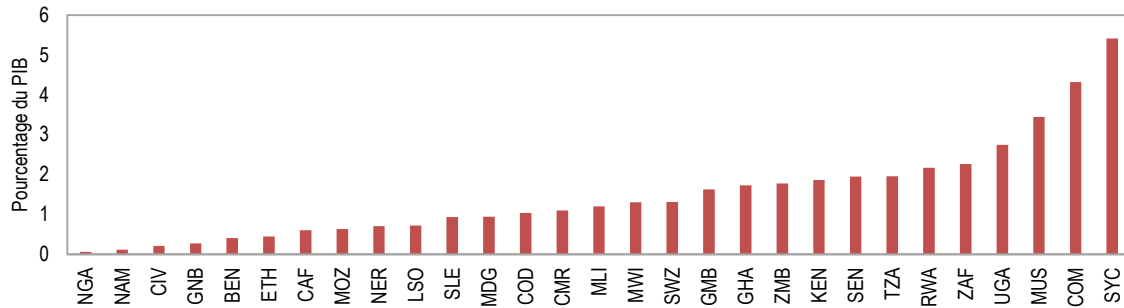


Sources : World Revenue Longitudinal Database ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne.

du PIB, soit moins de la moitié du niveau existant dans les pays émergents d'Europe (graphique 2.20). On constate également de fortes variations dans les recettes tirées des droits d'accise au sein de l'Afrique subsaharienne : elles représentent moins de 1 % du PIB dans certains pays, dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mozambique, le Nigéria et la Sierra Leone (graphique 2.21). Les conseils prodigués dépendent

Graphique 2.21. Afrique subsaharienne : droits d'accise, 2015



Sources : World Revenue Longitudinal Database ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Note : voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

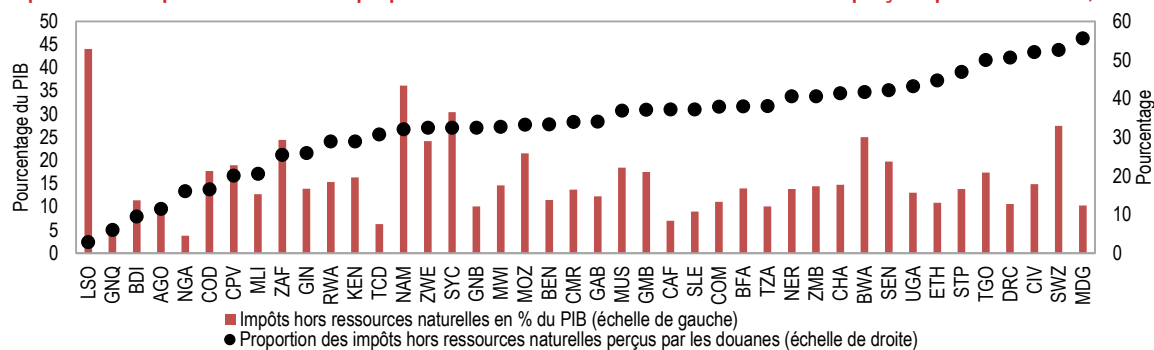
certes de la situation locale, mais il est relativement simple de mettre en œuvre des droits d'accise sans modifier en profondeur le système fiscal (FMI, 2011). Les pays devraient évaluer les produits susceptibles d'être soumis à un droit d'accise (le plus souvent, les produits pétroliers, les cigarettes, l'alcool, les véhicules automobiles et, parfois, les télécommunications) et le montant du droit à percevoir sous forme, soit d'un droit spécifique (montant monétaire variant avec les quantités) qui permet en général de faire plus facilement face aux externalités et qui a tendance à produire un flux de recettes plus prévisible et plus simple à gérer, soit un droit *ad valorem* (reposant sur la valeur ou le prix du produit) qui peut parfois entraîner une baisse des prix à la consommation (Delipalla et Keen, 1991).

- La fiscalité foncière est également sous-utilisée. Les recettes qu'elle produit sont assez limitées en Afrique subsaharienne, mais les avantages qu'elle offre sont manifestes : elle assure une source stable et fiable de recettes, qui est moins vulnérable aux fluctuations économiques à court terme, et il est difficile de se soustraire au paiement de ces impôts puisque ce dernier peut être garanti par les biens fonciers eux-mêmes. On observe en outre une amélioration des services fournis et de la responsabilisation là où les impôts fonciers sont recouverts par les administrations locales⁹. Des études (Norregaard, 2013) ont montré que la fiscalité foncière permettrait aux pays d'Afrique subsaharienne d'accroître les recettes mobilisées dans une fourchette de 0,5 % à 1,0 % du PIB et ce type d'impôt devient de plus en plus répandu dans la région.

Bien des pays continuent toutefois de n'imposer qu'une seule fois les biens fonciers (le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et le Zimbabwe, par exemple, perçoivent uniquement des droits de timbre ou des droits d'enregistrement sur les ventes de biens fonciers). La mise en place d'impôts récurrents sur la propriété foncière appellera un net renforcement des capacités pour l'enregistrement et l'évaluation annuelle des biens fonciers ainsi qu'une meilleure coordination entre les administrations centrales et infranationales. Cela dit, des progrès pourraient être réalisés assez rapidement dans les zones urbanisées qui disposent déjà d'informations sur la possession des biens et les évaluations de référence, informations qui pourraient être complétées à l'aide des technologies modernes — par exemple en exploitant les données géospatiales fournies par les systèmes GPS.

- Les administrations douanières jouent un rôle crucial. Elles sont chargées du recouvrement de la TVA sur les importations, des taxes commerciales et des droits d'accise sur les biens importés. En 2015, les droits de douane aux frontières ont représenté, en moyenne, le tiers des recettes publiques de ces pays hors ressources naturelles (graphique 2.22). Le nombre de contribuables participant aux échanges internationaux étant plus réduit que celui des contribuables engagés dans les activités intérieures, les réformes des administrations douanières peuvent produire, assez rapidement, des résultats pour la mobilisation de recettes. L'amélioration des administrations douanières est également indispensable pour le développement des échanges. Ces réformes ont

⁹La part de la fiscalité foncière dans les recettes fiscales des administrations locales atteint 50 % au Lesotho (FMI, 2011) et 70 % au Cabo Verde (Norregaard, 2013).

Graphique 2.22. Afrique subsaharienne : proportion des recettes hors ressources naturelles perçues par les douanes, 2015

Sources : World Revenue Longitudinal Database ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Note : voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

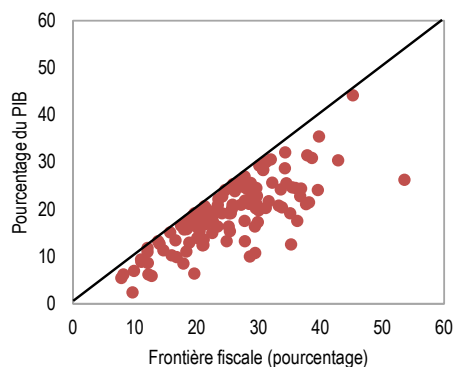
souvent inclus la modernisation des procédures douanières (numérisation des transactions et des paiements) et des mesures de lutte contre la corruption et la fraude (renforcement des procédures de dédouanement et création d'unités de lutte contre la contrebande). Faire transiter les marchandises par quelques grands ports pouvant assurer des contrôles douaniers satisfaisants peut aussi faciliter la gestion des services douaniers et réduire les risques de fuite fiscale.

- Les règles concernant la fiscalité transfrontalière doivent être revues. Les pays d'Afrique subsaharienne doivent suivre l'évolution des pratiques des entreprises internationales. Les entreprises privilégiant de plus en plus l'endettement par rapport aux fonds propres pour leur financement, des règles ont été adoptées pour limiter les déductions fiscales des intérêts d'emprunt. Fin 2016, le ratio d'endettement maximal autorisé en Afrique subsaharienne était de 4 : 1, mais, d'après les tendances observées récemment, les pays autorisant des ratios supérieurs à 2 pourraient envisager de durcir la limite des déductions d'intérêts (Botswana, Guinée équatoriale, Namibie, Rwanda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Un problème de fiscalité internationale se pose aussi pour les transactions intragroupes aussi connues sous le nom de « prix de transfert » qui peuvent altérer le revenu imposable. Ces nouvelles réglementations intègrent généralement le principe « de pleine concurrence » pour faire en sorte que les prix de transfert soient fixés sur la base de la valeur de marché. Pour limiter l'évasion fiscale, des règles et des cadres de surveillance couvrant les opérations effectuées entre parties apparentées doivent être introduits là où ils font défaut.

FACTEURS STRUCTURELS AFFECTANT L'EFFORT FISCAL ET LE POTENTIEL FISCAL

Une façon d'évaluer l'accroissement potentiel des recettes fiscales d'un État est de comparer son ratio impôts/PIB à celui des autres pays présentant des caractéristiques similaires, notamment en matière de développement économique et institutionnel. Ce type d'analyse peut être effectué en faisant intervenir la notion de « frontière fiscale ». La frontière fiscale (ou capacité fiscale théorique) peut être définie comme le niveau maximal de recettes fiscales (mesuré généralement en pourcentage du PIB) qu'un pays devrait obtenir compte tenu des particularités de sa situation sur les plans macroéconomique et institutionnel. La distance qui sépare les recettes fiscales effectives (ou « effort fiscal ») de la frontière fiscale à une année donnée correspond à l'écart fiscal théorique (ou « potentiel fiscal »). Le potentiel fiscal correspond à l'accroissement des recettes fiscales qu'un pays pourrait obtenir en modifiant sa politique fiscale ou en améliorant l'efficacité du recouvrement. Les estimations doivent être utilisées avec discernement, car elles peuvent être sensibles aux hypothèses de modélisation et aux techniques d'estimation choisies.

D'après Fenochietto et Pessino (2010, 2013), on peut calculer la frontière fiscale pour les pays d'Afrique subsaharienne à l'aide d'un modèle stochastique avec données de panel qui couvre 121 pays sur la période 2002–16 (annexe 2.1). Ce modèle utilise un ensemble de variables indépendantes généralement associées au niveau de recettes fiscales. Celles-ci incluent le revenu par habitant, l'ouverture commerciale, la part de l'agriculture dans le PIB, l'inégalité des revenus et les dépenses publiques consacrées à

Graphique 2.23. Afrique subsaharienne : effort fiscal

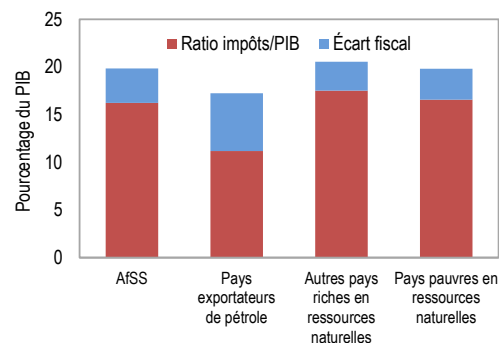
Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; estimations des services du FMI.

l'éducation. Des variables mesurant la corruption et l'efficacité des pouvoirs publics sont aussi incluses pour évaluer l'impact des institutions. Comme on le verra plus loin, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre en ce qui concerne tant le niveau de la frontière fiscale que la distance qui sépare un pays de celle-ci (graphiques 2.23 et 2.26).

Comme d'autres études, l'analyse constate que les ratios impôts/PIB augmentent avec les niveaux de revenu, le degré d'ouverture commerciale, le niveau de dépenses consacrées à l'éducation et l'efficacité des pouvoirs publics. On observe aussi généralement des coefficients fiscaux plus élevés dans les pays qui présentent de plus faibles niveaux d'inégalité de revenu et de corruption. Ces facteurs déterminent le niveau de la frontière fiscale pour chaque pays.

Le niveau moyen de la frontière fiscale pour les pays d'Afrique subsaharienne est, dans l'ensemble, inférieur de 7½ points de PIB à celui calculé pour le reste du monde. Cela n'a rien d'étonnant étant donné que ces pays sont moins avancés que les autres dans leur développement économique et institutionnel. Une analyse plus approfondie permet de nuancer l'évaluation de la mobilisation de recettes en Afrique subsaharienne. En particulier :

- L'écart fiscal moyen est légèrement plus faible en Afrique subsaharienne qu'ailleurs, c'est-à-dire qu'une fois neutralisé l'effet des facteurs structurels qui affectent le recouvrement des impôts, les pays d'Afrique subsaharienne n'apparaissent dans l'ensemble pas moins efficaces que ceux d'autres régions dans leur effort de recouvrement des impôts (graphique 2.24). L'écart fiscal moyen (ou potentiel fiscal) se situe entre 3 % et 5 % du PIB pour

Graphique 2.24. Afrique subsaharienne : frontière fiscale et écart fiscal

Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; estimations des services du FMI.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne.

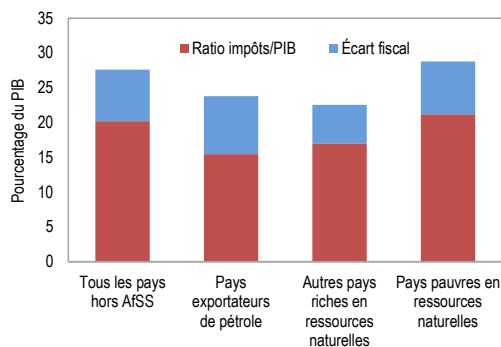
les pays d'Afrique subsaharienne. Il est toutefois probablement plus urgent de remédier au manque d'efficacité du recouvrement des impôts en Afrique subsaharienne qu'ailleurs parce que les recettes fiscales totales y sont moindres et que le coût de ce manque d'efficacité y est sans doute plus élevé.

- Un meilleur fonctionnement des systèmes d'imposition pourra certes contribuer à réduire les écarts fiscaux, mais il ne permettra probablement pas d'atteindre d'importantes visées comme le financement d'un accroissement des dépenses publiques pour réaliser les objectifs de développement durable. Pour mobiliser davantage de recettes, il faudrait aussi s'attaquer aux facteurs structurels sous-jacents — notamment la corruption, le manque d'efficacité des pouvoirs publics et les inégalités — qui freinent actuellement les progrès.

Si la frontière fiscale ne varie guère, dans l'ensemble, entre les divers groupes de pays de l'Afrique subsaharienne, ce n'est pas le cas pour l'effort fiscal et les écarts fiscaux. Les pays producteurs de pétrole ont le plus faible niveau d'effort fiscal et le plus fort potentiel fiscal moyen (5 % du PIB ou plus). Cela semble indiquer que ces pays sont relativement peu performants en matière de recouvrement des impôts alors que d'autres pays, qu'ils soient ou non riches en ressources naturelles, ont de plus faibles niveaux de potentiel fiscal (3 % du PIB environ). On observe un schéma analogue en dehors de l'Afrique subsaharienne, mais avec des niveaux de frontières fiscales nettement différents (graphiques 2.24 et 2.25).

Les résultats suggèrent que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne peuvent encore augmenter

Graphique 2.25. Hors Afrique subsaharienne : frontière fiscale et écart fiscal



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; estimations des services du FMI.

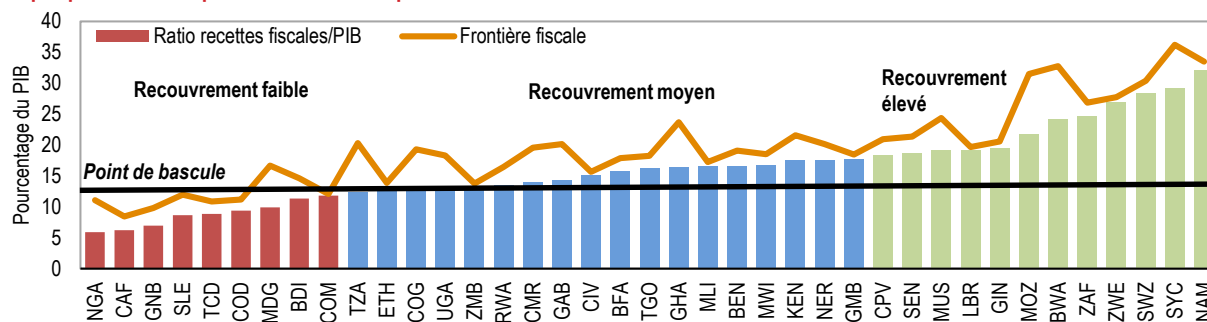
Note : AfSS = Afrique subsaharienne.

sensiblement les niveaux d'imposition dans le cadre de réformes (graphique 2.26). En outre, la frontière fiscale étant relativement basse dans cette région, une amélioration des fondamentaux macroéconomiques et des facteurs institutionnels pourrait hausser son niveau et donc accroître les chances de mobiliser davantage de recettes fiscales. L'analyse de régression comparant les frontières fiscales en fonction des changements observés au niveau des inégalités de revenu, de la corruption et de l'efficacité des pouvoirs publics montre que des mesures visant à remédier aux déficiences institutionnelles pourraient aussi permettre de doper les recettes fiscales. Plusieurs facteurs pourraient alors jouer, tels qu'un plus grand civisme fiscal, les contribuables constatant que leurs impôts ont plus de chances de servir à financer des programmes de dépenses plus transparents et plus efficaces (FMI, 2015b).

Il faut aussi considérer les problèmes que la mobilisation des recettes fiscales posera aux pays selon leur niveau de recouvrement des impôts.

- Les pays ayant un faible niveau de recouvrement fiscal, inférieur au seuil minimal de 12½ % à 13 % du PIB (le « seuil critique » mentionné plus haut), devront engager des réformes pour améliorer l'efficacité du recouvrement et trouver les moyens de hausser le niveau de la frontière fiscale. Par exemple, le Nigéria pourrait doubler son ratio impôts/PIB et le porter à 10 % avec des réformes visant à améliorer l'efficacité du système, mais il serait difficile de dépasser le seuil critique sans améliorer les facteurs structurels susceptibles de hausser le niveau de sa frontière fiscale. Il pourrait, pour cela, prendre des mesures pour réduire la corruption et améliorer la gouvernance, ou dépenser davantage en faveur de l'éducation, ce qui pourrait lui permettre à la fois de réduire les inégalités et l'inciter à accroître ses recettes fiscales (par une hausse du taux de la TVA, par exemple) pour faire face aux nouveaux niveaux de dépenses.
- Les pays qui ont des niveaux intermédiaires de recouvrement fiscal (ratios impôts/PIB de 13 % à 18 %) présentent généralement des écarts fiscaux plus importants. Ces pays pourraient mobiliser, en moyenne, environ 3½ % du PIB de ressources supplémentaires en introduisant des réformes destinées à améliorer l'efficacité de leurs systèmes actuels. Pour cela, ils pourraient, par exemple, procéder à un examen approfondi des impôts et des exonérations en vigueur. Cependant, des pays comme la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie ou le Mali semblent s'approcher de la frontière fiscale. Dans leur cas, les gains d'efficacité pourraient donner des résultats plus limités et il faudrait qu'ils accordent aussi une place privilégiée aux réformes structurelles pour pousser plus haut la frontière fiscale. Certes, certains des facteurs qui affectent celle-ci évoluent

Graphique 2.26. Afrique subsaharienne : pression fiscale et frontière fiscale



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; estimations des services du FMI.

Note : Les calculs du graphique s'appuient sur les données de 2015 pour garantir la couverture des principales variables du modèle. L'analyse ne tient pas compte des modifications récentes de l'année de base du PIB (Libéria, par exemple). Voir la liste des abréviations des pays à la page 95.

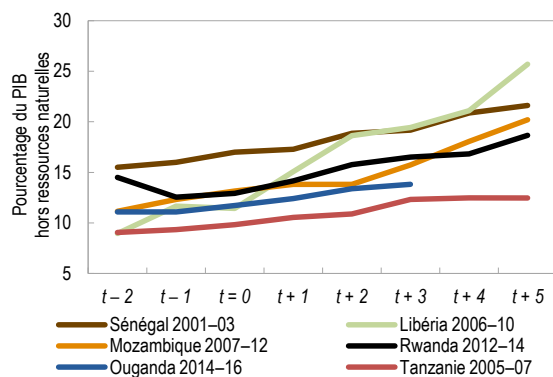
lentement (PIB par habitant) ou sont difficiles à modifier rapidement compte tenu des limites des capacités, mais des mesures axées sur une croissance plus inclusive ou la lutte contre la corruption peuvent avoir des effets positifs à cet égard.

- Le niveau de la frontière fiscale des pays présentant de plus hauts niveaux de recouvrement des impôts (plus de 18 % du PIB) est déjà relativement élevé. Comme on le verra plus loin, ce sont des pays qui ont déjà beaucoup investi dans le renforcement de leurs institutions chargées de recouvrer les impôts malgré des niveaux de revenu par habitant encore faibles (Libéria et Mozambique) ou qui sont plus développés et plus avancés dans la mise en œuvre d'une bonne gouvernance (Botswana, Maurice, Namibie, Seychelles). En dépit de ratios impôts/PIB relativement élevés, la distance qui sépare les pays de ce groupe de la frontière fiscale se maintient dans l'ensemble aux alentours de 4 % du PIB, ce qui laisse penser qu'ils pourraient mobiliser davantage de recettes. Il se peut toutefois que certains pays préfèrent maintenir la fiscalité à un niveau peu élevé, par choix de société, par exemple en fonction de la taille souhaitée pour l'administration.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES ÉPISODES DE MOBILISATION EFFICACE DE RECETTES

L'objectif de cette partie est de dégager les enseignements tirés des initiatives réussies en matière de mobilisation de recettes. Elle privilégie les recettes hors ressources naturelles, pour lesquelles les mesures concrètes relèvent de la responsabilité des autorités nationales, et constate qu'un engagement politique fort ainsi que des stratégies de réforme globales axées sur la création d'institutions de base et de l'assiette de l'impôt sont des conditions préalables à la réussite. Un algorithme simple est utilisé pour identifier les épisodes d'amélioration nette et continue des recettes hors ressources naturelles. Dans cet exemple, un épisode de réussite se définit par une augmentation totale de 2 points de pourcentage du PIB hors

Graphique 2.27. Afrique subsaharienne : épisodes de mobilisation de recettes hors ressources naturelles



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; FMI, base de données des recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

Note : t + 1 est la première année de l'épisode de mobilisation de recettes.

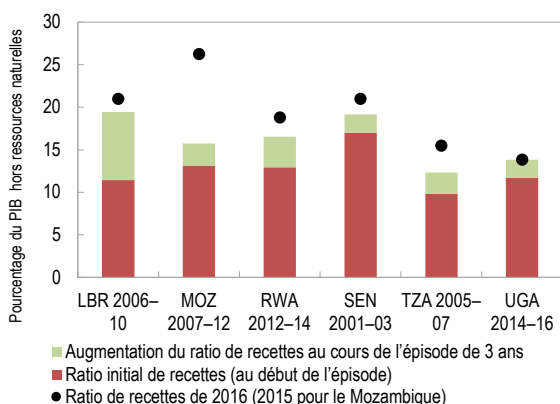
ressources naturelles sur une période de trois ans, en l'absence d'une baisse sensible du ratio de recettes au cours de la période ou immédiatement après¹⁰.

Il est difficile de mobiliser durablement des recettes. À partir d'un ensemble de données couvrant 44 pays d'Afrique subsaharienne entre 2000 et 2016, l'analyse identifie seulement six épisodes de mobilisation durable de recettes (graphique 2.27)¹¹. Le gain de recettes hors ressources naturelles pendant les épisodes de trois ans varie entre 2,2 % et 8 % du PIB hors ressources naturelles, avec une progression annuelle moyenne de 1,2 point de pourcentage et un gain total de recettes de 3,5 points de pourcentage en moyenne. Dans tous les cas, cette progression est restée d'actualité durant les années ultérieures, les hausses atteignant en moyenne 1 point de pourcentage par an au cours des trois années suivantes. Les données concernant 2016 indiquent que le montant actuel des recettes se situe au moins au même niveau qu'à la fin de l'épisode. En moyenne, il est supérieur de 3,4 % du PIB au niveau de la fin de l'épisode, ce qui semble indiquer que les gains antérieurs sont devenus permanents.

La réussite est possible dans divers contextes et situations de départ. Les épisodes de réussite concernent

¹⁰Pour veiller à ce que l'épisode s'explique par des facteurs sous-jacents et non pas éphémères, l'algorithme exclut les cas dans lesquels l'épisode de mobilisation est précédé par de fortes baisses des recettes hors ressources naturelles, ce qui pourrait laisser penser à un rebond, ainsi que les épisodes qui sont suivis d'une dégradation immédiate des résultats pendant les deux années suivantes. L'algorithme exclut aussi les épisodes dans les pays dont les ratios de recettes sont supérieurs à 20 % (performances relativement solides) et ceux dont les ratios sont restés inférieurs à 10 % du PIB.

¹¹Les producteurs de pétrole sont absents du groupe d'études de cas, compte tenu des effets potentiellement prononcés des fluctuations cycliques des cours des produits de base sur l'activité économique et les recettes hors ressources naturelles.

Graphique 2.28. Afrique subsaharienne : épisodes de mobilisation de recettes hors ressources naturelles

Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; FMI, base de données sur les recettes fiscales de l'Afrique subsaharienne, département des finances publiques.

un échantillon diversifié de pays, dans lesquels les niveaux d'effort fiscal varient de relativement faibles à moyens (graphique 2.28), et englobent un éventail de situations géographiques, de niveaux de revenu, d'éléments de fragilité et d'intensités en ressources naturelles (tableau 2.1). Un facteur commun se dégage : les pays ont eu tendance à afficher une croissance soutenue pendant l'épisode de mobilisation de recettes (ce qui peut indiquer que l'élasticité globale du système fiscal est un facteur de gains de recettes). Toutefois, une accélération de la croissance n'était pas une condition requise. En réalité, seul le Libéria a enregistré une forte accélération de la croissance. Les autres pays ont connu un ralentissement modéré de la croissance, qui est passée d'un taux moyen de 6,7 % avant l'épisode à 5,7 % pendant l'épisode. Les épisodes coïncidaient pour la plupart avec une présence accrue du FMI sous forme de programmes de prêts et hors prêts et d'une assistance technique poussée.

Le processus de réforme ne suit pas un modèle établi, mais semble plutôt adapté à la situation des pays (tableau 2.2). Cependant, tous les cas mettent en évidence la nécessité d'un large éventail de réformes administratives de la politique et des recettes fiscales avant et pendant l'épisode¹².

¹²L'examen de pays dans lesquels la mobilisation de recettes a dépassé 2 points de pourcentage du PIB sur trois ans mais où ces gains n'ont pas été pérennisés au cours des années ultérieures, semble indiquer que divers facteurs peuvent peser sur de bons résultats. Au Bénin et en Gambie (2005-07), la diminution des recettes après l'épisode a découlé du même choc exogène, à savoir la crise financière mondiale de 2008. Dans le cas du Burkina Faso (2010-13), du Burundi (2009-11), du Malawi (2008-10) et du Mali (2013-15), le retournement a résulté d'une conjugaison de facteurs, parmi lesquels une dégradation de la stabilité politique et de la sécurité intérieure ou des changements de politique ayant eu un impact négatif sur la mobilisation de recettes. Dans le cas des Comores (2010-12) et du Ghana (2009-11), des facteurs endogènes expliquent l'incapacité à pérenniser les gains de recettes, par exemple la diminution des recettes imputable aux modifications apportées au programme de citoyenneté comorien et l'affaiblissement de l'administration fiscale au Ghana.

Mise en œuvre d'une stratégie de réforme globale

Chaque pays de l'étude a commencé à mettre en œuvre une stratégie de réforme globale et pluriannuelle. Ces stratégies présentent des points communs, parmi lesquels l'accent mis sur des institutions de base, sur des mesures visant à élargir l'assiette de l'impôt et sur la modernisation des institutions de l'administration fiscale.

L'importance accordée aux composantes de base du régime fiscal était un élément clé. La structure de la fiscalité nationale peut prendre la forme d'une pyramide, dans laquelle les institutions de base constituent le point de départ de transformations administratives et technologiques plus complexes (graphique 2.29). Si la chronologie dépend de la situation de chaque pays, tous les pays ont investi massivement dans les composantes de base d'une politique et d'une administration fiscales efficaces et modernes, par exemple un identifiant fiscal unique, une autorité semi-autonome chargée des recettes fiscales, la TVA et la segmentation des contribuables. Des évaluations *ex post* ont permis de constater que l'adoption de ces réformes est allée de pair avec une augmentation des recettes dans un large éventail de pays d'Afrique subsaharienne (Ebeke, Mansoor et Rota Graziosi, 2016). Ces institutions étaient en général solidement établies avant les épisodes de mobilisation de recettes. Le Libéria et le Mozambique, deux pays qui sortaient d'un long conflit interne, faisaient figure d'exception. Le Libéria était encore aux premiers stades de la reconstruction, mais a rapidement engagé un vaste programme de réformes pour mettre en place plusieurs de ces composantes de base. Le Mozambique se situait à un stade plus avancé après avoir mis en œuvre un vaste programme de réformes depuis le milieu des années 90. Il a commencé par une refonte des droits de douane et des impôts indirects intérieurs et l'instauration d'une TVA, avant de passer à la création d'une autorité chargée des recettes et d'une direction des gros contribuables au début de l'épisode. Même si ces institutions étaient déjà établies dans les autres pays, les archives font apparaître

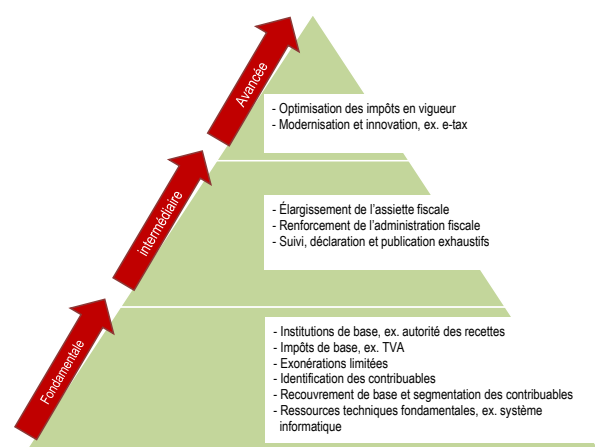
Tableau 2.1. Épisodes de mobilisation de recettes en Afrique subsaharienne : informations générales

Pays	Épisode	Revenu	Riche en ressources naturelles	Fragile	Programme du FMI	Croissance réelle		Objectifs macroéconomiques	Objectifs budgétaires
						Moyenne quinquennale précédente	Durant l'épisode		
Libéria	2006–10	Faible	Autre	Oui	Oui	-2,3	7,6	• Pérenniser la reconstruction économique en créant un environnement macroéconomique stable	• Renforcer le recouvrement des recettes et la maîtrise des dépenses pour orienter les ressources vers la réduction de la pauvreté ; assurer la transparence et la responsabilité
Mozambique	2007–12	Faible	Non	Non	Oui	9,1	6,9	• Consolider la stabilité macroéconomique ; renforcer le secteur financier et améliorer l'environnement du crédit	• Accroître les recettes, renforcer l'efficacité et la transparence des opérations de l'État et améliorer la prestation de services sociaux
Rwanda	2012–14	Faible	Non	Non	Oui	8,0	7,0	• Consolider la stabilité macroéconomique tout en réduisant la dépendance à l'égard de l'aide	• Préserver la viabilité de la position budgétaire tout en augmentant les recettes intérieures
Sénégal	2001–03	Intermédiaire	Non	Non	Oui	4,1	4,0	• Croissance forte et équitable à travers une meilleure prestation de services et un climat plus propice à l'investissement	• Étendre la couverture des infrastructures et des services sociaux tout en préservant la viabilité macroéconomique et celle de la dette
Tanzanie	2005–07	Faible	Autre	Non	Oui	6,3	6,5	• Maîtriser l'inflation et accompagner la croissance partagée grâce aux investissements en infrastructures	• Accroître continuellement le ratio de recettes pour améliorer les résultats macroéconomiques et réduire la dépendance à l'égard de l'aide
Ouganda	2014–16	Faible	Autre	Non	Oui	5,9	4,2	• Appuyer le programme de réformes pour la croissance en privilégiant les institutions, le secteur financier et le climat d'investissement	• Accroître l'investissement ; élargir et approfondir l'assiette fiscale ; efficacité de la GFP ; se préparer pour la richesse en pétrole

Sources : FMI, rapports de consultations au titre de l'article IV ; FMI, rapports d'assistance technique ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; Notes des services du FMI.

Note : GFP = gestion des finances publiques.

Graphique 2.29. Progression des réformes de la politique et de l'administration fiscales



Source : estimations des services du FMI.

une vigilance constante pour améliorer leur fonctionnement, notamment sous forme de réorganisations et de stratégies à moyen terme pour renforcer leurs moyens et élargir leur périmètre d'action.

Tous les pays ont prêté une attention particulière aux mesures visant à établir l'assiette de l'impôt, à simplifier la fiscalité et à traiter les exonérations et incitations fiscales. Les pays de l'étude ont recouru de manière limitée aux ajustements des taux d'imposition. Ils ont plutôt privilégié des mesures d'amélioration de l'efficacité des politiques fiscales et d'élargissement de l'assiette fiscale. Tous les pays ont adopté des mesures pour réduire les exonérations qui ont pour effet de restreindre l'assiette de l'impôt, en annulant ou en suspendant certaines exonérations fiscales (Libéria, Ouganda), en révisant les codes de l'investissement

Tableau 2.2. Épisodes de mobilisation de recettes en Afrique subsaharienne : calendrier de réformes de la politique et de l'administration fiscales

	Libéria 2006-10	Mozambique 2007-12	Rwanda 2012-14	Sénégal 2001-03	Tanzanie 2005-07	Ouganda 2014-16
2005	Instauration de l'impôt unique	2004 Hausse de l'IS de 20 % à 27,6 %	2010 L'autorité des recettes commence à percevoir les cotisations de sécurité sociale, en améliorant la couverture	2000 Taux unique de TVA à 16 %	2003 L'autorité des recettes adopte un plan de modernisation à moyen terme	2012 Ouvrir des services de déclaration électronique dans l'arrière-pays ; sensibiliser les contribuables sur la déclaration électronique
2006	Renforcer la fonction de contrôle des gros contribuables ; élargir l'assiette des gros contribuables	2004 Loi organique relative aux tribunaux fiscaux	2011 Enquête sur la satisfaction de la clientèle pour guider l'orientation stratégique	2000 Gestion des impôts des administrations centrale et locales par une direction unique	2004 Nouvelle loi fiscale : autoévaluation, simplification de la fiscalité des petites entreprises, rétablissement de l'impôt sur les plus-values	2013 Délivrance de cartes d'identité nationales
2006	Afficher sur Internet les rapports financiers des services générateurs de recettes	2006 Hausse de l'IS à 32 %	2012 Code d'investissement révisé pour réduire les exonérations	2000 Système unique d'inscription des contribuables dans les administrations fiscales et douanières	2004 Double seuil de TVA, hausse de l'impôt forfaitaire	2013 Hausse de l'accise sur les carburants et nouveau prélèvement sur les transferts d'argent par téléphone mobile
2007	Assiette fiscale élargie grâce à l'annulation des concessions fiscales et des exonérations de droits	2006 Autorité des recettes créée, plan stratégique à moyen terme élaboré	2012 Guichet unique de débouquement électronique	2001 Étude sur les répercussions budgétaires, les bénéficiaires et les fondements juridiques des exonérations fiscales	2004 Mettre en place un service de gros contribuables axé sur des fonctions, étendre la couverture	2013 Améliorer le profil de risque de certains segments de contribuables en privilégiant les acteurs clés
2007	Mettre en œuvre le nouveau numéro d'identification des contribuables	2008 Relèvement de certains impôts sur les carburants, ajustement trimestriel automatique	2012 Régime fiscal spécial instauré pour les petites et microentreprises	2003 Intégration des systèmes informatiques des directions des impôts, des douanes et du Trésor	2005 L'administration de la TVA et de l'impôt sur le revenu est placée sous l'autorité du service des recettes intérieures	2013 Passage à SYDONIA World
2008	Réorganiser l'administration fiscale intérieure grâce à la segmentation des contribuables	2008 Service de gros contribuables créé ; assiette des gros contribuables élargie	2012 Systèmes de déclaration et de paiement électroniques ; retraites et assurance maladie intégrées au système de fiscalité électronique	2003 Identifiant unique du contribuable	2005 Amendement à la loi sur l'investissement, limiter les clauses de stabilité budgétaire à un maximum de 5 ans	2014 Publication de la liste des bénéficiaires d'exonérations fiscales ; code de procédure fiscale
2010	Reprenant les contrôles de contribuables	2009 Instauration du paiement d'impôts dans les banques	2013 Plan de mobilisation de recettes à moyen terme	2003 Impôt synthétique sur les petites entreprises au lieu de la TVA, de l'IS et des frais de licence d'exploitation	2005 Publication d'informations sur les bénéficiaires d'exonérations fiscales sous régime d'attestation	2014 Coordination nationale et infranationale de l'identification des contribuables
2010	Nouvelle loi sur l'investissement	2010 Révision des droits d'accise sur l'alcool et le tabac	2013 Postes-frontières à guichet unique	2004 Code d'investissement simplifié pour privilégier les industries prioritaires	2006 SYDONIA++ : créer une base de données sur la gestion des risques et adopter une politique de contrôle après débouquement	2014 IS étendu aux biens admissibles et aux intérêts perçus sur des prêts à certains secteurs
2010	Administration fiscale automatisée (ITAS)	2011 Lancement des inscriptions au module TVA du système de déclarations électroniques	2014 Nouvelle loi de l'impôt sur le patrimoine	2004 Nouveau logiciel pour l'impôt foncier ; numérisation du registre foncier et forestier	2006 Indexer les accises à des postes hors pétrole, par ex. l'alcool, le tabac et les services de téléphonie mobile	2014 Analyse de l'écart de TVA et stratégie ; examen du registre et du livre de la TVA
2010	Automatisation des douanes (SYDONIA) et lancement de guichets uniques de débouquement dans les ports	2013 Régime fiscal simplifié pour les petits contribuables	2014 Élargissement de l'utilisation des dispositifs de facturation électronique	2005 IS simplifié et taux effectif de l'IS réduit de 35 % à 33 %	2007 Créer des unités dédiées aux moyennes entreprises dans six bureaux de l'autorité des recettes	2014 Éliminer certaines exonérations statutaires de l'impôt sur le revenu et de la TVA ; réduire le nombre de biens assujettis au taux zéro
2010	IS/IRPP réduits de 35 % à 25 % ; globalement conformes aux taux régionaux		2014 Calendriers d'exonérations et de taux zéro révisés dans le nouveau code de la TVA			2015 Hausse du seuil de la TVA
2010	Impôts et droits d'accises majorés pour les boissons alcoolisées, les compagnies aériennes, l'utilisation de téléphones cellulaires et les hôtels		2014 Budget des dépenses fiscales			2015 Centre national de ciblage (National Targeting Centre) créé

Note : ARR = Autorité des recettes du Rwanda ; IRPP = impôt sur le revenu des personnes physiques ; IS = impôt sur les sociétés ; ITAS = système intégré d'administration des impôts ; SIGTAS = système standard intégré de gestion des taxes ; SYDONIA = système douanier automatisé ; TVA = taxe sur la valeur ajoutée ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

Réformes fondamentales
Réformes intermédiaires
Réformes avancées

(Mozambique, Rwanda, Sénégal, Tanzanie) et en supprimant des distorsions de TVA (Ouganda, Rwanda, Sénégal). Des mesures ont aussi été adoptées dans le but de toucher certains « secteurs difficiles à taxer » en mettant en place des régimes fiscaux simplifiés pour les petites entreprises (Mozambique, Rwanda, Sénégal, Tanzanie), en modifiant les seuils de TVA afin de mieux cibler les entreprises à forte valeur ajoutée (Ouganda, Tanzanie), en étoffant le réseau d'agents chargés du recouvrement de l'impôt retenu à la source (Ouganda) et en donnant plus de poids à des impôts spécialisés comme ceux sur les revenus de la propriété et des investissements (Rwanda, Sénégal).

Le développement et la modernisation des institutions figuraient aussi au cœur du programme de réformes. Cela incluait les tentatives d'amélioration des processus de l'administration fiscale, en particulier pour recentrer les principales activités, et de mise au point de systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC) efficaces. Il s'agissait notamment des initiatives de personnalisation des services et du recouvrement pour les différents segments de contribuables (petits, moyens et gros) à travers la mise en place de directions spécialisées, entre autres. En réalité, tous les pays de l'étude ont opté pour une forme de segmentation des contribuables, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie allouant des ressources et lançant des stratégies de discipline fiscale en fonction des risques pour les différents segments de contribuables. Les réformes des TIC ont permis à ces pays d'AfSS d'opérer un saut, d'infrastructures rudimentaires à des technologies récentes, dans le cadre des initiatives plus globales visant à réduire les coûts de la discipline fiscale et à simplifier l'enregistrement des contribuables, la déclaration et le paiement des impôts, le contrôle fiscal, le recouvrement et les recours (encadré 2.1). Des plateformes ont aussi été créées pour regrouper les activités fiscales et douanières intérieures et pour simplifier les opérations de dédouanement. Tous les pays de l'étude ont vite adopté des systèmes d'automatisation dans l'ensemble des administrations fiscales et douanières nationales. Plusieurs d'entre eux ont lancé leurs premières plateformes de téléprocédures fiscales en 2011–13. Le Rwanda est allé encore plus loin avec la mise en place du paiement des impôts par téléphone mobile, l'intégration des cotisations sociales dans le système de téléprocédures fiscales et le lancement de machines de facturation électronique pour soutenir le dynamisme de la TVA.

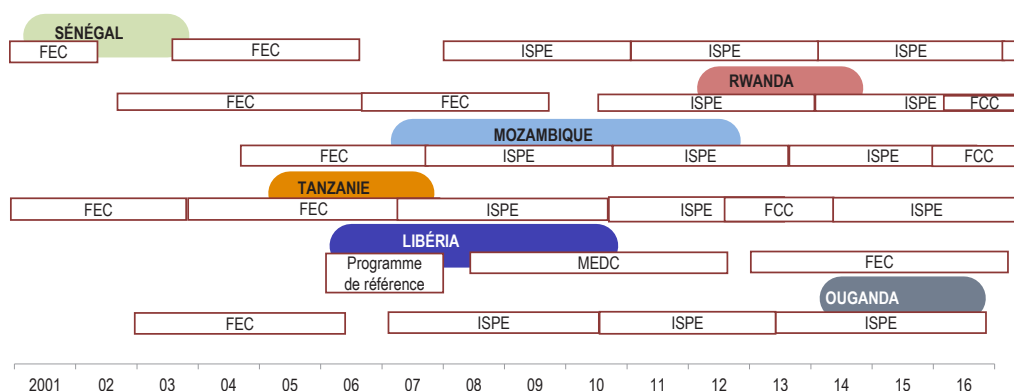
Un engagement politique fort et durable s'impose

Une stratégie de réforme rigoureuse qui cherche à bâtir des institutions efficaces et modernes est certes indispensable, mais l'engagement politique à mettre en œuvre les réformes l'est tout autant. Les progrès en matière de mobilisation de recettes sont généralement lents, d'où la nécessité de persévérer pour appliquer les réformes. La transparence peut être un outil utile pour préserver la dynamique des réformes.

En général, les avancées sont progressives sur de longues périodes. Les pays qui remettent sur pied des institutions après un conflit intérieur peuvent reconstituer une base de recettes fiscales endommagée assez rapidement en s'appuyant sur un ambitieux plan de réformes. Cela fut le cas au Libéria, où le ratio de recettes hors ressources naturelles a augmenté de 2,6 points de pourcentage chaque année pendant trois ans. Cependant, il se trouve que les réformes structurelles portent normalement leurs fruits de manière plus lente. Parmi le groupe de pays ayant obtenu de très bons résultats, où des progrès considérables ont été accomplis sur le front de plusieurs réformes capitales même avant l'épisode de recettes, les recettes hors ressources naturelles ont en moyenne augmenté d'environ 0,9 point de pourcentage du PIB par an au cours de l'épisode. Après l'épisode, les gains ont eu tendance à s'essouffler à 0,7 point de pourcentage, même si les résultats présentent de grandes disparités.

Par conséquent, la persévérance et la capacité à préserver la dynamique des réformes dans le temps sont indispensables. Les pays enregistrent des flux de recettes plus importants et plus fiables sur une période de plusieurs années. Il n'est donc pas étonnant que les pays étudiés ici aient chacun mis en œuvre un large éventail de réformes politiques et administratives sur une longue période, ce qui souligne l'importance d'un engagement politique fort. À terme, ces réformes sont la conséquence du processus politique et risquent de se heurter à l'opposition d'intérêts bien établis. Un engagement durable s'impose pour adopter de nouvelles lois, modifier les politiques et trouver des ressources suffisantes pour une mise en œuvre efficace. Les éléments qui ont favorisé la mise en œuvre sont notamment les suivants :

Stratégies de recettes à moyen terme. Une stratégie de mobilisation de recettes pluriannuelle renforce la dynamique et la détermination à réformer.

Graphique 2.30. Épisodes de mobilisation de recettes et programmes appuyés par le FMI, 2001–16

Source : base de données du FMI sur le suivi des accords (MONA).

Note : FCC = facilité de crédit de confirmation ; FEC = facilité élargie de crédit ; ISPE = instrument de soutien à la politique économique ; MEDC = mécanisme élargi de crédit.

Des projets de cette nature ont été adoptés avant ou pendant les épisodes de mobilisation au Sénégal (2003), en Tanzanie (2003), au Mozambique (2006) et au Rwanda (2013). Un aspect essentiel pour garantir la réussite de la stratégie est la priorité accordée à des mesures axées sur les contribuables afin d'améliorer le civisme fiscal, ce qui implique en général davantage de concertations avec le secteur privé, une plus grande responsabilisation et une meilleure faculté d'adaptation de l'administration fiscale aux contribuables.

- Stabilité.** La paix et la stabilité sont des conditions préalables à la réussite. Les pays fragiles victimes de fréquents coups d'État et de conflits armés ou dans lesquels l'État est incapable de maintenir l'ordre public sur une grande partie du territoire ont tendance à afficher des ratios impôts/PIB très faibles (souvent inférieurs à 10 %). Parallèlement, un engagement constant des dirigeants politiques à mettre en œuvre la stratégie de réforme a joué un rôle essentiel dans plusieurs cas. Si des changements au niveau ministériel peuvent dynamiser les réformes, ils provoquent souvent des retards ou des perturbations lorsque les projets sont réévalués. Les épisodes de mobilisation au Mozambique et au Sénégal ont coïncidé avec de longs mandats du ministre des Finances, qui dans les deux pays a exercé ses fonctions pendant plus de dix ans. Dans les autres cas étudiés, on dénombrait tout au plus deux ministres des Finances durant les années qui ont précédé l'épisode et pendant celui-ci. Une rotation rapide du personnel clé de

l'administration chargée des recettes, ou une attention insuffisante prêtée à la gestion des ressources humaines (le fait, par exemple, de ne pas proposer de formations adaptées ou de ne pas accorder une certaine autonomie à l'administration fiscale), peut aussi empêcher tout progrès.

- Assistance technique et relations avec le FMI.** Tous les pays ont bénéficié d'une assistance technique prolongée de la part du FMI et géré des programmes appuyés par le FMI qui accordent une très grande importance aux efforts de mobilisation de recettes (graphique 2.30). Des relations plus étroites avec le FMI, comme cela fut le cas dans tout ce groupe de pays, peuvent servir de caisse de résonance dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie. Elles ne peuvent néanmoins pas remplacer une volonté politique indéfectible. Dans les cas à l'étude, l'application des mesures de mobilisation de recettes a posé de gros problèmes techniques. En outre, la mise en œuvre des réformes structurelles visant à éliminer les exonérations fiscales a été retardée dans les cas du Libéria, de l'Ouganda et du Rwanda.

La transparence et la sensibilisation peuvent jouer un rôle décisif. Expliquer l'importance des objectifs des réformes pour les secteurs public et privé peut susciter l'adhésion aux réformes et contribuer à amorcer un changement dans la culture des contribuables et dans leur civisme fiscal. Plusieurs des pays ont privilégié des stratégies de sensibilisation pour susciter l'adhésion à des réformes essentielles. L'Ouganda et la Tanzanie ont publié régulièrement les noms de

bénéficiaires d'allègements fiscaux, afin d'appuyer les initiatives visant à réduire le nombre de cas d'exonérations, et l'Ouganda a publié une analyse de l'écart de TVA. Le Libéria a publié les comptes d'opérations financières d'organismes qui génèrent des recettes pour lutter contre la mauvaise gestion des fonds publics. L'Ouganda et le Rwanda ont lancé des programmes d'éducation des contribuables afin d'encourager la discipline fiscale et d'améliorer la prestation de services.

CONCLUSION ET CONSÉQUENCES POUR L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Les pays d'Afrique subsaharienne pourraient mobiliser des recettes fiscales supplémentaires jusqu'à hauteur de 5 % du PIB en moyenne au cours des prochaines années. Les données du passé montrent que la réussite dépend de nombreux facteurs liés à l'élaboration des politiques, au développement institutionnel et au soutien politique. Sans surprise, la stabilité économique et politique est une condition préalable à la réussite.

L'élaboration des politiques est déterminante, et des politiques fiscales inadaptées ne peuvent être compensées par des réformes institutionnelles. Si un pays n'est pas doté d'une TVA rigoureuse, offre trop d'incitations fiscales et ne possède pas un cadre pour garantir la discipline fiscale, alors l'administration fiscale ne pourra pas faire grand-chose pour combler les déficits fiscaux. Les réussites en matière de mobilisation de recettes s'appuient sur des actions pour mettre en place une TVA à large assiette, élargir progressivement l'assiette des impôts directs (IRPP et IS) et mettre sur pied un système pour taxer les petites entreprises et prélever des droits d'accise sur quelques articles indispensables (FMI, 2011). Si les détails peuvent varier selon les pays, certains principes fondamentaux de la politique fiscale ont résisté à l'épreuve du temps. Il est utile de s'intéresser à des questions actuelles, comme le rôle des impôts sur le patrimoine ou les technologies modernes, mais la compréhension des principes essentiels est une condition préalable à la réussite.

Le développement institutionnel et les réformes en cours de l'administration chargée des recettes sur la base d'un projet à moyen terme sont indispensables. Les pays progressent lorsqu'ils privilégient une gestion des risques appropriée (c'est-à-dire déploient des

ressources là où le potentiel de recettes est maximal) et la segmentation des contribuables (à commencer par un bureau des gros contribuables). Cela requiert de renforcer les capacités pour étudier quels secteurs d'activité offrent le plus grand potentiel, de constituer un registre fiable des plus gros contribuables et d'accroître les moyens pour réaliser des contrôles fiscaux bien ciblés. Dans les pays affichant des ratios impôts/PIB très faibles, les avantages potentiels tirés des réformes institutionnelles sont plus importants, mais les moyens pour les mettre en œuvre sont aussi plus limités. Cependant, les cas du Libéria et du Mozambique, deux pays qui sortent d'un conflit, donnent à penser que des réformes durables sont possibles même lorsque les moyens sont maigres au départ.

Une meilleure gouvernance, la lutte contre la corruption et l'efficacité et la transparence des dépenses publiques sont aussi des conditions préalables à la réussite. Le degré de discipline fiscale dépend de l'existence de mécanismes pour garantir le respect des règles et de la propension des citoyens à admettre la légitimité de l'État à percevoir les impôts. Lorsque les citoyens jugent la fiscalité équitable (si, par exemple, elle n'exclut pas les individus puissants et les entreprises proches du pouvoir politique) et que les recettes servent à financer des programmes de dépenses productives, ils se montrent plus enclins à reconnaître leurs obligations fiscales. Par conséquent, la publication en toute transparence des noms des bénéficiaires d'exonérations ou d'incitations fiscales ainsi que des réformes de la gestion des finances publiques qui améliorent l'efficacité et la transparence des dépenses publiques peuvent être des instruments utiles pour appuyer les tentatives de réforme fiscale. Dans le même temps, les agents des douanes et des impôts sont plus susceptibles de rester professionnels et de préserver l'intégrité du système quand les dirigeants politiques, au plus haut niveau, démontrent leur engagement à réformer à travers un système approprié d'incitations et de sanctions. Le Rwanda en est un bon exemple : le pays affiche l'un des meilleurs bilans s'agissant de la lutte contre la corruption et a accompli des progrès notables en matière de mobilisation de recettes.

Enfin, des mesures concrètes de réforme doivent être définies à l'échelle des pays en s'appuyant sur les connaissances locales. Les autorités nationales sont les mieux placées pour piloter cet exercice. Cinq initiatives pourraient néanmoins, à toutes fins utiles, orienter ce processus :

1. **Identifier les impôts qui offrent le plus grand potentiel.** Pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, une amélioration de la TVA recèle un grand potentiel, car elle est actuellement peu efficace dans la majorité des cas. Toutefois, il faudrait évaluer de manière systématique le potentiel d'une réforme des autres impôts, dont l'IS (trop d'exonérations/d'incitations fiscales ont érodé son assiette), l'IRPP (il faudrait progressivement élargir son périmètre) et les droits d'accise. Malgré la baisse générale des droits de douane, une application plus rigoureuse des règles et procédures douanières pourrait aussi contribuer à mobiliser des recettes supplémentaires. Il existe aussi un potentiel dans d'autres domaines, par exemple les impôts fonciers, même si de nombreux pays ont accompli peu de progrès en la matière pour le moment.
2. **Réexaminer le cadre juridique et l'élaboration de la politique fiscale.** Une fois que le potentiel des divers impôts aura été déterminé, il faudra mettre les politiques fiscales en adéquation avec les nouveaux objectifs. Dans certains cas, cela peut impliquer d'instaurer une TVA ou de réduire les exonérations et de mettre en place des sanctions pour cause de non-respect.
3. **Évaluer les institutions.** Il faut agir sur deux fronts. Il y a, d'une part, les structures d'appui sous-jacentes qui s'occupent des questions de gouvernance. Les pays à mauvaise gouvernance sont moins susceptibles de faire preuve d'efficacité dans leurs efforts de mobilisation de recettes. Il semble capital d'insister davantage sur l'amélioration de la gouvernance et sur la lutte contre la corruption. En Afrique subsaharienne, les pays les mieux classés en matière de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance ont aussi tendance à afficher les niveaux d'effort

fiscal les plus élevés. Cet effet est statistiquement significatif, même après neutralisation de l'impact du PIB par habitant. Cette conclusion corrobore les récents travaux de recherche sur la question (FMI, 2016)¹³. Il y a, d'autre part, les structures opérationnelles. Elles se chargent des mécanismes institutionnels qui se sont révélés efficaces, par exemple la création d'une administration fiscale qui obéit à des principes précis.

4. **Définir une stratégie de recettes à moyen terme.** Les ouvrages s'accordent à dire qu'il s'agit d'une étape fondamentale. La stratégie devrait communiquer des objectifs à moyen et à court termes et pourrait aussi cerner les besoins en matière de renforcement des capacités. Pour que la stratégie soit convaincante, il faudrait qu'elle explique pourquoi l'État cherche à percevoir des impôts supplémentaires.
5. **Créer un mouvement d'opinion en faveur des réformes.** Le succès de la stratégie à moyen terme dépendra des structures de responsabilité horizontale et verticale. La responsabilité horizontale désigne la capacité du gouvernement en place à convaincre les autres partis politiques que la mobilisation de recettes est dans l'intérêt général du pays. C'est important pour éviter tout revirement en cas de changement de gouvernement après des élections, sachant que la mobilisation de recettes prend du temps. La responsabilité verticale fait référence au contrat social noué entre l'État et ses citoyens pour garantir le respect des obligations. L'État exerce son droit légitime à percevoir des impôts en contrepartie de dépenses publiques efficaces et transparentes. Des opérations de sensibilisation de la population seraient utiles, mais il faudrait qu'elles reposent sur un engagement crédible à améliorer la gouvernance et la transparence.

¹³Sept des dix pays les mieux classés selon la composante de lutte contre la corruption des indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale affichent un ratio impôts/PIB assez élevé (supérieur à 18 %). Il s'agit de l'Afrique du Sud, du Botswana, de Cabo Verde, de Maurice, de la Namibie, du Sénégal et des Seychelles. Le Rwanda obtient lui aussi un très bon résultat s'agissant de la lutte contre la corruption et a réalisé de gros progrès sur le front de la mobilisation de recettes. Les deux autres pays affichent des ratios impôts/PIB plus faibles liés à d'autres facteurs, par exemple la fragilité (São Tomé-et-Príncipe) ou une certaine instabilité politique (Burkina Faso).

Encadré 2.1. Regard sur l'avenir : la mobilisation de recettes à l'ère du numérique

Le développement du numérique a permis d'augmenter considérablement les moyens pour recueillir, conserver et traiter d'immenses volumes de données. La numérisation a des répercussions très diverses sur la politique et l'administration fiscales. Elle confère aux responsables de la politique fiscale un accès rapide à des informations plus fiables et améliore ainsi leur pouvoir d'action. Elle réduit les coûts pour les administrateurs comme pour les contribuables, dans la mesure où les infrastructures numériques font disparaître de nombreux processus manuels liés à l'enregistrement, au calcul, au recueil de fichiers fiscaux et au paiement des impôts. Elle peut aussi renforcer l'assiette de l'impôt en réduisant l'utilisation d'espèces et en facilitant l'analyse de chaînes de transactions. Enfin, elle peut aussi avoir un impact très positif sur le climat des affaires en rendant plus claires les règles fiscales et en accélérant les processus.

Les administrations fiscales d'Afrique subsaharienne voient dans la transformation numérique l'occasion d'opérer un saut pour passer d'infrastructures rudimentaires aux technologies récentes. Plusieurs pays ont déjà mis en place des portails fiscaux électroniques en ligne, le paiement des impôts par téléphone mobile et le remboursement en ligne des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les progrès ont toutefois été inégaux et hésitants puisque la mise en œuvre se heurte à des obstacles majeurs dans la région, parmi lesquels :

- De faibles taux de pénétration d'Internet qui limitent la portée de certaines plateformes.
- Une complexité intrinsèque : les plateformes requièrent un développement et une adaptation de longue durée en raison de données incomplètes ou de faible qualité, avec des risques financiers et de réputation potentiellement élevés.
- Des difficultés sociopolitiques, dont un respect des règles insuffisant et un manque de confiance dans les pouvoirs publics.

Avec ces problèmes communs à l'esprit et avec une volonté d'élaborer des solutions adaptées au contexte national, plusieurs ateliers d'apprentissage entre pairs sur des idées reposant sur des technologies et la prise en compte de l'économie politique de ces réformes ont été organisés, dont le Hackathon de 2016 au Sénégal et le « Ideas Workshop » de 2017 en Ouganda. Ces événements ont réuni des participants de différentes nations et institutions ainsi que du secteur privé pour identifier les problèmes et chercher des solutions. Des experts ont ensuite évalué ces propositions locales et sélectionné les domaines où les travaux ultérieurs seraient le plus facilement réalisables. Au Sénégal, les participants ont estimé qu'allonger la liste d'options proposées sur les téléphones mobiles pourrait permettre d'améliorer l'accessibilité du portail fiscal électronique. En Ouganda, l'intérêt a porté sur le fait d'encourager la mise en place d'instruments fiscaux électroniques (des appareils portables de plus en plus bon marché qui enregistrent les transactions commerciales) afin d'améliorer l'observance des taxes sur les ventes et de la TVA. Les participants ont aussi suggéré de créer une interface pour le recueil de données tierces afin de faciliter l'identification et le recoupement des impôts exigibles.

Ces initiatives proposent une démarche utile pour susciter l'adhésion en garantissant que les réformes sont développées localement, dictées par une connaissance intime de la situation des communautés et inspirées par un dialogue pragmatique entre dirigeants et spécialistes. Par conséquent, lors de la préparation de projets de mobilisation de recettes à moyen terme, les autorités nationales devraient envisager d'organiser des séminaires comparables pour exploiter les propositions et idées d'un large éventail de parties prenantes.

Encadré 2.2. Modélisation des effets économiques de la mobilisation de recettes dans les pays d'Afrique subsaharienne riches en ressources naturelles

Application à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

Les pays d'Afrique subsaharienne doivent collecter des recettes pour appuyer leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies et assurer la viabilité de leur dette. La nécessité de mobiliser des recettes est particulièrement impérieuse dans les pays d'Afrique subsaharienne riches en ressources naturelles, qui font les frais de la forte chute des prix des produits de base depuis 2014 et affichent le niveau d'effort fiscal le plus faible et le déficit fiscal le plus important de la région. Cet encadré analyse l'impact économique potentiel de la mobilisation de recettes dans la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui est riche en ressources naturelles et où ces questions ont pris une importance particulière. L'analyse se penche sur deux questions¹ :

- Quels sont les principaux effets macroéconomiques et de répartition d'une meilleure mobilisation de recettes non pétrolières ?
- Comment peut-on s'attaquer aux effets de répartition indésirables en utilisant une partie de l'espace budgétaire nouvellement créé ?

À travers le calibrage d'un modèle macroéconomique théorique pour la région de la CEMAC, l'analyse simule d'abord comment la consommation et l'investissement privés, la dette publique et d'autres variables macroéconomiques déterminantes sont modifiés par deux sources différentes de mobilisation accrue de recettes non pétrolières : 1) un relèvement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'une des principales sources de recettes fiscales non pétrolières dans la région, et 2) une amélioration de l'efficacité du recouvrement des impôts existants. L'analyse étudie ensuite comment la plus forte mobilisation de recettes découlant d'un taux de TVA plus élevé peut servir à atténuer les effets de répartition indésirables.

L'analyse par simulation utilise le modèle DIGNAR du FMI (dette, investissement, croissance et ressources naturelles) élaboré dans l'ouvrage de Melina, Yang et Zanna (2016). DIGNAR est un modèle réel d'une petite économie ouverte qui se caractérise par trois secteurs de production, un capital public productif et trois types de dette (commerciale, extérieure et concessionnelle). Autre élément à noter, il existe deux types de ménages : 1) les ménages ne rencontrant pas de difficultés financières, qui ont accès aux marchés de capitaux et financiers et 2) les ménages en proie à des difficultés financières, qui sont pauvres et consomment l'intégralité de leur revenu disponible pour chaque période.

Les principaux résultats sont les suivants :

1. La mobilisation de recettes non pétrolières contribue à réduire la dette publique et peut accélérer la croissance à long terme, mais au prix d'effets de répartition potentiellement indésirables.

Le graphique 2.2.1 présente des simulations des effets macroéconomiques d'un relèvement du taux de TVA ou d'un élargissement de l'assiette de l'impôt grâce à des gains d'efficacité. Ces deux mesures entraîneraient une augmentation des recettes non pétrolières tout en réduisant la dette publique et la consommation privée pour les ménages ne rencontrant pas de difficultés financières. Dans un premier temps, le PIB non pétrolier recule, conformément aux conclusions des ouvrages empiriques sur les multiplicateurs budgétaires à court terme. Le PIB se redresse à moyen terme, sous l'effet d'un accroissement de l'investissement privé — lui-même stimulé par une progression de l'épargne et des exportations nettes, puis à long terme atteint un niveau plus élevé que celui de départ lorsque les gains de recettes se concrétisent en raison d'une meilleure efficacité du recouvrement des impôts.

S'agissant des différences entre les deux mesures qui favorisent une augmentation des recettes, les gains d'efficacité permettent des taux d'imposition moindres pour un niveau d'endettement donné. Ils ont aussi des effets de répartition plus souhaitables puisque l'effet négatif se fait en grande partie sentir sur la consommation des ménages ne rencontrant pas de difficultés financières, et non pas sur celle des ménages en proie à des difficultés financières. Qui plus est, lorsque les recettes sont accrues en améliorant l'efficacité du recouvrement plutôt qu'en relevant le taux de TVA, l'impact sur le PIB non pétrolier est moindre et son redressement est plus marqué. En revanche, la hausse du taux de TVA pèse en particulier sur la consommation des ménages en proie à des difficultés financières parce qu'ils ont une propension marginale à consommer plus forte que celle des ménages ne rencontrant pas de difficultés financières.

Cet encadré a été préparé par Giovanni Melina et Marcos Poplawski-Ribeiro avec le concours de Mathilde Perinet.

¹Pour une analyse des effets économiques des chocs sur les recettes pétrolières, voir Araujo, Poplawski-Ribeiro et Zanna (2016).

Encadré 2.2 (suite)**2. Les mesures qui ciblent les couches de la population les plus vulnérables améliorent les effets de répartition**

Une deuxième série de simulations (graphique 2.2.2) fait apparaître les effets de l'affectation d'une partie (la moitié par exemple) des recettes non pétrolières supplémentaires découlant du relèvement des taux de TVA, soit à des transferts ciblés au profit des ménages en proie à des difficultés financières, soit à l'investissement public. La conjugaison d'un relèvement des taux de TVA et d'investissements publics supplémentaires est particulièrement efficace pour atténuer les effets négatifs du rééquilibrage budgétaire sur le PIB non pétrolier. En outre, la combinaison d'un relèvement des taux de TVA et de transferts monétaires ciblés est un outil puissant pour réduire les effets néfastes sur les ménages en proie à des difficultés financières.

Néanmoins, une mise en garde s'impose : la stratégie qui consiste à orienter l'investissement public vers des projets qui visent les populations pauvres, par exemple des projets qui font reculer le chômage dans les ménages pauvres, peut aussi jouer le rôle d'un mécanisme de réduction des inégalités. Ce canal est absent du modèle DIGNAR. En effet, Furceri et Li (2017) constatent de manière empirique qu'une hausse de l'investissement public réduit les inégalités de revenu, même si Furceri *et al.* (2018) observent que les dépenses publiques totales, dont les transferts, ont un effet multiplicateur plus prononcé sur les inégalités.

Cette analyse qui porte sur la région de la CEMAC renforce certains éléments déterminants de l'élaboration de stratégies de rééquilibrage budgétaire : la mobilisation de recettes est un outil puissant pour créer une marge de manœuvre budgétaire et réduire l'endettement public, mais elle peut aussi avoir des effets indésirables sur les inégalités qui peuvent être combattus au moyen de mesures d'atténuation, par exemple des programmes de transferts monétaires ciblés sur les couches de la population les plus vulnérables et le choix de stratégies de mobilisation de recettes.

Modèle DIGNAR et calibrage pour la CEMAC

Pour procéder à l'analyse par simulation, l'encadré s'appuie sur le modèle DIGNAR du FMI (dette, investissement, croissance et ressources naturelles) élaboré par Melina, Yang et Zanna (2016). DIGNAR est un modèle réel d'une petite économie ouverte qui compte deux types de ménages et trois secteurs de production. Les ménages intertemporels ne rencontrant pas de difficultés financières ont accès aux marchés de capitaux et financiers, tandis que les ménages en proie à des difficultés financières sont pauvres et consomment l'intégralité de leur revenu disponible pour chaque période. La modélisation des deux types de ménages permet aux simulations de livrer des informations sur l'impact des différentes stratégies de mobilisation de recettes dans la région sur les inégalités en matière de consommation. Pour leur part, les trois secteurs de production se composent d'un secteur des biens non échangés, d'un secteur des biens échangés (hors ressources naturelles) et d'un secteur des ressources naturelles. Pour chaque période, les recettes publiques totales comprennent 1) les impôts, dont les impôts sur la consommation, les impôts sur les revenus du travail et les recettes tirées des ressources naturelles, 2) l'aide extérieure, 3) les ventes d'obligations et 4) les redevances d'utilisation sur les infrastructures. Les dépenses publiques totales comprennent : 1) la consommation des administrations publiques, 2) l'investissement public, 3) les transferts aux ménages et 4) les paiements au titre du service de la dette. Comme le décrivent Buffie *et al.* (2012), l'État peut emprunter en émettant de la dette intérieure, de la dette commerciale extérieure et de la dette concessionnelle extérieure. Le principal lien entre investissement et croissance dans DIGNAR tient au fait que l'investissement public crée du capital productif qui entre dans les fonctions de production des biens échangés et non échangés. L'investissement public est toutefois exposé à une certaine inefficience de l'investissement et à des problèmes de capacité d'absorption. Dabla-Norris *et al.* (2012) font valoir qu'une forte productivité des infrastructures peut souvent coexister avec une très faible rentabilité des investissements publics dans les pays en développement, en raison de l'inefficience des investissements qui peut aller de pair avec la corruption notamment. Par conséquent, toutes les dépenses d'investissement public n'augmentent pas forcément le stock de capital productif. De la même façon, les problèmes de capacité d'absorption liés aux moyens administratifs et de gestion et aux goulets d'étranglement au niveau de l'offre, qui pèsent sur la sélection, la gestion et la mise en œuvre des projets et augmentent le coût des facteurs de production, peuvent aussi réduire l'efficacité des investissements publics et avoir un impact négatif sur la croissance, comme le soulignent Esfahani et Ramirez (2003).

Nous calibrons l'état d'équilibre initial des principaux agrégats macroéconomiques dans le modèle en utilisant les valeurs moyennes des variables observées ces cinq dernières années. Les autres paramètres sont fixés à des valeurs adaptées aux pays à faible revenu comme le décrivent Melina, Yang et Zanna (2016). Le tableau 2.1.1 résume le calibrage propre à la CEMAC.

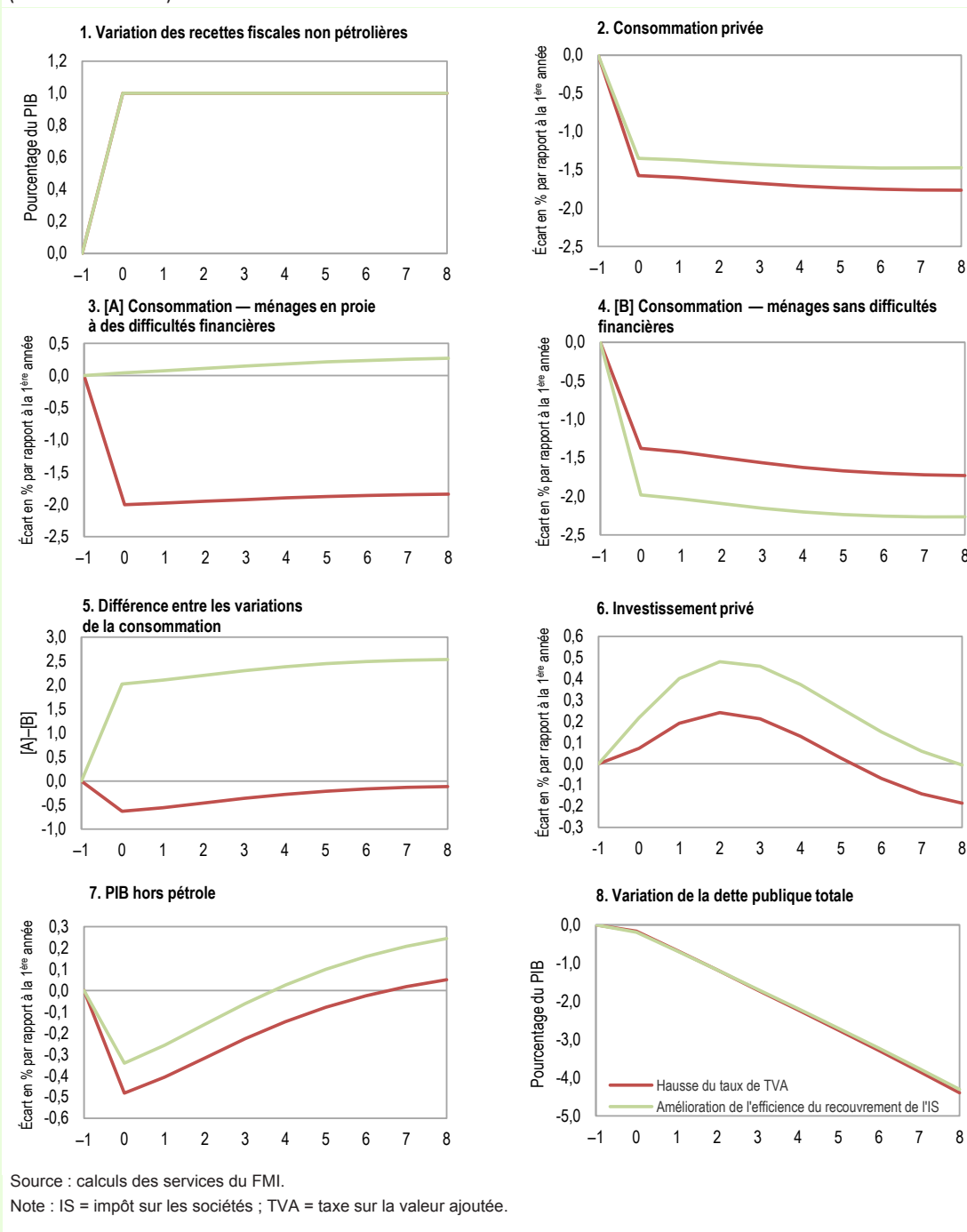
Tableau 2.2.1. Calibrage

Objectif (pourcentage du PIB)	Valeur
Exportations	40,1
Importations	38,7
Consommation de l'État	14,6
Investissement public	11,9
Investissement privé	16,2
Secteur des ressources naturelles	24,5
Dette publique intérieure	12
Dette publique extérieure concessionnelle	13,2
Dette publique extérieure commerciale	10,4
Dons	0,7

Source : calculs des services du FMI.

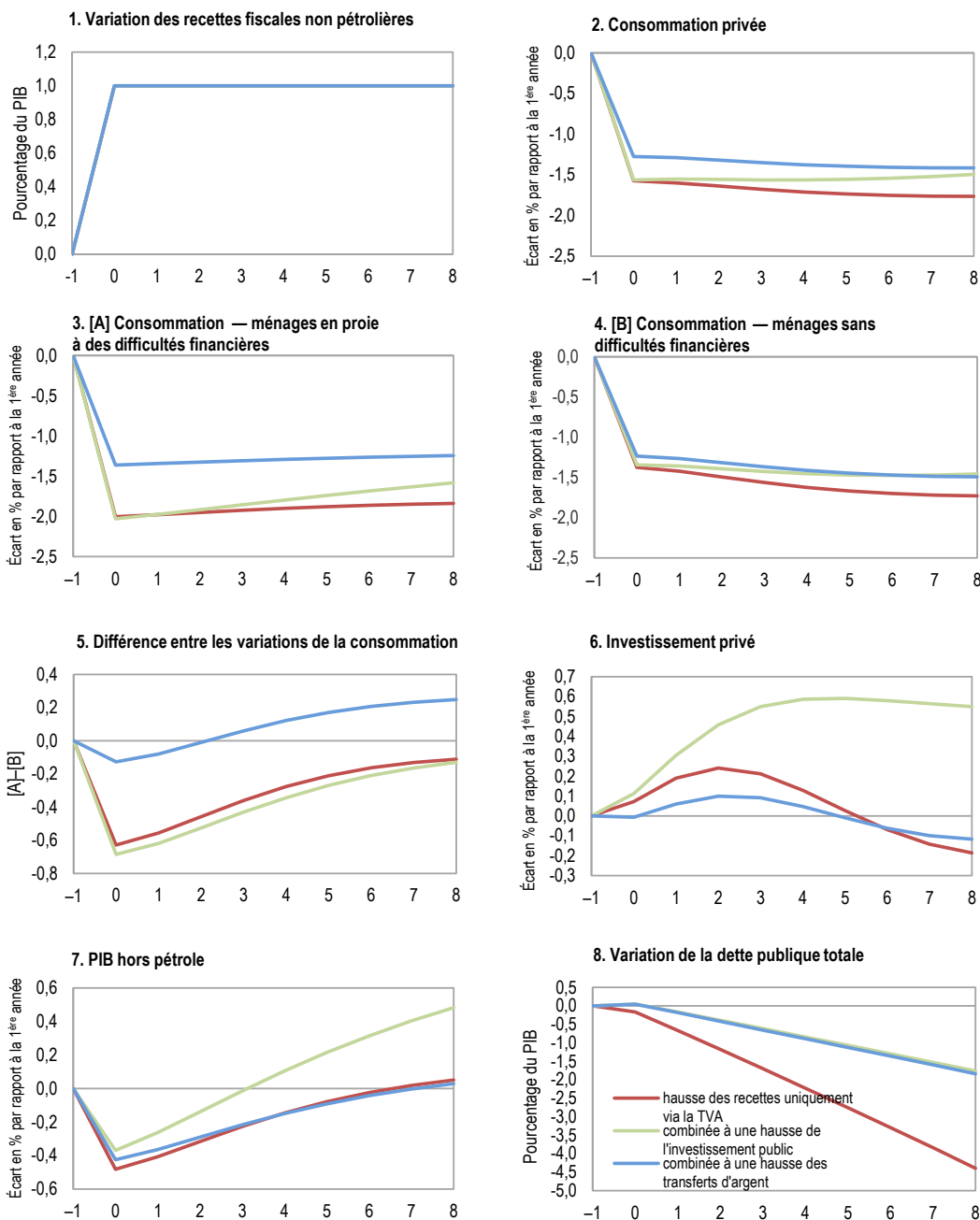
Encadré 2.2 (suite)

Graphique 2.2.1. Effets macroéconomiques d'une augmentation des recettes fiscales à travers les taux de TVA ou l'efficacité du recouvrement de l'impôt sur les sociétés (Années en abscisse)



Encadré 2.2 (fin)

Graphique 2.2.2. Atténuer les effets des transferts d'argent ou de l'investissement public (Années en abscisse)



Source : calculs des services du FMI.

Note : IS = impôt sur les sociétés ; TVA = taxe sur la valeur ajoutée.

Annexe 2.1. Estimation de l'effort fiscal et du potentiel fiscal

Définitions

La frontière fiscale correspond au niveau maximum théorique de recettes fiscales (exprimé en pourcentage du PIB) qu'un pays peut recouvrer dans certaines conditions structurelles sous-jacentes (niveau de développement, ouverture aux échanges, composition sectorielle, répartition des revenus, facteurs institutionnels, etc.).

L'effort fiscal est le rapport entre les recettes fiscales effectives et celles correspondant à la frontière fiscale.

Le potentiel fiscal correspond à la distance entre la frontière fiscale et le niveau effectif des recettes fiscales.

Le potentiel fiscal peut être atteint grâce à une imposition plus forte ou à une plus grande efficacité du recouvrement, qui peut être le résultat de certains choix politiques.

Stratégie d'estimation

1^{re} étape : estimer la frontière fiscale à partir d'une série de données de panel internationales

$$y_{it} = \alpha_i + \beta'X_{it} + \vartheta_{it} - \mu_{it},$$

où

y_{it} est le log du ratio recettes fiscales/PIB pour le pays i à l'année de la période t

X_{it} est un vecteur de variables indépendantes qui influent sur y_{it}

μ_{it} est l'inefficacité, qui est corrélée à X_{it} , mais est indépendante de ϑ_{it} et

ϑ_{it} est le résidu, et la distribution normale avec $N(0,1)$

2^e étape : déterminer l'effort fiscal

$$TE_{it} = \frac{\exp(y_{it})}{\exp(y_{it|\mu_{it}=0})} = \frac{\exp(\alpha_i + \beta'X_{it} + \vartheta_{it} - \mu_{it})}{\exp(\alpha_i + \beta'X_{it} + \vartheta_{it})} = \exp(-\mu_{it}).$$

3^e étape : déterminer la frontière fiscale et le potentiel fiscal

$$TP_{it} = TF_{it} - y_{it} = \frac{y_{it}}{TE_{it}} - y_{it}.$$

Données et variables

Log du ratio impôts/PIB : *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM)

Log du ratio impôts sur les biens et services/PIB : PEM

Décalage du log du PIB réel par habitant : PEM

Décalage du log du PIB réel par habitant au carré : PEM

Ouverture aux échanges — somme des importations et exportations en pourcentage du PIB : PEM

Agriculture : valeur ajoutée de l'agriculture en pourcentage du PIB : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (WDI)

Coefficient de Gini : WDI

Pétrole : variable muette pour les exportateurs de pétrole

Administrations publiques : variable muette pour les recettes fiscales des administrations publiques

Corruption et efficacité de l'État : Indicateurs de la gouvernance dans le monde (WGI)

2. MOBILISATION DES RECETTES FISCALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS ?

Tableau de l'annexe 2.1.1. Principaux résultats des régressions

Variable dépendante : Log impôt/PIB

	Ensemble de l'échantillon			Pays émergents et pays en développement		
Log du PIB réel par habitant	2,939 ***	2,866 ***	2,885 ***	2,781 ***	2,691 ***	2,716 ***
Ouverture aux échanges	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***
Agriculture	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Coefficient de Gini	-0,006 ***	-0,006 ***	-0,007 ***	-0,006 ***	-0,006 ***	-0,006 ***
Administrations publiques	0,105 **	0,109 ***	0,110 ***	0,091 **	0,093 **	0,098 **
Éducation	0,015 ***	0,016 ***	0,016 ***	0,016 ***	0,018 ***	0,017 ***
Variable muette sur le pétrole	0,080 **	0,035	0,031	0,043	0,030	0,026
Log du PIB réel par habitant au carré	-0,152 ***	-0,148 ***	-0,150 ***	-0,142 ***	-0,138 ***	-0,140 ***
Corruption		0,117 ***	0,083 *		0,134 ***	0,100 **
Efficacité de l'État			0,091 *			0,088 *
Constante	4,165 ***	4,186 ***	4,256 ***	5,279 ***	4,945 **	5,267 **
Sigma_u	0,515 ***	0,515 ***	0,516 ***	0,525 ***	0,526 ***	0,526 ***
Sigma_u	0,099 ***	0,098 ***	0,098 ***	0,106 ***	0,106 ***	0,105 ***
Nombre d'observations	1.366	1.360	1.360	1.109	1.103	1.103
Nombre de pays	122	121	121	99	98	98

Variable dépendante : log impôt sur les biens et services/PIB

	Ensemble de l'échantillon			Pays émergents et pays en développement		
Log du PIB réel par habitant	2,379 ***	2,332 ***	2,353 ***	2,228 ***	2,173 ***	2,207 ***
Ouverture aux échanges	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***	0,002 ***
Agriculture	0,000	0,001	0,001	0,000	0,001	0,001
Coefficient de Gini	-0,008 ***	-0,008 ***	-0,008 ***	-0,009 ***	-0,009 ***	-0,009 ***
Administrations publiques	0,142	0,146	0,152	0,140	0,164 *	0,168 *
Éducation	0,003	0,007	0,006	0,004	0,009	0,008
Variable muette sur le pétrole	-0,642 ***	-0,626 ***	-0,634 ***	-0,646 ***	-0,581 ***	-0,587 ***
Log du PIB réel par habitant au carré	-0,122 ***	-0,120 ***	-0,122 ***	-0,113 ***	-0,111 ***	-0,114 ***
Corruption		0,123	0,052		0,140	0,065
Efficacité de l'État			0,170 **			0,172 *
Constante	-0,615	-0,636	-0,615	0,621	1,258	1,075
Sigma_u	0,660 ***	0,665 ***	0,665 ***	0,667 ***	0,672 ***	0,672 ***
Sigma_u	0,162 ***	0,159 ***	0,159 ***	0,177 ***	0,174 ***	0,174 ***
Nombre d'observations	1.152	1.146	1.146	930	924	924
Nombre de pays	105	104	104	85	84	84

Source : calculs des services du FMI.

Note : *p < 0,10; **p < 0,05; ***p < 0,01.

Tableau de l'annexe 2.1.2. Estimations de la frontière fiscale des pays d'Afrique subsaharienne
(en pourcentage du PIB)

Pays	Impôt/PIB ¹	Ensemble des pays			Pays émergents et pays en développement			Pays d'AfSS		
		A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nigéria	5,9	11,1	11,1	12,0	10,7	10,4	12,0	8,1	8,3	8,5
Rép. centrafricaine	6,2	8,4	8,5	9,7	8,0	8,2	8,8	8,1	7,9	8,8
Guinée Bissau	7,0	9,8	9,7	9,8	9,6	9,5	9,5	10,0	9,5	9,7
Sierra Leone	8,6	12,0	11,9	11,7	11,6	11,5	11,3	11,9	11,4	11,8
Tchad	8,9	10,9	10,4	11,5	10,2	10,1	11,5	9,2	9,1	9,2
Congo, Rép. dém. du	9,4	11,2	11,1	12,2	11,0	11,1	11,8	10,4	10,6	11,2
Madagascar	9,9	16,7	17,3	19,5	16,6	16,7	19,4	14,8	15,8	18,4
Burundi	11,3	14,6	15,2	13,9	14,7	14,5	12,4	12,7	12,5	11,7
Comores	11,8	12,1	14,7	14,2	12,1	14,5	14,0	12,2	14,7	14,3
Tanzanie	12,4	20,3	20,9	19,5	20,2	19,8	19,7	18,3	18,6	19,4
Éthiopie	12,7	13,8	14,2	13,2	13,9	13,8	13,1	13,3	13,3	13,1
Congo, Rép. du	12,8	19,3	18,6	19,5	19,0	19,1	19,6	17,5	17,8	19,2
Ouganda	13,0	18,3	19,1	22,1	18,9	18,4	21,0	18,4	17,7	20,8
Zambie	13,3	13,7	14,1	21,2	13,8	13,9	21,5	14,6	14,8	21,7
Rwanda	13,5	16,4	17,2	16,0	16,5	16,3	15,7	15,2	15,7	15,5
Cameroun	14,0	19,6	19,0	20,7	18,9	18,6	21,3	18,7	18,1	20,9
Gabon	14,3	20,2	19,3	26,6	20,3	20,6	24,1	15,2	15,6	16,0
Côte d'Ivoire	15,1	15,7	15,6	15,7	15,7	15,7	15,8	15,8	15,8	15,9
Burkina Faso	15,7	17,9	18,3	18,8	17,7	17,8	17,8	16,9	17,3	18,0
Togo	16,2	18,2	17,7	18,9	17,6	17,8	18,6	18,2	18,1	18,6
Ghana	16,3	23,7	25,2	21,4	25,0	23,9	22,0	24,8	24,3	22,9
Mali	16,6	17,3	17,2	17,4	17,1	17,1	17,2	17,1	17,1	17,5
Bénin	16,7	19,1	19,2	19,2	19,0	18,8	19,4	17,8	18,1	18,9
Malawi	16,8	18,5	20,1	21,4	19,3	18,9	19,6	17,7	17,6	18,8
Kenya	17,5	21,6	22,2	19,3	22,0	21,0	19,3	22,9	21,1	20,2
Niger	17,6	20,2	20,6	20,3	20,4	20,3	18,7	18,7	18,7	18,2
Gambie	17,7	18,5	18,7	22,4	18,6	18,5	21,9	19,0	18,8	22,0
Cabo Verde	18,4	20,9	21,0	22,0	21,1	21,2	22,7	20,1	21,0	21,8
Sénégal	18,7	21,4	21,8	22,6	21,7	21,8	22,5	20,4	21,4	22,3
Maurice	19,2	24,4	24,2	29,3	26,0	25,7	28,5	22,3	22,5	23,8
Libéria	19,2	19,7	19,7	23,0	19,9	19,9	22,3	20,0	20,0	21,1
Guinée	19,5	20,6	21,3	24,1	20,7	20,6	23,1	20,0	20,1	22,4
Mozambique	21,7	31,5	33,4	36,1	32,7	32,3	33,9	27,5	28,5	29,9
Botswana	24,3	32,8	33,3	32,7	34,8	34,8	31,4	31,4	31,9	27,3
Afrique du Sud	24,7	26,9	26,9	31,1	27,9	27,6	30,5	25,5	25,4	26,2
Zimbabwe	26,9	27,7	27,6	27,5	27,7	27,6	27,5	27,8	27,7	27,6
Swaziland	28,3	30,4	29,8	30,1	30,4	30,4	30,5	30,3	30,4	29,6
Seychelles	29,2	36,2	34,8	49,4	39,4	39,0	48,3	34,5	34,2	37,1
Namibie	32,1	33,5	33,4	33,9	34,2	33,9	35,4	33,7	33,8	33,2
Moyenne	16,2	19,6	19,9	21,3	19,9	19,8	20,9	18,7	18,9	19,6

Source : calculs des services du FMI.

Note : Les modèles A, B, et C s'appuient sur les spécifications énumérées au tableau de l'annexe 2.1.1, avec le log impôt/PIB comme variable indépendante. Le modèle A comprend les facteurs institutionnels et les dépenses publiques pour l'éducation. Le modèle B comprend les dépenses publiques pour l'éducation, mais pas la corruption et l'efficacité de l'État. Le modèle C ne comprend pas la corruption, l'efficacité de l'État et les dépenses publiques pour l'éducation.

¹Dans la plupart des cas, les données portent sur l'année 2015, à l'exception des Comores, des Seychelles et du Swaziland (2014) et de Cabo Verde, de la République démocratique du Congo et de la Guinée Bissau (2013). Le choix de l'année est dicté par la disponibilité des données pour l'ensemble des variables indépendantes du modèle.

BIBLIOGRAPHIE

- Akitoby, B., A. Baum, C. Hackney, O. Harrison, K. Primus, and V. Salins. Forthcoming “Large Tax Revenue Mobilization in Low-Income Countries and Emerging Markets: Lessons from a New Database.” IMF Working Paper, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Araujo, J., B. Li, M. Poplawski-Ribeiro, and L. Zanna. 2016. “Current Account Norm in Natural Resource Rich and Capital Scarce Economies.” *Journal of Development Economics* 120: 144–156.
- Baum, A., S. Gupta, E. Kimani, and S. J. Tapsoba. 2017. “Corruption, Taxes and Compliance.” IMF Working Paper 17/255, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Buffie, E. F., A. Berg, C. Pattillo, R. Portillo, and L.-F. Zanna. 2012. “Public Investment, Growth, and Debt Sustainability: Putting Together the Pieces.” IMF Working Paper 12/144, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Casey, R., and P. Castro. 2015. “Electronic Fiscal Devices: An Empirical Study of the Impact on Taxpayer Compliance and Administrative Efficiency.” IMF Working Paper 15/73, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Crivelli, E., and S. Gupta. 2014. “Does Conditionality in IMF-Supported Programs Promote Revenue Reform?” IMF Working Paper 14/206, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Dabla-Norris, E., J. Brumby, A. Kyobe, Z. Mills, and C. Papageorgiou. 2012 “Investing in Public Investment: an Index of Public Investment Efficiency.” *Journal of Economic Growth* 17: 235–66.
- Delipalla, S., and M. Keen. 1991. “The Comparison Between Ad Valorem and Specific Taxation under Imperfect Competition,” *Journal of Public Economics* 49: 351–67.
- Ebeke, C., M. Mansour, and G. Rota Graziosi. 2016. “The Power to Tax in Sub-Saharan Africa: LTUs, VATs, and SARAs.” Études et Documents, no 11, Centre for Study and Research on International Development, Clermont-Ferrand, France.
- Esfahani, H. S., and M. T. Ramirez. 2003. “Institutions, Infrastructure, and Economic Growth,” *Journal of Development Economics* 70(2): 443–77.
- Fenochietto, R. and C. Pessino. 2010. *Determining Countries’ Tax Effort. Hacienda Pública* 195(4): 65–87.
- Fenochietto, R., and C. Pessino. 2013. “Understanding Countries’ Tax Effort.” IMF Working Paper 13/244, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Furceri, D., J. Ge, P. Loungani, and G. Melina. 2018. “The Distributional Effects of Government Spending Shocks in Developing Economies.” IMF Working Papers 18/57, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Furceri, D. and G. Bin, Li. 2017. “The Macroeconomic (and Distributional) Effects of Public Investment in Developing Economies,” IMF Working Papers 17/217, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Gaspar, V., L. Jaramillo, and P. Wingender. 2016. “Tax Capacity and Growth: Is There a Tipping Point?” IMF Working Paper 16/234, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Gunter, S., D. Riera-Crichton, C. Vegh, and G. Vuletin. Forthcoming. “Non-Linear Effects of Tax Changes on Output: The Role of the Initial Level of Taxation,” World Bank, Washington, DC.
- Gunter, S., D. Riera-Crichton, C. Vegh, and G. Vuletin. Forthcoming. “Policy Implications of Non-Linear Effects of Tax Changes on Output.” World Bank, Washington, DC.
- International Monetary Fund, (IMF). 2011. “Revenue Mobilization in Developing Countries.” IMF Policy Paper, Washington, DC.
- _____. 2012. “Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-Rich Developing Countries.” IMF Staff Report, Washington, DC.
- _____. 2015a. “Estimating the Tax Frontier.” Annex 1.1., *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, October.
- _____. 2015b. “Current Challenges in Revenue Mobilization: Improving Tax Compliance.” IMF Staff Report, Washington, DC.
- _____. 2015c. “Fiscal Policy and Long-Term Growth.” IMF Policy Paper, Washington, DC.
- _____. 2016. “Corruption: Costs and Mitigating Strategies.” IMF Staff Discussion Note, Washington, DC.
- _____. 2017. “Sub-Saharan Africa’s Revenue Potential.” Chapter 2, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, October.
- Melina, G., S.-C. S. Yang, and L.-F. Zanna. 2016. “Debt Sustainability, Public Investment, and Natural Resources in Developing Countries: The DIGNAR Model.” *Economic Modelling* 52(PB): 630–49.
- Norregaard, J., 2013. “Taxing Immovable Property: Revenue Potential and Implementation Challenges.” IMF Working Paper 13/129, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Prichard, W., and D. Leonard. 2010. “Does Reliance on Tax Revenue Build State Capacity in Sub-Saharan Africa?” *International Review of Administrative Sciences*, 76(4): 653–75.
- Thomas, A., and J. Treviño. 2013. “Resource Dependence and Fiscal Effort in Sub-Saharan Africa.” IMF Working Paper 13/188, International Monetary Fund, Washington, DC.

3. Redynamiser la croissance par l'investissement privé

Dans les pays subsahariens, le secteur privé investit moins que dans les pays à niveau de développement comparable. Ce faible niveau de l'investissement privé freine la productivité du travail, pèse sur la croissance des salaires réels et le revenu des ménages et entrave les efforts de la région pour améliorer la situation sociale. En effet, il semble généralement exister une relation négative entre investissement et taux de pauvreté (graphique 3.1). La région est consciente des effets positifs d'une hausse de l'investissement. De nombreux pays ont donc lancé de vastes programmes d'investissements publics pour combler des déficits d'infrastructures importants en espérant catalyser l'investissement privé. Mais cette stratégie n'est possible que pour une durée limitée, surtout si ses effets sur la croissance du secteur privé sont médiocres. Avec le niveau d'endettement élevé et croissant d'un bon nombre de pays de la région, les autorités se recentrent davantage sur d'autres options. Les pays participent à des initiatives en faveur de l'investissement étranger telles que le Pacte du G-20 avec l'Afrique (coordination des efforts pour faciliter l'investissement privé et améliorer l'offre d'infrastructures) et la nouvelle Route de la soie chinoise, qui doivent aider la région à mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. Ces initiatives visent à stimuler l'investissement privé et public en améliorant l'environnement économique et l'offre de financements. Les ressources pour investir seraient ainsi plus disponibles et mieux réparties, ce qui pourrait améliorer les perspectives de croissance à moyen terme et les niveaux de vie.

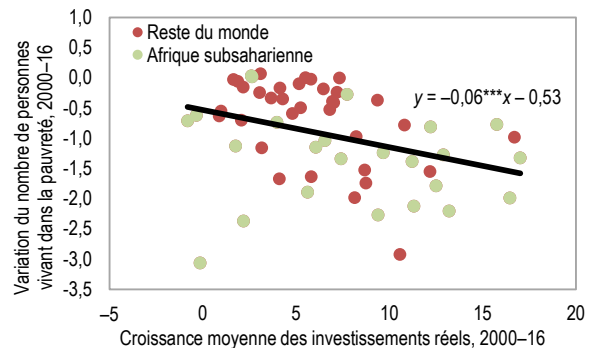
Dans ce contexte, le présent chapitre vise à mettre en lumière ce qui influence le niveau de l'investissement privé en Afrique subsaharienne, en suivant deux axes méthodologiques : 1) le recours aux techniques d'économétrie pour étudier l'importance des déterminants traditionnels de l'investissement privé dans un échantillon de pays émergents et en développement et 2) l'examen du rôle joué par d'autres options, comme les partenariats public-privé (PPP), l'investissement direct étranger (IDE) et les zones

économiques spéciales (ZES), choisies par certains pays pour promouvoir l'investissement privé¹.

Les principales conclusions du chapitre sont les suivantes :

- L'Afrique subsaharienne est la région en développement où l'investissement privé rapporté au PIB est le plus faible, même si la situation y est assez contrastée : les ratios vont en moyenne d'environ 14 % dans les pays exportateurs de pétrole à 17 % dans les autres pays riches en ressources et 15 % dans les pays pauvres en ressources pour la période 2010–16.
- Les pays subsahariens qui ont enregistré une hausse durable de l'investissement privé sont ceux qui avaient bénéficié d'une stabilité macroéconomique, d'un renforcement des institutions, de la découverte de ressources naturelles et du règlement de conflits anciens.

Graphique 3.1. Ratio de pauvreté à 2 dollars/jour en parité de pouvoir d'achat et en croissance de l'investissement privé réel, 2000–16 (Pourcentage de la population et pourcentage)



Source : Banque mondiale, base de données des *Indicateurs de développement dans le monde*.

Note : La courbe de régression est estimée à l'aide d'observations pour l'Afrique subsaharienne et le reste du monde. Afin de neutraliser les effets des cas extrêmes, les observations sous le 5^e centile et au-delà du 95^e centile ont été supprimées pour chaque variable.

Note : * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.

Ce chapitre a été préparé par une équipe dirigée par Jesus Gonzalez-Garcia et composée de Romain Bouis, Paolo Cavallino, Nkunde Mwase, Hector Perez-Saiz, Ludger Wocken et Mustafa Yenice.

¹Dans le présent chapitre, nous utilisons les données sur l'investissement privé et public fournies par la base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* et celles de la base de données des Nations Unies sur les comptes nationaux. En raison du degré de développement des systèmes statistiques dans de nombreux pays subsahariens, certains investissements publics peuvent être finalement classés dans l'investissement privé, en particulier quand ils proviennent d'entités non financières du secteur public exclues des comptes de l'administration centrale.

- Le phénomène est très comparable à celui observé dans les pays avancés et émergents : il faut que l'activité économique, notamment escomptée, soit soutenue pour que les entreprises procèdent à de nouveaux investissements en capital (FMI, 2015c). En outre, ce type d'investissement tend à augmenter si le cadre réglementaire et le régime des faillites sont solides, les infrastructures publiques efficaces, le régime commercial plus ouvert et les systèmes financiers plus profonds.
- L'investissement public peut soutenir l'investissement privé, entre autres en améliorant les infrastructures. Les pouvoirs publics doivent toutefois veiller à ce qu'il n'y ait pas d'effet d'éviction, par exemple quand l'investissement public est en concurrence avec l'investissement privé (au niveau des financements ou des activités) dans un environnement où les ressources financières sont rares ou s'il existe des goulets d'étranglement de l'offre potentiellement contraignants. Même si le risque peut être atténué en promouvant différentes sources de financement de l'investissement public et privé (PPP, approfondissement des marchés financiers nationaux, etc.), il est impératif de bien gérer les risques y afférents. Attirer l'IDE et créer des ZES peut être une solution, encore que le bilan de ces dernières soit mitigé.

Le reste du chapitre est organisé de la manière suivante : la première section décrit les tendances récentes de l'investissement privé. La deuxième présente ses déterminants empiriques. La troisième s'intéresse plus particulièrement aux divers moyens

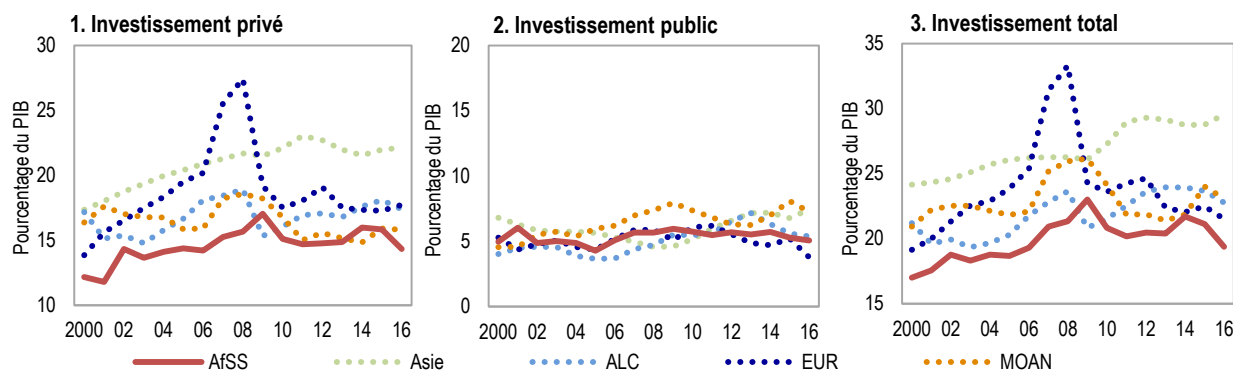
d'alléger les contraintes pesant sur l'investissement privé, notamment l'approfondissement financier, le recours aux nouvelles technologies financières (les « fintech »), les PPP, l'IDE et les ZES.

TENDANCES DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Si l'investissement public est comparable à celui d'autres régions, l'investissement privé en Afrique subsaharienne est plus faible que dans d'autres pays en développement, d'en moyenne 2 % du PIB (graphique 3.2). Il représentait 15 % du PIB en moyenne entre 2010 et 2016, contre 22 % dans les pays en développement asiatiques, 18 % en Europe, 17 % en Amérique latine et 16 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (région MOAN). L'écart s'est toutefois réduit de moitié depuis le début des années 2000, après une décennie de croissance rapide en Afrique subsaharienne, où l'investissement privé s'est accru d'en moyenne 14 % par an. Depuis 2010, cependant, le mouvement s'est ralenti, avec une hausse moyenne de 5 % par an jusqu'en 2014 et même une contraction sur la période 2015–16 (graphique 3.3)². Il y a des raisons de penser que des facteurs tant mondiaux que nationaux contribuent à expliquer ce ralentissement.

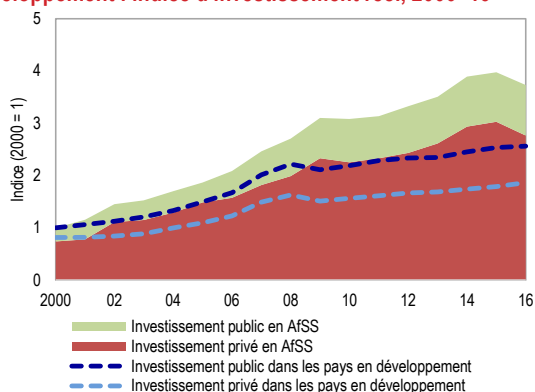
En effet, il a été plus progressif dans les pays d'Afrique subsaharienne que dans d'autres pays émergents et en développement, où un essoufflement de l'investissement a également été observé dans le sillage de la crise financière mondiale. Des études empiriques attribuent ce ralentissement général de l'investissement aux mauvaises perspectives

Graphique 3.2. Échantillon de régions : ratio investissement/PIB, 2000–16



²L'annexe 3.1 explique la construction de ces moyennes et de l'indice utilisé pour le graphique 3.3. Dans les deux cas, les pondérations se fondent sur le PIB à parité de pouvoir d'achat pour la totalisation régionale.

Graphique 3.3. Afrique subsaharienne et pays en développement : indice d'investissement réel, 2000–16



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

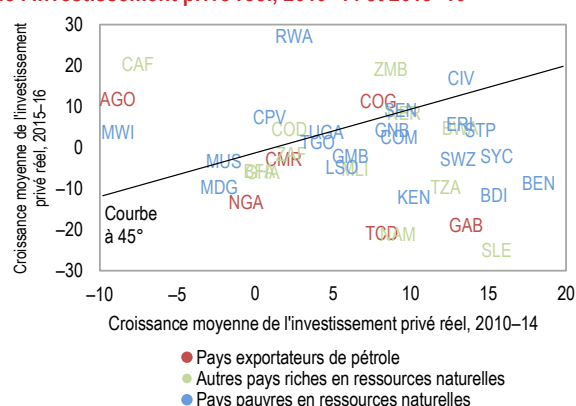
économiques aux États-Unis et dans la zone euro, au rééquilibrage de l'économie chinoise en faveur de la consommation intérieure et à un pic de volatilité des mouvements de capitaux (Banque mondiale, 2017).

En Afrique subsaharienne, le ralentissement a été moins prononcé de 2010 à 2014, notamment du fait des cours élevés des produits de base, des perspectives de croissance robustes dans les pays pauvres en ressources et à la bonne tenue des entrées d'IDE. Depuis 2015, en revanche, l'investissement dans la région a plus fléchi que dans d'autres pays en développement, en recul de 4 % en moyenne en 2015 et en 2016.

Le déclin a été généralisé, puisque l'investissement privé a ralenti dans les deux tiers des pays et chuté dans la moitié (graphique 3.4). Les raisons du déclin diffèrent selon les pays : effondrement des prix des produits de base, répercussions négatives d'évolutions observées dans de grands pays de la région, chocs idiosyncratiques divers. Citons en particulier les facteurs suivants :

- La forte baisse des prix des produits de base a entraîné une diminution de l'investissement dans les pays exportateurs de ces produits, notamment les exportateurs de pétrole (le Cameroun, le Gabon et le Nigéria).
- Les incertitudes concernant la politique économique et le jeu politique semblent avoir contribué à l'affaiblissement de l'investissement en Afrique du Sud.
- Le ralentissement concomitant de l'activité économique constaté dans de grands pays comme l'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigéria (dont le

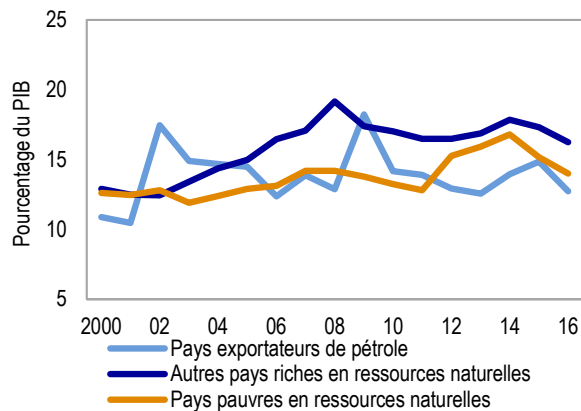
Graphique 3.4. Afrique subsaharienne : croissance moyenne de l'investissement privé réel, 2010–14 et 2015–16



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : voir page 94 pour le tableau des groupes de pays et page 95 pour le tableau des abréviations de pays.

Graphique 3.5. Groupes de pays en Afrique subsaharienne : ratios investissement privé/PIB, 2000–16



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : voir page 94 pour le tableau des groupes de pays.

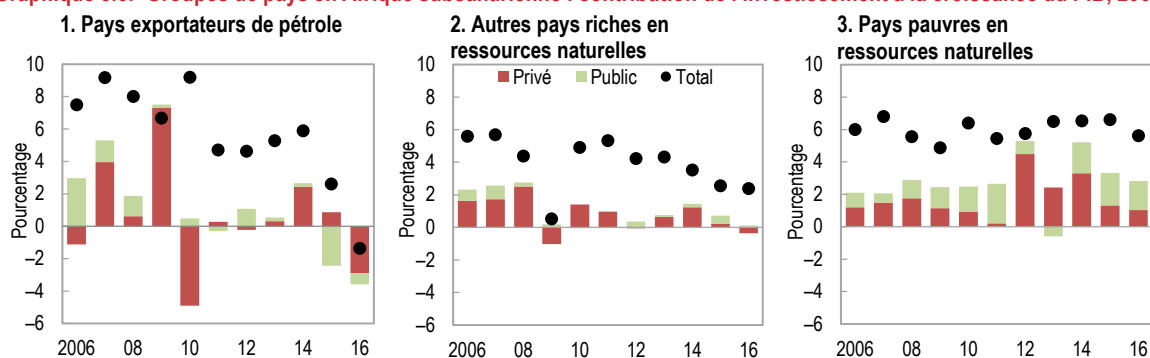
PIB combiné représente environ 50 % du PIB régional) a sans doute eu des répercussions négatives dans le reste de la région et contribué au ralentissement de l'investissement.

- D'autres pays ont subi des chocs idiosyncratiques. Au Kenya, un ralentissement marqué de la croissance du crédit a pesé sur l'investissement privé, tandis qu'en Namibie, c'est l'achèvement d'un grand projet minier qui a ralenti l'investissement.

Globalement, les ratios investissement privé/PIB les plus bas sont observés dans les pays exportateurs de pétrole : ils sont en moyenne de 14 % pour la période 2010–16, contre 16 % dans d'autres pays riches en ressources et 15 % dans les autres pays (graphique 3.5)³.

³Pour la liste des pays de chaque groupe, se reporter à l'appendice statistique.

Graphique 3.6. Groupes de pays en Afrique subsaharienne : contribution de l'investissement à la croissance du PIB, 2006–16



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : voir page 94 pour le tableau des groupes de pays.

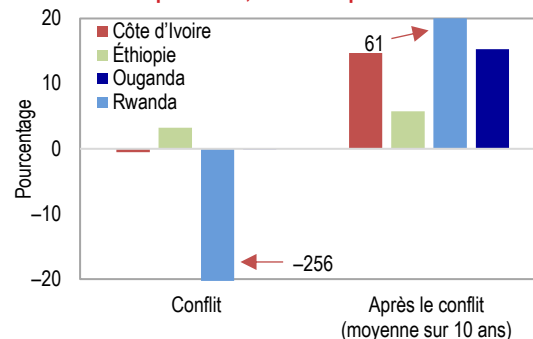
La baisse de l'investissement a pesé sur la croissance du PIB. Dans les pays exportateurs de pétrole, l'effet négatif du recul de l'investissement privé sur la croissance a été amplifié par des coupes considérables dans l'investissement public. Ailleurs, l'affaiblissement de l'investissement privé a été partiellement compensé par une augmentation de l'investissement public, mais il est difficile de savoir si la tendance pourra se maintenir, car les niveaux d'endettement élevés et les coûts croissants du service de la dette limitent les marges de manœuvre budgétaires (graphique 3.6).

DÉTERMINANTS DES RATIOS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Les différentes expériences nationales en Afrique subsaharienne nous éclairent sur les moteurs potentiels de l'investissement privé. Elles montrent que les hausses étaient associées à divers facteurs, pour certains exogènes comme les conflits ou le renchérissement des produits de base.

- Cours des produits de base : l'investissement privé a notablement augmenté au Nigéria entre 2007 et 2014, dans un contexte de cours pétroliers élevés et de conditions de financement mondiales favorables, tandis que d'autres pays subsahariens ont bénéficié de la découverte de ressources naturelles (Ghana, Guinée équatoriale). Dans le même temps, certains importateurs de produits de base ont bénéficié d'une chute des cours et la marge de manœuvre ainsi dégagée a permis d'augmenter les investissements, publics comme privés (Rwanda).
- Règlement de conflits anciens : la fin des conflits en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Ouganda et au Rwanda a été suivie par de fortes hausses de l'investissement privé (graphique 3.7).

Graphique 3.7. Échantillon de pays : croissance de l'investissement privé réel, avant et après les conflits



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : La croissance de l'investissement privé est calculée à partir de la formation brute de capital fixe privé, aux prix actuels, corrigée du déflateur du PIB. Épisodes de conflit : Côte d'Ivoire (2002–05), Éthiopie (1974–91), Ouganda (1979–86) et Rwanda (1990–94).

Toutefois, ces facteurs n'ont généralement pas suffi à entretenir la dynamique, surtout en l'absence d'un cadre macroéconomique stable et d'un environnement institutionnel solide. Certains pays ont amélioré leurs institutions, ce qui a contribué à soutenir la croissance de l'investissement privé (voir l'encadré 3.1 pour une analyse de la relation entre réformes et essor de l'investissement privé).

Bien que ces différentes expériences nationales montrent un lien entre investissement privé et facteurs exogènes et institutionnels, elles ne permettent pas d'identifier les déterminants de l'investissement privé. Pour ce faire, le chapitre s'appuie sur les publications existantes et les estimations du lien historique entre le ratio investissement privé/PIB et ses déterminants traditionnels (croissance du PIB réel, investissement public rapporté au PIB, PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat, prix relatif du capital, taux

d'intérêt réel, etc.)⁴. Les régressions envisagent aussi plusieurs variables structurelles et institutionnelles, dont la qualité de l'environnement des entreprises, l'ouverture commerciale, le développement financier et la libéralisation du compte de capital (annexe 3.2).

Les variables choisies sont censées influencer l'investissement privé de la manière suivante : une activité économique soutenue, reflétée dans la croissance du PIB réel, offre aux entreprises des possibilités de vendre davantage de biens et de services et de dégager des bénéfices ; elle devrait donc les inciter à investir (effet d'accélération)⁵. L'effet de l'investissement public est ambigu — il diffère en fonction de la complémentarité ou substitution entre cet investissement et l'investissement privé. Ce dernier est supposé baisser quand le coût du capital (représenté ici par le déflateur de la formation de capital fixe rapporté au déflateur du PIB et le taux d'intérêt réel) augmente. Enfin, comme les ratios d'investissement tendent à persister dans le temps, les régressions incluent la valeur retardée du ratio investissement privé/PIB⁶. L'échantillon utilisé pour l'estimation se compose d'un panel non équilibré de 101 pays émergents et en développement couvrant la période 1980–2015⁷.

Une perspective économique favorable est cruciale pour le développement de l'investissement privé

L'investissement privé augmente quand l'activité économique est soutenue, c'est-à-dire quand le PIB réel est en forte croissance. Ce résultat va dans le sens

d'un effet d'accélération (un résultat comparable est noté dans FMI, 2005). Fait intéressant, l'influence de la croissance du PIB n'est pas linéaire : l'investissement privé croît avec la croissance du PIB réel quand celle-ci est élevée (supérieure à la moyenne historique du pays), mais pas quand elle est faible (inférieure à cette moyenne). Cela reflète peut-être l'attentisme des entreprises dans les périodes de rebond de l'économie suivant un épisode de morosité ou quand les capacités productives sont sous-utilisées (capacités excédentaires)⁸.

Un environnement propice aux entreprises, des infrastructures bien développées, l'ouverture aux échanges commerciaux et le développement financier renforcent l'effet de la croissance sur l'investissement

Les estimations empiriques semblent également indiquer que les effets de l'activité économique sur l'investissement sont renforcés par les caractéristiques institutionnelles et structurelles du pays : qualité de la réglementation, régime d'insolvabilité et de résolution, importance des infrastructures publiques, ouverture aux échanges commerciaux et développement financier. Plus précisément :

- Qualité de la réglementation et dispositifs d'intervention : l'investissement privé réagit davantage à la croissance économique quand la réglementation est de meilleure qualité et le coût des procédures d'insolvabilité moins élevé⁹.

⁴L'analyse se concentre sur les ratios d'investissement privé (plutôt que sur la croissance de l'investissement), car l'intérêt réside dans les facteurs capables d'augmenter l'offre de capital pour une production donnée. Dans la période ayant précédé la crise financière mondiale et le choc des cours des produits de base, la forte progression des investissements s'est effectivement accompagnée d'une forte croissance de la production, ce qui signifie que l'intensité capitaliste des économies de la région n'a pas augmenté. Pour une analyse de la croissance de l'investissement total (public et privé) dans les pays émergents et en développement, voir Banque mondiale (2017).

⁵D'après le modèle de l'accélérateur d'investissement, les entreprises ajustent leur stock de capital progressivement pour l'amener vers un niveau proportionnel à la production, de sorte que l'investissement devrait réagir positivement aux variations du PIB. Jorgenson et Siebert (1968) ont proposé une dérivation théorique du modèle de l'accélérateur.

⁶Pour traiter les effets potentiels d'endogénéité entre les variables incluses, les estimations sont effectuées avec l'estimateur de la méthode des moments généralisés (MMG) (pour plus de détails, voir l'annexe 3.2)

⁷Comme nous nous intéressons aux effets des caractéristiques institutionnelles sur l'investissement (dont certaines varient peu dans le temps), l'échantillon inclut d'autres pays émergents et en développement que ceux d'Afrique subsaharienne pour garantir une variabilité suffisante de ces caractéristiques. La méthode économétrique nécessite en outre un nombre suffisamment élevé de pays. Comme le recommande Roodman (2009), ce nombre devrait être au moins égal au nombre d'instruments utilisés avec la MMG en système. Même dans les modèles de base, le nombre d'instruments est supérieur au nombre de pays subsahariens.

⁸Il s'avère que le prix relatif de l'investissement fait également baisser les ratios d'investissement privé, mais ni le niveau du PIB par habitant ni le taux d'intérêt réel ne sont significatifs. Plusieurs autres variables de contrôle ont été prises en compte dans les régressions et sont généralement non significatives ou ne modifient pas de façon importante les principaux résultats présentés ici.

⁹L'indicateur de la qualité de la réglementation qui figure parmi les Indicateurs de la gouvernance dans le monde (Banque mondiale) couvre les marchés de produits, les marchés du travail, l'imposition et d'autres facteurs pouvant entraver le démarrage et l'exploitation d'une entreprise. La création d'une entreprise peut être compliquée par une réglementation excessive ayant pour effet de limiter l'entrée de nouvelles entreprises et l'investissement privé, même dans les périodes d'augmentation de la demande.

- Infrastructures : le secteur privé investit davantage quand le rebond de l'activité économique est soutenu par des infrastructures publiques de meilleure qualité (plus forte proportion de routes goudronnées dans l'ensemble du réseau routier ou accès plus large à l'électricité en pourcentage de la population)¹⁰.
- Ouverture aux échanges commerciaux : dans les économies plus ouvertes, l'investissement des entreprises est susceptible de réagir davantage à une activité économique soutenue, qui les incite peut-être à produire plus pour l'exportation.
- Ouverture du compte de capital¹¹ : l'effet de l'augmentation du PIB sur l'investissement est plus marqué dans les pays où la libéralisation du compte de capital est moins avancée. Bien que ce résultat se retrouve dans d'autres études, il n'a rien d'évident. Certaines études l'attribuent à des écarts de rendement du capital (plus élevé à l'étranger) ou au fait qu'une libéralisation plus poussée pourrait être associée à une fréquence accrue des crises financières.
- Approfondissement du secteur financier : au vu de certains éléments, un développement financier très faible peut constituer un obstacle non négligeable à l'investissement privé, même si le climat économique est favorable. En effet, les estimations empiriques montrent que, dans les pays où le secteur financier est très peu développé, les entreprises ne réalisent pas de nouveaux investissements en capital lorsque la demande croît¹².

Les gains marginaux liés à l'amélioration des caractéristiques structurelles et institutionnelles sont

Tableau 3.1. Impact économique de 1 point de pourcentage de croissance du PIB supplémentaire sur le ratio de l'investissement privé, selon les caractéristiques institutionnelles et structurelles

	Effet de 1 point de pourcentage de croissance du PIB supplémentaire sur le ratio de l'investissement privé (pp)
Ensemble de l'échantillon	0,21
Faible qualité des réglementations (moyenne AfSS) – Haute qualité des réglementations (moyennes des PEPD hors AfSS)	0,29 – 0,48
Coût élevé d'insolvabilité (moyenne AfSS) – Coût faible d'insolvabilité (moyennes des PEPD hors AfSS)	0,02 – 0,24
Proportion plus élevée de routes goudronnées	0,28
Meilleur accès à l'électricité	0,33
Plus grande ouverture commerciale	0,26
Moindre ouverture du compte de capital	0,33
Développement financier plus marqué	0,47

Source : calculs des auteurs d'après les résultats de régression de l'annexe 3.2.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; PEPD = pays émergents et pays en développement ; pp = points de pourcentage.

significatifs sur le plan économique. Ainsi, le tableau 3.1 montre que, dans un pays dont la réglementation est de piètre qualité (ce qui est généralement le cas dans un pays subsaharien moyen), chaque point d'augmentation de la croissance du PIB se traduit par une hausse du ratio d'investissement inférieure à un tiers de point. En revanche, là où la réglementation est plus solide, la hausse atteint un demi-point. De même, pour chaque point de hausse de la croissance du PIB, le ratio d'investissement privé augmente d'environ un tiers de point dans les pays où l'infrastructure est plus développée (routes ou accès à l'électricité) et le régime commercial ouvert, et d'un demi-point quand les systèmes financiers sont plus développés¹³. Ces gains sont supérieurs aux gains estimés pour l'ensemble de l'échantillon de

¹⁰Dans le contexte actuel, les priorités en matière d'investissements publics en Afrique subsaharienne sont : 1) de maintenir des niveaux compatibles avec la viabilité du budget et 2) d'améliorer l'efficacité de ces dépenses pour améliorer les services fournis. Comme le montre en détail l'encadré 3.2, l'efficacité de l'investissement public peut être encore largement améliorée.

¹¹L'ouverture du compte de capital est représentée par l'indicateur Chinn-Ito (2006).

¹²Prendre en compte toutes ces variables simultanément restreindrait considérablement l'échantillon d'estimation en raison de la relative indisponibilité des indicateurs *Doing Business* et des Indicateurs de la gouvernance dans le monde (Banque mondiale). Lorsque l'on tient compte simultanément de l'ouverture aux échanges commerciaux, de la libéralisation du compte de capital et du développement financier, c'est ce dernier qui semble être la variable agissant de la manière la plus significative sur les ratios d'investissement privé. En outre, le lien entre la croissance du PIB et la première composante issue d'une analyse en composantes principales portant sur ces trois variables normalisées (mesure synthétique contenant l'essentiel de la variance des trois variables) est significativement positif (en plus du coefficient relatif à la croissance du PIB réel). Cela signifie que la croissance est plus bénéfique pour l'investissement quand le régime commercial est plus ouvert, le compte de capital plus libéralisé et le secteur financier plus développé.

¹³Comme dans Servén (2003), les pays sont répartis dans différents groupes selon le degré d'équipement en infrastructures (représenté par la proportion de routes goudronnées et l'accès à l'électricité), d'ouverture aux échanges commerciaux, de développement financier et de libéralisation du compte de capital, en fonction de la valeur nationale moyenne de chacune de ces variables comparée à la valeur médiane de l'échantillon. On obtient ainsi pour chaque groupe un coefficient différent sur la variable « croissance du PIB » dans les régressions.

pays (y compris ceux dont les caractéristiques structurelles et institutionnelles sont très contrastées), qui sont d'un cinquième de point.

Dans certains cas, l'investissement public peut attirer l'investissement privé

L'impact de l'investissement public sur l'investissement privé n'est pas clair *a priori*. D'un côté, l'investissement public et l'investissement privé peuvent être complémentaires : les dépenses publiques destinées à des infrastructures ou à des biens, par exemple, peuvent augmenter la productivité des capitaux privés¹⁴. D'un autre côté, l'investissement public peut aussi évincer l'investissement privé de plusieurs manières :

- en cas de concurrence pour des ressources matérielles et financières très limitées. Ainsi, le financement des investissements publics (par l'émission de titres d'emprunt, le crédit bancaire, le relèvement des taxes ou l'inflation) diminue les ressources à la disposition du secteur privé et du même coup l'investissement privé ;
- quand l'investissement public est le fait d'entreprises d'État dont la production concurrence directement les biens et services fournis par le secteur privé (Erden et Holcombe, 2005) ;
- quand l'investissement public financé par un surcroît d'endettement non viable aggrave l'instabilité macroéconomique, ce qui décourage l'investissement.

Le travail empirique présenté ici identifie les deux effets opposés de l'investissement public sur l'investissement privé en fonction du degré de développement financier : l'investissement public évince l'investissement privé quand le système financier est moins développé et l'attire quand le système financier est plus développé. Ce résultat suggère, par exemple, compte tenu des degrés de développement financier actuels dans la région¹⁵, qu'une hausse de 1 point du ratio d'investissement public se traduirait par une contraction d'un demi-point du ratio d'investissement privé dans le pays subsaharien moyen et par une augmentation d'un demi-point dans d'autres pays émergents et en développement de l'échantillon (qui sont en moyenne beaucoup plus développés que les pays subsahariens sur le plan

financier). Cet effet d'éviction de l'investissement privé par l'investissement public a également été constaté dans de précédentes études (Cavallo et Daude, 2011 ; FMI, 2017, encadré 1.3 ; FMI, 2014a, encadré 1.4).

En fait, les effets de l'investissement public sur l'investissement privé dépendent de facteurs propres au pays concerné : le projet bénéficie-t-il de financements nationaux ou étrangers ? S'agit-il d'un projet d'infrastructure efficient ? Quoi qu'il en soit, en raison du faible degré de développement financier, des déficits d'infrastructure importants, de la rareté des ressources en Afrique subsaharienne, mais aussi des difficultés à accéder aux financements extérieurs (ou à assurer le service de la dette en résultant), l'éviction de l'investissement privé par l'investissement public est un risque réel. Il serait donc souhaitable que la région promeuve d'autres modes de financement des investissements (publics et privés), notamment le développement des systèmes financiers, la conclusion de PPP et la mobilisation accrue des recettes fiscales (chapitre 2 ; FMI, 2017, encadré 1.3). Outre ces mesures, d'autres leviers pourraient être actionnés pour dynamiser l'investissement privé en Afrique subsaharienne : l'IDE, les ZES et des initiatives mondiales. Ces possibilités sont examinées ci-après.

ALLÉGER LES CONTRAINTES PESANT SUR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

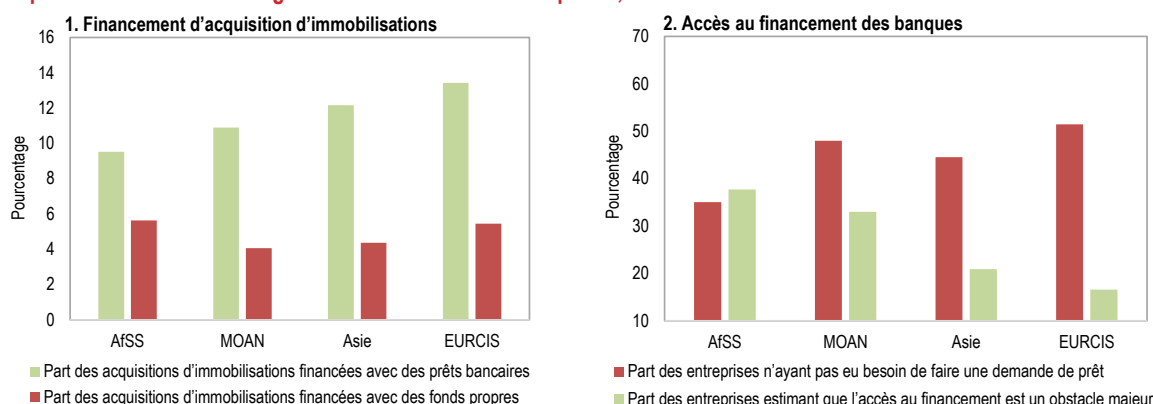
Densification des systèmes financiers

En dehors des éléments présentés plus haut, qui démontrent l'impact du développement financier sur l'investissement privé, nous avons diverses raisons de croire que l'offre de crédit et l'accès au crédit constituent un facteur important en Afrique subsaharienne. Premièrement, cette région arrive en dernière position pour le financement bancaire et en première position pour le financement par actions. Deuxièmement, elle affiche le pourcentage le plus faible d'entreprises n'ayant pas besoin d'un prêt bancaire et le pourcentage le plus élevé d'entreprises jugeant que l'accès au crédit est un obstacle majeur (graphique 3.8). Enfin, les petites et moyennes entreprises, qui représentent la grande majorité des entreprises dans la région, ont généralement plus de difficultés à obtenir des financements que les plus grandes (Beck et Cull, 2014).

¹⁴Les effets positifs des routes goudronnées et de l'accès à l'électricité qui sont identifiés ici accréditent l'idée que l'investissement public, par le renforcement des infrastructures, contribue à long terme à l'investissement privé.

¹⁵Représenté par l'indice de développement financier détaillé dans Svirydenka (2016).

Graphique 3.8. Échantillon de régions : financement des entreprises, 2011–14



Source : Banque mondiale, base de données sur le développement financier mondial.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; EURCIS = Europe and Communauté des États indépendants ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

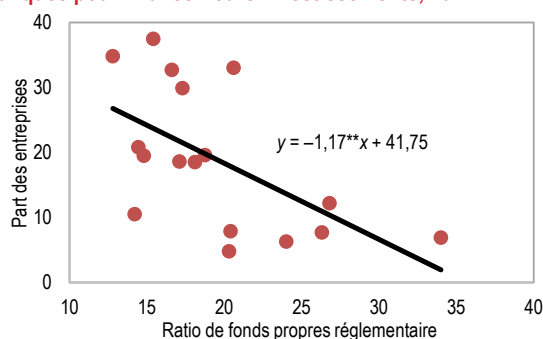
Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le paysage financier est largement dominé par les banques. Les autres institutions financières, comme les bourses et les marchés obligataires, restent sous-développés quoiqu'en expansion rapide depuis quelques années (Sy, 2015). Les banques sont la première source de financement des investissements privés, suivies par les fonds propres. Les systèmes bancaires des pays subsahariens se caractérisent par des ratios de fonds propres relativement plus élevés que dans d'autres régions.

Les ratios de fonds propres plus élevés sont généralement constatés dans les systèmes financiers relativement plus instables, parce que les banques se constituent des réserves de capitaux pour couvrir les pertes futures (Beck *et al.*, 2011). Cependant, bien que l'augmentation des ratios de fonds propres puisse accroître

la résilience des systèmes bancaires et contribuer à assurer l'offre de crédit dans les périodes difficiles (Kapan et Minoiu, 2013), elle peut aussi être un frein à l'offre de crédit à d'autres moments (Bernanke, Lown et Friedman, 1991)¹⁶. En Afrique subsaharienne, les ratios de fonds propres semblent être corrélés négativement avec l'offre de crédit aux entreprises (graphique 3.9).

La poursuite du développement des marchés financiers, y compris l'expansion rapide des marchés d'actions et d'obligations (graphique 3.10), permettrait de diversifier les modes de financement de l'investissement. S'agissant de l'approfondissement des marchés financiers subsahariens, la marge de progression est relativement considérable (graphique 3.11), mais il faudrait d'abord améliorer l'indépendance des systèmes judiciaires, la protection des investisseurs et les

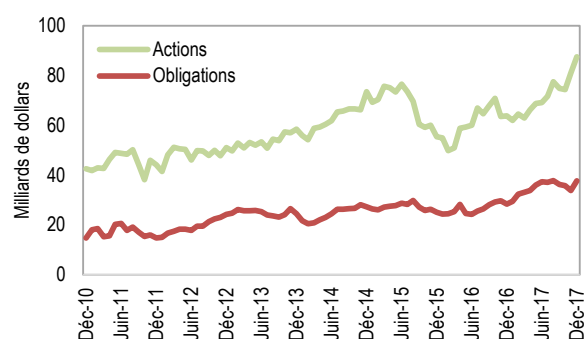
Graphique 3.9. Afrique subsaharienne : ratios de fonds propres réglementaires et entreprises ayant recours aux banques pour financer leurs investissements, 2011–14



Source : Banque mondiale, base de données sur le développement financier mondial.

Note : * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.

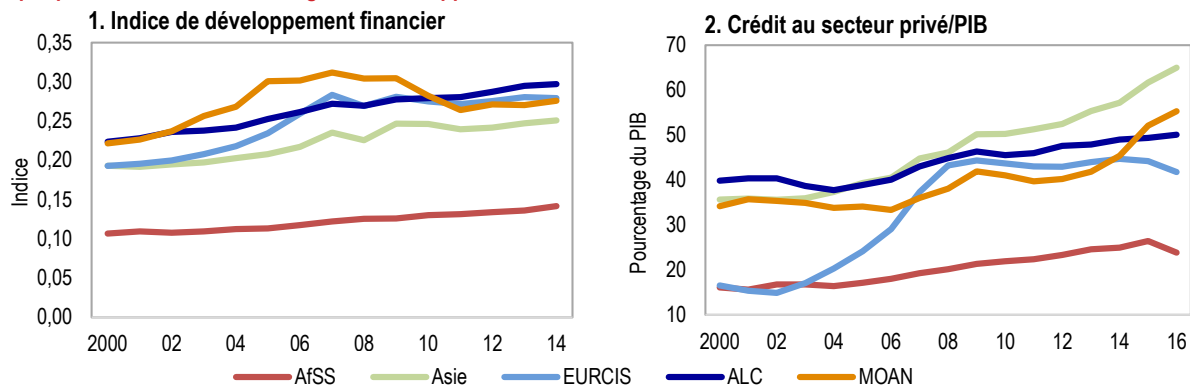
Graphique 3.10. Afrique subsaharienne : répartition des actions et obligations



Source : Haver Analytics.

¹⁶Des ratios de fonds propres plus élevés peuvent aussi être liés à une surpondération des actifs souverains, considérés comme moins risqués, dans les bilans bancaires. Toutefois, le dispositif de Bâle comprend des règles qui plafonnent les expositions importantes, ce qui devrait limiter cet effet.

Graphique 3.11. Échantillon de régions : développement financier



Sources : Sviridzenka (2016) ; Banque mondiale, base de données des *Indicateurs de développement dans le monde*.

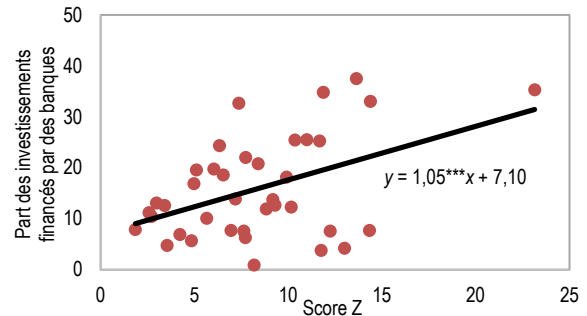
Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; EURCIS = Europe and Communauté des États indépendants ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

normes d'audit, puis s'attaquer aux principaux obstacles liés aux infrastructures des marchés financiers (FMI, 2016, chapitre 3). Pour développer notamment les marchés obligataires, il faudrait une infrastructure technique et réglementaire appropriée (registres de légalisation des instruments, dépositaires centraux, systèmes de compensation et de règlement, etc.), une base d'investisseurs importante et diversifiée pour garantir en permanence une forte demande de titres, un système bancaire solide, car les banques jouent un rôle essentiel en tant qu'investisseurs finals ou intermédiaires sur les marchés obligataires, et des taux d'intérêt déterminés par le marché (encadré 3.3). S'agissant des marchés d'actions, l'intégration régionale des différentes bourses nationales les rendrait plus liquides et plus efficaces et créerait des économies d'échelle.

L'approfondissement des systèmes financiers devrait cependant être mené avec prudence, afin de limiter les risques d'instabilité financière susceptibles de dissuader les investisseurs privés. Des études empiriques montrent en effet que les systèmes financiers en difficulté fournissent moins de crédits au secteur privé (Freixas, Laeven et Peydró, 2015).

Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont essuyé des crises bancaires qui ont mis à mal leurs capacités de financement de l'investissement (Beck *et al.*, 2011). En outre, il existe, semble-t-il, une relation positive entre la solidité du système financier et l'offre de

Graphique 3.12. Afrique subsaharienne : sécurité et solidité du système bancaire et financement des investissements



Source : Banque mondiale, base de données sur le développement financier mondial.

Note : * $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.

crédit privé. Ainsi, le score Z, un indicateur très courant du niveau de sûreté et de solidité du système financier — qui signale l'imminence d'une défaillance quand ses valeurs diminuent (graphique 3.12)¹⁷ — est corrélé positivement avec divers indicateurs du crédit au secteur privé. En résumé, promouvoir l'investissement privé exigerait d'approfondir les marchés financiers, tout en veillant à la stabilité financière. Cela impliquerait de continuer à renforcer les institutions et de promouvoir des cadres judiciaires, réglementaires et prudentiels de qualité¹⁸. Dans le même temps, les nouvelles technologies financières (« fin-tech ») pourraient permettre d'améliorer de façon spectaculaire l'efficacité du secteur financier, ce qui aurait des effets positifs sur la financiarisation et l'inclusion financière (encadré 3.4).

¹⁷Pour les banques, les indicateurs dits scores Z sont calculés comme suit : somme du rendement des actifs (RA) et des fonds propres rapportés aux actifs divisée par l'écart-type du RA, soit $Z = (RA + (\text{fonds propres}/\text{actifs})) / (\text{écart-type du RA})$ (Čihák *et al.*, 2012).

¹⁸D'autres facteurs de friction sont observés sur les marchés (taux d'intérêt plafonds, par exemple) ; ils pourraient aussi avoir des effets négatifs sur l'offre de crédit en Afrique subsaharienne et ne sont pas abordés dans ce chapitre (voir Maimbo et Henriquez-Gallegos, 2014).

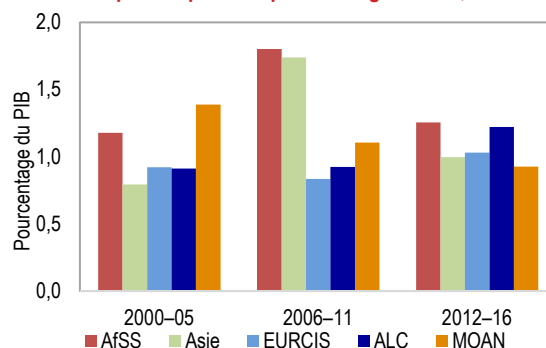
Partenariats public-privé

Théoriquement, les PPP pourraient contribuer à améliorer la qualité des infrastructures essentielles en Afrique subsaharienne, apporter au secteur privé l'expertise requise pour accroître l'efficacité des infrastructures et atténuer certaines des contraintes financières pesant sur l'investissement. Dans la pratique, toutefois, l'expérience internationale ne semble pas démontrer que les PPP sont un moyen plus efficace de financer les infrastructures que les marchés publics. Qui plus est, ils sont basés sur des dispositifs complexes dont les risques budgétaires sont difficiles à évaluer (FMI, 2015a). Les PPP supposent l'adoption de cadres institutionnels et juridiques permettant de quantifier, d'évaluer et de maîtriser les risques associés aux projets de grande envergure et complexes, susceptibles d'engendrer un passif éventuel et des risques budgétaires considérables. Les PPP devraient donc être examinés avec attention.

Les PPP sont en substance des contrats de longue durée conclus entre une partie privée et une entité publique aux fins de fournir un actif ou un service public ; dans ce cadre, le secteur privé assume une part significative des risques encourus et perçoit à ce titre une rémunération sous forme de flux de recettes futurs. En règle générale, la partie privée fournit le financement, conçoit le projet, le réalise et exploite l'actif y afférent jusqu'à expiration du contrat, puis encaisse la redevance facturée pour les services fournis ou est rémunérée par l'État. Comme la partie privée est chargée de trouver les investisseurs et de développer la structure de financement du projet, les PPP aident à élargir l'éventail des options pour l'investissement privé et la fourniture de services d'infrastructure¹⁹.

L'Afrique subsaharienne est la région où le ratio moyen de la valeur des PPP/PIB est le plus élevé du monde. Depuis 2000, il est de 1,4 %, contre 1 % du

Graphique 3.13. Échantillon de régions : investissements des partenariats public-privé en pourcentage du PIB, 2000–16



Source : Banque mondiale, base de données du projet de participation privée dans les infrastructures (PPI).

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; EURCIS = Europe and Communauté des États indépendants ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

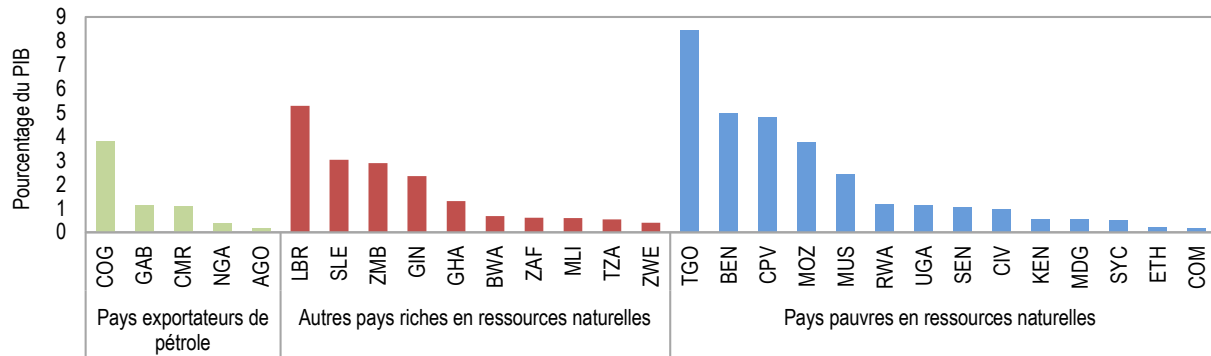
PIB en moyenne ailleurs, et reflète les besoins substantiels en infrastructures (graphique 3.13)²⁰.

La répartition des PPP en Afrique subsaharienne n'est pas uniforme. Mesurés par le ratio moyen projets PPP/PIB sur la période 2000–16, ces projets revêtent une grande importance dans les pays pauvres en ressources. Depuis 2000, ces projets ont représenté en moyenne 2¼ % du PIB dans ces pays, 1¾ % du PIB dans les pays riches en ressources hors pétrole et 1¼ % dans les pays exportateurs de pétrole (graphique 3.14).

Les PPP se concentrent essentiellement dans les secteurs de l'énergie et du transport. La participation accrue du secteur privé au développement des infrastructures dans la région est liée en grande partie aux projets des secteurs de l'énergie (électricité et gaz naturel) et des transports (aéroports, réseaux ferrés, ports maritimes, routes à péage). Au cours des cinq dernières années, la part la plus importante des PPP a consisté en projets dans le secteur de l'énergie. La part modeste des projets en lien avec les technologies de l'information et des communications (TIC) s'explique par le

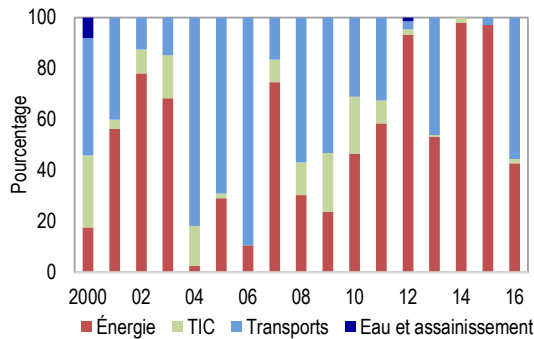
¹⁹L'analyse se concentre sur les projets concernant des installations entièrement nouvelles ou existantes, y compris des projets de construction, location et transfert ; construction, exploitation et transfert ; construction, exploitation et possession ; réhabilitation, exploitation et transfert ; réhabilitation, location et transfert ; et construction, réhabilitation, exploitation et transfert. D'autres types de projets liés seulement de manière indirecte à l'extension ou à l'amélioration d'actifs existants avec participation du secteur public ne sont pas inclus dans l'analyse : projets commerciaux (le secteur privé construit une nouvelle installation et l'État ne garantit ni recettes ni paiements) ; location par le secteur privé (des investisseurs privés financent, possèdent et exploitent une nouvelle installation à leurs risques et périls) ; cessions (des investisseurs privés entrent au capital d'une entreprise d'État à la faveur d'une vente d'actifs, d'une introduction en bourse ou d'un programme de privatisation) ; contrats de gestion et location d'actifs existants ; et contrats de gestion d'actifs existants.

²⁰La moyenne des ratios valeur des projets PPP/PIB est calculée pour chaque année et chaque région. Le ratio moyen sur la période 2000–16 est ensuite calculé pour chaque région. Nous avons exclu de l'échantillon les points de données correspondant respectivement à São Tomé-et-Príncipe et au Libéria en 2004 et 2009, car ils donnent des valeurs extrêmes, liées à de grands projets PPP.

Graphique 3.14. Afrique subsaharienne : investissement des partenariats public-privé/PIB par pays, moyenne 2000-16

Source : Banque mondiale, base de données du projet de participation privée dans les infrastructures (PPI).

Note : voir page 94 pour le tableau des groupes de pays et page 95 pour le tableau des abréviations de pays.

Graphique 3.15. Afrique subsaharienne : investissement des partenariats public-privé par secteur, 2000-16

Source : Banque mondiale, base de données du projet de participation privée dans les infrastructures (PPI).

Note : TIC = technologies de l'information et de la communication.

fait qu'ils ne sont pas conçus comme des PPP au sens strict : aucun partage des risques entre secteur privé et secteur public n'est prévu (graphique 3.15)²¹.

Certains PPP réalisés en Afrique subsaharienne ont été couronnés de succès, par exemple en Afrique du Sud, même s'il faut noter que cette dernière est plus en capacité de gérer ces projets que d'autres pays de la région. Ce sont les contrats d'achat d'électricité qui ont remporté le plus de succès, avec 60 projets sur trois ans, pour un engagement total de 118 milliards de rands (environ 2½ % du PIB en 2017), dans un contexte favorable marqué par une forte concurrence au sein du secteur privé, qui a pesé sur les coûts, et une réserve de

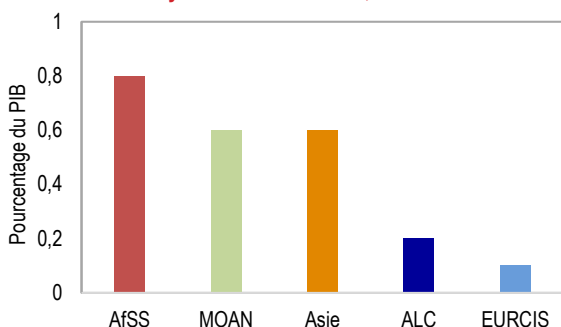
projets régulièrement renouvelée pour attirer les investisseurs. Le secteur du transport offre également des exemples de PPP réussis. La South African National Roads Agency Limited (SANRAL) a notamment concédé 1.288 kilomètres de son réseau routier, qui en totalise 19.700, dans le cadre de PPP de longue durée prévoyant la conception, la construction, le financement et l'exploitation des routes, puis leur transfert à la SANRAL. La route à péage de la province du Cap-Occidental (« Chapman's Peak Drive ») est considérée comme une prouesse de l'ingénierie, compte tenu de conditions géologiques très difficiles, et le réseau ferroviaire à grande vitesse Gautrain assure avec efficacité un service de navettes entre Pretoria et Johannesburg.

Les pays subsahariens devraient toutefois améliorer la gestion des PPP²². Depuis 2006, la valeur des projets litigieux a atteint en moyenne ¾ % du PIB, le ratio le plus élevé parmi les pays émergents et en développement. Cette proportion plus importante de contrats litigieux et la sélection moins efficace des projets PPP sont liées à la moindre efficacité des institutions qui gèrent les investissements publics (graphiques 3.16 et 3.17). Améliorer la gestion des investissements publics et la transparence budgétaire pourrait donc réduire le nombre de litiges (Nose, 2017).

Les PPP sont des instruments précieux pour le financement des investissements, mais, en l'absence de compétences et de cadres institutionnels

²¹ Les projets du secteur informatique mentionnés dans le graphique 3.15 se rapportent essentiellement à des infrastructures matérielles telles que les actifs de câblodistribution (réseaux à fibres optiques et autres types de réseaux à haut débit) et l'État y participe en tant qu'autorité contractante dans le cadre d'un accord de concession ou en tant que propriétaire des actifs, à moins que sa participation ne prenne une autre forme.

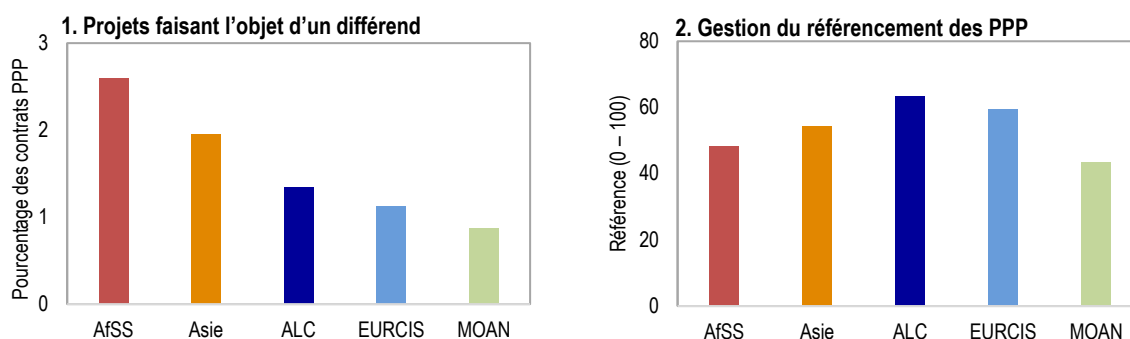
²² Il convient de noter que, dans le graphique 3.16, l'exercice comparatif pour la région MOAN ne couvre que neuf pays, dont deux sont des pays fragiles affichant des scores très bas (l'Afghanistan et l'Iraq), et les autres régions ont des échantillons plus larges. On comprend mieux pourquoi la région MOAN présente le plus mauvais score puisque, sans ces deux pays, sa moyenne serait supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. L'échantillon pour l'Afrique subsaharienne couvre 20 pays.

Graphique 3.16. Échantillon de régions : PPP faisant l'objet d'un différend ou ayant été annulés/PIB, 2006–16

Source : Banque mondiale, base de données du projet de participation privée dans les infrastructures (PPI).

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; EURCIS = Europe and Communauté des États indépendants ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

appropriés, ils ne sont pas sans risques pour les budgets²³. Premièrement, ils peuvent être utilisés pour contourner les contraintes budgétaires ou traiter des projets en dehors du budget. Deuxièmement, les PPP ont besoin d'être soutenus d'une façon ou d'une autre par le secteur public, y compris sous forme de subventions d'équipement. Troisièmement, l'État peut être sollicité pour garantir des emprunts ou des recettes minimales ; or ces garanties sont synonymes d'engagements conditionnels, que l'État doit généralement honorer quand les projets échouent ou sont contestés. Enfin, comme les contrats en jeu s'inscrivent dans le long terme, les PPP peuvent impliquer un engagement à payer pendant de nombreuses années, ce qui est un facteur de rigidité pour les budgets futurs (FMI, 2014b, chapitre 3).

Graphique 3.17. Échantillon de régions : part des projets faisant l'objet d'un différend (2006–16) et référencement de la gestion des partenariats public-privé (2016)

Sources : Banque mondiale, base de données du projet de participation privée dans les infrastructures (PPI) ; Banque mondiale (2016).

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; EURCIS = Europe and Communauté des États indépendants ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

²³Par cadre institutionnel, nous entendons divers éléments nécessaires à la gestion des PPP, comme le contexte juridique et réglementaire, les directives de gouvernance et les pratiques d'investissement public, ainsi que les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports.

²⁴La présente section se concentre sur les flux nets d'investissement direct étranger qui complètent les ressources intérieures. Par ailleurs, les sorties nettes, qui sont significativement moins importantes en Afrique subsaharienne, réduisent les ressources disponibles pour l'investissement privé intérieur.

Divers instruments permettent de gérer les risques budgétaires liés aux PPP. Le FMI et la Banque mondiale ont mis au point un outil spécialisé pour l'évaluation de ces risques.

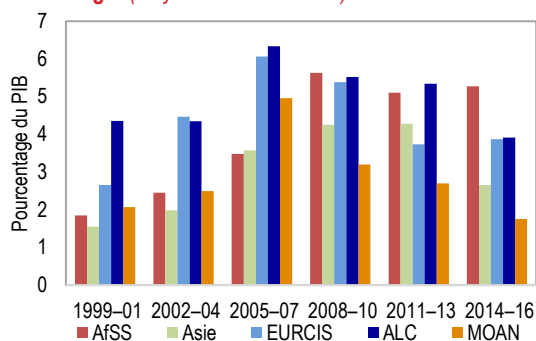
Le modèle d'évaluation des risques budgétaires des PPP (P-FRAM) vise à évaluer les coûts et risques budgétaires que peuvent engendrer les projets PPP ; il comprend une analyse de sensibilité fondée sur différentes hypothèses de macrovariables et de résolution des contrats (FMI et Banque mondiale, 2016). L'objectif du P-FRAM est d'aider les autorités à développer une stratégie d'atténuation des risques. À ce jour, des expériences pilotes d'utilisation du P-FRAM ont été conduites dans trois pays subsahariens : la Côte d'Ivoire, Maurice et le Niger.

En outre, des évaluations de la gestion des investissements publics (EGIP) réalisées par le FMI et la Banque mondiale aident à identifier les principales faiblesses des pratiques d'investissement public et à proposer des solutions adaptées aux contextes nationaux (FMI, 2015a). Cet outil n'est pas centré sur les PPP, mais certaines de ses composantes y sont liées. Les EGIP réalisées jusqu'ici ont concerné les pays suivants : le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, Madagascar, Maurice, le Mozambique, le Togo et la Zambie.

Investissement direct étranger

L'IDE est un autre levier utile de l'investissement privé²⁴. Les avantages de l'IDE ne résident pas

Graphique 3.18. Échantillon de régions : investissement direct étranger (Moyennes sur trois ans)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; EURCIS = Europe and Communauté des États indépendants ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

uniquement dans l'augmentation des ressources pour l'investissement, mais aussi dans le transfert de savoir et de technologie. Durant la dernière décennie, l'Afrique subsaharienne a été le premier destinataire de l'IDE en pourcentage du PIB parmi les régions émergentes et en développement. Le ratio IDE/PIB y était en moyenne d'un peu plus de 5 %, devant l'Amérique latine et les Caraïbes ; ailleurs, les chiffres oscillaient entre 2,5 et 4 % (graphique 3.18).

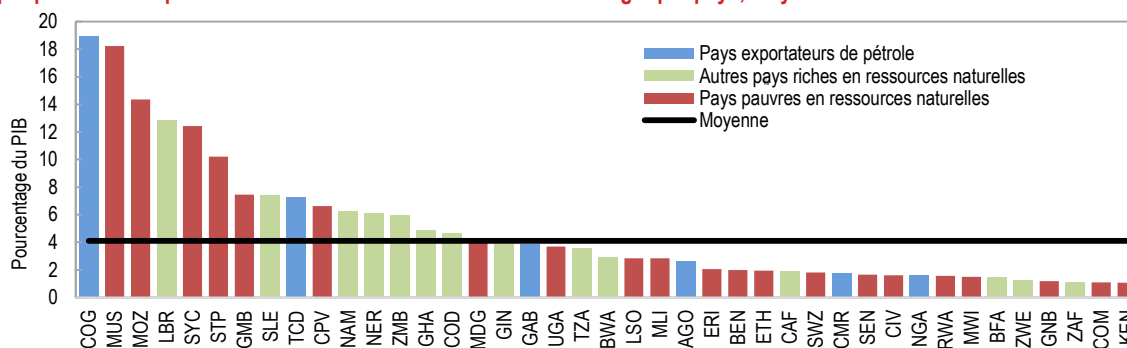
Les flux d'IDE rapportés au PIB tendent à se concentrer dans certains pays de la région, mais pas uniquement dans les pays riches en ressources. Cabo Verde, la Gambie, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et São Tomé-et-Príncipe présentent depuis 2000 des ratios très supérieurs à la moyenne régionale, d'environ 4 %. Toutefois, plusieurs pays n'ont pas vraiment réussi à attirer l'IDE : les deux tiers des pays de la région ont des ratios inférieurs à la moyenne régionale (graphique 3.19)²⁵.

D'après les études publiées sur les déterminants de l'IDE, les facteurs favorisant l'entrée de ces flux sont les suivants : les grands marchés intérieurs et les ressources naturelles abondantes, les infrastructures disponibles, le niveau d'instruction de la main-d'œuvre, l'ouverture aux échanges commerciaux, la stabilité macroéconomique et politique et la qualité des institutions (Asiedu, 2002, 2006 ; Dupasquier et Osakwe, 2006). Il semble donc que les responsables de la politique économique pourraient attirer encore plus d'IDE en Afrique subsaharienne en renforçant la stabilité macroéconomique et politique, en fournissant de meilleurs services d'infrastructure et une main-d'œuvre plus qualifiée et en améliorant le cadre institutionnel.

Zones économiques spéciales

L'IDE est étroitement lié au développement des ZES, auxquelles des réformes économiques de grande ampleur sont préférables (FMI, 2011) mais qui peuvent jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir une transformation structurelle. La transition économique observée en Chine depuis les années 80 sert souvent d'exemple pour illustrer la manière dont les ZES peuvent stimuler l'IDE (PNUD, 2015). Cependant, en Afrique subsaharienne, le bilan des ZES après deux décennies se révèle au mieux mitigé, puisque la plupart ont échoué ou n'ont pas été à la hauteur des attentes (FMI, 2011 ; Farole et Moberg, 2017). Peut-être est-ce dû au fait que les ZES d'Afrique subsaharienne proposent essentiellement des exonérations temporaires d'impôts et bien peu de choses en termes d'incitations non fiscales ou de dispositions réglementaires. En outre, il est établi que les choix de localisation des investissements ne sont pas dictés uniquement par la fiscalité (FMI, 2015b).

Graphique 3.19. Afrique subsaharienne : investissement direct étranger par pays, moyenne 2000-16



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : voir page 94 pour le tableau des groupes de pays et page 95 pour le tableau des abréviations de pays.

²⁵Il convient de noter que certains pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya ou le Sénégal disposent d'autres sources importantes de flux financiers (portefeuilles et prêts).

Néanmoins, ces dernières années, certains pays comme le Rwanda ont revu la conception des ZES et obtenu de meilleurs résultats (Steenbergen et Javorcik, 2017). D'autres, à l'instar de l'Éthiopie, ont su se montrer plus convaincants avec les investisseurs. Les expériences récentes les plus concluantes sont liées à un recentrage sur la création de pôles visant à dynamiser les secteurs exportateurs en favorisant la concurrence et l'amélioration de la qualité et en exploitant mieux les avantages comparatifs des pays.

De nombreuses ZES en Afrique subsaharienne se concentrent sur les vêtements, les textiles et l'agroalimentaire, secteurs dans lesquels les pays de la région disposent généralement d'un avantage concurrentiel (Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Seychelles et Zimbabwe). Rares sont ceux qui, comme l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria et la Zambie, ont réussi à créer des ZES pour des secteurs à plus forte intensité de capital (automobile ou aluminium, par exemple) (PNUD, 2015).

Diverses pistes sont envisageables pour accroître l'efficacité des ZES de la région, notamment : une meilleure intégration des programmes de ZES dans les stratégies de développement nationales et régionales, la promotion des investissements susceptibles d'être plus étroitement liés aux entreprises nationales, l'incitation des investisseurs étrangers à prendre plus de participations, l'amélioration de l'offre d'infrastructures et de la fourniture énergétique, la promotion des relations et des coentreprises entre investisseurs étrangers et sociétés locales, l'élaboration de programmes de formation et d'éducation tenant compte des besoins en main-d'œuvre des ZES, et l'amélioration de la conformité aux normes mondiales en matière de production et de protection de l'environnement (Farole et Moberg, 2017 ; Zeng, 2015). La réussite durable des ZES dépendra de leur capacité à catalyser la transformation de l'économie au sens large.

Initiatives internationales de soutien à l'investissement privé en Afrique subsaharienne

Diverses initiatives internationales visent à soutenir l'investissement privé en Afrique subsaharienne, notamment la nouvelle Route de la soie et le Pacte du G-20 avec l'Afrique.

L'initiative chinoise présentée en 2013 pour lancer la Ceinture économique terrestre et son corollaire

maritime du XXI^e siècle est un cadre destiné à relier la Chine avec l'Asie du Sud, l'Asie centrale, l'Asie de l'Ouest, l'Europe et l'Afrique par le biais du commerce, des infrastructures, de l'investissement et de la finance. L'objectif est de construire un pont terrestre en créant cinq grands couloirs économiques et des axes de transport maritime reliant de grands ports. Les financements nécessaires à ce projet, dont le coût pourrait totaliser 1.000 milliards de dollars sur 10 ans (essentiellement pour le développement des infrastructures), seraient levés en Chine. Des programmes spécifiques concernant les pays subsahariens prévoient de développer les infrastructures liées au transport et à l'énergie ainsi que d'autres ZES, tout particulièrement au Kenya (ports maritimes et réseau ferré) jusqu'à présent, mais l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Mozambique et la Tanzanie cherchent aussi à participer activement au projet et un nombre croissant de pays devraient être couverts progressivement. Il convient aussi de noter qu'en 2015, lors du dernier Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique (FOCAC), soit deux ans après le lancement de la nouvelle Route de la soie, la Chine a plus que doublé ses engagements (60 milliards de dollars) pour financer des projets et fournir une assistance technique afin de soutenir le développement africain.

Initiative internationale destinée à promouvoir l'investissement privé dans la région, le Pacte avec l'Afrique pourrait redynamiser les flux d'IDE. Il a été lancé au début de 2017 et prévoit la coopération du G-20, de la Banque africaine de développement, du FMI, de la Banque mondiale et de divers pays. Il vise plus particulièrement à coordonner les efforts des participants pour faciliter les projets en faveur de l'investissement privé (FMI, Banque africaine de développement et Banque mondiale, 2017).

Avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, le G-20 met en place un mécanisme de suivi du Pacte avec l'Afrique pour en garantir la continuité et la cohérence, mais aussi pour lancer des processus d'analyse comparative et d'apprentissage par les pairs. De manière générale, le mécanisme de suivi servira à évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris au titre des trois piliers du Pacte : cadre macroéconomique (préservation de la stabilité macroéconomique et investissements suffisants dans les infrastructures), cadre économique (moyen d'accroître l'attractivité des pays pour les investisseurs privés) et cadre financier (augmentation de l'offre de financements disponibles, à moindres coûts et à moindres risques).

Huit pays subsahariens participent au Pacte avec l'Afrique : le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Rwanda, le Sénégal et le Togo (et trois autres pays africains). Le bilan actuel des réformes en cours demeure mitigé, car tous les pays participants n'en sont pas au même stade, et certains n'ont rejoint le processus que récemment.

Au Ghana, les mesures prises dans le cadre du Pacte avec l'Afrique se concentrent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et visent à promouvoir l'investissement privé ; elles se doublent de formations et d'un meilleur accès à des financements appropriés. Dans le même temps, le gouvernement s'emploie activement à procéder à la réforme structurelle du secteur de l'énergie, qui passe par un rééchelonnement de sa dette et des privatisations. Ceci s'est accompagné d'une évaluation approfondie des principales possibilités de développer le secteur privé et des principaux obstacles à lever dans cette optique (SFI, 2017).

En Côte d'Ivoire, les priorités sont de promouvoir l'activité et l'emploi privés et de renforcer les capacités du secteur électrique tout en préservant la viabilité financière. Des projets sont également en cours pour soutenir la valeur ajoutée dans le secteur du cacao.

Le Rwanda articule ses efforts autour de trois axes : définir un régime fiscal propice à l'investissement sans réduire la base d'imposition, accroître la réactivité des pouvoirs publics aux préoccupations du secteur privé et créer les instruments facilitant l'accès des investisseurs privés aux financements dans des secteurs particuliers. Les mesures connexes comprennent la coordination entre les autorités nationales chargées du développement, l'institution d'une table ronde trimestrielle des investisseurs et la mise en place d'un mécanisme de réponse aux investisseurs pour que les autorités obtiennent des retours d'informations plus rapides du secteur privé.

Au Sénégal, les autorités envisagent une approche particulière prévoyant de créer des pôles de développement régionaux avec des zones économiques spéciales. Le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions internationales soutiennent les efforts des autorités sénégalaises pour promouvoir l'accélération des réformes destinées à créer un secteur exportateur viable et, du même coup, des emplois pour les jeunes et les femmes au chômage dans ces pôles de développement régionaux.

L'Éthiopie veille en priorité à ce que sa participation au Pacte avec l'Afrique soit compatible avec son propre programme de croissance et de

transformation. Les priorités principales sont la poursuite d'une industrialisation ciblée, orientée sur les marchés extérieurs, la création de parcs industriels et l'aménagement de zones de « prêt-à-entreprendre ».

Le Togo a rejoint récemment le Pacte avec l'Afrique, après avoir préparé sa matrice de politiques et sa note d'information aux investisseurs, et veut améliorer les conditions de l'investissement privé.

Le Bénin et la Guinée élaborent les matrices présentant les grandes lignes de leurs politiques et précisant les conditions requises pour leur mise en œuvre. La participation de partenaires bilatéraux membres du G-20 est en préparation.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Afrique subsaharienne doit stimuler l'investissement privé pour atteindre ses objectifs sociaux et de développement. Même si l'investissement privé a augmenté depuis 2000, les ratios investissement privé/PIB des pays subsahariens demeurent plus faibles que dans les pays dont le développement économique est comparable.

Un environnement macroéconomique et institutionnel favorable serait nécessaire pour accroître durablement l'investissement privé. Il faudrait donc garantir la stabilité macroéconomique, améliorer les perspectives économiques, s'ouvrir aux échanges commerciaux, approfondir les systèmes financiers et créer des infrastructures publiques efficaces. En matière institutionnelle, les cadres judiciaires, réglementaires et relatifs à l'insolvabilité doivent être renforcés. Les différentes expériences nationales montrent en outre que le règlement des conflits anciens est généralement suivi de hausses de l'investissement privé.

Bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne ont lancé de vastes projets d'infrastructures publiques pour remédier aux déficits importants dans la région. Bien que ce type d'investissements publics puisse soutenir l'investissement privé, les responsables de la politique économique doivent garder à l'esprit qu'il peut parfois aussi l'évincer. Pour atténuer ce risque, il faudrait promouvoir des sources de financement différentes pour l'investissement tant public que privé, notamment l'approfondissement des marchés financiers intérieurs et les PPP, tout en veillant à une bonne gestion des risques y afférents. Par ailleurs, la promotion de l'IDE pourrait aider à favoriser l'investissement privé, et les expériences récentes de ZES créées pour attirer l'investissement se révèlent prometteuses.

Encadré 3.1. Réformes de politique publique et croissance de l'investissement privé

Cet encadré décrit le cadre analytique utilisé pour évaluer la relation entre les réformes de politique publique et l'investissement privé. Le principal constat est le suivant : des améliorations marquées et durables en matière de dette publique et d'inflation ainsi qu'un renforcement des institutions vont de pair avec une accélération de la croissance de l'investissement privé. Les échecs des réformes macroéconomiques et institutionnelles s'accompagnent généralement d'un freinage de la croissance de l'investissement privé, les investisseurs prudents anticipant un ralentissement ou un abandon des réformes.

L'analyse figurant dans l'encadré élargit le cadre de la Banque mondiale (2017) sur les causes de la faible croissance de l'investissement, ses conséquences et les réponses de politique publique à ce phénomène. L'accent est mis sur la croissance de l'investissement privé, et non de l'investissement total, ainsi que sur l'incidence de la stabilité macroéconomique et des réformes de politique publique. On utilise trois définitions d'une « avancée » et d'un « recul » :

- Les avancées et les reculs de la gouvernance sont définis de la même manière que dans Banque mondiale (2017).
- S'agissant des variables macroéconomiques, on définit une avancée (un recul) comme une baisse (une hausse) de deux ans supérieure (inférieure) à la moyenne moins (plus) un écart-type du ratio dette publique/PIB ou de l'inflation.

On ne tient pas compte des épisodes pendant lesquels une mesure s'est améliorée alors qu'une autre a reculé. L'échantillon englobe 97 pays émergents ou en développement, de 1996 à 2015, et exclut ceux ayant une population inférieure à 3 millions d'habitants¹.

On effectue une régression de panel dans laquelle la variable dépendante est la croissance réelle de l'investissement privé. Les régresseurs sont des variables muettes pour les avancées (t) et les reculs (s) sur la fenêtre ($[t-2, t+2]$ [$s-1, s+2$]) autour de ces épisodes, pour lesquels les paramètres d'avance et de retard sont déterminés en tenant compte de la significativité statistique et des degrés de liberté. Toutes les estimations incluent des effets fixes temporels, afin de neutraliser les chocs communs, et des effets fixes nationaux, afin de neutraliser l'hétérogénéité temporelle invariante au niveau national. On distingue les estimations significatives avec erreurs-types robustes au moyen d'astérisques.

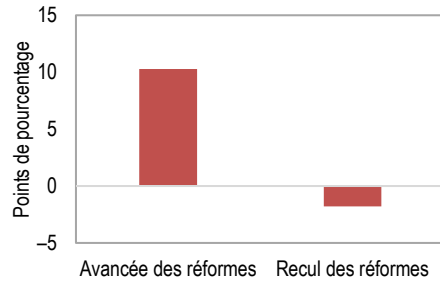
La conclusion essentielle est que l'investissement privé augmente après des améliorations majeures en matière de dette publique, d'inflation et de qualité des institutions (graphiques 3.1.1 et 3.1.2 ; tableau 3.1.1). Les reculs sont en général anticipés par les investisseurs, qui réduisent leurs dépenses. On neutralise également la croissance économique et la progression du revenu par habitant, mais leurs coefficients ont tendance à être statistiquement non significatifs et les principales constatations ne changent pas. De même, les avancées et les reculs des politiques publiques restent statistiquement significatifs même après élimination des effets temporels.

Cet encadré a été préparé par Nkunde Mwase à partir de Mwase (à paraître).

¹Le contenu de l'échantillon est le suivant : Afrique subsaharienne : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Autres pays émergents et en développement : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Géorgie, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kosovo, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldova, Myanmar, Népal, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, RDP lao, République dominicaine, République kirghize, Roumanie, Russie, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

Encadré 3.1 (fin)

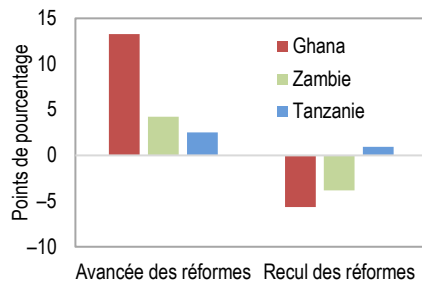
Graphique 3.1.1. Échantillon de pays d'Afrique subsaharienne : écart de croissance de l'investissement privé en périodes d'avancée et de recul de réformes



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : Les colonnes indiquent l'écart moyen de croissance de l'investissement privé des 27 pays d'Afrique subsaharienne dans l'échantillon de panel de régression pendant des phases d'avancée ou de recul des réformes, comparé à des phases sans avancées ni reculs.

Graphique 3.1.2. Échantillon de pays d'Afrique subsaharienne : écart de croissance de l'investissement privé en périodes d'avancée et de recul de réformes relatives à la dette publique



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : Les colonnes indiquent l'écart moyen de croissance de l'investissement privé durant les phases d'avancée et de recul des réformes relatives à la dette publique, comparé à des phases sans avancées ni reculs.

Tableau 3.1.1. Analyse événementielle : phase de réforme et de croissance de l'investissement privé

Variable dépendante : croissance de l'investissement privé	Coefficient	Erreurs-types robustes
Période $t - 1$ d'avancée des réformes	1,15	1,35
Période t d'avancée des réformes	1,46	1,23
Période $t + 1$ d'avancée des réformes	2,42	1,29 *
Période $s - 1$ de recul des réformes	-3,99	1,25 ***
Période s de recul des réformes	-1,51	1,15
Période $s + 1$ de recul des réformes	1,89	1,23
Période $s + 2$ de recul des réformes	-0,01	1,10
Nombre d'observations		1582
R^2		0,135

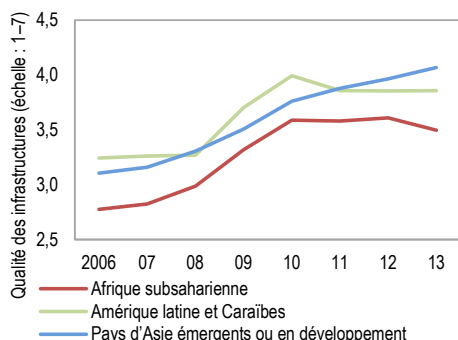
Source : calculs des services du FMI.

Note : La régression inclut les effets fixes temporels et spécifiques au pays. t correspond à une période d'avancée importante, et s correspond à une période de recul importante comme établi par la Banque mondiale (2017). Les coefficients d'erreurs-types robustes en gras sont significatifs aux niveaux suivants : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, ou * $p < 0,1$.

Encadré 3.2. Efficacité de l'investissement public en Afrique subsaharienne

Une meilleure efficacité de l'investissement public pourrait contribuer à une croissance économique plus solide et permettre de réaliser les objectifs sociaux recherchés et les priorités du développement. L'efficacité de l'investissement public en Afrique subsaharienne est moindre que dans d'autres régions du monde et pourrait progresser de quelque 35 %. Pour ce faire, il faudrait élever la qualité des institutions de la région, ce qui nécessiterait de renforcer la programmation et la sélection des partenariats public-privé (PPP), la crédibilité de la budgétisation pluriannuelle, l'efficacité de l'évaluation et de la sélection des projets, le suivi de leur mise en œuvre et l'enregistrement des infrastructures.

Graphique 3.2.1. Échantillon de régions : qualité perçue des infrastructures, 2006–13



Sources : département des finances publiques du FMI, base de données de l'évaluation de la gestion des investissements publics ; calculs des services du FMI.

En Afrique subsaharienne, l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public est une priorité, car les pays ont encore des besoins substantiels en matière d'infrastructures et ne disposent que d'un espace budgétaire limité. Outre l'insuffisance des infrastructures dans la région, on estime généralement que celles qui existent sont de qualité relativement faible (graphique 3.2.1). Ainsi, la qualité de l'offre d'électricité, des routes et du réseau ferré est moins bien notée que celle des pays comparables de la région. Les résultats font également apparaître une grande marge d'amélioration de l'efficacité (tableau 3.2.1). Au regard des trois indices de mesure de l'efficacité utilisés, ils laissent penser que les pays d'Afrique subsaharienne pourraient augmenter d'environ 35 % l'efficacité de leurs investissements.

L'efficacité de l'investissement public varie beaucoup en fonction des pays. Selon une comparaison des scores d'efficacité entre groupes de pays de l'Afrique subsaharienne, l'efficacité de l'investissement est moindre dans les pays riches en ressources naturelles que dans ceux qui ne le sont pas. En outre, les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est sont plus performants que ceux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (tableau 3.2.2). Les pays exportateurs de pétrole font moins bien que les autres pays riches en ressources naturelles.

Tableau 3.2.1. Note moyenne d'efficacité par région

Région	Infrastructures matérielles	Infrastructures de qualité	Indicateur hybride
Communauté des États indépendants	0,935	0,716	0,788
Pays d'Asie émergents ou en développement	0,501	0,788	0,659
Pays d'Europe émergents ou en développement	0,753	0,708	0,727
Amérique latine et Caraïbes	0,580	0,769	0,709
Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan	0,472	0,791	0,676
Afrique subsaharienne	0,460	0,803	0,642
Pays avancés	0,733	0,888	0,880

Sources : département des finances publiques du FMI, base de données de l'évaluation de la gestion des investissements publics ; calculs des services du FMI.

Tableau 3.2.2. Note moyenne d'efficacité par groupe

Région	Infrastructures matérielles	Infrastructures de qualité	Indicateur hybride
Afrique subsaharienne	0,460	0,803	0,642
CEMAC	0,305	0,625	0,511
CAE	0,487	0,874	0,735
UEMOA	0,369	0,814	0,619
Pays exportateurs de pétrole	0,196	0,594	0,269
Pays pauvres en ressources naturelles	0,446	0,858	0,698
Autres pays riches en ressources naturelles	0,602	0,813	0,656

Sources : département des finances publiques du FMI, base de données de l'évaluation de la gestion des investissements publics ; calculs des services du FMI.

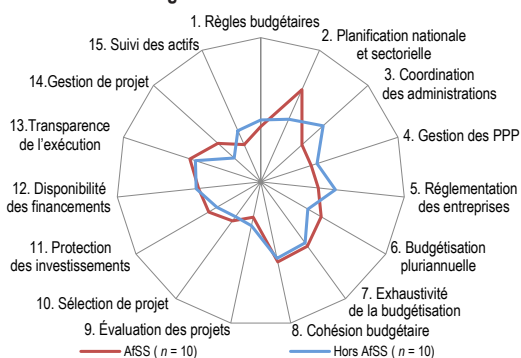
Note : CAE = Communauté de l'Afrique de l'Est ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

Parmi les déterminants de l'efficacité de l'investissement public dans les pays d'Afrique subsaharienne, les régressions entre pays laissent penser que la qualité des institutions est le facteur le plus important. Ces régressions couvrent la période 2000–15, et les scores d'efficacité sont une fonction d'une série de variables explicatives comprenant : 1) la qualité des institutions, mesurée par deux indicateurs du Forum économique mondial (contrôle de la corruption et qualité réglementaire), 2) l'aide officielle au développement, 3) le pourcentage de la population urbaine et 4) la

Cet encadré a été rédigé par Karim Barhoumi à partir de Barhoumi *et al.* (à paraître).

Encadré 3.2 (fin)

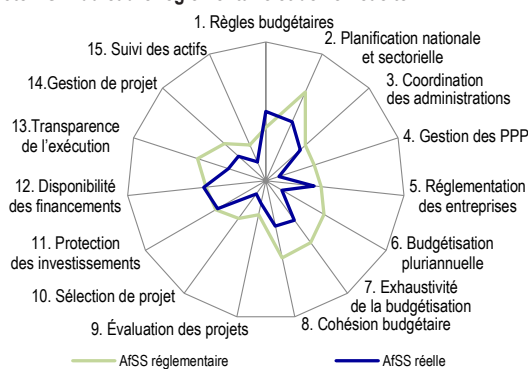
Graphique 3.2.2. Afrique subsaharienne : note EGIP du cadre réglementaire



Sources : département des finances publiques du FMI, base de données de l'évaluation de la gestion des investissements publics ; calculs des services du FMI.

Note : EGIP = évaluation de la gestion de l'investissement public.

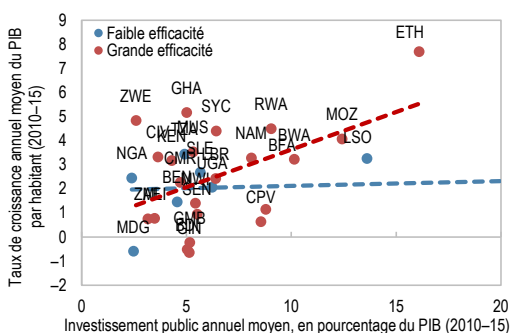
Graphique 3.2.3. Afrique subsaharienne : note EGIP du cadre réglementaire et de l'efficacité



Sources : département des finances publiques du FMI, base de données de l'évaluation de la gestion des investissements publics ; calculs des services du FMI.

Note : EGIP = évaluation de la gestion de l'investissement public.

Graphique 3.2.4. Afrique subsaharienne : investissement et croissance



Sources : département des finances publiques du FMI, base de données de l'évaluation de la gestion des investissements publics ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : voir page 95 pour le tableau des abréviations de pays.

dépendance à l'égard des ressources naturelles, représentée par une variable muette pour les pays riches en ressources naturelles non renouvelables.

Globalement, les estimations montrent une corrélation positive entre l'efficacité de l'investissement public et la qualité des institutions, et une corrélation négative entre la dépendance aux ressources naturelles et l'efficacité de l'investissement public.

Les résultats initiaux de l'évaluation de la gestion de l'investissement public (pour 21 pays pilotes) montrent que les pays d'Afrique subsaharienne ont en général des cadres réglementaires similaires à la moyenne d'autres régions du monde. Le graphique 3.2.2 présente les scores moyens des cadres réglementaires de l'Afrique subsaharienne ainsi que ceux des pays émergents ou en développement. La première dispose de cadres légèrement meilleurs dans les domaines de la programmation nationale et sectorielle, de la budgétisation pluriannuelle et de la gestion de projets. En revanche, cette région a des réglementations moins bonnes dans les domaines de la coordination entre les administrations centrales et les collectivités locales, de la gestion des PPP, de la réglementation des entreprises et du suivi des actifs. En outre, le graphique 3.2.3 montre que, dans les domaines de la gestion des PPP, de la budgétisation pluriannuelle, de l'évaluation et de la sélection des projets, de leur gestion et du suivi des actifs, certaines réglementations existent mais ne sont pas employées de façon à rendre l'investissement public efficace.

L'efficacité de l'investissement public a des conséquences importantes sur la croissance. Comme l'indique le graphique 3.2.4, qui divise les pays d'Afrique subsaharienne en « très efficaces » (points rouges) et « peu efficaces » (points bleus) par rapport aux scores médians d'efficacité estimés, la corrélation entre l'investissement et la croissance est plus forte pour les pays très efficaces que pour les pays peu efficaces.

Le renforcement des institutions pourrait concourir à améliorer l'efficacité de l'investissement public en Afrique subsaharienne. Plus précisément, une hausse de 10 % de l'indice de contrôle de la corruption ou de celui de la qualité réglementaire serait susceptible d'entraîner une réduction d'environ 12 % de l'écart d'efficacité dans les pays d'Afrique subsaharienne (pour des résultats plus détaillés, voir Barhoumi *et al.* (à paraître)).

En résumé, il est possible de progresser dans plusieurs domaines de la gestion de l'investissement public en Afrique subsaharienne, et cela augmenterait l'efficacité de ce dernier. On pourrait y parvenir en renforçant la programmation et la sélection des PPP, la crédibilité de la gestion pluriannuelle, l'efficacité de l'évaluation et de la sélection des projets, le suivi de leur mise en œuvre et l'enregistrement des infrastructures.

Encadré 3.3. Développement des marchés nationaux de la dette en Afrique subsaharienne

Ces dernières années, le développement des marchés nationaux d'obligations d'État a fait l'objet d'un intérêt accru de la part des décideurs, des investisseurs et des analystes. Les États ont été incités à — ou se sont sentis obligés de — financer leurs déficits budgétaires croissants par l'émission de titres sur le marché interne. Parmi les raisons de cette orientation figurent les limitations du financement direct par le secteur bancaire, la moindre disponibilité de l'aide étrangère et/ou des prêts concessionnels étrangers du secteur officiel (États et institutions multilatérales) ainsi qu'une plus grande conscience des risques liés aux emprunts externes en devises. De façon plus positive, le développement des marchés obligataires nationaux peut contribuer à un approfondissement financier général.

Plusieurs pays africains ont allongé les échéances de leur dette interne du fait de l'essor de leurs marchés d'obligations d'État. Ainsi, la Côte d'Ivoire, la Namibie et l'Ouganda ont plus que doublé l'émission d'obligations d'État en monnaie nationale, le stock d'obligations libellées en monnaie nationale équivalant désormais à 8,5 % du PIB en moyenne. L'échéance des obligations émises est passée d'une moyenne de 1,5 an à 6,4 ans, avec certains pays comme le Ghana, le Kenya, la Namibie, le Nigéria et la Tanzanie émettant des obligations libellées en monnaie nationale à échéance de 15 ans ou plus.

Pour développer un marché obligataire viable, il faut :

- Un environnement politique stable, propice à une politique économique crédible. Le contexte politique doit être sûr et le gouvernement être un décideur fiable.
- Un contexte convenant aux émissions internes et un cadre efficace pour coordonner la gestion de la dette et la politique monétaire.
- Un cadre juridique et réglementaire qui facilite le fonctionnement des marchés primaires et secondaires des instruments financiers de l'État et des sociétés. Un cadre juridique clair et moderne des titres d'État est essentiel pour définir l'autorité d'emprunter ainsi que pour les opérations de marché et le système de règlement.
- L'adhésion à des politiques et pratiques de gestion de la dette saines visant à encourager le développement d'un marché obligataire national plus large. L'existence d'une stratégie à moyen terme de gestion de la dette et d'une programmation annuelle des emprunts consultable publiquement assure la transparence et la prévisibilité qui permettent une extension du marché.
- Un engagement de l'État à payer les taux d'intérêt de marché. Le marché ne peut se développer si l'État crée une base d'investisseurs captifs, en obligeant par la réglementation certaines institutions à acquérir des instruments de dette, ou s'il intervient régulièrement dans le processus d'émission pour gérer les taux auxquels il émet.
- Un système financier solide. En général, les banques sont les premiers investisseurs sur tout marché interne des obligations d'État. Leur solidité garantit également que des faillites n'alourdissent pas la charge financière de l'État.
- Une infrastructure de marché qui favorise les opérations, la transparence et la stabilité financière. Il faut établir des cadres adéquats pour la compensation, les règlements ainsi que la conservation des titres d'État et d'entreprises.
- Une population d'investisseurs diversifiée. Une base d'investisseurs large et hétérogène, différenciée en matière de risque, d'horizon d'investissement et de motivation pour opérer, peut assurer l'existence d'une demande de titres de la dette publique dans toutes les conditions de marché ainsi que contribuer à la liquidité du marché secondaire.
- La disponibilité de ressources suffisantes pour le développement du marché obligataire. Les contraintes de ressources, en particulier en termes de personnel et de capacités du service de gestion de la dette, des banques centrales, des régulateurs et du secteur privé, peuvent constituer un frein. En outre, les autorités doivent supporter certains coûts pendant la phase de lancement, par exemple sous forme de rendements supérieurs ou d'un risque de refinancement accru.

Cet encadré a été rédigé par Thordur Jonasson et James Knight.

Encadré 3.3 (*fin*)

Le développement des marchés internes de la dette peut présenter plusieurs avantages. L'émission d'obligations (d'entreprise ou d'État) complète les financements de source externe et bancaire. Elle peut contribuer à l'application de la politique monétaire, renforcer les marchés financiers, réduire le risque de change, activer le marché de l'épargne privée et faciliter le financement à long terme des infrastructures. En outre, le développement des marchés de la dette devrait faire partie d'une stratégie plus large de mobilisation des moyens de financement internes.

Le développement des sources internes de financement permettrait également d'atténuer les risques émanant des euro-obligations existantes. L'émission de ces titres a beaucoup augmenté pendant la période prolongée de taux d'intérêt bas qui a suivi la crise financière mondiale. Actuellement, les taux d'intérêt mondiaux commencent à se redresser et un retournement des flux de capitaux pourrait coïncider avec l'arrivée à échéance de la première vague d'euro-obligations. Le risque de refinancement pourrait devenir aigu, particulièrement dans les pays connaissant des déséquilibres macroéconomiques ; les marchés internes pourraient donc prendre encore plus d'importance.

Toutefois, l'essor des marchés obligataires internes peut avoir des conséquences pour la stabilité financière. Un marché plus dynamique, susceptible d'attirer des investisseurs internationaux, permettra de diversifier la base des investisseurs et peut-être d'allonger les échéances. Les entrées de capitaux étrangers peuvent présenter un grand intérêt pour un pays ne disposant pas de grandes institutions financières non bancaires constamment demandeuses de titres. La demande des investisseurs étrangers peut aussi réduire l'effet d'éviction. Néanmoins, les flux de capitaux externes peuvent être particulièrement sensibles au risque et aux rendements relatifs, d'où une sensibilité des marchés nationaux à de légères variations des taux d'intérêt mondiaux, qui a pour résultat des envolées puis des chutes des prix des actifs et des flux de crédit. C'est particulièrement le cas de certains pays d'Afrique subsaharienne où les marchés de la dette interne sont devenus une destination des investissements étrangers. Ainsi, les non-résidents détiennent à peu près 40 % des obligations d'État émises en Afrique du Sud et environ 50 % de la dette publique interne du Ghana. Comparativement, ils en détiennent en moyenne 25 % dans les pays émergents.

Encadré 3.4. La fintech en Afrique subsaharienne

La fintech (l'évolution de la technologie financière basée sur les innovations en matière de processus, d'applications, de produits et de modèles économiques) peut promouvoir l'efficacité dans le secteur financier en transformant le mode d'exercice de ses principales fonctions, comme les systèmes de paiement, les emprunts et l'épargne, le partage du risque et l'allocation des capitaux.

Comment la fintech peut soutenir l'investissement privé

En Afrique subsaharienne, la fintech pourrait soutenir l'investissement privé en se servant des plateformes mobiles existantes pour réduire les frictions de l'intermédiation de fonds entre les épargnants et les investisseurs. Même si l'essor des paiements mobiles dans cette région n'est pas directement lié aux services d'intermédiation financière, les fournisseurs de ce mode de paiement commencent à s'appuyer sur leur expérience, sur la maturité de la plateforme technologique et sur une base de clients importante pour offrir également des services d'intermédiation financière. Ainsi, au Kenya, M-Pesa propose les services de banque mobile M-Kesho et M-Shwari qui donnent accès à des comptes d'épargne et à des produits de micro-crédit. On peut aussi citer les exemples de Zoono et d'EasyEquities en Afrique du Sud. Zoono s'est associé à une plateforme de prêts participatifs afin de proposer aux entrepreneurs des services de financement, tandis qu'EasyEquities donne la possibilité d'investir dans différents produits (actions, fonds indiciels, titres négociables en bourse, etc.). À cet égard, l'introduction réussie des paiements mobiles dans la région constitue un bon point de départ. Même si les ratios d'inclusion financière restent faibles par rapport à d'autres régions du monde, l'Afrique subsaharienne est un leader mondial des paiements mobiles, grâce à des systèmes qui ont été une grande réussite, comme M-Pesa au Kenya, en Tanzanie et dans d'autres pays (graphique 3.4.1). Le succès de ces services résulte sans doute de plusieurs facteurs, dont une importante demande non satisfaite de services de paiement dans un marché disposant d'une infrastructure de téléphonie mobile relativement développée, une structure des prix de nature à attirer les clients et une réglementation adéquate des banques centrales qui ont donné à M-Pesa une marge pour entrer sur le marché.

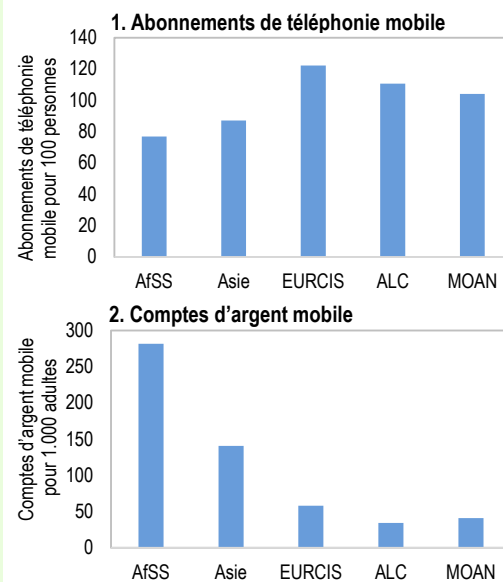
La fintech peut aussi favoriser la croissance de l'investissement dans la région en améliorant l'efficacité de l'infrastructure des marchés financiers, notamment les systèmes de paiement, de règlement et de compensation – tous étant peu développés en Afrique subsaharienne par rapport à d'autres régions du monde. Cette infrastructure permettant de réduire les différentes sources de risques financiers, tels que les risques systémiques, de crédit et de liquidité (BRI, 2012), son développement est susceptible de promouvoir à la fois la croissance de marchés, comme ceux des produits dérivés et des obligations, et le marché monétaire. Cela pourrait avoir des répercussions positives sur le financement des investissements en Afrique subsaharienne. Ainsi, les contreparties centrales peuvent améliorer le fonctionnement des marchés de produits dérivés, d'où la possibilité pour les banques de transférer de façon plus efficace le risque de crédit de leurs portefeuilles de prêts. En outre, des systèmes de règlement sans risque réduisent les frictions des activités de négoce sur les marchés obligataires, ce qui peut faciliter l'émission d'obligations de sociétés destinées à financer des projets d'investissement. Enfin, l'utilisation des technologies de registres distribués est explorée, car elle pourrait générer des gains d'efficacité.

Équilibrer l'arbitrage entre sécurité et efficacité

Il est important de souligner que les gains d'efficacité résultant de la fintech ne sont pas exempts de coûts sociaux. Il se peut que la fintech accentue certains des points faibles bien connus des systèmes financiers ou en crée de nouveaux (CBSB, 2017). Ainsi, une prolifération de produits et de services innovants pourrait rendre encore plus complexe la prestation de services financiers, d'où une plus grande difficulté à gérer et à maîtriser le risque opérationnel. La fintech peut également rendre plus difficile le respect des obligations de conformité, telles que celles concernant le blanchiment de l'argent et la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que la bonne gestion des cyberrisques.

Cet encadré a été rédigé par Hector Perez-Saiz, qui s'est basé sur Maino *et al.* (à paraître).

Graphique 3.4.1. Échantillon de régions : abonnements de téléphonie mobile et comptes d'argent mobile



Sources : Banque mondiale, base de données sur l'inclusion financière mondiale; Banque mondiale, base de données des Indicateurs de développement dans le monde.

Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; EURCIS = Europe and Communauté des États indépendants ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Annexe 3.1. Calcul de l'indice d'investissement réel et des taux de croissance de la région

Cette annexe décrit comment est calculé l'indice d'investissement réel figurant au graphique 3.3 dans le corps du chapitre 3. D'abord, pour chaque pays j , on décompose la croissance de l'investissement réel annuel total en ses composantes privée et publique :

$$g_{j,t} = \alpha_{j,t-1}g_{j,t}^{pr} + (1 - \alpha_{j,t-1})g_{j,t}^{pu} = c_{j,t}^{pr} + c_{j,t}^{pu}, \quad (A3.1.1)$$

où $\alpha_{j,t-1}$ est la part de l'investissement privé dans l'investissement total du pays j ; $g_{j,t}^{pr}$ et $g_{j,t}^{pu}$ sont, respectivement, les taux de croissance de l'investissement privé et de l'investissement public. On calcule ensuite la moyenne pondérée de tous les pays en prenant les pondérations de chaque composante dans les PIB en parité de pouvoir d'achat, afin de pouvoir décomposer le taux de croissance de l'investissement total dans la région de la manière suivante : $g_t = c_t^{pr} + c_t^{pu}$. Enfin, on calcule l'indice de l'investissement réel i_t de façon récursive au moyen de $i_t = i_{t-1}c_t^{pr} + i_{t-1}c_t^{pu}$, en partant de $i_{1999} = 1$, et $c_{2000}^{pr} = \alpha_{2000}$ et $c_{2000}^{pu} = 1 - \alpha_{2000}$. où

$$\alpha_t = \frac{\sum_j (\alpha_{j,t} \omega_{j,t})}{\sum_j \omega_{j,t}} \quad (A3.1.2)$$

est la moyenne pondérée par les PIB en parité de pouvoir d'achat de la part de l'investissement privé dans tous les pays.

Afin de neutraliser les effets des valeurs extrêmes et d'être cohérent avec la décomposition présentée ci-dessus, on calcule comme suit, pour chaque année, les taux de croissance de l'investissement privé et public dans la région :

$$\begin{aligned} \hat{g}_t^{pr} &= \frac{c_t^{pr}}{\alpha_{t-1}} \\ \hat{g}_t^{pu} &= \frac{c_t^{pu}}{1 - \alpha_{t-1}}, \end{aligned} \quad (A3.1.3)$$

de sorte que le taux de croissance de l'investissement total régional puisse être exprimé comme une moyenne pondérée des taux de croissance des composantes privée et publique :

$$g_t = \alpha_{t-1} \hat{g}_t^{pr} + (1 - \alpha_{t-1}) \hat{g}_t^{pu}. \quad (A3.1.4)$$

Annexe 3.2. Déterminants des ratios d'investissement fixe privé dans les pays émergents et les pays en développement

Cette annexe présente l'approche empirique utilisée pour l'analyse des déterminants institutionnels des ratios d'investissement fixe privé dans les pays émergents et les pays en développement. Elle donne des détails sur la méthodologie économétrique, les données et les résultats des estimations.

Régressions de référence

Dans les régressions de référence, on explique le ratio investissement privé/PIB par sa valeur retardée et par ses déterminants traditionnels recensés dans les études économiques (notamment Servén, 2003 ; FMI, 2005 ; Cavallo et Daude, 2011 ; Lim, 2014 ; Banque mondiale, 2017), en utilisant l'équation de données de panel dynamique à effets fixes :

$$\left(\frac{I}{Y}\right)_{i,t} = \beta_0 + \beta_1 \left(\frac{I}{Y}\right)_{i,t-1} + \beta_2 \left(\frac{IG}{Y}\right)_{i,t} + \beta_3 \ln(Ypc_{i,t}) + \beta_4 \left(\frac{PI}{PY}\right)_{i,t} + \beta_5 IR_{i,t} + \beta_6 g_{i,t} + \eta_i + \gamma_t + \varepsilon_{i,t}, \quad (A3.2.1)$$

dans laquelle I/Y est le ratio investissement fixe privé/PIB ; IG/Y le ratio investissement fixe public/PIB ; Ypc le PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat ; PI/PY le ratio déflateur de l'investissement fixe brut/déflateur du PIB (le prix relatif du capital) ; IR le taux d'intérêt réel ; g la croissance du PIB réel ; η_i et γ_t des effets fixes par pays et par an (afin de neutraliser respectivement l'hétérogénéité non observée des pays et les chocs mondiaux), et $\varepsilon_{i,t}$ est le terme d'erreur. L'échantillon final de l'estimation est composé de 101 pays émergents ou en développement de 1980 à 2015¹. Les sources de données sont indiquées au tableau de l'annexe 3.2.3.

L'estimation repose sur la méthode des moments généralisés (MMG) (Arellano et Bover, 1995 ; Blundell et Bond, 1998) pour remédier au biais de Nickell (1981) résultant de la variable dépendante retardée et d'éventuels problèmes d'endogénéité entre les variables².

Les résultats, qui figurent au tableau de l'annexe 3.2.1, confirment la persistance du ratio d'investissement privé. Conformément à l'effet d'éviction de l'investissement privé par l'investissement public (Cavallo et Daude, 2011 ; FMI, 2017), le coefficient du ratio investissement public/PIB est significatif avec le signe négatif attendu. Toutefois, cet effet d'éviction est atténué si la disponibilité de financements augmente dans l'économie, comme l'implique un degré supérieur de développement financier (colonne 2). La croissance du PIB réel est également significative, tant d'un point de vue statistique qu'économique : une hausse d'un écart-type de la croissance du PIB réel (+6,2 %) se traduit par une augmentation de 1,3 point de pourcentage du ratio d'investissement. Le prix relatif de l'investissement réduit les ratios d'investissement privé, alors que ni le niveau du PIB par habitant ni le taux d'intérêt réel ne sont significatifs³.

¹Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Dominique, Égypte, Équateur, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Panama, Pérou, Pologne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, République du Congo, République kirghize, Roumanie, Russie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie.

²L'hypothèse nulle du test Im-Pesaran-Shin selon laquelle tous les panels de l'échantillon ont une racine unitaire est rejetée à un niveau de significativité inférieur à 0,1 %. Les régressions MGM sont effectuées en utilisant la procédure en deux étapes avec la correction de l'échantillon fini de Windmeijer. On considère la variable dépendante retardée comme prédéterminée et instrumentée avec un ou deux retards. Les autres régresseurs sont traités comme des variables endogènes et instrumentés avec deux retards et plus, alors que les effets fixes et certaines variables institutionnelles, comme la qualité réglementaire et le coût de résolution des faillites, sont considérés comme exogènes. On teste la validité des instruments en utilisant le test de Hansen, le nombre d'instruments étant inférieur au nombre de pays afin de ne pas trop fragiliser ce test, comme le suggère Roodman (2009). On teste l'absence d'autocorrélation des résidus au moyen du test AR(2), tandis que le test AR(1) est rejeté dans toutes les régressions, ce qui semble indiquer, comme on s'y attend, une autocorrélation de premier ordre du terme d'erreur différencié.

³Les autres variables de contrôle considérées sont l'inflation, un indice du taux de change effectif réel (afin de neutraliser les effets de la compétitivité), les termes de l'échange, les prix du pétrole en interaction avec une variable muette pour les exportateurs de pétrole, l'investissement direct étranger, les estimations des stocks de capital public et privé, la consommation publique en pourcentage du PIB, la dette externe et la balance courante exprimée en pourcentage du PIB. Aucune de ces variables n'est significative et leur inclusion ne modifie pas les résultats présentés ici.

La décomposition de l'incidence de la croissance du PIB selon son niveau indique la présence d'un effet non linéaire (colonne 3)⁴. Enfin, les régressions incluent également des variables structurelles comme les indicateurs *Doing Business*, les Indicateurs de la gouvernance dans le monde et les indicateurs du *International Country Risk Guide* de la Banque mondiale ; des variables représentatives des infrastructures, telles que le nombre de routes goudronnées en proportion du nombre total de routes ou l'accès à l'électricité en pourcentage de la population (résultats non présentés) ; le développement financier, mesuré par l'indice de développement financier du FMI (Svirydzenka, 2016) ; l'ouverture du compte de capital (représentée par l'indice Chinn-Ito) ; et l'ouverture aux échanges. Toutefois, aucune de ces variables n'a un effet direct significatif sur l'investissement privé (colonnes 5 à 7). L'incidence de la croissance du PIB réel sur l'investissement n'est significative que dans les pays les plus riches de l'échantillon (c'est-à-dire ceux dont le niveau moyen du PIB par habitant dépasse la médiane de l'échantillon, soit 5.072 dollars en parité de pouvoir d'achat de 2011). C'est probablement parce que les institutions sont de meilleure qualité dans ces pays (colonne 4). La prochaine section examine donc si l'environnement institutionnel influe sur la relation entre la croissance et l'investissement.

Interactions de la croissance du PIB avec les institutions et effets de la croissance du PIB par groupes de pays

On élargit les régressions de référence en ajoutant des interactions entre la croissance du PIB réel et certaines des variables structurelles mentionnées ci-dessus ou en classant les pays par groupes en fonction de leurs caractéristiques structurelles. Le tableau de l'annexe 3.2.2 présente les résultats des régressions. En tenant compte des effets des interactions avec les indicateurs *Doing Business*, les Indicateurs de la gouvernance dans le monde et les indicateurs du *International Country Risk Guide* de la Banque mondiale, seules quelques variables sont significatives ; il faut toutefois interpréter les résultats avec prudence, car les indicateurs ne sont disponibles qu'à partir de la fin des années 90 ou du milieu des années 2000, ce qui implique une réduction sensible de la taille de l'échantillon. L'effet de la croissance du PIB sur l'investissement est notamment plus important quand la qualité réglementaire est supérieure et quand le coût de résolution des faillites (en pourcentage de la valeur immobilière de l'entreprise) est inférieur (colonnes 1 et 2)⁵.

Suivant Servén (2003), on classe les pays par groupes en fonction du niveau de développement des infrastructures (routes goudronnées et accès à l'électricité), de l'ouverture aux échanges, du développement financier ou de l'ouverture du compte de capital, selon que le niveau moyen de chaque variable structurelle dans un pays est supérieur ou inférieur à la médiane de l'échantillon ; cela permet à chaque groupe d'avoir un coefficient différent sur la variable de croissance du PIB dans les régressions⁶. Les résultats indiquent un effet positif de cette croissance dans les groupes de pays ayant un grand nombre de routes goudronnées ainsi qu'un niveau élevé d'accès à l'électricité et d'ouverture aux échanges (colonnes 3 à 5), une ouverture limitée du compte de capital (colonne 6) et un haut degré de développement financier (colonne 7).

⁴Pour chaque pays, on considère que la croissance du PIB réel est forte (faible) si elle est supérieure (inférieure) à la moyenne historique nationale mesurée au cours de la période d'estimation.

⁵Selon la définition donnée par les Indicateurs de la gouvernance dans le monde, « la qualité réglementaire est perçue comme la capacité de l'État à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations saines qui permettent et favorisent le développement du secteur privé ». La qualité réglementaire concerne les marchés de produits, le marché du travail (voir p. ex. la question « Dans quelle mesure la réglementation du travail représente-t-elle un obstacle à la croissance de votre entreprise ? »), la fiscalité et d'autres aspects influant sur la facilité de créer et de faire fonctionner une entreprise. Cet indicateur étant essentiellement fondé sur une enquête portant sur des impressions plutôt que sur des informations objectives, les résultats obtenus doivent être interprétés avec prudence.

⁶Les régressions incluent également le carré de la croissance du PIB réel afin de neutraliser la possibilité que les pays ayant de meilleures institutions puissent avoir des taux de croissance supérieurs, et donc des ratios d'investissement plus élevés. Toutefois, l'inclusion de cette variable ne modifie pas la significativité des coefficients d'interaction avec les variables structurelles.

Tableau de l'annexe 3.2.1. Facteurs explicatifs des ratios d'investissement privé dans les pays émergents ou en développement : régressions de référence

Variable dépendante : ratio investissement privé/PIB	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Ratio investissement privé/PIB, avec un an de décalage	0,793*** (10,58)	0,764*** (8,88)	0,800*** (9,69)	0,811*** (11,23)	0,781*** (10,43)	0,858*** (14,30)	0,775*** (10,03)
Ratio investissement public/PIB	-0,557** (-2,45)	-1,362** (-2,37)	-0,546** (-2,48)	-0,521** (-2,36)	-0,625** (-2,03)	-0,514*** (-2,76)	-0,471** (-2,53)
PIB réel par habitant en logarithme	2,885 (0,96)	-0,406 (-0,13)	0,691 (0,30)	1,777 (0,55)	1,689 (0,81)	1,821 (1,15)	2,071 (0,48)
Prix relatif de l'investissement en logarithme	-1,516** (-2,39)	-0,999 (-1,32)	-1,273** (-2,07)	-1,751*** (-2,70)	-1,219* (-1,82)	-0,761 (-1,23)	-1,354** (-2,00)
Taux d'intérêt réel	-0,034 (-1,01)	-0,022 (-0,72)	-0,037 (-0,86)	-0,025 (-0,89)	-0,013 (-0,44)	0,045 (0,72)	-0,031 (-1,06)
Croissance du PIB réel	0,209* (1,86)	0,239* (1,91)			0,181* (1,83)	0,190*** (2,86)	0,209* (1,87)
Croissance du PIB réel bas			0,372 (1,25)				
Croissance du PIB réel élevé			0,228* (1,90)				
Développement financier × ratio d'investissement public		5,946** (2,02)					
Indice de développement financier		-25,888 (-1,52)					0,232 (0,02)
Croissance du PIB réel × pays à faible revenu ¹				-0,263 (-0,87)			
Croissance du PIB réel × pays à revenu élevé ¹				0,321*** (3,50)			
Ouverture aux échanges commerciaux					0,027 (1,13)		
Ouverture du compte de capital						0,096 (0,29)	
Effets fixes annuels	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Observations	2.194	2.185	2.194	2.194	2.194	2.143	2.185
Nombre de pays	101	100	101	101	101	99	100
Nombre d'instruments	51	58	54	54	50	69	54
Valeur-p du test AR(2)	0,693	0,544	0,603	0,687	0,835	0,994	0,662
Valeur-p du test d'Hansen	0,303	0,305	0,347	0,237	0,097	0,146	0,17

Source : calculs des services du FMI.

Note : estimations à partir du système Arellano et Bond — méthode des moments généralisés. Terme constant inclus mais pas communiqué. PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat. Statistiques z robustes entre parenthèses.

* $p < 0,10$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$.¹Respectivement plus faible et plus élevé que le pays médian, d'après Sérven (2003).

Tableau de l'annexe 3.2.2. Facteurs explicatifs des ratios d'investissement privé dans les pays émergents ou en développement : effets d'interaction avec la croissance du PIB et effets de la croissance du PIB par groupes de pays

Variable dépendante : ratio investissement privé/PIB	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Ratio investissement privé/PIB, avec un an de décalage	0,878*** (14,11)	0,877*** (7,78)	0,824*** (9,92)	0,879*** (14,53)	0,867*** (11,52)	0,880*** (12,97)	0,873*** (11,98)
Ratio investissement public/PIB	-0,508** (-1,84)	-0,414** (-2,28)	-0,528*** (-2,70)	-0,546** (-2,33)	-0,488** (-2,17)	-0,340* (-1,76)	-0,471** (-2,14)
PIB réel par habitant en logarithme	1,465 (1,63)	-0,480 (-0,18)	1,324 (0,52)	3,017 (0,85)	1,458 (0,98)	0,767 (0,29)	3,665 (0,92)
Prix relatif de l'investissement en logarithme	0,193 (0,12)	-1,127 (-1,41)	-1,322 (-1,41)	-1,203 (-1,57)	-1,001 (-1,43)	-0,530 (-0,78)	-1,219 (-1,37)
Taux d'intérêt réel	0,211 (2,14)	0,036 (0,19)	-0,059* (-1,66)	-0,001 (-0,01)	-0,008 (-0,25)	0,028 (0,59)	0,008 (0,24)
Croissance du PIB réel	0,542* (1,67)	0,692** (2,00)					
Qualité des réglementations	-3,566 (-1,37)						
Croissance du PIB réel × qualité des réglementations	0,425** (2,39)						
Coût de la résolution de l'insolvabilité (% de l'immobilier des entreprises)		0,026 (0,27)					
Croissance du PIB réel × coût de la résolution de l'insolvabilité		-0,030*** (-3,35)					
Pays aux routes goudronnées			4,840 (1,09)				
Croissance du PIB réel × pays aux routes peu goudronnées ¹			0,215 (1,29)				
Croissance du PIB réel × pays aux routes goudronnées ¹			0,281* (1,93)				
Pays avec accès élargi à l'électricité				-2,936 (-0,64)			
Croissance du PIB réel × pays avec faible accès à l'électricité ¹				0,107 (0,46)			
Croissance du PIB réel × pays avec grand accès à l'électricité ¹				0,332** (1,99)			
Ouverture aux échanges commerciaux					0,017 (1,01)		
Croissance du PIB réel × pays avec faible ouverture aux échanges commerciaux ¹					0,262 (1,09)		
Croissance du PIB réel × pays avec grande ouverture aux échanges commerciaux ¹					0,257* (1,78)		
Ouverture du compte de capital						0,111 (0,21)	
Croissance du PIB réel × pays avec faible ouverture du compte de capital ¹						0,331* (1,77)	
Croissance du PIB réel × pays avec grande ouverture du compte de capital ¹						0,217 (1,47)	
Indice de développement financier							-10,365 (-0,98)
Croissance du PIB réel × pays au développement financier faible ¹							-0,119 (-0,74)
Croissance du PIB réel × pays au développement financier élevé ¹							0,465*** (3,28)
Croissance du PIB réel, au carré			-0,011** (-2,18)	-0,001 (-0,70)	-0,002** (-2,09)	-0,003* (-1,95)	0,000 (0,32)
Effets fixes annuels	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Observations	1.623	778	2.113	2.194	2.194	2.143	2.185
Nombre de pays	100	89	98	101	101	99	100
Nombre d'instruments	45	32	59	58	60	58	60
Valeur-p du test AR(2)	0,979	0,863	0,407	0,743	0,944	0,939	0,591
Valeur-p du test d'Hansen	0,425	0,402	0,364	0,210	0,696	0,216	0,392

Source : calculs des services du FMI.

Note : estimations à partir du système Arellano et Bond — méthode des moments généralisés. Terme constant inclus mais pas communiqué. PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat. Statistiques z robustes entre parenthèses. *p < 0,10; **p < 0,05; ***p < 0,01.

¹Respectivement plus faible et plus élevé que le pays médian, d'après Sérven (2003).

Tableau de l'annexe 3.2.3. Définitions des variables et des sources

Variable	Source
Formation brute de capital fixe privé (% du PIB)	FMI, base de données des <i>Perspectives de l'économie mondiale</i> ; Nations Unies.
Formation brute de capital fixe public (% du PIB)	FMI, base de données des <i>Perspectives de l'économie mondiale</i> ; Nations Unies.
Croissance du PIB réel	FMI, base de données des <i>Perspectives de l'économie mondiale</i> ; Nations Unies.
PIB réel par habitant, en parité de pouvoir d'achat	FMI, base de données des <i>Perspectives de l'économie mondiale</i> ; Nations Unies.
Prix relatif de l'investissement (indice des prix de formation de capital/déflateur du PIB)	Tableaux 9.0 Penn World
Taux d'intérêt réel	Banque mondiale, <i>Indicateurs de développement dans le monde</i>
Qualité des réglementations	Banque mondiale, base de données des indicateurs <i>Doing Business</i>
Coût de la résolution de l'insolvabilité (% de l'immobilier des entreprises)	Banque mondiale, Worldwide Governance Indicators database
Routes goudronnées, % de l'ensemble des routes	Banque mondiale, <i>Indicateurs de développement dans le monde</i>
Accès à l'électricité, % de la population	Banque mondiale, <i>Indicateurs de développement dans le monde</i>
Ouverture aux échanges commerciaux ((importations + exportations), % du PIB)	FMI, base de données des <i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
Ouverture financière <i>de jure</i> (indice Chinn-Ito)	Chinn et Ito (2006), mise à jour de juillet 2017
Indice de développement financier	Svirydzenka (2016)

BIBLIOGRAPHIE

- Arellano, M., and O. Bover. 1995. "Another Look at the Instrumental Variable Estimation of Error-Components Models." *Journal of Econometrics* 68: 29–51.
- Asiedu, E. 2002. "On the Determinants of Foreign Direct Investment to Developing Countries: Is Africa Different?" *World Development*, 30 (1): 107–19.
- . 2006. "Foreign Direct Investment in Africa: The Role of Natural Resources, Market Size, Government Policy, Institutions and Political Stability." *World Economy* 29(1): 63–77.
- Bank for International Settlements (BIS). 2012. "Principles of Financial Market Infrastructures." Basel.
- Barhoumi, K., H. Va, S. Nikaein Towfighian, and R. Maino. Forthcoming. "Public Investment Efficiency in sub-Saharan African Countries: What Lies Ahead?" IMF African Department Paper, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Basel Committee on Banking Supervision (BCBS). 2017. "Sound Practices: Implications of Fintech Developments for Banks and Bank Supervisors." Basel.
- Beck, T., and R. Cull. 2014. "Small- and Medium-Sized Enterprise Finance in Africa." Africa Growth Initiative Working Paper 16, Brookings Institution, Washington, DC.
- Beck, T., S. Munzele Maimbo, I. Faye, and T. Triki. 2011. "Financing Africa: Through the Crisis and Beyond." World Bank, Washington, DC.
- Bernanke, B., C. Lown, and B. Friedman. 1991. "The Credit Crunch." *Brookings Papers on Economic Activity* 2: 205–47.
- Blundell, R., and S. Bond. 1998. "Initial Conditions and Moment Restrictions in Dynamic Panel Data Models." *Journal of Econometrics* 87: 115–43.
- Cavallo, E., and C. Daude. 2011. "Public Investment in Developing Countries: A Blessing or a Curse?" *Journal of Comparative Economics* 39(1), 65–81.
- Chinn, M. D., and H. Ito. 2006. "What Matters for Financial Development? Capital Controls, Institutions, and Interactions." *Journal of Development Economics* 81(1): 163–92.
- Čihák, M., A. Demirgüç-Kunt, E. Feyen, and R. Levine. 2012. "Benchmarking Financial Systems around the World," Policy Research Working Paper 6175, World Bank, Washington, DC.
- Dupasquier, C., and P. Osakwe. 2006. "Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges, and Responsibilities," *Journal of Asian Economics* 17(2): 241–60.
- Erden, L., and R. G. Holcombe. 2005. "The Effects of Public Investment on Private Investment in Developing Economies." *Public Finance Review* 33(5): 575–602.
- Farole, T., and L. Moberg. 2017. "Special Economic Zones in Africa, Political Economy Challenges and Solutions." *In The Practice of Industrial Policy: Government-Business Coordination in Africa and East Asia*, edited by J. Page and F. Tarp. Oxford: Oxford University Press.
- Freixas, X., L. Laeven, and J-L. Peydró. 2015. "Systemic Risk, Crises, and Macroprudential Regulation." MIT Press, Cambridge, MA.
- International Finance Corporation (IFC). 2017. "Creating Markets in Ghana. County Private Sector Diagnostic." World Bank, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2005. "Global Imbalances: A Saving and Investment Perspective." Chapter 2, *World Economic Outlook*. Washington, DC, October.
- . 2011. *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2014a. "Is It Time for an Infrastructure Push? The Macroeconomic Effects of Public Investment." Chapter 3, *World Economic Outlook*. Washington, DC, October.
- . 2014b. *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, October.
- . 2015a. "Making Public Investment More Efficient." Staff Report, Washington, DC.
- . 2015b. "Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investments, A Report to the G20 Development Working Group by the IMF, OECD, UN and World Bank." Washington, DC.
- . 2015c. "Private Investment: What's the Holdup?" Chapter 4, *World Economic Outlook*. Washington, DC, April.
- . 2016. *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, April.
- . 2017. *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, DC, April.
- International Monetary Fund (IMF) and World Bank (WB). 2016. "Public-Private Partnerships Fiscal Risk Assessment Mode User Guide." Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF), African Development Bank and World Bank Group. 2017. "The G20 Compact with Africa, A Joint AfDB, IMF and WBG Report." Baden-Baden. www.compactwithafrica.org.
- Jorgenson, D., and C. Siebert. 1968. "A Comparison of Alternative Theories of Corporate Investment Behavior." *American Economic Review* 58: 681–712.

- Kapan, T., and C. Minoiu. 2013. "Balance Sheet Strength and Bank Lending during the Global Financial Crisis." IMF Working Paper 13/102, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Lim, J. 2014. "Institutional and Structural Determinants of Investment Worldwide." *Journal of Macroeconomics* 41: 160–77.
- Maimbo, S., and C. Henriquez-Gallegos. 2014. "Interest Rate Caps around the World. Still Popular, but a Blunt Instrument." Policy Research Working Paper 7070, World Bank, Washington, DC.
- Maino, R., A. Massara, H. Perez-Saiz, P. Sharma, and A. Sy. Forthcoming. "FinTech in SSA: A Game Changer." African Department Paper. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Mwase, N. Forthcoming. "Policy Reform and Private Investment Growth." IMF Working Paper, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Nickell, S. 1981. "Biases in Dynamic with Fixed Effects." *Econometrica* 49 (6): 1417–26.
- Nose, M. 2017. "Enforcing Public-Private Partnership Contract: How do Fiscal Institutions Matter." IMF Working Paper 17/243, Washington, DC.
- Roodman, D. 2009. "How to do xtabond2: An Introduction to Difference and System GMM in Stata." *Stata Journal* 9(1): 86–136.
- Servén, L., 2003. "Real-Exchange-Rate Uncertainty and Private Investment in LDCs." *Review of Economics and Statistics* 85(1): 212–18.
- Steenbergen, V., and B. Javorcik. 2017. "Analyzing the Impact of the Kigali Special Economic Zone on Firm Behavior." Working Paper F-38419-RWA-1, London School of Economics, International Growth Center.
- Svirydzenka, K. 2016. "Introducing a New Broad-based Index of Financial Development." IMF Working Paper 16/5, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Sy, A. 2015. "Trends and Developments in African Frontier Bond Markets." Brookings Policy Paper 2015-01, Brookings Institution, Washington, DC.
- United Nations Development Program (UNDP). 2015. "If Africa Builds Nests, Will the Birds Come? Comparative Study on Special Economic Zones in Africa and China." UNDP-IPRRC Working Paper, New York.
- World Bank. 2016. "Benchmarking Public-Private Partnerships Procurement 2017." World Bank, Washington, DC.
- . 2017. "Weak Investment in Uncertain Times: Causes, Implications, and Policy Response." Chapter 3, *Global Economic Prospects*, Washington, DC, January.
- Zeng, D. 2015. "Global Experiences with Special Economic Zones. Focus on China and Africa." World Bank Policy Research Working Paper 7240. World Bank, Washington, DC.

Appendice statistique

Sauf indication contraire, les données et projections utilisées dans ce rapport reposent sur les estimations des services du FMI au 30 mars 2018 et correspondent à celles qui ont servi pour l'édition d'avril 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

La base de données et les projections couvrent 45 pays d'Afrique subsaharienne qui relèvent du Département Afrique. Les données obéissent, dans la mesure du possible, aux méthodes statistiques internationalement reconnues ; toutefois, le manque de données limite dans certains cas la portée des comparaisons internationales.

Groupes de pays

Les pays sont classés en trois groupes totalement distincts : pays exportateurs de pétrole, autres pays riches en ressources naturelles et pays pauvres en ressources naturelles (voir le tableau page 94 pour la classification des pays).

- Les pays exportateurs de pétrole sont les pays où les exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales.
- Les autres pays riches en ressources naturelles sont les pays où les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 25 % des exportations totales.
- Les pays pauvres en ressources naturelles sont les pays qui n'appartiennent ni au groupe des exportateurs de pétrole, ni au groupe des autres pays riches en ressources naturelles.

Les pays sont également répartis en quatre groupes (qui peuvent se chevaucher) : pays exportateurs de pétrole, pays à revenu intermédiaire, pays à faible revenu et pays en situation de fragilité (voir à la page 94 la classification des pays).

La composition de ces groupes de pays s'appuie sur les données les plus récentes relatives au revenu national brut par habitant (moyenne sur trois ans) et la note ÉPIN (moyenne sur trois ans ; Évaluation des politiques et des institutions nationales : Banque mondiale).

- Les pays à revenu intermédiaire avaient un revenu national brut par habitant qui dépassait 1.005,00 dollars sur la période 2014–16, selon les calculs de la Banque mondiale fondés sur la méthode Atlas.

- Les pays à faible revenu avaient un revenu national brut par habitant égal ou inférieur à 1.005,00 dollars sur la période 2014–16 (Banque mondiale, méthode Atlas).
- Les pays en situation de fragilité avaient une note ÉPIN moyenne égale ou inférieure à 3,2 sur la période 2014–16 ou ont fait l'objet d'une mission de maintien ou de rétablissement de la paix dans les trois dernières années.
- À la page 94, les pays d'Afrique subsaharienne sont groupés en fonction des grands organes de coopération régionale auxquels ils appartiennent : zone franc, qui comprend l'UEMOA et la CEMAC, le COMESA, la CAE–5, la CEDEAO, la SADC et la SACU. Les données agrégées relatives à la CAE-5 comprennent des données afférentes au Rwanda et au Burundi, qui sont devenus membres en 2007.

Méthodes d'agrégation

Pour les tableaux AS1–AS3, AS6, AS7, AS13, AS15, AS16, AS22 et AS23, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour les tableaux AS8–AS12, AS17–AS21 et AS24–AS26, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérée par le PIB converti en dollars aux taux de change du marché et exprimé en pourcentage du PIB du groupe considéré.

Pour les tableaux AS4, AS5 et AS14, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne géométrique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour les tableaux AS27 et AS28, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique non pondérée des données de chaque pays.

Afrique subsaharienne : groupes de pays

Pays exportateurs de pétrole	Autres pays riches en ressources naturelles	Pays pauvres en ressources naturelles	Pays à revenu intermédiaire	Pays à faible revenu	Pays en situation de fragilité
Angola	Afrique du Sud	Bénin	Afrique du Sud	Bénin	République centrafricaine
Cameroun	Botswana	Burundi	Angola	Burkina Faso	Rwanda
Congo, Rép. du	Burkina Faso	Cabo Verde	Botswana	Burundi	Sierra Leone
Gabon	Congo, Rép. dém. du	Comores	Cabo Verde	Comores	Soudan du Sud
Guinée équatoriale	Ghana	Côte d'Ivoire	Cameroun	Congo, Rép. dém. du	Tanzanie
Nigéria	Guinée	Érythrée	Congo, Rép. du	Érythrée	Tchad
Soudan du Sud	Libéria	Éthiopie	Côte d'Ivoire	Éthiopie	Togo
Tchad	Mali	Gambie	Gabon	Gambie	Zimbabwe
	Namibie	Guinée Bissau	Ghana	Guinée	
	Niger	Kenya	Guinée équatoriale	Guinée Bissau	
	République centrafricaine	Lesotho	Kenya	Libéria	
	Sierra Leone	Madagascar	Lesotho	Madagascar	
	Tanzanie	Malawi	Maurice	Malawi	
	Zambie	Maurice	Namibie	Mali	
	Zimbabwe	Mozambique	Nigéria	Mozambique	
		Ouganda	São Tomé-et-Príncipe	Niger	
		Rwanda	Sénégal	Ouganda	
		São Tomé-et-Príncipe	Seychelles		
		Sénégal	Swaziland		
		Seychelles	Zambie		
		Swaziland			
		Togo			

Afrique subsaharienne : pays membres des groupements régionaux

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE-5)	Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)	Union douanière d'Afrique australe (SACU)	Union douanière d'Afrique australe (SACU)
Bénin	Cameroun	Burundi	Burundi	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Bénin
Burkina Faso	Congo, Rép. du	Comores	Kenya	Angola	Botswana	Burkina Faso
Côte d'Ivoire	Gabon	Congo, Rép. dém. du	Ouganda	Botswana	Lesotho	Cabo Verde
Guinée Bissau	Guinée équatoriale	Érythrée	Rwanda	Congo, Rép. dém. du	Namibia	Côte d'Ivoire
Mali	République centrafricaine	Éthiopie	Tanzanie	Lesotho	Swaziland	Gambie
Niger		Kenya		Madagascar		Ghana
Sénégal	Tchad	Madagascar		Malawi		Guinée
Togo		Malawi		Maurice		Guinée Bissau
		Maurice		Mozambique		Libéria
		Ouganda		Namibie		Mali
		Rwanda		Seychelles		Niger
		Seychelles		Swaziland		Nigéria
		Swaziland		Tanzanie		Sénégal
		Zambie		Zambie		Sierra Leone
		Zimbabwe		Zimbabwe		Togo

Afrique subsaharienne : liste des abréviations des pays

AGO	Angola	ETH	Éthiopie	MLI	Mali	SWZ	Swaziland
BDI	Burundi	GAB	Gabon	MOZ	Mozambique	SYC	Seychelles
BEN	Bénin	GHA	Ghana	MUS	Maurice	TCD	Tchad
BFA	Burkina Faso	GIN	Guinée	MWI	Malawi	TGO	Togo
BWA	Botswana	GMB	Gambie	NAM	Namibie	THA	Thaïlande
CAF	République centrafricaine	GNB	Guinée Bissau	NER	Niger	TZA	Tanzanie
CIV	Côte d'Ivoire	GNQ	Guinée équatoriale	NGA	Nigéria	UGA	Ouganda
CMR	Cameroun	IDN	Indonésie	PHL	Philippines	VNM	Viet Nam
COD	Congo, Rép. dém. du	KEN	Kenya	PRY	Paraguay	ZAF	Afrique du Sud
COG	Congo, Rép. du	LBR	Libéria	RWA	Rwanda	ZMB	Zambie
COM	Comores	LKA	Sri Lanka	SEN	Sénégal	ZWE	Zimbabwe
CPV	Cabo Verde	LSO	Lesotho	SLE	Sierra Leone		
EGY	Égypte	MAR	Maroc	SSD	Soudan du Sud		
ERI	Érythrée	MDG	Madagascar	STP	São Tomé-et-Príncipe		

Liste des sources et notes des tableaux AS1–AS28

Tableaux AS1–AS3, AS6–AS19, AS21, AS24–AS26

Source : FMI, bases de données de surveillance commune et des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2018.

¹Données de l'exercice budgétaire.

²Les données du PIB sont des estimations des services du FMI basées sur les résultats préliminaires de l'enquête 2016 sur les revenus et les dépenses des ménages ainsi que sur les travaux d'assistance technique relatifs à la comptabilité nationale effectués par le département des statistiques.

³En dollars constants de 2009. Le dollar du Zimbabwe a cessé de circuler au début de 2009. Les données sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars. Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableaux AS4–AS5

Source : FMI, bases de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2018.

¹En dollars constants de 2009. Le dollar du Zimbabwe a cessé de circuler au début de 2009. Les données sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars. Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS20

Source : FMI, bases de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2018.

¹Dons compris.

²Données de l'exercice budgétaire.

³En dollars constants de 2009. Le dollar du Zimbabwe a cessé de circuler au début de 2009. Les données sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars. Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableaux AS22–AS23

Source : FMI, Système des avis d'information.

¹Une augmentation indique une appréciation.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS26

Sources : FMI, bases de données de surveillance commune et des *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2018.

¹En tant que membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat UEMOA.

²En tant que membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat CEMAC.

³Données de l'exercice budgétaire.

⁴En dollars constants de 2009. Le dollar du Zimbabwe a cessé de circuler au début de 2009. Les données sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars. Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS27

Source : FMI, *International Financial Statistics*.

¹Comprend les actifs bancaires offshore.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS28

Source : FMI, *International Financial Statistics*.

¹Le ratio prêts/dépôts comprend les dépôts et les prêts des banques commerciales au secteur public.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Liste des tableaux :

AS1.	Croissance du PIB réel	97
AS2.	Croissance du PIB réel, hors pétrole	98
AS3.	Croissance du PIB réel par habitant	99
AS4.	Prix à la consommation (moyenne)	100
AS5.	Prix à la consommation (fin de période)	101
AS6.	Investissement total.....	102
AS7.	Épargne nationale brute	103
AS8.	Solde budgétaire global, dons compris	104
AS9.	Solde budgétaire global, hors dons	105
AS10.	Recettes publiques, hors dons	106
AS11.	Dépenses publiques	107
AS12.	Dettes publiques	108
AS13.	Masse monétaire au sens large	109
AS14.	Expansion de la masse monétaire au sens large	110
AS15.	Créances sur le secteur privé non financier (variation en pourcentage).....	111
AS16.	Créances sur le secteur privé non financier (pourcentage du PIB)	112
AS17.	Exportations de biens et de services	113
AS18.	Importations de biens et de services	114
AS19.	Balance commerciale, marchandises	115
AS20.	Solde extérieur courant	116
AS21.	Investissement direct à l'étranger, net	117
AS22.	Taux de change effectifs réels	118
AS23.	Taux de change effectifs nominaux	119
AS24.	Dettes extérieures publiques par débiteur	120
AS25.	Termes de l'échange, marchandises	121
AS26.	Réserves	122
AS27.	Pénétration financière	123
AS28.	Secteur bancaire : ratio prêts/dépôts	124

Tableau AS1. Croissance du PIB réel
(En pourcentage)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	4,8	-1,5	3,0	3,3	2,2	2,5	1,8	1,3	0,6	1,3	1,5	1,7
Angola	17,4	2,4	3,5	3,9	5,2	6,8	4,7	3,0	-0,8	0,7	2,2	2,4
Bénin	4,2	2,3	2,1	3,0	4,8	7,2	6,4	2,1	4,0	5,6	6,0	6,3
Botswana	6,0	-7,7	8,6	6,0	4,5	11,3	4,1	-1,7	4,3	2,2	4,6	4,5
Burkina Faso	5,9	3,0	8,4	6,6	6,5	5,8	4,3	3,9	5,9	6,4	6,0	6,0
Burundi	4,4	3,8	5,1	4,0	4,4	5,9	4,5	-4,0	-1,0	0,0	0,1	0,4
Cabo Verde	7,1	-1,3	1,5	4,0	1,1	0,8	0,6	1,0	3,8	4,0	4,3	4,0
Cameroun	4,1	2,2	3,4	4,1	4,5	5,4	5,9	5,7	4,5	3,2	4,0	4,5
Comores	1,3	1,8	2,1	2,2	3,0	3,5	2,0	1,0	2,2	2,5	3,0	3,0
Congo, Rép. du	4,3	7,8	8,7	3,4	3,8	3,3	6,8	2,6	-2,8	-4,6	0,7	4,6
Congo, Rép. dém. du	6,1	2,9	7,1	6,9	7,1	8,5	9,5	6,9	2,4	3,4	3,8	4,0
Côte d'Ivoire	1,8	3,3	2,0	-4,2	10,1	9,3	8,8	8,8	8,3	7,8	7,4	7,1
Érythrée	-2,1	3,9	2,2	8,7	7,0	4,6	2,9	2,6	1,9	5,0	4,2	3,8
Éthiopie ¹	11,8	10,0	10,6	11,4	8,7	9,9	10,3	10,4	8,0	10,9	8,5	8,3
Gabon	1,3	-2,3	6,3	7,1	5,3	5,5	4,4	3,9	2,1	0,8	2,7	3,7
Gambie	3,3	6,4	6,5	-4,3	5,6	4,8	0,9	4,3	2,2	3,5	5,4	5,2
Ghana	6,2	4,8	7,9	14,0	9,3	7,3	4,0	3,8	3,7	8,4	6,3	7,6
Guinée	3,7	-1,5	4,2	5,6	5,9	3,9	3,7	3,5	6,6	6,7	5,8	5,9
Guinée-Bissau	5,1	3,4	4,6	8,1	-1,7	3,3	1,0	6,1	5,8	5,5	5,5	5,5
Guinée équatoriale	15,5	1,3	-8,9	6,5	8,3	-4,1	-0,7	-9,1	-9,7	-4,4	-8,5	-2,8
Kenya	4,6	3,3	8,4	6,1	4,6	5,9	5,4	5,7	5,8	4,8	5,5	6,0
Lesotho	4,1	3,1	6,3	6,7	4,9	2,2	3,0	2,5	3,1	3,1	1,7	2,6
Libéria ²	7,5	5,2	6,4	7,7	8,4	8,8	0,7	0,0	-1,6	2,5	3,2	4,7
Madagascar	5,8	-4,7	0,3	1,5	3,0	2,3	3,3	3,1	4,2	4,1	5,1	5,6
Malawi	6,1	8,3	6,9	4,9	1,9	5,2	5,7	2,9	2,3	4,0	3,5	4,5
Mali	4,2	4,7	5,4	3,2	-0,8	2,3	7,0	6,0	5,8	5,3	5,0	4,7
Maurice	4,3	3,0	4,1	3,9	3,2	3,2	3,6	3,5	3,9	3,9	3,9	4,0
Mozambique	8,1	6,4	6,7	7,1	7,2	7,1	7,4	6,6	3,8	2,9	3,0	2,5
Namibie	4,3	0,3	6,0	5,1	5,1	5,6	6,4	6,0	1,1	-1,2	1,2	3,3
Niger	5,2	-0,7	8,4	2,2	11,8	5,3	7,5	4,0	5,0	5,2	5,1	5,4
Nigéria	7,7	8,4	11,3	4,9	4,3	5,4	6,3	2,7	-1,6	0,8	2,1	1,9
Ouganda	8,3	8,1	7,7	6,8	2,2	4,7	4,6	5,7	2,3	4,5	5,2	5,8
République centrafricaine	3,3	1,7	3,0	3,3	4,1	-36,7	1,0	4,8	4,5	4,0	4,0	4,0
Rwanda	9,0	6,3	7,3	7,8	8,8	4,7	7,6	8,9	6,0	6,1	7,2	7,8
São Tomé-et-Príncipe	5,7	4,0	4,5	4,8	4,5	4,3	4,1	4,0	4,1	4,0	5,0	5,5
Sénégal	4,5	2,4	4,3	1,9	4,5	3,6	4,1	6,5	6,7	7,2	7,0	7,0
Seychelles	4,8	-1,1	5,9	5,4	3,7	6,0	4,5	5,0	4,5	4,2	3,3	3,3
Sierra Leone	5,8	3,2	5,3	6,3	15,2	20,7	4,6	-20,5	6,3	3,5	3,5	5,6
Soudan du Sud	-52,4	29,3	2,9	-0,2	-13,8	-11,1	-3,8	-2,6
Swaziland	4,2	4,5	3,5	2,0	3,5	4,8	3,6	1,1	-0,0	0,2	-0,9	0,2
Tanzanie	6,5	5,4	6,4	7,9	5,1	7,3	7,0	7,0	7,0	6,0	6,4	6,6
Tchad	9,8	4,1	13,6	0,1	8,8	5,8	6,9	1,8	-6,4	-3,1	3,5	2,8
Togo	-0,0	5,5	6,1	6,4	6,5	6,1	5,9	5,7	5,1	4,4	4,9	5,2
Zambie	7,7	9,2	10,3	5,6	7,6	5,0	4,7	2,9	3,7	3,6	4,0	4,5
Zimbabwe ³	-7,4	7,4	15,4	16,3	13,6	5,3	2,8	1,4	0,7	3,0	2,4	4,2
Afrique subsaharienne	6,6	3,9	7,0	5,1	4,4	5,3	5,1	3,4	1,4	2,8	3,4	3,7
<i>Médiane</i>	4,9	3,3	6,1	5,2	4,9	5,3	4,5	3,5	3,8	3,9	4,0	4,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	6,9	3,9	6,1	6,1	5,4	6,6	5,7	4,7	3,6	4,6	4,8	5,4
Pays exportateurs de pétrole	8,7	6,7	9,2	4,7	3,9	5,7	5,8	2,6	-1,5	0,5	2,0	2,1
Hors Nigéria	11,1	2,4	3,5	4,2	2,8	6,4	4,6	2,3	-1,3	-0,3	1,7	2,6
Pays importateurs de pétrole	5,3	2,0	5,4	5,4	4,8	5,1	4,6	4,0	3,5	4,4	4,3	4,7
Hors Afrique du Sud	5,6	4,4	7,0	6,7	6,3	6,6	6,1	5,5	5,1	5,9	5,7	6,1
Pays à revenu intermédiaire	6,7	3,6	6,9	4,5	4,3	4,7	4,6	2,7	0,5	1,9	2,7	2,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	7,4	2,8	5,1	5,3	6,1	5,9	4,9	3,9	3,0	3,6	4,1	4,9
Pays à faible revenu	6,3	5,1	7,4	7,1	4,7	7,3	6,7	5,6	4,3	5,5	5,6	5,9
Hors pays en situation de fragilité	8,1	6,7	7,8	8,1	6,3	7,3	7,5	7,4	6,1	7,2	6,7	6,8
Pays en situation de fragilité	3,5	3,3	6,0	3,7	3,8	7,4	6,1	3,9	2,5	3,3	4,3	4,8
Zone franc	5,0	2,7	4,0	2,9	6,1	4,5	5,7	4,2	3,4	3,6	4,4	5,0
CEMAC	6,6	2,3	3,6	4,4	5,9	2,8	4,7	2,0	-0,5	-0,1	1,7	3,3
UEMOA	3,5	3,0	4,5	1,3	6,3	6,1	6,7	6,2	6,6	6,6	6,4	6,3
COMESA (pays membres d'AfSS)	6,2	5,7	8,1	7,4	6,1	6,3	6,4	6,0	4,7	5,9	5,6	6,0
CAE-5	6,2	5,2	7,4	6,9	4,5	6,1	5,9	6,1	5,4	5,2	5,8	6,2
CEDEAO	6,8	7,0	9,7	5,0	5,1	5,8	6,1	3,2	0,4	2,6	3,3	3,4
Union douanière d'Afrique australe	4,8	-1,6	3,4	3,5	2,4	3,0	2,1	1,3	0,8	1,3	1,6	1,9
SADC	6,2	0,5	4,3	4,4	3,8	4,4	3,6	2,7	1,7	2,2	2,6	3,0

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS2. Croissance du PIB réel, hors pétrole
(En pourcentage)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	4,8	-1,5	3,0	3,3	2,2	2,5	1,8	1,3	0,6	1,3	1,5	1,7
Angola	17,9	8,1	7,6	9,5	5,6	10,8	8,0	1,6	-0,4	1,2	2,0	3,5
Bénin	4,2	2,3	2,1	3,0	4,8	7,2	6,4	2,1	4,0	5,6	6,0	6,3
Botswana	6,0	-7,7	8,6	6,0	4,5	11,3	4,1	-1,7	4,3	2,2	4,6	4,5
Burkina Faso	5,9	3,0	8,4	6,6	6,5	5,8	4,3	3,9	5,9	6,4	6,0	6,0
Burundi	4,4	3,8	5,1	4,0	4,4	5,9	4,5	-4,0	-1,0	0,0	0,1	0,4
Cabo Verde	7,1	-1,3	1,5	4,0	1,1	0,8	0,6	1,0	3,8	4,0	4,3	4,0
Cameroun	4,2	3,1	4,4	4,9	4,6	5,2	5,4	4,4	5,1	4,4	4,2	4,9
Comores	1,3	1,8	2,1	2,2	3,0	3,5	2,0	1,0	2,2	2,5	3,0	3,0
Congo, Rép. du	5,7	3,9	6,4	7,5	9,7	8,2	7,9	5,3	-3,2	-9,2	-6,3	1,6
Congo, Rép. dém. du	5,9	2,8	7,2	7,0	7,2	8,6	9,5	7,1	2,4	3,7	3,6	3,9
Côte d'Ivoire	1,8	2,1	2,6	-4,8	12,5	9,0	9,4	8,4	7,9	8,3	7,4	7,1
Érythrée	-2,1	3,9	2,2	8,7	7,0	4,6	2,9	2,6	1,9	5,0	4,2	3,8
Éthiopie ¹	11,8	10,0	10,6	11,4	8,7	9,9	10,3	10,4	8,0	10,9	8,5	8,3
Gabon	5,0	-3,3	13,1	10,5	7,1	7,7	5,1	3,8	3,3	1,7	3,0	4,5
Gambie	3,3	6,4	6,5	-4,3	5,6	4,8	0,9	4,3	2,2	3,5	5,4	5,2
Ghana	6,2	4,8	7,6	8,6	8,6	6,7	4,0	4,0	5,0	4,0	5,0	6,0
Guinée	3,7	-1,5	4,2	5,6	5,9	3,9	3,7	3,5	6,6	6,7	5,8	5,9
Guinée-Bissau	5,1	3,4	4,6	8,1	-1,7	3,3	1,0	6,1	5,8	5,5	5,5	5,5
Guinée équatoriale	29,0	18,2	-10,2	15,9	6,8	1,5	-2,3	-10,1	-5,9	-2,5	-5,3	-0,4
Kenya	4,6	3,3	8,4	6,1	4,6	5,9	5,4	5,7	5,8	4,8	5,5	6,0
Lesotho	4,1	3,1	6,3	6,7	4,9	2,2	3,0	2,5	3,1	3,1	1,7	2,6
Libéria ²	7,5	5,2	6,4	7,7	8,4	8,8	0,7	0,0	-1,6	2,5	3,2	4,7
Madagascar	5,8	-4,7	0,3	1,5	3,0	2,3	3,3	3,1	4,2	4,1	5,1	5,6
Malawi	6,1	8,3	6,9	4,9	1,9	5,2	5,7	2,9	2,3	4,0	3,5	4,5
Mali	4,2	4,7	5,4	3,2	-0,8	2,3	7,0	6,0	5,8	5,3	5,0	4,7
Maurice	4,3	3,0	4,1	3,9	3,2	3,2	3,6	3,5	3,9	3,9	3,9	4,0
Mozambique	8,1	6,4	6,7	7,1	7,2	7,1	7,4	6,6	3,8	2,9	3,0	2,5
Namibie	4,3	0,3	6,0	5,1	5,1	5,6	6,4	6,0	1,1	-1,2	1,2	3,3
Niger	5,2	-0,7	8,4	1,3	4,2	3,2	8,9	5,3	4,6	4,9	5,2	5,5
Nigéria	10,8	10,0	12,4	5,3	5,9	8,3	7,3	3,6	-0,3	0,5	1,3	1,5
Ouganda	8,3	8,1	7,7	6,8	2,2	4,7	4,6	5,7	2,3	4,5	5,2	5,8
République centrafricaine	3,3	1,7	3,0	3,3	4,1	-36,7	1,0	4,8	4,5	4,0	4,0	4,0
Rwanda	9,0	6,3	7,3	7,8	8,8	4,7	7,6	8,9	6,0	6,1	7,2	7,8
São Tomé-et-Príncipe	5,7	4,0	4,5	4,8	4,5	4,3	4,1	4,0	4,1	4,0	5,0	5,5
Sénégal	4,5	2,4	4,3	1,9	4,5	3,6	4,1	6,5	6,7	7,2	7,0	7,0
Seychelles	4,8	-1,1	5,9	5,4	3,7	6,0	4,5	5,0	4,5	4,2	3,3	3,3
Sierra Leone	5,8	3,2	5,3	6,3	15,2	20,7	4,6	-20,5	6,3	3,5	3,5	5,6
Soudan du Sud	-0,8	4,1	-17,5	-1,2	-7,0	-18,8	-7,0	-6,6
Swaziland	4,2	4,5	3,5	2,0	3,5	4,8	3,6	1,1	-0,0	0,2	-0,9	0,2
Tanzanie	6,5	5,4	6,4	7,9	5,1	7,3	7,0	7,0	7,0	6,0	6,4	6,6
Tchad	6,3	6,3	17,3	0,2	11,5	8,1	7,1	-2,9	-6,0	-0,5	1,4	2,5
Togo	-0,0	5,5	6,1	6,4	6,5	6,1	5,9	5,7	5,1	4,4	4,9	5,2
Zambie	7,7	9,2	10,3	5,6	7,6	5,0	4,7	2,9	3,7	3,6	4,0	4,5
Zimbabwe ³	-7,4	7,4	15,4	16,3	13,6	5,3	2,8	1,4	0,7	3,0	2,4	4,2
Afrique subsaharienne	7,7	4,9	7,7	5,5	5,2	6,3	5,4	3,5	2,0	2,6	3,1	3,5
<i>Médiane</i>	5,2	3,6	6,2	5,6	5,1	5,2	4,5	3,8	3,8	4,0	4,0	4,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	7,4	5,0	6,8	6,8	6,2	6,8	5,8	4,4	3,9	4,3	4,6	5,3
Pays exportateurs de pétrole	11,5	9,1	10,7	6,2	5,9	8,2	6,6	2,9	-0,3	0,3	1,3	1,9
Hors Nigéria	5,2	7,0	6,2	8,6	6,1	7,9	4,8	1,1	-0,3	-0,0	1,1	3,0
Pays importateurs de pétrole	5,2	1,9	5,4	5,1	4,7	5,0	4,6	4,0	3,6	4,1	4,2	4,6
Hors Afrique du Sud	5,6	4,3	7,0	6,2	6,3	6,5	6,2	5,5	5,2	5,6	5,6	5,9
Pays à revenu intermédiaire	8,1	4,8	7,7	5,1	5,0	6,3	5,2	2,9	1,2	1,7	2,2	2,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	8,4	4,8	6,2	6,5	6,5	7,1	5,6	3,5	3,4	3,3	3,8	4,9
Pays à faible revenu	6,1	5,2	7,6	7,1	6,0	6,6	6,1	5,5	4,5	5,5	5,5	5,8
Hors pays en situation de fragilité	8,1	6,7	7,8	8,1	6,0	7,3	7,6	7,4	6,1	7,2	6,7	6,8
Pays en situation de fragilité	3,3	2,9	6,2	3,9	7,4	6,4	5,1	3,7	2,8	3,0	3,6	4,5
Zone franc	6,5	4,3	4,8	4,3	6,8	5,5	5,8	3,8	3,7	4,0	4,1	5,1
CEMAC	9,7	5,9	4,9	7,6	7,1	5,1	4,5	1,1	0,5	0,5	1,0	3,4
UEMOA	3,5	2,6	4,6	1,1	6,5	5,9	7,0	6,2	6,4	6,7	6,4	6,3
COMESA (pays membres d'AfSS)	6,1	5,7	8,1	7,4	6,1	6,4	6,4	6,1	4,7	5,9	5,6	6,0
CAE-5	6,2	5,2	7,4	6,9	4,5	6,1	5,9	6,1	5,4	5,2	5,8	6,2
CEDEAO	9,0	8,1	10,6	4,9	6,3	7,8	6,8	3,8	1,5	2,0	2,7	3,0
Union douanière d'Afrique australe	4,8	-1,6	3,4	3,5	2,4	3,0	2,1	1,3	0,8	1,3	1,6	1,9
SADC	6,3	1,2	4,9	5,1	3,9	4,9	4,0	2,5	1,7	2,3	2,6	3,1

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS3. Croissance du PIB réel par habitant
(En pourcentage)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	3,5	-2,9	1,6	1,8	0,7	1,0	0,3	-0,3	-1,0	-0,3	-0,1	0,1
Angola	14,0	-0,6	0,4	0,8	2,1	3,7	1,7	-0,0	-3,7	-2,2	-0,8	-0,6
Bénin	1,2	-0,5	-0,7	0,1	1,9	4,3	3,5	-0,6	1,2	2,8	3,3	3,6
Botswana	4,6	-8,9	7,2	4,8	3,2	10,0	2,9	-2,8	3,1	1,0	3,3	3,3
Burkina Faso	2,7	-0,1	5,2	3,5	3,3	2,7	1,3	0,9	4,1	3,5	3,2	3,2
Burundi	1,8	0,5	1,9	0,9	1,3	2,8	1,5	-6,8	-4,1	-3,1	-2,8	-2,5
Cabo Verde	6,4	-1,5	1,1	3,3	-2,0	-0,4	-0,6	-0,2	2,6	2,7	3,0	2,7
Cameroun	1,3	-0,6	0,9	1,6	2,0	2,8	3,3	3,1	1,9	0,7	1,5	1,9
Comores	-1,2	-0,8	-0,5	-0,5	0,3	0,8	-0,7	-1,6	-0,5	-0,2	0,3	0,3
Congo, Rép. du	1,7	5,2	6,1	0,9	1,3	0,8	4,2	0,1	-5,2	-6,9	-1,7	2,1
Congo, Rép. dém. du	3,0	-0,1	4,0	3,8	4,0	5,3	6,3	3,8	-0,6	0,4	0,7	0,9
Côte d'Ivoire	-0,8	0,6	-0,6	-6,6	7,3	6,5	6,0	6,1	5,6	5,0	4,6	4,3
Érythrée	-4,7	1,3	-0,3	6,2	4,5	2,3	0,7	0,4	-0,2	3,0	2,2	1,9
Éthiopie ¹	9,1	8,3	8,9	9,6	7,0	8,2	8,6	8,7	6,3	9,1	6,8	6,6
Gabon	-1,5	-5,9	2,4	3,2	1,4	1,5	2,9	2,4	0,7	-0,5	1,3	2,3
Gambie	0,1	3,1	3,2	-7,3	2,3	1,6	-2,2	1,1	-0,8	0,3	2,2	2,0
Ghana	3,6	2,2	5,2	11,2	6,6	4,6	1,4	1,2	1,1	5,7	3,6	4,9
Guinée	1,4	-4,1	1,5	2,9	3,2	1,3	1,1	1,0	4,0	4,1	3,2	3,3
Guinée-Bissau	2,8	1,1	3,8	5,8	-3,8	1,0	-1,2	3,8	3,5	3,2	3,2	3,2
Guinée équatoriale	12,1	-1,5	-11,5	3,6	5,3	-6,8	-3,4	-11,6	-12,1	-6,9	-10,8	-5,2
Kenya	1,8	0,5	6,1	3,4	1,5	3,1	2,4	2,8	2,9	1,9	2,6	3,2
Lesotho	4,0	2,9	6,0	6,4	4,6	1,9	2,7	1,7	2,6	2,7	1,4	1,7
Libéria ²	5,9	0,9	2,0	5,0	5,7	6,1	-1,9	-2,5	-3,9	0,1	0,8	2,3
Madagascar	2,8	-7,4	-2,5	-1,4	0,2	-0,6	0,5	0,3	1,3	1,3	2,3	2,7
Malawi	3,5	5,3	3,9	1,9	-1,0	2,3	2,7	0,1	-0,6	1,1	0,6	1,6
Mali	0,9	1,3	2,1	0,1	-3,7	-0,7	3,6	2,6	2,4	1,9	1,6	1,4
Maurice	3,8	2,8	3,9	3,7	2,9	3,0	3,4	3,4	3,8	3,5	3,5	3,6
Mozambique	5,0	3,4	3,7	4,1	4,2	4,2	4,5	3,7	1,0	0,2	0,2	-0,2
Namibie	2,9	-1,2	4,5	3,5	3,1	3,7	4,4	4,0	-0,8	-2,0	0,4	2,4
Niger	1,5	-4,1	5,1	-0,9	8,5	2,1	4,3	0,8	1,9	2,0	2,0	2,2
Nigéria	4,9	5,5	8,3	2,1	1,5	2,6	3,5	-0,1	-4,2	-1,9	-0,6	-0,8
Ouganda	4,7	4,5	4,2	3,4	-0,9	1,7	1,6	2,6	-0,7	1,4	2,1	2,6
République centrafricaine	1,5	-0,2	1,1	1,3	2,1	-37,9	-0,9	2,8	2,5	2,0	2,0	2,0
Rwanda	6,8	4,1	4,1	5,7	5,7	2,4	5,0	6,3	3,4	3,5	4,6	5,2
São Tomé-et-Príncipe	3,0	1,0	1,5	1,9	1,8	1,7	1,6	1,4	1,6	1,6	2,6	3,2
Sénégal	1,7	-0,4	1,3	-1,1	1,4	0,5	1,1	3,4	3,7	4,1	4,0	4,0
Seychelles	3,7	-1,5	3,0	8,2	2,7	4,1	2,9	3,0	3,8	3,5	2,2	2,3
Sierra Leone	2,3	0,8	3,0	3,9	12,6	18,0	1,3	-22,2	4,0	1,3	1,3	3,3
Soudan du Sud	-54,1	25,2	-0,2	-3,1	-16,3	-13,6	-6,7	-5,5
Swaziland	3,2	3,4	2,4	0,8	2,2	3,6	2,4	-0,1	-1,2	-1,1	-2,1	-1,1
Tanzanie	3,6	2,7	3,8	5,3	2,7	5,2	4,9	4,9	4,8	3,1	4,3	4,5
Tchad	7,1	1,6	10,8	-2,3	6,2	3,2	4,3	-0,7	-8,7	-5,8	1,0	0,3
Togo	-3,4	2,7	3,3	3,6	3,7	3,3	3,2	3,1	2,5	1,8	2,3	2,6
Zambie	4,7	6,0	7,1	2,4	4,4	1,8	1,5	-0,2	0,6	0,5	0,9	1,3
Zimbabwe ³	-8,1	6,4	14,4	15,2	8,4	2,4	0,2	-1,1	-1,9	0,4	-0,2	1,5
Afrique subsaharienne	4,2	1,5	4,6	2,7	1,9	2,9	2,7	1,0	-0,9	0,4	1,0	1,3
<i>Médiane</i>	2,9	0,9	3,3	3,3	2,7	2,6	2,4	1,0	1,2	1,3	2,0	2,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	4,2	1,2	3,5	3,5	2,7	3,9	3,2	2,2	1,2	2,0	2,3	2,9
Pays exportateurs de pétrole	5,8	3,8	6,2	1,9	1,0	2,8	3,0	-0,2	-4,2	-2,2	-0,7	-0,6
Hors Nigéria	8,0	-0,5	0,7	1,3	-0,1	3,4	1,9	-0,4	-3,9	-2,9	-1,0	0,0
Pays importateurs de pétrole	3,2	-0,1	3,3	3,3	2,5	2,9	2,4	1,8	1,4	2,1	2,1	2,5
Hors Afrique du Sud	2,9	1,8	4,5	4,2	3,7	4,1	3,6	3,0	2,7	3,3	3,2	3,6
Pays à revenu intermédiaire	4,4	1,2	4,5	2,2	1,9	2,3	2,2	0,3	-1,8	-0,4	0,3	0,6
Hors Afrique du Sud et Nigéria	4,7	0,2	2,6	2,6	3,3	3,2	2,3	1,3	0,5	1,1	1,6	2,3
Pays à faible revenu	3,5	2,5	4,7	4,5	2,0	4,8	4,1	3,1	1,9	2,9	3,2	3,4
Hors pays en situation de fragilité	5,1	4,0	5,2	5,6	3,8	5,0	5,2	5,1	3,8	4,7	4,4	4,5
Pays en situation de fragilité	0,9	0,6	3,3	1,1	0,9	4,5	3,2	1,2	-0,2	0,5	1,5	2,0
Zone franc	2,1	-0,2	1,2	0,0	3,2	1,6	3,0	1,6	0,8	1,0	1,8	2,4
CEMAC	3,7	-0,5	0,8	1,6	3,0	-0,0	2,3	-0,3	-2,8	-2,4	-0,6	0,9
UEMOA	0,6	0,1	1,6	-1,5	3,4	3,2	3,7	3,3	3,8	3,6	3,5	3,4
COMESA (pays membres d'AfSS)	3,5	3,2	5,7	4,9	3,3	3,8	3,9	3,6	2,3	3,4	3,1	3,5
CAE-5	3,2	2,3	4,7	4,1	1,6	3,5	3,2	3,5	2,8	2,2	3,2	3,6
CEDEAO	3,9	4,1	6,8	2,2	2,3	3,0	3,2	0,4	-2,2	-0,1	0,6	0,6
Union douanière d'Afrique australe	3,5	-2,9	2,0	2,0	1,0	1,5	0,6	-0,2	-0,8	-0,3	0,1	0,3
SADC	4,4	-1,3	2,4	2,5	1,8	2,4	1,6	0,6	-0,3	0,1	0,6	0,9

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS4. Prix à la consommation
(Pourcentage moyen de variation annuelle)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	5,5	7,1	4,3	5,0	5,6	5,8	6,1	4,6	6,3	5,3	5,3	5,3
Angola	20,9	13,7	14,5	13,5	10,3	8,8	7,3	10,3	32,4	31,7	27,9	17,0
Bénin	3,9	0,4	2,2	2,7	6,7	1,0	-1,1	0,3	-0,8	0,1	2,9	2,9
Botswana	9,4	8,1	6,9	8,5	7,5	5,9	4,4	3,1	2,8	3,3	3,7	3,8
Burkina Faso	3,8	0,9	-0,6	2,8	3,8	0,5	-0,3	0,9	-0,2	0,4	2,0	2,0
Burundi	11,4	10,6	6,5	9,6	18,2	7,9	4,4	5,6	5,5	16,6	12,7	22,1
Cabo Verde	2,9	1,0	2,1	4,5	2,5	1,5	-0,2	0,1	-1,4	0,8	1,0	1,5
Cameroun	2,7	3,0	1,3	2,9	2,4	2,1	1,9	2,7	0,9	0,6	1,1	1,3
Comores	4,0	4,8	3,9	2,2	5,9	1,6	1,3	2,0	1,8	1,0	2,0	2,0
Congo, Rép. du	3,7	4,3	0,4	1,8	5,0	4,6	0,9	3,2	3,2	0,5	1,5	1,6
Congo, Rép. dém. du	14,6	46,1	23,5	14,9	0,9	0,9	1,2	1,0	18,2	41,5	25,8	13,7
Côte d'Ivoire	3,2	1,0	1,4	4,9	1,3	2,6	0,4	1,2	0,7	0,8	1,7	2,0
Érythrée	16,4	33,0	11,2	3,9	6,0	6,5	10,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Éthiopie	18,0	8,5	8,1	33,2	24,1	8,1	7,4	10,1	7,3	9,9	11,2	8,6
Gabon	0,9	1,9	1,4	1,3	2,7	0,5	4,5	-0,1	2,1	3,0	2,8	2,5
Gambie	6,2	4,6	5,0	4,8	4,6	5,2	6,3	6,8	7,2	8,0	5,8	5,0
Ghana	13,3	13,1	6,7	7,7	7,1	11,7	15,5	17,2	17,5	12,4	8,7	8,0
Guinée	25,0	4,7	15,5	21,4	15,2	11,9	9,7	8,2	8,2	8,9	8,2	8,0
Guinée-Bissau	4,2	-1,6	1,1	5,1	2,1	0,8	-1,0	1,5	1,5	1,1	2,0	2,2
Guinée équatoriale	4,4	5,7	5,3	4,8	3,4	3,2	4,3	1,7	1,4	0,7	0,6	2,8
Kenya	8,3	10,6	4,3	14,0	9,4	5,7	6,9	6,6	6,3	8,0	4,8	5,0
Lesotho	6,9	5,8	3,3	6,0	5,5	5,0	4,6	4,3	6,2	5,6	5,5	5,5
Libéria	9,8	7,4	7,3	8,5	6,8	7,6	9,9	7,7	8,8	12,4	11,7	10,5
Madagascar	12,5	9,0	9,2	9,5	5,7	5,8	6,1	7,4	6,7	8,1	7,8	6,8
Malawi	11,5	8,4	7,4	7,6	21,3	28,3	23,8	21,9	21,7	11,5	10,4	7,6
Mali	3,1	2,2	1,3	3,1	5,3	-0,6	0,9	1,4	-1,8	1,8	1,4	1,7
Maurice	7,4	2,5	2,9	6,5	3,9	3,5	3,2	1,3	1,0	3,7	5,1	4,5
Mozambique	10,2	3,3	12,7	10,4	2,1	4,2	2,3	2,4	19,2	15,3	6,7	5,7
Namibie	5,4	9,5	4,9	5,0	6,7	5,6	5,3	3,4	6,7	6,1	5,8	5,8
Niger	4,0	4,3	-2,8	2,9	0,5	2,3	-0,9	1,0	0,2	2,4	3,9	2,0
Nigéria	11,6	12,5	13,7	10,8	12,2	8,5	8,0	9,0	15,7	16,5	14,0	14,8
Ouganda	7,5	13,0	3,7	15,0	12,7	4,9	3,1	5,4	5,5	5,6	3,6	4,3
République centrafricaine	3,5	3,5	1,5	1,2	5,9	6,6	11,6	4,5	4,6	3,8	3,5	3,2
Rwanda	10,9	10,3	2,3	5,7	6,3	4,2	1,8	2,5	5,7	4,8	2,8	5,0
São Tomé-et-Príncipe	20,8	17,0	13,3	14,3	10,6	8,1	7,0	5,3	4,6	5,5	5,4	4,7
Sénégal	3,3	-2,2	1,2	3,4	1,4	0,7	-1,1	0,1	0,9	1,4	1,5	1,5
Seychelles	9,0	31,8	-2,4	2,6	7,1	4,3	1,4	4,0	-1,0	2,9	3,8	3,0
Sierra Leone	12,5	9,2	17,8	18,5	13,8	9,8	8,3	9,0	11,5	18,0	13,9	11,2
Soudan du Sud	45,1	-0,0	1,7	52,8	379,8	187,9	104,1	108,2
Swaziland	6,2	7,4	4,5	6,1	8,9	5,6	5,7	5,0	8,0	6,3	5,4	5,4
Tanzanie	6,6	12,1	7,2	12,7	16,0	7,9	6,1	5,6	5,2	5,3	4,8	5,0
Tchad	1,5	10,1	-2,1	1,9	7,7	0,2	1,7	6,8	-1,1	-0,9	2,1	2,6
Togo	3,8	3,7	1,4	3,6	2,6	1,8	0,2	1,8	0,9	-0,7	0,4	1,2
Zambie	13,7	13,4	8,5	8,7	6,6	7,0	7,8	10,1	17,9	6,6	8,2	8,0
Zimbabwe ¹	39,9	6,2	3,0	3,5	3,7	1,6	-0,2	-2,4	-1,6	1,3	5,2	6,3
Afrique subsaharienne	8,8	9,8	8,1	9,4	9,2	6,6	6,3	7,0	11,3	11,0	9,5	8,9
<i>Médiane</i>	7,2	7,3	4,3	5,4	6,0	4,9	4,4	4,3	5,5	5,3	5,1	5,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	9,2	9,4	6,5	10,6	9,1	5,7	5,3	6,7	10,7	10,3	8,7	7,1
Pays exportateurs de pétrole	10,9	11,4	12,0	9,9	11,1	7,5	7,1	8,8	17,7	17,2	14,6	13,9
Hors Nigéria	9,0	8,6	7,3	7,5	8,3	4,8	4,6	8,4	23,2	19,1	16,1	11,6
Pays importateurs de pétrole	7,7	8,6	5,4	9,0	7,9	5,9	5,7	5,6	6,9	7,1	6,3	5,7
Hors Afrique du Sud	9,3	9,7	6,2	11,6	9,3	6,0	5,5	6,1	7,2	8,0	6,8	5,9
Pays à revenu intermédiaire	8,6	9,5	8,5	8,3	8,4	6,9	6,8	7,1	11,6	11,1	9,7	9,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	8,8	8,3	6,1	8,3	6,4	5,9	6,0	6,7	11,1	9,8	8,4	6,6
Pays à faible revenu	9,8	10,8	6,9	13,4	12,2	5,4	4,5	6,6	10,3	10,9	8,9	7,6
Hors pays en situation de fragilité	9,4	8,9	5,8	16,6	14,4	6,0	4,6	5,9	6,0	6,8	6,5	5,8
Pays en situation de fragilité	8,3	10,4	6,7	7,4	7,4	4,2	3,4	6,2	13,3	13,3	10,1	8,4
Zone franc	3,0	2,7	1,1	3,2	3,3	1,7	1,2	1,8	0,6	0,9	1,7	1,9
CEMAC	2,7	4,5	1,5	2,7	3,8	2,2	2,7	2,7	1,3	0,9	1,6	1,9
UEMOA	3,4	0,9	0,8	3,6	2,8	1,3	-0,1	1,0	0,1	1,0	1,9	1,9
COMESA (pays membres d'AfSS)	11,5	13,0	7,3	15,4	11,3	6,1	5,8	6,7	8,4	10,3	8,8	7,3
CAE-5	7,8	11,6	5,1	13,2	12,3	6,3	5,5	5,7	5,7	6,5	4,6	5,1
CEDEAO	10,3	10,3	11,1	9,6	10,3	7,6	7,3	8,2	12,8	13,1	11,1	11,4
Union douanière d'Afrique australe	5,7	7,2	4,4	5,1	5,8	5,8	6,0	4,5	6,2	5,2	5,2	5,3
SADC	7,9	9,8	6,9	7,6	7,1	6,3	6,0	5,5	10,4	10,1	9,0	7,2

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS5. Prix à la consommation
(Fin de période, variation en pourcentage)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	6,4	6,3	3,5	6,2	5,7	5,4	5,3	5,3	6,7	4,7	5,6	5,3
Angola	17,3	14,0	15,3	11,4	9,0	7,7	7,5	14,3	41,9	26,3	24,6	15,0
Bénin	4,1	-0,5	4,0	1,8	6,8	-1,8	-0,8	2,3	-2,7	3,0	2,8	3,0
Botswana	9,9	5,8	7,4	9,2	7,4	4,1	3,8	3,1	3,0	2,9	3,5	3,7
Burkina Faso	4,1	-1,8	-0,3	5,1	1,7	0,1	-0,1	1,3	-1,6	2,1	2,0	2,0
Burundi	12,5	4,6	4,1	14,9	11,8	9,0	3,7	7,1	9,5	10,5	18,9	24,7
Cabo Verde	3,5	-0,4	3,4	3,6	4,1	0,1	-0,4	-0,5	-0,3	0,3	1,0	1,5
Cameroun	3,1	0,9	2,6	2,7	2,5	1,7	2,6	1,5	0,3	0,8	1,1	1,3
Comores	4,4	2,2	6,7	4,9	1,0	3,5	0,0	2,0	0,8	2,9	3,5	2,0
Congo, Rép. du	6,0	-1,8	2,6	1,8	7,5	2,1	0,5	4,1	-0,0	1,8	1,8	1,9
Congo, Rép. dém. du	17,2	53,4	9,8	8,7	2,8	1,1	1,0	0,9	23,6	55,0	29,5	15,8
Côte d'Ivoire	3,9	-1,7	5,1	2,0	3,4	0,4	0,9	1,4	-0,2	1,1	2,0	2,0
Érythrée	17,5	22,2	14,2	12,3	2,9	9,5	10,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Éthiopie	19,3	7,1	14,6	35,9	15,0	7,7	7,1	10,0	6,7	13,6	10,0	8,0
Gabon	1,1	0,9	0,7	2,3	2,2	3,3	1,7	-1,2	4,1	3,0	2,8	2,5
Gambie	5,2	2,7	5,8	4,4	4,9	5,6	6,9	6,7	7,9	6,9	5,1	4,8
Ghana	13,7	9,5	6,9	8,4	8,1	13,5	17,0	17,7	15,4	11,8	8,0	8,0
Guinée	24,6	7,9	20,8	19,0	12,8	10,5	9,0	7,3	8,7	9,5	8,0	8,0
Guinée-Bissau	4,9	-6,4	5,7	3,4	1,6	-0,1	-0,1	2,4	1,6	-1,3	2,0	2,3
Guinée équatoriale	4,3	5,0	5,4	4,9	2,6	4,9	2,6	1,6	2,0	-0,2	1,3	4,0
Kenya	9,0	8,0	5,8	18,9	3,2	7,1	6,0	8,0	6,3	4,5	5,1	5,0
Lesotho	7,2	3,5	3,6	7,2	5,0	5,5	2,0	7,5	4,4	6,0	5,5	5,5
Libéria	9,5	9,7	6,6	11,4	7,7	8,5	7,7	8,0	12,5	13,9	11,0	10,0
Madagascar	13,6	8,0	10,2	6,9	5,8	6,3	6,0	7,6	7,0	8,1	7,9	6,2
Malawi	11,6	7,6	6,3	9,8	34,6	23,5	24,2	24,9	20,0	7,1	9,0	7,5
Mali	3,7	1,7	1,9	5,3	2,4	0,0	1,2	1,0	-0,8	1,1	1,6	1,7
Maurice	7,3	1,5	6,1	4,9	3,2	4,1	0,2	1,3	2,3	4,2	5,9	4,7
Mozambique	9,2	4,2	16,6	5,5	2,2	3,0	1,1	11,1	21,1	7,2	6,5	5,5
Namibie	6,1	7,9	3,1	7,4	6,4	4,9	4,6	3,7	7,3	5,2	5,7	5,8
Niger	5,3	-3,1	1,4	1,4	0,7	1,1	-0,6	2,2	-2,2	4,8	1,9	2,1
Nigéria	10,3	13,9	11,8	10,3	12,0	8,0	8,0	9,6	18,5	15,4	14,5	16,6
Ouganda	8,4	10,9	1,5	23,7	4,3	5,5	2,1	8,4	5,7	3,3	4,0	4,5
République centrafricaine	4,7	-1,2	2,3	4,3	5,9	5,9	9,7	4,8	4,7	3,6	3,6	3,4
Rwanda	11,4	5,7	0,2	8,3	3,9	3,6	2,1	4,5	7,3	0,7	5,0	5,0
São Tomé-et-Principe	21,9	16,1	12,9	11,9	10,4	7,1	6,4	4,0	5,1	5,8	5,0	4,5
Sénégal	3,8	-4,5	4,3	2,7	1,1	-0,1	-0,8	0,4	2,1	0,3	1,5	1,5
Seychelles	16,1	-2,5	0,4	5,5	5,8	3,4	0,5	3,2	-0,2	3,5	3,8	3,3
Sierra Leone	12,4	10,8	18,4	16,9	12,0	8,5	9,8	10,1	17,4	13,8	13,0	9,9
Soudan du Sud	25,2	-8,8	9,9	109,9	479,7	117,7	96,4	125,1
Swaziland	7,7	4,5	4,5	7,8	8,3	4,4	6,2	4,9	9,0	4,7	6,0	4,9
Tanzanie	7,1	12,2	5,6	19,8	12,1	5,6	4,8	6,8	5,0	4,0	5,0	5,0
Tchad	3,3	4,7	-2,2	10,7	2,1	0,9	3,7	4,1	-4,9	7,2	-2,3	5,4
Togo	4,9	0,6	3,8	1,5	2,8	-0,4	1,8	1,6	0,5	-1,6	2,4	0,2
Zambie	13,4	9,9	7,9	7,2	7,3	7,1	7,9	21,1	7,5	6,1	8,0	8,0
Zimbabwe ¹	...	-7,7	3,2	4,9	2,9	0,3	-0,8	-2,5	-0,9	3,5	7,9	4,9
Afrique subsaharienne	8,9	9,1	7,7	10,0	8,2	6,1	6,1	8,1	12,5	10,3	9,6	9,3
<i>Médiane</i>	7,3	4,7	5,3	7,0	5,0	4,4	3,7	4,5	5,1	4,7	5,1	4,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	9,6	7,6	7,1	11,8	6,9	5,2	5,2	8,5	11,3	9,6	8,4	7,0
Pays exportateurs de pétrole	9,8	12,0	10,8	9,5	10,5	6,8	7,1	10,1	21,0	15,6	14,4	15,1
Hors Nigéria	8,4	7,3	8,0	7,3	6,6	4,0	5,0	11,6	27,8	16,1	14,3	11,4
Pays importateurs de pétrole	8,4	7,1	5,5	10,4	6,5	5,5	5,3	6,7	6,8	6,8	6,5	5,7
Hors Afrique du Sud	10,0	7,7	6,8	13,3	7,0	5,6	5,2	7,5	6,9	7,9	6,9	5,9
Pays à revenu intermédiaire	8,5	9,1	7,8	8,5	8,1	6,6	6,6	8,0	12,9	10,0	9,8	9,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	8,8	6,2	7,2	8,4	5,5	5,9	5,9	8,4	11,6	8,2	7,9	6,3
Pays à faible revenu	10,7	9,3	7,1	15,9	8,5	4,4	4,4	8,6	11,0	11,2	8,9	7,7
Hors pays en situation de fragilité	10,1	7,5	7,1	20,6	9,1	5,0	3,9	7,5	5,7	6,9	6,2	5,6
Pays en situation de fragilité	9,3	8,2	6,4	7,0	6,9	2,9	4,1	8,1	14,7	14,0	10,4	9,0
Zone franc	3,7	0,1	2,8	3,5	2,9	1,2	1,3	1,6	-0,1	1,7	1,6	2,1
CEMAC	3,4	1,9	2,2	4,0	3,2	2,5	2,4	1,9	0,5	2,0	1,1	2,5
UEMOA	4,0	-1,6	3,3	3,0	2,7	0,0	0,3	1,3	-0,5	1,4	2,0	1,9
COMESA (pays membres d'AfSS)	12,5	10,7	7,5	17,6	7,4	6,3	5,3	8,5	7,9	10,8	9,1	7,2
CAE-5	8,4	9,9	4,4	19,6	6,6	6,1	4,5	7,5	5,9	4,0	5,0	5,2
CEDEAO	9,6	10,7	10,2	9,1	10,2	7,1	7,4	8,7	14,6	12,3	11,3	12,6
Union douanière d'Afrique australe	6,5	6,3	3,6	6,3	5,8	5,3	5,2	5,1	6,6	4,7	5,5	5,2
SADC	8,4	9,0	6,1	8,2	6,9	5,6	5,3	7,2	11,5	9,3	9,0	7,0

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS6. Investissement total
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	20,2	20,7	19,5	19,7	20,0	21,2	20,5	21,0	19,4	18,6	18,7	18,8
Angola	27,7	42,8	28,2	26,4	26,7	26,1	27,5	34,5	26,9	26,5	24,9	26,5
Bénin	20,7	21,9	23,1	24,1	22,6	27,8	28,6	25,6	24,6	28,4	28,3	26,3
Botswana	30,0	37,3	38,1	38,6	38,8	32,7	27,9	32,0	28,6	28,1	29,9	30,6
Burkina Faso	18,5	17,9	18,0	15,4	14,9	18,7	21,5	13,8	15,8	17,7	16,7	17,0
Burundi	14,6	14,2	15,1	14,7	14,3	15,4	15,9	11,0	9,0	7,0	6,0	5,0
Cabo Verde	40,8	43,8	47,6	47,5	37,2	31,6	37,0	38,8	37,4	38,4	36,0	37,8
Cameroun	20,9	29,1	28,0	28,0	27,9	28,3	29,3	27,7	27,5	26,2	26,2	26,4
Comores	10,7	12,4	15,4	14,9	16,8	20,4	18,5	18,4	21,0	21,2	21,2	21,1
Congo, Rép. du	24,4	27,9	22,2	25,7	31,0	33,0	48,0	47,2	46,3	23,7	19,2	18,7
Congo, Rép. dém. du	11,0	13,9	13,7	10,1	14,2	16,8	22,8	20,2	11,8	12,0	12,2	13,2
Côte d'Ivoire	10,0	8,7	13,4	4,0	16,1	20,7	19,7	20,1	20,7	21,1	22,6	24,0
Érythrée	15,9	9,3	9,3	10,0	9,5	9,3	8,5	8,1	8,1	7,8	7,2	7,0
Éthiopie ¹	22,7	24,7	25,5	32,1	37,1	34,1	38,0	39,4	38,0	39,0	37,7	38,6
Gabon	25,4	29,1	26,1	23,8	29,1	33,3	35,9	34,8	34,2	31,5	30,9	31,8
Gambie	21,1	19,6	21,3	18,9	27,8	20,0	20,9	19,7	18,7	27,7	30,5	27,3
Ghana	22,2	21,4	25,9	12,8	17,0	13,3	18,8	16,7	14,5	13,6	14,2	15,3
Guinée	12,0	6,3	5,5	9,1	14,7	11,6	6,4	7,3	25,2	22,3	17,9	13,8
Guinée-Bissau	11,0	10,8	10,8	9,9	6,7	7,2	11,4	8,2	8,0	8,8	11,6	11,8
Guinée équatoriale	29,5	39,4	38,1	32,0	41,1	30,3	29,5	21,7	10,4	7,0	7,5	22,8
Kenya	18,9	19,3	20,7	21,7	21,5	20,1	22,4	17,7	14,9	17,0	18,1	19,1
Lesotho	22,6	27,9	26,8	25,2	31,4	30,2	30,7	28,7	27,9	32,3	37,1	35,4
Libéria ²
Madagascar	29,7	35,6	23,4	17,6	17,6	15,9	15,6	13,1	15,3	15,9	17,4	19,8
Malawi	19,4	24,4	22,8	12,4	12,0	12,7	12,0	12,2	10,8	13,7	13,4	12,9
Mali	22,4	22,0	24,0	19,7	17,2	17,8	20,4	18,4	18,6	18,9	19,6	19,5
Maurice	25,6	21,3	23,7	26,0	24,8	25,2	23,0	21,2	20,4	20,5	20,6	20,7
Mozambique	15,1	14,6	18,3	25,7	47,4	54,5	55,4	45,3	42,7	44,0	54,7	86,3
Namibie	23,7	24,7	22,9	18,9	25,6	21,2	34,8	32,9	25,6	22,7	23,5	23,7
Niger	23,2	32,1	49,5	43,9	39,5	40,2	39,3	42,5	37,0	36,6	38,3	38,9
Nigéria	16,5	19,4	17,3	16,2	14,9	14,9	15,8	15,5	12,6	12,9	13,2	13,4
Ouganda	29,3	27,1	26,7	28,7	28,4	27,4	25,7	24,8	24,4	25,0	27,6	30,7
République centrafricaine	10,1	13,2	14,3	12,2	15,0	8,7	10,2	13,9	13,7	13,2	14,0	14,6
Rwanda	18,1	23,4	23,0	23,5	25,8	26,5	25,3	26,5	25,9	23,4	24,9	25,9
São Tomé-et-Príncipe	41,6	38,9	55,9	44,6	35,6	28,2	25,2	32,1	27,7	32,2	22,3	22,7
Sénégal	26,3	22,1	22,1	25,6	29,3	27,5	24,5	25,2	26,9	26,3	27,6	27,6
Seychelles	28,6	27,3	36,6	35,4	38,1	38,5	37,7	33,8	30,2	30,7	29,9	30,9
Sierra Leone	10,2	10,0	31,1	41,9	27,9	12,7	13,1	13,8	12,3	19,1	18,4	17,8
Soudan du Sud	5,5	10,7	12,8	20,6	14,5	17,3	8,4	6,3	6,7
Swaziland	16,6	15,2	14,3	12,8	12,1	12,7	12,9	12,1	11,7	11,7	12,0	11,6
Tanzanie	26,3	25,1	27,3	33,2	28,5	30,3	30,1	27,2	24,6	27,9	30,0	30,8
Tchad	22,5	30,1	34,4	28,4	31,4	27,4	30,4	26,9	16,7	21,2	22,8	24,0
Togo	21,3	21,1	21,6	25,7	23,3	29,6	27,9	32,2	31,1	23,4	27,7	26,2
Zambie	33,2	30,3	29,9	33,6	31,8	34,0	34,0	42,8	41,8	41,9	43,1	42,5
Zimbabwe ²	...	14,7	22,4	20,3	12,0	11,5	11,9	12,6	15,6	19,6	18,8	18,2
Afrique subsaharienne	20,3	22,6	21,3	20,5	21,1	22,1	22,0	22,0	19,8	19,9	20,4	21,4
<i>Médiane</i>	21,7	22,0	23,0	23,6	25,2	23,2	23,8	21,5	20,8	21,8	21,7	22,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	22,6	25,6	24,8	23,7	25,7	25,1	26,9	26,5	24,4	24,5	25,1	26,7
Pays exportateurs de pétrole	19,1	24,3	20,4	18,7	18,7	18,4	19,7	19,9	16,4	15,9	16,0	16,7
Hors Nigéria	25,5	36,6	29,0	25,0	28,5	27,3	30,0	31,4	26,6	24,1	23,3	25,2
Pays importateurs de pétrole	21,1	21,4	21,9	21,8	22,9	23,2	23,9	23,5	22,2	22,6	23,3	24,4
Hors Afrique du Sud	21,7	21,9	23,4	23,2	24,7	24,4	25,9	25,0	23,7	24,6	25,6	27,0
Pays à revenu intermédiaire	19,9	22,6	20,6	19,5	19,8	19,8	20,6	20,8	18,3	17,9	18,2	18,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	23,3	28,1	25,6	23,3	25,7	24,6	26,6	27,1	23,9	23,0	23,2	24,3
Pays à faible revenu	21,8	22,6	23,8	24,1	25,7	25,7	27,3	25,9	24,8	26,2	27,1	29,1
Hors pays en situation de fragilité	23,7	24,2	26,0	30,0	31,4	31,9	33,1	31,6	30,1	31,7	33,0	35,7
Pays en situation de fragilité	17,3	18,5	19,3	14,7	17,8	18,2	20,7	19,5	18,9	17,8	17,9	18,3
Zone franc	20,8	24,2	25,2	22,6	26,1	26,6	28,1	26,2	24,7	23,1	23,6	24,8
CEMAC	23,7	30,9	29,4	27,5	31,4	29,7	32,9	30,4	27,0	23,2	23,1	25,4
UEMOA	18,1	17,7	21,2	17,8	21,0	23,6	23,6	22,6	22,7	23,0	24,0	24,4
COMESA (pays membres d'AfSS)	22,5	23,0	23,0	24,2	24,9	24,4	26,1	25,8	24,3	25,5	26,0	27,1
CAE-5	23,3	23,1	24,2	27,1	25,4	25,4	25,8	22,9	20,8	22,7	24,5	25,8
CEDEAO	17,2	19,1	18,5	16,4	16,2	16,1	17,1	16,6	14,7	15,0	15,5	15,8
Union douanière d'Afrique australe	20,7	21,4	20,3	20,4	20,9	21,6	21,2	21,8	19,9	19,2	19,4	19,6
SADC	22,1	24,7	22,3	22,5	22,8	23,7	23,9	24,9	22,2	22,3	22,8	24,1

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS7. Épargne nationale brute
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	16,0	18,0	18,0	17,5	14,8	15,3	15,2	16,6	16,1	16,3	15,8	15,8
Angola	42,3	32,7	37,3	39,0	38,8	32,8	24,5	24,5	21,8	22,0	22,7	26,4
Bénin	14,0	13,6	14,9	16,8	15,1	20,4	20,0	16,6	15,2	19,0	19,8	18,4
Botswana	40,4	25,2	34,7	41,4	40,3	41,5	43,2	40,2	40,2	38,9	38,2	38,1
Burkina Faso	8,1	13,2	15,8	11,5	8,2	7,4	13,4	5,3	8,5	9,3	8,7	10,1
Burundi	1,5	9,2	3,7	1,0	-3,8	-4,3	-3,4	-6,7	-4,1	-5,7	-7,2	-6,9
Cabo Verde	31,3	29,2	35,2	31,2	24,6	26,8	27,9	35,6	34,7	29,6	26,5	27,8
Cameroun	19,5	25,9	25,5	25,2	24,6	24,8	25,3	23,9	24,3	23,7	23,7	24,1
Comores	4,4	5,5	15,0	8,9	11,3	13,3	12,2	17,8	13,6	16,4	14,2	12,6
Congo, Rép. du	27,7	13,3	29,6	39,7	48,8	46,8	49,3	-6,9	-27,8	11,1	22,2	23,5
Congo, Rép. dém. du	7,0	8,4	12,5	8,0	6,2	11,8	18,2	16,5	8,7	11,5	12,5	12,3
Côte d'Ivoire	11,1	15,4	15,3	14,4	14,9	19,4	21,2	19,5	19,6	19,9	21,1	22,7
Érythrée	12,8	1,6	3,2	13,2	12,2	12,9	12,5	6,8	6,0	5,5	5,7	4,8
Éthiopie ¹	19,7	15,4	24,5	33,1	31,2	28,1	30,7	32,4	32,7	32,1	31,2	32,3
Gabon	41,7	33,5	41,0	47,8	47,0	40,5	43,5	29,2	24,1	26,7	29,3	29,9
Gambie	12,6	7,1	5,0	7,3	20,8	9,7	10,0	4,7	9,9	13,4	12,0	10,3
Ghana	14,1	16,0	17,3	3,8	5,3	1,3	9,3	9,0	7,8	9,1	10,1	11,3
Guinée	8,1	0,6	-0,9	-9,3	-5,2	-1,0	-7,0	-8,1	-6,7	-0,7	-1,2	3,8
Guinée-Bissau	7,5	5,0	2,5	8,7	-1,7	2,6	12,0	10,5	9,3	8,9	8,4	9,2
Guinée équatoriale	36,0	29,7	17,8	26,4	40,0	27,8	25,2	4,0	-1,5	6,5	6,6	9,4
Kenya	16,3	14,9	14,8	12,5	13,1	11,3	12,0	10,9	9,8	10,6	12,0	13,5
Lesotho	37,6	29,5	17,9	11,7	23,0	24,6	25,8	24,2	20,5	25,4	25,0	23,3
Libéria
Madagascar	16,7	14,6	13,2	10,7	10,2	10,1	15,3	11,2	15,8	12,5	13,4	15,0
Malawi	12,8	20,5	26,2	3,8	2,8	4,3	3,7	2,8	-2,8	3,7	4,4	4,8
Mali	15,6	15,6	13,3	14,7	15,0	14,9	15,7	13,0	11,4	12,7	12,7	13,1
Maurice	20,0	15,0	14,3	13,2	18,5	19,0	17,0	16,3	16,3	13,5	12,3	11,0
Mozambique	9,4	4,4	8,1	4,4	14,9	11,5	17,2	5,0	3,4	27,9	37,8	41,7
Namibie	30,4	23,2	19,4	15,9	19,9	17,2	24,1	20,3	11,5	21,3	19,9	18,6
Niger	14,1	7,7	25,5	18,8	23,4	23,4	23,7	22,0	21,6	23,4	22,2	22,2
Nigéria	30,6	24,1	20,8	18,8	18,7	18,6	16,0	12,3	13,2	15,3	13,8	13,9
Ouganda	26,6	21,4	18,8	18,8	21,7	20,2	17,9	18,1	21,0	20,4	20,8	21,2
République centrafricaine	4,6	4,1	4,1	4,6	10,4	5,7	4,6	4,9	4,6	4,4	3,8	5,8
Rwanda	6,0	6,6	6,4	4,9	7,3	10,5	10,0	7,5	6,1	12,5	12,6	13,5
São Tomé-et-Príncipe	14,3	14,2	33,0	16,9	13,7	14,5	3,3	19,5	21,8	19,3	11,0	12,8
Sénégal	16,7	15,4	17,7	17,6	18,4	17,0	15,5	18,2	21,3	16,9	19,7	20,1
Seychelles	14,8	12,4	17,2	12,4	17,0	26,5	14,6	15,2	12,0	14,7	15,5	17,0
Sierra Leone	4,5	-1,7	9,6	-16,9	-4,0	-4,8	-7,2	-5,9	-6,4	-0,8	1,8	-2,8
Soudan du Sud	23,3	-5,2	8,9	18,9	7,3	19,0	2,5	0,2	2,4
Swaziland	15,2	6,4	3,2	9,1	16,9	19,6	20,1	17,5	28,4	26,3	27,4	26,6
Tanzanie	20,9	18,3	21,2	21,6	19,3	14,9	21,8	24,9	23,1	24,1	24,6	24,8
Tchad	23,0	21,9	25,9	22,6	23,6	18,2	21,5	13,3	7,5	16,0	18,5	18,5
Togo	13,2	15,9	15,8	17,9	15,7	16,4	17,9	21,2	21,5	15,2	19,9	19,8
Zambie	32,1	36,2	37,4	38,3	37,1	33,4	36,1	38,9	37,3	38,6	40,5	40,6
Zimbabwe ³	...	5,6	21,2	22,0	6,5	5,6	7,2	8,0	19,1	24,8	23,6	23,1
Afrique subsaharienne	22,6	20,3	20,5	19,6	19,1	18,3	18,2	16,1	15,9	17,6	17,5	18,2
<i>Médiane</i>	15,4	15,0	17,3	15,3	15,4	15,9	17,1	15,8	14,4	15,7	15,7	16,4
Hors Afrique du Sud et Nigéria	21,6	19,1	21,6	21,1	21,3	19,4	20,9	18,4	17,5	19,4	20,3	21,4
Pays exportateurs de pétrole	31,5	25,4	23,8	23,0	23,1	21,8	19,2	14,2	14,0	16,5	15,8	16,5
Hors Nigéria	33,8	28,9	31,7	33,4	34,5	30,0	27,5	19,0	16,1	19,6	21,2	23,4
Pays importateurs de pétrole	16,9	16,7	18,1	17,0	16,1	15,7	17,4	17,6	17,3	18,3	18,7	19,2
Hors Afrique du Sud	17,6	15,8	18,2	16,8	16,9	15,9	18,7	18,2	17,9	19,4	20,1	20,9
Pays à revenu intermédiaire	24,2	22,0	21,3	20,2	19,9	19,1	18,1	15,7	15,4	16,9	16,6	17,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	25,7	23,3	24,9	24,4	25,8	23,0	23,0	19,2	17,3	19,2	20,3	21,6
Pays à faible revenu	16,2	13,9	17,5	17,5	16,1	15,4	18,5	17,5	17,7	19,7	20,3	21,1
Hors pays en situation de fragilité	18,6	15,6	19,7	21,6	21,7	19,5	22,6	22,5	22,6	24,8	25,3	26,1
Pays en situation de fragilité	13,4	12,2	15,6	14,2	12,0	13,7	16,3	10,0	8,7	12,6	14,0	14,8
Zone franc	20,0	19,6	21,1	22,6	24,5	23,1	24,3	15,9	14,1	17,7	19,3	20,1
CEMAC	27,5	25,2	26,5	30,2	34,0	29,7	30,7	15,4	10,7	18,8	21,3	22,2
UEMOA	12,9	14,3	16,0	15,3	15,1	16,8	18,3	16,4	17,0	16,9	17,9	18,6
COMESA (pays membres d'AfSS)	18,2	16,4	19,0	19,4	18,8	18,0	19,7	19,6	19,8	20,6	21,0	21,8
CAE-5	19,1	16,9	17,2	16,3	16,4	14,0	16,3	16,8	16,4	17,3	18,0	18,8
CEDEAO	25,5	21,3	19,4	16,4	16,6	16,5	15,3	12,3	13,0	14,7	13,9	14,3
Union douanière d'Afrique australe	17,4	18,3	18,5	18,3	16,1	16,6	16,9	17,8	17,2	17,7	17,2	17,1
SADC	20,2	19,8	21,4	20,9	19,3	18,5	18,8	19,3	18,3	19,6	19,9	20,4

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS8. Solde budgétaire global, dons compris
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	0,1	-5,2	-5,0	-4,1	-4,4	-4,3	-4,3	-4,8	-4,1	-4,5	-4,2	-4,1
Angola	4,6	-7,4	3,4	8,7	4,6	-0,3	-6,6	-3,3	-4,8	-5,6	-1,7	-2,2
Bénin	-0,6	-3,1	-0,4	-1,3	-0,3	-1,9	-2,3	-7,6	-5,9	-5,8	-4,7	-2,0
Botswana	4,5	-13,6	-7,9	-0,1	0,9	5,6	3,7	-4,6	-1,1	0,4	-1,2	1,1
Burkina Faso	-0,8	-4,7	-4,6	-2,3	-3,1	-4,0	-2,0	-2,4	-3,5	-8,2	-5,0	-3,0
Burundi	-8,2	-5,1	-3,6	-3,5	-3,8	-1,8	-3,6	-5,3	-6,2	-8,4	-9,3	-9,6
Cabo Verde	-3,4	-5,8	-10,5	-7,7	-10,3	-9,3	-7,6	-4,6	-3,1	-3,0	-3,2	-5,9
Cameroun	7,8	-0,0	-1,0	-2,4	-1,4	-3,7	-4,2	-4,4	-6,2	-4,3	-2,2	-1,8
Comores	-1,7	0,6	7,0	1,4	3,3	17,8	-0,5	4,3	-7,3	-3,1	-2,8	-3,6
Congo, Rép. du	14,6	4,9	15,5	15,4	7,5	-5,0	-16,7	-27,2	-22,6	-7,2	3,9	5,0
Congo, Rép. dém. du	0,1	1,0	-0,9	-0,9	2,0	2,0	0,1	-0,2	-1,0	-2,5	0,1	0,1
Côte d'Ivoire	-1,0	-1,4	-1,8	-4,0	-3,1	-2,2	-2,2	-2,8	-3,9	-4,3	-3,7	-3,0
Érythrée	-17,9	-14,7	-16,9	-16,1	-15,7	-15,5	-14,8	-14,8	-14,7	-14,5	-13,2	-12,9
Éthiopie ¹	-3,4	-0,9	-1,3	-1,6	-1,2	-1,9	-2,6	-1,9	-2,3	-3,3	-2,5	-2,4
Gabon	8,5	6,8	2,7	1,7	6,2	-3,1	6,0	-1,1	-4,7	-1,8	0,8	1,0
Gambie	-3,2	-2,7	-4,7	-4,7	-4,4	-8,5	-5,8	-8,1	-9,7	-3,9	-2,2	-2,4
Ghana	-5,2	-7,2	-10,1	-7,4	-11,3	-12,0	-10,9	-5,4	-8,9	-5,0	-5,0	-3,6
Guinée	-1,1	-4,9	-9,6	-0,9	-2,5	-3,9	-3,2	-6,9	-0,1	-0,3	-2,1	-2,0
Guinée-Bissau	-5,4	2,9	-0,2	-1,4	-2,3	-1,8	-2,6	-3,0	-4,7	-1,5	-2,2	-2,3
Guinée équatoriale	16,3	-6,5	-4,5	0,8	-7,2	-4,4	-7,6	-16,3	-12,0	-2,9	-1,1	-0,4
Kenya	-1,9	-4,3	-4,4	-4,1	-5,0	-5,7	-7,4	-8,1	-8,3	-8,5	-7,5	-6,2
Lesotho	7,6	-2,9	-3,8	-8,9	4,5	-1,7	0,3	-1,0	-6,3	-6,5	-5,3	-4,9
Libéria	-1,1	-11,2	-6,9	-4,2	-2,9	-5,9	-3,1	-4,4	-3,7	-4,5	-4,1	-4,0
Madagascar	-2,6	-2,5	-0,9	-2,4	-2,6	-4,0	-2,3	-3,3	-1,3	-3,5	-3,0	-5,1
Malawi	-2,3	-3,6	1,8	-4,1	-1,8	-6,4	-4,8	-6,2	-7,3	-6,8	-2,8	-3,7
Mali	3,6	-3,7	-2,6	-3,4	-1,0	-2,4	-2,9	-1,8	-3,9	-2,9	-3,3	-3,0
Maurice	-3,8	-3,5	-3,2	-3,2	-1,8	-3,5	-3,2	-3,5	-3,6	-3,3	-3,4	-3,3
Mozambique	-2,9	-4,9	-3,8	-4,8	-3,9	-2,7	-10,7	-7,2	-6,2	-5,5	-7,5	-10,8
Namibie	2,0	-0,1	-4,6	-7,0	-2,4	-3,3	-6,0	-8,2	-9,1	-6,1	-7,7	-9,5
Niger	7,1	-5,3	-2,4	-1,5	-1,1	-2,6	-8,0	-9,1	-6,1	-5,1	-6,1	-5,8
Nigéria	4,7	-5,4	-4,2	0,4	0,2	-2,3	-2,1	-3,5	-3,9	-5,8	-4,8	-4,6
Ouganda	-0,8	-2,1	-5,7	-2,7	-3,0	-4,0	-4,7	-4,6	-4,9	-3,2	-5,3	-6,5
République centrafricaine	0,5	-0,6	-1,5	-2,4	-0,0	-6,5	3,0	-0,6	1,6	-1,4	1,5	0,3
Rwanda	0,6	0,3	-0,7	-0,9	-2,5	-1,3	-4,0	-2,8	-2,3	-2,5	-2,0	-2,0
São Tomé-et-Príncipe	30,7	-19,3	-11,7	-12,5	-11,2	1,9	-5,3	-6,3	-2,7	-2,6	-2,4	-2,8
Sénégal	-2,5	-4,6	-4,9	-6,1	-5,2	-5,5	-5,0	-4,8	-4,2	-4,5	-3,5	-3,0
Seychelles	-0,7	4,8	0,5	3,4	2,9	0,4	3,7	1,9	0,2	1,0	0,6	1,1
Sierra Leone	2,2	-2,3	-5,0	-4,5	-5,2	-2,4	-3,6	-4,5	-8,5	-9,2	-8,2	-6,5
Soudan du Sud	4,6	-14,8	-3,5	-9,2	-20,3	-21,3	-2,9	-4,8	-4,0
Swaziland	1,3	-2,9	-9,0	-3,8	3,5	0,8	-1,1	-4,5	-10,4	-7,9	-7,4	-6,0
Tanzanie	-2,5	-4,5	-4,8	-3,6	-4,1	-3,9	-3,0	-3,3	-2,2	-2,7	-4,4	-4,6
Tchad	1,2	-9,2	-4,2	2,4	0,5	-2,1	-4,2	-4,4	-2,0	-0,9	0,9	-0,1
Togo	-1,5	-3,7	-2,3	-6,3	-6,5	-5,2	-6,8	-8,8	-9,6	-0,5	-3,2	-0,7
Zambie	2,1	-2,1	-2,4	-1,8	-2,8	-6,2	-5,7	-9,3	-5,8	-7,3	-7,8	-7,4
Zimbabwe ²	-3,5	-2,0	0,7	-0,5	0,0	-1,7	-1,4	-1,0	-8,4	-9,6	-3,1	-1,9
Afrique subsaharienne	1,7	-4,6	-3,6	-1,2	-1,8	-3,2	-3,8	-4,5	-4,6	-5,0	-4,0	-3,9
<i>Médiane</i>	-0,8	-3,5	-3,7	-2,4	-2,5	-3,3	-3,6	-4,5	-4,8	-4,3	-3,3	-3,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	1,2	-3,7	-2,1	-0,4	-1,7	-3,3	-4,8	-5,0	-5,2	-4,8	-3,6	-3,4
Pays exportateurs de pétrole	5,5	-5,0	-2,2	2,2	0,7	-2,2	-3,3	-4,3	-4,7	-5,4	-3,6	-3,6
Hors Nigéria	7,1	-4,1	2,3	5,6	1,7	-1,9	-6,0	-6,4	-6,4	-4,8	-1,2	-1,3
Pays importateurs de pétrole	-0,6	-4,3	-4,5	-3,8	-3,8	-4,0	-4,3	-4,6	-4,5	-4,7	-4,3	-4,1
Hors Afrique du Sud	-1,2	-3,5	-4,0	-3,5	-3,3	-3,9	-4,3	-4,5	-4,8	-4,8	-4,4	-4,0
Pays à revenu intermédiaire	2,3	-4,9	-3,7	-1,1	-1,7	-3,3	-3,8	-4,6	-4,9	-5,3	-4,2	-4,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	2,7	-4,1	-1,5	0,6	-1,1	-3,7	-5,7	-5,8	-6,4	-5,4	-3,8	-3,3
Pays à faible revenu	-1,3	-3,1	-3,0	-1,9	-2,5	-2,6	-3,7	-4,1	-3,7	-3,9	-3,4	-3,5
Hors pays en situation de fragilité	-1,6	-2,9	-3,4	-2,6	-2,6	-3,0	-4,0	-3,6	-3,2	-3,7	-4,0	-4,1
Pays en situation de fragilité	0,4	-2,3	-0,7	-0,1	-1,7	-2,4	-4,0	-5,4	-5,0	-4,4	-2,5	-2,3
Zone franc	4,7	-2,0	-0,8	-0,4	-1,3	-3,4	-4,0	-6,0	-5,9	-4,1	-2,5	-1,8
CEMAC	9,2	-0,8	1,0	2,4	0,1	-3,8	-4,7	-8,1	-7,6	-3,5	-0,3	-0,1
UEMOA	-0,1	-3,2	-2,7	-3,7	-2,9	-3,1	-3,4	-4,1	-4,5	-4,6	-4,0	-3,0
COMESA (pays membres d'AfSS)	-1,7	-2,2	-2,7	-2,5	-2,2	-3,2	-4,0	-4,4	-4,8	-5,5	-4,5	-4,2
CAE-5	-1,9	-3,7	-4,5	-3,4	-4,2	-4,5	-5,2	-5,6	-5,5	-5,6	-6,0	-5,6
CEDEAO	2,9	-5,1	-4,5	-0,9	-1,1	-3,2	-2,8	-3,7	-4,4	-5,4	-4,6	-4,2
Union douanière d'Afrique australe	0,4	-5,3	-5,1	-4,0	-4,0	-3,8	-3,9	-4,8	-4,2	-4,4	-4,2	-4,1
SADC	0,3	-5,0	-3,4	-1,8	-2,2	-2,9	-4,3	-4,3	-4,1	-4,6	-3,7	-3,7

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS9. Solde budgétaire global, hors dons
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	0,1	-5,2	-5,0	-4,1	-4,4	-4,3	-4,3	-4,8	-4,1	-4,5	-4,2	-4,1
Angola	4,4	-7,4	3,4	8,7	4,6	-0,3	-6,6	-3,3	-4,8	-5,6	-1,7	-2,2
Bénin	-2,7	-6,0	-1,8	-3,7	-2,1	-2,8	-3,2	-8,2	-6,6	-6,8	-6,1	-3,7
Botswana	3,8	-14,6	-8,2	-0,6	0,8	5,3	3,4	-4,7	-1,2	0,3	-1,4	1,0
Burkina Faso	-10,2	-10,6	-9,0	-7,3	-8,0	-9,5	-6,1	-6,1	-6,2	-10,9	-8,5	-6,7
Burundi	-24,2	-24,0	-26,3	-25,3	-21,9	-19,2	-17,3	-14,9	-9,1	-11,2	-12,0	-12,3
Cabo Verde	-9,1	-11,4	-17,3	-10,6	-13,1	-11,9	-9,4	-7,0	-5,8	-6,5	-5,1	-7,2
Cameroun	2,0	-0,8	-1,5	-2,8	-1,8	-4,0	-4,4	-4,5	-6,4	-4,5	-2,5	-2,1
Comores	-7,8	-9,1	-7,8	-6,0	-6,0	-9,7	-9,8	-10,8	-16,1	-17,0	-15,9	-14,6
Congo, Rép. du	14,2	4,6	15,5	14,9	7,3	-5,4	-17,2	-28,1	-23,4	-7,8	3,3	4,5
Congo, Rép. dém. du	-1,0	-1,9	-4,4	-2,8	-0,1	0,2	-4,2	-3,4	-3,5	-4,4	-1,8	-1,8
Côte d'Ivoire	-2,1	-1,9	-2,3	-4,3	-3,7	-3,5	-3,9	-4,3	-5,2	-5,4	-4,9	-4,6
Érythrée	-24,8	-17,3	-21,7	-19,1	-16,8	-16,8	-15,8	-15,6	-15,8	-15,5	-14,1	-13,7
Éthiopie ¹	-7,5	-5,2	-4,5	-4,8	-2,9	-3,4	-3,7	-3,0	-3,2	-4,0	-3,3	-3,2
Gabon	8,5	6,8	2,7	1,7	6,2	-3,1	6,0	-1,1	-4,7	-1,8	0,8	1,0
Gambie	-4,8	-6,9	-8,7	-9,9	-13,4	-10,8	-9,5	-10,0	-11,4	-15,0	-14,9	-12,5
Ghana	-8,6	-10,2	-12,4	-9,5	-12,8	-12,5	-11,7	-7,3	-9,5	-5,8	-5,3	-3,9
Guinée	-1,7	-5,1	-9,9	-3,5	-4,6	-5,0	-6,3	-8,1	-1,4	-1,9	-4,2	-3,5
Guinée-Bissau	-14,2	-13,0	-9,8	-8,1	-4,7	-5,2	-12,1	-9,5	-8,7	-6,1	-6,8	-7,2
Guinée équatoriale	16,3	-6,5	-4,5	0,8	-7,2	-4,4	-7,6	-16,3	-12,0	-2,9	-1,1	-0,4
Kenya	-2,9	-5,0	-5,0	-4,6	-5,5	-6,2	-7,9	-8,6	-8,7	-9,0	-8,1	-6,7
Lesotho	6,1	-5,6	-10,4	-15,8	-3,0	-5,8	-1,4	-4,0	-8,9	-8,6	-7,4	-6,9
Libéria	-1,7	-16,4	-10,8	-7,8	-8,2	-12,7	-17,8	-22,1	-21,5	-20,5	-19,1	-17,8
Madagascar	-9,2	-4,2	-2,8	-4,3	-3,8	-5,3	-4,6	-4,8	-4,8	-6,8	-5,9	-7,8
Malawi	-12,3	-11,1	-8,2	-7,7	-10,6	-13,1	-8,0	-9,9	-10,3	-10,5	-7,0	-6,2
Mali	-6,2	-7,8	-5,1	-6,6	-1,2	-5,2	-5,1	-4,5	-5,5	-4,5	-4,5	-4,5
Maurice	-4,1	-5,0	-3,9	-3,9	-2,5	-3,9	-3,4	-3,6	-4,2	-4,8	-4,9	-4,8
Mozambique	-9,7	-13,3	-12,0	-12,3	-8,9	-7,9	-15,0	-10,2	-8,3	-7,0	-8,8	-12,0
Namibie	1,9	-0,4	-4,7	-7,1	-2,5	-3,5	-6,1	-8,3	-9,1	-6,2	-7,7	-9,6
Niger	-7,6	-9,7	-7,0	-5,2	-7,2	-10,6	-13,5	-14,5	-12,2	-12,3	-13,0	-13,4
Nigéria	4,7	-5,4	-4,2	0,4	0,2	-2,3	-2,1	-3,5	-3,9	-5,8	-4,8	-4,6
Ouganda	-6,0	-4,5	-8,2	-4,4	-4,9	-5,0	-5,8	-5,9	-6,0	-4,5	-6,6	-7,6
République centrafricaine	-5,5	-5,9	-7,0	-4,9	-4,9	-9,3	-7,8	-7,8	-4,4	-5,9	-6,1	-6,1
Rwanda	-9,8	-11,1	-12,5	-12,3	-10,2	-10,6	-11,7	-9,0	-7,4	-7,3	-6,8	-6,0
São Tomé-et-Príncipe	-7,9	-34,6	-31,4	-32,0	-29,4	-11,0	-15,3	-17,7	-17,6	-16,8	-15,5	-15,5
Sénégal	-4,5	-7,6	-7,4	-8,3	-8,0	-8,1	-8,4	-7,7	-7,0	-7,3	-6,2	-5,6
Seychelles	-1,8	0,8	-0,3	0,9	-1,9	-3,9	0,5	1,1	-1,1	-0,9	-1,3	-0,3
Sierra Leone	-7,5	-8,4	-10,3	-10,1	-9,0	-5,0	-7,8	-9,9	-11,5	-11,7	-10,4	-8,4
Soudan du Sud	1,7	-20,9	-9,9	-15,6	-26,8	-21,4	-2,9	-4,8	-4,0
Swaziland	0,8	-3,4	-9,0	-3,8	3,4	0,3	-2,8	-5,1	-11,2	-8,6	-8,1	-6,6
Tanzanie	-7,2	-8,1	-8,2	-6,9	-7,0	-6,3	-4,7	-4,1	-2,9	-3,6	-5,4	-5,6
Tchad	-0,7	-11,8	-5,5	0,8	-2,2	-4,3	-6,1	-7,8	-4,9	-4,7	-3,5	-3,6
Togo	-2,5	-5,1	-4,2	-9,3	-8,9	-8,6	-9,2	-11,1	-12,4	-3,0	-7,1	-4,6
Zambie	-5,7	-4,5	-3,9	-2,4	-4,5	-7,6	-6,5	-9,5	-6,0	-7,6	-8,7	-8,0
Zimbabwe ²	-3,5	-2,5	0,7	-0,5	0,0	-1,7	-1,4	-1,0	-8,4	-9,6	-3,1	-1,9
Afrique subsaharienne	0,4	-5,6	-4,4	-2,0	-2,5	-3,9	-4,5	-5,1	-5,2	-5,5	-4,7	-4,4
<i>Médiane</i>	-4,3	-6,3	-7,0	-4,8	-4,7	-5,3	-6,5	-7,8	-7,0	-6,2	-6,1	-5,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	-1,9	-5,9	-4,0	-2,1	-3,3	-4,8	-6,4	-6,4	-6,3	-5,9	-4,8	-4,5
Pays exportateurs de pétrole	5,0	-5,1	-2,3	2,0	0,5	-2,4	-3,5	-4,5	-4,7	-5,5	-3,7	-3,6
Hors Nigéria	5,7	-4,5	2,1	5,2	1,2	-2,5	-6,6	-7,0	-6,7	-5,0	-1,5	-1,6
Pays importateurs de pétrole	-2,3	-5,9	-5,9	-5,0	-4,9	-5,2	-5,5	-5,7	-5,4	-5,6	-5,3	-5,0
Hors Afrique du Sud	-5,0	-6,5	-6,7	-5,9	-5,4	-5,8	-6,3	-6,2	-6,2	-6,2	-5,8	-5,4
Pays à revenu intermédiaire	1,7	-5,2	-3,9	-1,3	-1,9	-3,5	-4,0	-4,7	-5,0	-5,5	-4,4	-4,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	0,9	-5,0	-2,3	0,0	-1,7	-4,2	-6,2	-6,4	-6,9	-6,0	-4,3	-3,8
Pays à faible revenu	-6,4	-7,2	-6,8	-5,3	-5,5	-5,6	-6,6	-6,5	-5,5	-5,8	-5,4	-5,3
Hors pays en situation de fragilité	-7,4	-7,5	-7,5	-6,6	-5,7	-5,9	-6,2	-5,4	-4,7	-5,2	-5,6	-5,7
Pays en situation de fragilité	-2,8	-4,9	-3,2	-2,3	-4,0	-4,9	-7,2	-8,3	-7,3	-6,5	-4,6	-4,4
Zone franc	1,3	-3,7	-2,1	-1,7	-2,6	-5,1	-5,7	-7,6	-7,4	-5,7	-4,2	-3,7
CEMAC	6,8	-1,5	0,5	1,9	-0,5	-4,2	-5,3	-8,8	-8,4	-4,2	-1,2	-0,8
UEMOA	-4,6	-6,0	-4,9	-6,0	-5,0	-6,0	-6,1	-6,6	-6,7	-6,7	-6,3	-5,6
COMESA (pays membres d'AfSS)	-5,3	-5,1	-5,5	-4,6	-4,0	-4,9	-5,7	-5,7	-6,0	-6,6	-5,7	-5,3
CAE-5	-5,6	-6,6	-7,5	-6,2	-6,4	-6,5	-6,8	-6,9	-6,4	-6,6	-7,0	-6,6
CEDEAO	1,8	-5,9	-5,1	-1,5	-1,6	-3,7	-3,4	-4,3	-5,0	-6,0	-5,3	-4,8
Union douanière d'Afrique australe	0,3	-5,4	-5,2	-4,1	-4,1	-3,8	-4,0	-4,9	-4,2	-4,5	-4,3	-4,1
SADC	-0,5	-5,8	-4,1	-2,4	-2,7	-3,5	-4,8	-4,7	-4,5	-5,0	-4,1	-4,1

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS10. Recettes publiques, hors dons
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	27,5	26,5	26,4	26,8	26,9	27,3	27,6	28,1	28,6	28,4	29,0	29,3
Angola	45,5	34,5	43,4	48,8	46,5	40,2	35,3	27,3	18,6	16,4	18,4	18,3
Bénin	16,6	17,2	17,5	16,4	17,4	17,6	16,3	16,7	14,7	17,6	17,5	17,4
Botswana	41,5	36,8	33,9	35,8	36,6	37,4	38,1	31,1	31,9	32,5	30,4	30,3
Burkina Faso	13,1	13,6	15,3	15,7	17,5	18,9	17,4	17,0	18,4	19,0	19,7	20,3
Burundi	13,9	13,9	14,5	16,9	15,6	14,0	14,4	12,3	12,1	11,2	10,8	10,7
Cabo Verde	22,7	22,1	21,8	22,7	21,6	21,9	21,1	24,4	24,2	24,9	27,9	26,8
Cameroun	16,5	15,0	14,4	15,8	15,9	16,0	16,4	16,4	14,7	14,7	15,4	15,7
Comores	14,1	13,9	14,3	16,1	19,3	15,5	14,5	16,5	14,5	14,4	14,3	15,7
Congo, Rép. du	42,2	29,9	36,6	40,9	42,5	44,7	39,2	25,1	26,6	22,5	27,2	27,7
Congo, Rép. dém. du	8,6	10,7	12,1	11,8	14,4	12,9	14,3	13,6	9,2	8,5	9,3	9,3
Côte d'Ivoire	17,5	18,0	17,7	14,0	18,6	18,4	17,1	18,5	18,0	18,0	18,1	18,4
Érythrée	22,3	13,3	13,3	14,8	14,2	14,1	14,1	14,0	13,8	13,7	14,2	14,1
Éthiopie ¹	13,9	11,9	14,0	13,4	13,8	14,3	13,8	14,4	15,0	14,2	14,3	14,7
Gabon	28,7	29,4	25,8	23,5	30,2	31,6	29,7	21,1	17,1	17,4	19,0	19,5
Gambie	15,8	16,2	14,9	16,1	16,4	16,3	18,5	19,7	18,4	19,3	20,0	18,2
Ghana	13,6	13,4	14,4	17,1	17,0	16,3	17,7	17,6	16,6	16,7	17,7	17,8
Guinée	9,5	11,1	10,6	12,5	15,5	13,7	13,8	13,7	15,0	15,3	16,0	17,0
Guinée-Bissau	9,4	9,1	10,8	10,1	9,1	8,0	12,6	13,8	12,2	12,7	14,3	15,0
Guinée équatoriale	33,7	33,4	26,6	28,3	28,0	24,9	24,4	28,8	18,7	19,8	18,9	17,8
Kenya	18,7	18,1	19,2	19,0	18,7	19,2	19,3	18,7	18,4	18,2	18,4	18,4
Lesotho	48,0	54,7	40,5	39,6	50,6	48,2	48,1	44,2	38,4	37,7	35,8	35,0
Libéria	15,1	16,9	21,9	21,4	22,0	20,2	14,4	14,0	14,0	14,6	15,3	15,5
Madagascar	11,7	9,9	11,2	9,7	9,6	9,6	10,1	10,4	11,2	11,7	12,1	12,3
Malawi	16,4	19,4	21,8	18,4	18,3	21,6	21,8	21,1	20,8	21,8	21,9	21,4
Mali	15,0	15,1	15,2	14,0	14,4	14,5	14,9	16,4	16,7	18,5	19,4	18,7
Maurice	18,6	20,5	21,2	20,7	20,8	21,0	20,5	21,1	20,6	22,5	22,5	22,5
Mozambique	12,7	15,6	17,9	19,8	21,9	26,2	27,5	25,0	24,0	25,1	22,1	22,0
Namibie	29,3	31,5	28,4	31,2	32,5	33,1	34,5	34,9	31,8	33,6	32,4	30,5
Niger	13,7	14,3	13,6	14,2	15,3	16,6	17,6	18,0	14,4	14,2	15,2	15,5
Nigéria	21,2	10,1	12,4	17,7	14,3	11,0	10,5	7,6	5,6	6,0	7,6	7,3
Ouganda	12,2	10,8	10,6	12,8	11,6	11,6	12,3	13,5	13,9	14,4	14,8	15,5
République centrafricaine	9,4	10,8	11,6	10,8	11,5	5,6	4,9	7,1	8,2	8,3	8,9	9,2
Rwanda	12,7	12,4	12,8	13,9	15,5	16,2	16,5	18,4	18,4	18,1	18,5	18,0
São Tomé-et-Príncipe	32,1	17,4	18,5	20,2	16,8	20,6	15,1	16,5	14,5	16,3	15,1	15,3
Sénégal	20,8	19,0	19,6	20,5	20,5	20,0	21,5	22,2	24,0	21,3	22,8	22,6
Seychelles	36,5	32,9	34,2	37,2	36,7	33,8	34,3	33,4	36,6	38,2	37,0	36,3
Sierra Leone	8,8	9,1	9,9	11,4	11,3	10,7	9,8	10,8	11,9	12,6	13,6	13,6
Soudan du Sud	22,7	10,8	15,4	20,8	14,6	33,6	40,0	42,7	42,7
Swaziland	29,6	29,0	20,8	20,6	30,4	29,1	29,5	27,6	23,3	25,8	23,4	22,2
Tanzanie	10,8	12,1	12,0	12,3	12,7	13,1	13,3	13,7	14,7	15,0	14,8	15,1
Tchad	14,1	12,3	18,9	23,2	21,7	18,5	15,8	10,5	9,6	10,3	11,3	11,3
Togo	15,1	14,9	16,7	16,2	17,8	18,1	18,3	19,5	18,8	18,2	19,8	19,5
Zambie	15,2	13,3	14,2	17,1	17,0	16,2	18,1	18,6	18,0	17,5	17,9	17,8
Zimbabwe ²	6,2	11,2	21,8	24,2	24,9	24,6	23,8	24,3	21,7	22,5	23,0	22,8
Afrique subsaharienne	23,3	19,0	20,4	22,9	21,7	20,0	19,1	17,4	16,4	17,0	17,8	17,5
<i>Médiane</i>	15,5	15,0	17,1	17,1	17,5	18,1	17,6	18,0	18,0	17,6	18,4	17,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	21,5	19,8	21,7	23,7	23,7	22,5	21,6	19,4	17,4	17,2	17,8	17,9
Pays exportateurs de pétrole	25,2	16,3	18,8	24,1	21,2	17,8	16,2	12,0	9,2	9,8	11,3	10,7
Hors Nigéria	33,7	28,8	33,4	36,2	35,8	32,4	29,4	23,3	17,9	16,7	18,4	18,3
Pays importateurs de pétrole	22,2	20,8	21,6	22,0	22,1	21,8	21,8	21,8	21,3	21,5	21,7	21,8
Hors Afrique du Sud	16,4	15,9	16,7	17,2	17,9	17,8	18,0	17,9	17,3	17,4	17,7	17,7
Pays à revenu intermédiaire	25,5	20,4	21,6	24,5	23,1	21,0	20,0	17,9	16,8	17,5	18,5	18,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	27,4	24,7	26,6	29,2	29,5	27,4	26,1	22,7	19,5	18,8	19,6	19,6
Pays à faible revenu	12,3	12,6	14,3	15,4	15,2	15,5	15,6	15,4	15,0	15,2	15,6	15,7
Hors pays en situation de fragilité	12,7	12,7	13,5	14,1	14,6	15,4	15,3	15,5	15,6	15,7	15,7	16,0
Pays en situation de fragilité	15,5	15,0	17,8	18,5	18,7	18,3	17,9	16,2	15,4	15,6	16,5	16,6
Zone franc	20,8	19,6	19,9	20,5	21,9	21,5	20,4	18,7	17,3	17,3	18,2	18,3
CEMAC	24,6	22,5	22,7	24,6	25,6	24,9	23,2	19,1	16,1	16,0	17,2	17,3
UEMOA	16,7	16,6	16,9	15,6	17,6	17,8	17,5	18,4	18,2	18,3	18,9	19,0
COMESA (pays membres d'AfSS)	15,0	14,3	15,8	16,2	16,5	16,4	16,7	16,7	16,0	15,9	16,2	16,3
CAE-5	14,5	14,3	14,7	15,2	15,2	15,5	15,8	16,1	16,4	16,5	16,6	16,8
CEDEAO	19,5	11,6	13,3	17,3	15,0	12,5	12,0	9,9	8,9	9,7	11,1	10,8
Union douanière d'Afrique australe	28,2	27,2	26,7	27,2	27,7	28,0	28,4	28,6	28,9	28,8	29,1	29,4
SADC	27,2	25,4	26,7	28,2	28,4	27,5	26,9	25,3	23,6	23,2	23,9	24,0

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS11. Dépenses publiques
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	27,4	31,7	31,4	30,9	31,4	31,6	31,9	32,9	32,7	32,9	33,2	33,4
Angola	41,1	41,9	40,0	40,2	41,8	40,5	41,9	30,6	23,4	22,0	20,1	20,4
Bénin	19,4	23,2	19,2	20,1	19,5	20,4	19,4	24,9	21,3	24,4	23,6	21,1
Botswana	37,6	51,4	42,1	36,4	35,8	32,0	34,7	35,8	33,1	32,3	31,8	29,3
Burkina Faso	23,3	24,2	24,4	23,0	25,5	28,4	23,5	23,1	24,5	29,9	28,1	27,0
Burundi	38,1	38,0	40,8	42,2	37,5	33,2	31,8	27,2	21,2	22,4	22,8	23,0
Cabo Verde	31,8	33,4	39,2	33,3	34,7	33,8	30,5	31,4	30,1	31,4	33,0	34,0
Cameroun	14,5	15,7	16,0	18,6	17,8	20,0	20,8	20,9	21,2	19,2	17,9	17,8
Comores	21,9	23,0	22,1	22,1	25,3	25,2	24,3	27,3	30,6	31,5	30,2	30,3
Congo, Rép. du	28,0	25,3	21,1	26,1	35,2	50,1	56,4	53,2	50,0	30,3	23,8	23,2
Congo, Rép. dém. du	9,6	12,6	16,5	14,6	14,5	12,7	18,5	17,0	12,7	12,9	11,1	11,1
Côte d'Ivoire	19,6	19,9	20,0	18,2	22,3	21,9	21,0	22,8	23,3	23,4	23,1	23,0
Érythrée	47,1	30,6	35,1	33,9	31,0	30,8	30,0	29,6	29,6	29,2	28,3	27,9
Éthiopie ¹	21,5	17,1	18,5	18,2	16,6	17,8	17,5	17,3	18,2	18,2	17,6	17,9
Gabon	20,2	22,6	23,1	21,7	23,9	34,7	23,8	22,3	21,8	19,2	18,2	18,5
Gambie	20,6	23,1	23,6	26,0	29,8	27,0	28,0	29,7	29,8	34,3	34,9	30,7
Ghana	22,1	23,6	26,8	26,6	29,8	28,7	29,4	25,0	26,1	22,5	23,0	21,7
Guinée	11,2	16,2	20,5	16,0	20,0	18,6	20,2	21,8	16,4	17,1	20,2	20,5
Guinée-Bissau	23,6	22,1	20,5	18,2	13,8	13,2	24,7	23,4	20,9	18,8	21,2	22,2
Guinée équatoriale	17,4	39,8	31,2	27,5	35,2	29,3	32,0	45,1	30,7	22,7	19,9	18,2
Kenya	21,6	23,1	24,2	23,6	24,2	25,4	27,2	27,3	27,2	27,2	26,5	25,0
Lesotho	41,9	60,4	51,0	55,4	53,6	54,0	49,5	48,2	47,3	46,3	43,2	41,9
Libéria	15,9	33,3	32,6	29,2	30,3	33,0	32,3	36,1	35,5	35,1	34,5	33,4
Madagascar	20,9	14,1	14,0	14,1	13,4	14,9	14,7	15,1	16,0	18,5	18,0	20,1
Malawi	28,6	30,5	30,0	26,1	28,9	34,7	29,8	31,0	31,1	32,4	28,9	27,6
Mali	21,2	22,8	20,3	20,6	15,5	19,7	20,0	20,9	22,2	23,0	23,9	23,3
Maurice	22,6	25,6	25,1	24,6	23,3	24,9	23,9	24,6	24,9	27,3	27,3	27,3
Mozambique	22,5	28,9	29,9	32,2	30,8	34,1	42,5	35,2	32,4	32,1	30,9	34,0
Namibie	27,4	31,9	33,1	38,4	35,0	36,6	40,6	43,2	40,9	39,8	40,1	40,0
Niger	21,3	23,9	20,6	19,4	22,5	27,2	31,1	32,5	26,6	26,4	28,2	28,8
Nigéria	16,5	15,5	16,6	17,4	14,1	13,4	12,7	11,1	9,5	11,7	12,4	11,9
Ouganda	18,1	15,3	18,8	17,2	16,6	16,7	18,2	19,4	19,9	19,0	21,4	23,0
République centrafricaine	14,9	16,6	18,6	15,7	16,4	14,9	12,7	14,9	12,6	14,3	15,0	15,4
Rwanda	22,5	23,5	25,3	26,2	25,7	26,8	28,3	27,4	25,8	25,4	25,3	24,0
São Tomé-et-Príncipe	40,0	51,9	49,9	52,2	46,2	31,5	30,5	34,3	32,1	33,1	30,6	30,9
Sénégal	25,3	26,6	27,0	28,8	28,5	28,1	29,8	29,9	31,0	28,6	29,0	28,2
Seychelles	38,3	32,1	34,6	36,3	38,6	37,8	33,8	32,4	37,7	39,1	38,2	36,6
Sierra Leone	16,4	17,5	20,2	21,5	20,3	15,7	17,6	20,7	23,3	24,3	24,0	22,0
Soudan du Sud	21,0	31,6	25,3	36,4	41,3	55,0	42,9	47,5	46,8
Swaziland	28,8	32,4	29,8	24,4	27,0	28,8	32,2	32,7	34,5	34,4	31,5	28,8
Tanzanie	18,0	20,2	20,2	19,1	19,8	19,4	17,9	17,8	17,7	18,6	20,2	20,8
Tchad	14,8	24,1	24,4	22,4	23,9	22,8	22,0	18,3	14,5	15,0	14,7	14,9
Togo	17,7	20,0	20,9	25,5	26,7	26,7	27,5	30,7	31,2	21,2	27,0	24,1
Zambie	21,0	17,8	18,1	19,5	21,5	23,8	24,6	28,1	24,0	25,2	26,6	25,8
Zimbabwe ²	9,7	13,7	21,2	24,7	24,8	26,2	25,2	25,3	30,2	32,1	26,2	24,7
Afrique subsaharienne	22,9	24,5	24,8	24,9	24,2	23,8	23,6	22,5	21,5	22,5	22,5	22,0
<i>Médiane</i>	21,5	23,6	23,9	24,4	25,5	26,8	27,5	27,3	26,1	25,4	26,2	24,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	23,4	25,7	25,8	25,8	26,9	27,2	28,0	25,8	23,8	23,1	22,6	22,4
Pays exportateurs de pétrole	20,2	21,4	21,1	22,0	20,7	20,2	19,7	16,5	14,0	15,2	14,9	14,4
Hors Nigéria	28,0	33,3	31,3	31,0	34,6	34,9	36,0	30,4	24,5	21,7	19,8	19,8
Pays importateurs de pétrole	24,5	26,7	27,4	27,0	27,0	27,0	27,3	27,4	26,8	27,0	27,0	26,8
Hors Afrique du Sud	21,4	22,4	23,4	23,1	23,3	23,6	24,3	24,1	23,5	23,6	23,5	23,2
Pays à revenu intermédiaire	23,7	25,6	25,5	25,7	25,0	24,5	24,0	22,7	21,8	23,0	22,9	22,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	26,5	29,8	28,8	29,2	31,2	31,6	32,3	29,1	26,4	24,8	23,9	23,4
Pays à faible revenu	18,6	19,8	21,1	20,6	20,7	21,0	22,2	21,9	20,5	20,9	20,9	21,1
Hors pays en situation de fragilité	20,1	20,2	20,9	20,6	20,3	21,3	21,5	20,9	20,3	20,8	21,3	21,7
Pays en situation de fragilité	18,3	19,9	21,0	20,8	22,7	23,2	25,1	24,5	22,7	22,0	21,2	20,9
Zone franc	19,5	23,4	22,0	22,2	24,5	26,5	26,0	26,3	24,7	23,0	22,4	22,0
CEMAC	17,8	24,1	22,2	22,6	26,1	29,1	28,4	27,9	24,4	20,2	18,4	18,2
UEMOA	21,3	22,6	21,8	21,7	22,6	23,8	23,5	25,0	24,8	25,0	25,2	24,6
COMESA (pays membres d'AfSS)	20,3	19,4	21,3	20,8	20,6	21,3	22,4	22,5	22,0	22,5	21,9	21,6
CAE-5	20,2	20,9	22,3	21,4	21,6	22,0	22,6	23,0	22,9	23,1	23,7	23,3
CEDEAO	17,7	17,4	18,3	18,8	16,6	16,2	15,3	14,3	13,9	15,7	16,4	15,7
Union douanière d'Afrique australe	27,9	32,5	31,9	31,4	31,7	31,9	32,4	33,5	33,1	33,2	33,4	33,5
SADC	27,7	31,2	30,8	30,6	31,1	31,0	31,7	30,0	28,0	28,2	28,0	28,1

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS12. Dette publique
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	30,5	30,1	34,7	38,2	41,0	44,1	47,0	49,3	51,6	52,7	54,9	55,7
Angola	27,8	22,7	44,3	33,8	29,9	32,9	40,7	64,6	79,8	65,3	73,0	71,6
Bénin	24,4	25,6	28,7	29,9	26,7	25,3	30,5	42,4	49,7	54,6	55,1	52,6
Botswana	7,7	17,9	20,4	20,4	19,1	17,4	17,3	16,3	15,5	15,6	14,9	12,8
Burkina Faso	32,8	29,1	30,7	28,1	28,2	28,8	30,4	35,8	38,3	38,3	41,0	41,3
Burundi	134,4	25,7	46,9	42,7	41,4	36,1	35,8	45,3	47,2	56,7	65,1	69,4
Cabo Verde	73,8	65,2	72,4	78,8	91,1	102,5	115,9	126,0	129,5	126,0	124,7	126,7
Cameroun	29,9	12,0	14,7	15,7	15,4	18,2	21,5	30,9	31,5	33,8	34,3	34,1
Comores	65,1	53,6	50,7	45,7	42,6	17,8	22,6	25,9	31,7	28,4	28,4	28,5
Congo, Rép. du	119,1	63,3	22,2	23,8	28,6	34,2	47,6	97,1	114,6	119,1	110,4	105,0
Congo, Rép. dém. du	101,6	84,5	30,9	24,5	22,7	20,0	17,5	16,1	16,8	15,7	14,5	13,3
Côte d'Ivoire	76,6	64,2	63,0	69,2	45,0	43,4	44,8	47,3	47,0	46,4	48,0	46,9
Érythrée	158,4	144,6	143,8	132,4	128,3	127,5	128,7	132,5	132,8	131,2	129,4	127,3
Éthiopie ¹	67,9	37,8	40,5	45,3	37,7	42,9	46,8	54,0	55,0	56,2	58,3	56,7
Gabon	41,7	26,0	21,3	21,4	21,4	31,1	34,1	44,7	64,2	61,1	59,3	59,3
Gambie	107,3	62,6	69,6	77,3	77,0	89,1	104,9	105,3	118,5	123,2	111,4	105,2
Ghana	39,2	36,1	46,3	42,6	47,9	57,2	70,2	72,2	73,4	71,8	69,1	65,9
Guinée	79,9	61,3	68,8	58,1	27,2	34,0	35,1	42,1	42,9	39,7	43,7	44,7
Guinée-Bissau	197,5	159,0	68,3	49,8	53,1	53,7	54,9	50,3	48,8	42,0	40,1	37,6
Guinée équatoriale	2,0	4,3	7,9	7,2	7,1	6,3	12,7	36,4	47,9	42,7	45,6	48,4
Kenya	45,2	41,1	44,4	43,0	43,9	44,0	48,6	51,6	53,5	55,6	58,1	56,9
Lesotho	48,2	35,3	31,4	33,2	35,3	37,2	36,8	41,2	35,4	34,7	39,5	41,7
Libéria	357,1	113,2	21,7	19,3	17,6	17,9	21,6	25,8	28,3	34,4	38,7	39,1
Madagascar	56,6	33,7	31,7	32,2	33,0	33,9	34,7	35,5	38,4	37,3	37,2	38,0
Malawi	62,9	35,6	29,6	30,6	43,9	59,3	55,2	61,1	60,3	59,3	57,8	57,6
Mali	29,2	21,9	25,3	24,0	25,4	26,4	27,3	30,7	35,9	35,6	35,9	36,6
Maurice	47,3	50,8	52,0	52,2	51,5	53,9	57,5	60,2	60,1	60,2	59,9	59,1
Mozambique	49,7	41,9	43,3	38,0	40,1	53,1	62,4	88,1	118,8	102,2	110,1	116,6
Namibie	24,1	15,9	16,3	27,4	24,6	25,0	25,2	40,3	44,8	46,1	52,4	58,5
Niger	43,3	27,7	24,3	27,8	26,9	26,3	32,0	41,0	45,1	46,5	46,2	47,5
Nigéria	15,8	8,6	9,6	12,1	12,7	12,9	13,1	16,0	19,6	23,4	26,8	27,4
Ouganda	39,4	19,2	22,4	23,4	24,6	27,7	30,8	33,5	37,2	39,0	41,5	44,5
République centrafricaine	69,6	21,1	21,4	21,8	23,5	38,5	69,2	64,0	56,0	53,4	48,6	44,4
Rwanda	45,2	19,5	20,0	19,9	20,0	26,7	29,1	33,4	37,3	40,6	41,3	43,1
São Tomé-et-Príncipe	207,5	72,4	79,5	78,0	81,0	71,1	69,6	86,0	94,0	83,3	76,9	72,2
Sénégal	32,5	34,2	35,5	40,7	42,8	46,9	54,5	56,9	60,4	61,2	60,6	58,8
Seychelles	155,7	106,1	82,2	82,5	80,1	68,2	72,7	68,0	69,0	63,3	58,5	53,7
Sierra Leone	94,1	48,1	46,8	44,8	36,8	30,5	35,0	45,3	54,9	58,4	63,7	64,0
Soudan du Sud	0,0	8,9	17,6	38,3	69,3	86,5	66,3	51,0	48,6
Swaziland	14,1	10,2	13,7	14,2	14,8	15,3	14,3	18,4	24,8	29,2	36,2	41,0
Tanzanie	33,5	24,4	27,3	27,8	29,2	30,9	33,8	37,2	38,0	38,2	39,3	40,7
Tchad	25,8	31,6	30,1	30,6	28,8	30,5	41,5	43,8	52,4	52,5	48,1	45,4
Togo	92,7	80,6	46,7	47,2	47,2	55,7	60,4	72,2	81,6	78,6	75,6	70,6
Zambie	54,4	20,5	18,9	20,8	25,4	27,1	36,1	62,3	60,7	62,2	65,5	68,0
Zimbabwe ²	51,5	71,7	59,3	48,3	45,3	48,3	49,6	51,9	69,8	78,4	75,2	72,6
Afrique subsaharienne	33,3	26,3	27,9	28,5	28,5	30,1	32,4	38,9	44,0	45,9	48,1	47,6
<i>Médiane</i>	49,0	34,8	31,5	32,2	29,9	33,9	36,8	45,3	51,6	53,4	52,4	50,6
Hors Afrique du Sud et Nigéria	47,0	34,8	35,7	32,8	32,0	35,0	40,0	50,2	54,7	53,5	55,2	54,7
Pays exportateurs de pétrole	21,5	13,2	16,2	16,3	16,3	17,5	19,8	27,3	34,0	36,4	39,3	38,3
Hors Nigéria	33,6	22,4	31,2	24,2	23,8	27,3	35,3	56,5	67,7	60,2	63,4	62,1
Pays importateurs de pétrole	40,8	35,5	36,2	37,8	38,2	40,9	44,1	48,4	50,9	51,7	53,4	53,5
Hors Afrique du Sud	52,4	40,1	37,7	37,3	35,8	38,6	42,2	47,8	50,5	51,2	52,5	52,4
Pays à revenu intermédiaire	28,5	23,0	26,4	27,9	27,9	29,1	31,0	37,3	42,8	45,2	47,6	47,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	39,7	30,6	36,0	33,6	32,3	35,4	41,3	54,7	60,2	57,4	59,6	58,6
Pays à faible revenu	58,4	40,9	35,2	31,6	31,5	34,3	38,3	44,8	48,0	48,4	49,6	49,7
Hors pays en situation de fragilité	43,6	29,3	31,1	32,2	31,1	35,0	39,1	46,8	49,8	50,2	52,3	52,7
Pays en situation de fragilité	79,9	59,1	43,3	36,5	33,9	35,3	39,5	45,8	48,8	49,2	49,3	48,6
Zone franc	44,8	33,0	29,4	29,8	26,8	29,3	34,5	44,6	49,6	49,8	49,9	49,0
CEMAC	38,6	22,0	17,8	18,1	18,3	22,0	28,9	43,9	51,6	52,0	51,1	50,2
UEMOA	51,6	44,2	42,1	43,7	36,5	37,2	40,4	45,3	48,1	48,2	49,0	48,1
COMESA (pays membres d'AfSS)	59,4	42,3	36,9	36,2	36,0	37,9	41,2	46,7	49,3	51,2	53,0	52,8
CAE-5	42,1	29,8	33,2	32,8	33,9	35,5	39,1	42,8	45,0	47,0	49,2	49,7
CEDEAO	27,5	18,6	18,4	20,1	19,2	20,2	20,7	24,4	29,8	33,5	36,1	35,7
Union douanière d'Afrique australe	29,4	29,1	33,5	37,0	39,4	42,1	44,6	47,3	49,2	50,4	52,7	53,6
SADC	34,0	31,3	34,9	35,5	36,4	38,7	42,1	49,3	53,6	52,2	54,9	55,3

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS13. Masse monétaire au sens large
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	72,5	77,7	75,8	74,6	72,9	71,0	70,8	73,5	72,6	72,6	72,6	72,6
Angola	21,9	42,5	35,3	37,6	35,4	36,5	41,0	46,4	41,8	31,0	25,1	25,8
Bénin	25,0	33,1	35,3	36,2	34,4	37,0	41,3	42,9	41,5	39,8	46,4	46,8
Botswana	46,7	52,7	46,9	37,5	36,1	32,1	27,3	27,9	27,3	27,7	26,7	26,2
Burkina Faso	20,4	25,9	27,4	27,5	28,4	30,5	32,1	38,0	39,1	41,5	43,7	46,0
Burundi	22,3	24,3	27,5	25,7	25,4	23,5	23,0	22,5	21,8	20,7	23,5	22,8
Cabo Verde	75,1	77,5	80,1	78,5	82,1	89,4	95,6	98,9	104,1	102,2	102,5	101,9
Cameroun	17,7	20,0	21,2	21,9	20,7	21,3	21,8	22,5	22,7	23,3	23,5	23,5
Comores	26,0	30,4	34,1	34,9	38,3	36,9	38,2	43,5	45,8	45,8	45,8	45,8
Congo, Rép. du	17,1	23,3	23,3	27,2	33,1	33,5	37,7	46,1	42,7	39,1	38,1	37,0
Congo, Rép. dém. du	6,6	10,1	10,5	10,6	11,6	11,5	11,8	12,1	12,5	13,3	15,4	15,4
Côte d'Ivoire	11,3	14,1	15,7	18,7	15,3	14,9	15,0	15,6	15,2	17,2	19,7	21,1
Érythrée	130,2	121,6	123,2	114,6	111,8	113,3	113,5	96,1	100,8	101,4	101,8	101,7
Éthiopie ¹	34,6	24,8	27,0	27,6	25,3	27,1	28,1	28,5	28,9	31,7	31,4	31,4
Gabon	17,0	20,3	19,5	20,5	23,2	24,8	24,4	25,4	24,7	23,9	24,8	26,2
Gambie	39,0	48,7	49,9	55,7	54,5	56,6	58,6	52,3	55,0	58,7	58,6	57,9
Ghana	22,8	28,0	29,9	30,4	30,0	28,8	32,5	33,9	33,9	32,3	32,3	32,7
Guinée	13,6	18,4	26,4	25,1	22,2	22,6	23,8	26,9	25,5	24,5	24,5	24,5
Guinée-Bissau	20,3	25,3	28,8	35,3	32,6	32,7	46,4	49,2	47,5	32,7	33,9	35,3
Guinée équatoriale	6,4	10,5	12,3	10,6	14,8	16,7	14,7	19,3	19,2	19,1	19,7	21,5
Kenya	35,7	36,5	40,1	40,6	34,5	35,5	37,0	36,0	33,0	30,9	30,2	32,5
Lesotho	28,6	35,5	36,3	32,2	31,6	34,1	30,8	31,3	31,1	31,2	29,4	27,2
Libéria	13,0	20,2	22,7	26,8	23,3	22,2	22,2	22,3	20,5	19,9	19,9	19,9
Madagascar	23,6	24,5	24,7	26,1	25,7	25,2	25,4	26,2	28,4	29,8	29,6	29,9
Malawi	15,8	19,8	22,1	25,1	25,7	26,0	24,5	24,3	22,9	24,0	24,0	24,0
Mali	25,6	24,7	24,5	24,4	27,0	28,2	27,8	28,9	28,8	29,0	31,6	32,2
Maurice	98,5	99,5	100,4	98,8	100,5	99,8	102,9	108,5	110,6	115,6	115,6	115,6
Mozambique	17,0	24,2	24,7	27,7	30,6	33,4	38,5	42,1	37,0	34,3	34,1	34,1
Namibie	40,8	63,2	62,6	64,0	57,2	56,7	53,6	55,5	53,4	54,1	54,1	54,1
Niger	13,7	17,6	19,5	19,5	21,9	22,6	26,2	26,1	27,1	26,8	27,1	27,4
Nigéria	16,0	24,3	20,8	18,8	21,3	19,3	20,9	20,9	22,8	20,7	20,3	20,5
Ouganda	18,5	17,9	21,7	19,8	19,8	19,9	21,0	20,9	21,9	22,5	23,4	24,3
République centrafricaine	15,9	16,1	17,8	19,2	18,3	28,5	29,1	27,5	26,2	24,6	24,0	24,1
Rwanda	16,6	17,2	18,3	20,0	19,8	20,9	22,4	24,8	23,9	23,6	24,9	26,1
São Tomé-et-Príncipe	33,4	37,1	38,7	38,0	39,0	38,3	38,8	40,3	34,6	32,4	32,4	32,4
Sénégal	34,7	36,9	39,7	40,0	39,9	42,6	46,0	48,9	50,8	50,8	51,3	51,3
Seychelles	84,6	55,5	62,1	60,2	52,0	58,3	69,1	66,4	71,7	78,5	79,0	79,0
Sierra Leone	16,7	22,6	23,5	23,1	21,9	19,8	21,7	24,0	25,1	25,2	25,8	25,5
Soudan du Sud	9,5	19,8	14,7	17,6	38,2	28,8	21,3	24,5	22,7
Swaziland	19,3	25,1	25,3	24,8	24,7	26,2	25,0	26,4	29,5	29,0	29,2	32,5
Tanzanie	21,8	23,3	25,1	24,7	23,8	22,7	23,3	24,3	21,9	21,4	21,1	21,0
Tchad	8,9	11,0	11,4	12,0	12,4	13,3	15,6	15,9	15,8	16,3	16,6	17,0
Togo	30,0	36,8	39,8	43,4	44,1	47,7	46,7	51,5	54,2	56,0	56,0	56,0
Zambie	18,0	17,8	18,4	19,1	19,6	20,5	20,9	25,8	20,6	20,8	23,2	24,1
Zimbabwe ²	10,8	16,5	23,1	25,7	26,5	25,5	27,6	29,5	34,5	46,0	44,8	45,7
Afrique subsaharienne	34,7	39,0	37,3	36,2	36,1	35,0	35,8	37,2	37,0	35,9	35,6	35,9
<i>Médiane</i>	21,1	24,6	25,8	26,8	26,5	28,2	27,8	28,9	28,9	29,8	29,4	28,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	24,5	28,4	29,1	29,1	28,4	28,8	30,2	32,2	31,0	30,2	30,1	30,6
Pays exportateurs de pétrole	16,4	25,6	22,2	20,8	22,9	21,7	23,5	24,9	25,5	22,4	21,5	21,8
Hors Nigéria	17,4	28,8	26,0	25,6	26,9	27,7	30,2	35,1	32,4	27,0	24,7	25,1
Pays importateurs de pétrole	46,3	48,5	48,4	47,7	45,8	44,8	45,0	46,3	45,1	45,0	45,0	45,0
Hors Afrique du Sud	26,7	28,3	30,1	30,3	29,0	29,2	30,2	31,3	30,6	31,1	31,5	32,1
Pays à revenu intermédiaire	37,9	43,3	40,7	39,6	39,4	37,9	38,7	40,1	40,1	38,4	37,9	38,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	26,5	33,0	32,7	33,4	31,8	32,2	33,9	36,3	34,5	32,1	31,3	32,2
Pays à faible revenu	22,1	22,8	24,7	24,2	24,6	24,9	26,1	27,6	27,3	28,2	28,8	29,1
Hors pays en situation de fragilité	23,5	23,0	25,2	25,2	24,6	25,3	26,9	28,0	27,3	28,1	28,5	28,9
Pays en situation de fragilité	18,2	20,9	22,5	22,5	23,7	23,3	24,1	26,2	25,9	26,7	27,8	28,1
Zone franc	17,6	20,8	22,1	23,2	23,6	24,9	26,0	28,2	28,2	28,5	30,0	30,8
CEMAC	14,2	17,2	18,1	18,8	20,4	21,7	22,4	24,9	24,4	24,0	24,3	24,7
UEMOA	20,9	24,2	25,9	27,5	26,8	27,9	29,2	31,1	31,3	32,0	34,2	35,1
COMESA (pays membres d'AfSS)	29,9	28,5	30,7	30,8	29,0	29,6	30,4	30,9	30,6	31,8	32,1	32,8
CAE-5	26,3	26,7	29,7	29,3	26,7	26,7	27,8	27,9	26,1	25,2	25,1	26,2
CEDEAO	17,6	24,7	22,6	21,4	23,1	21,7	23,4	23,9	25,4	24,0	24,3	24,8
Union douanière d'Afrique australe	69,7	75,4	73,4	71,8	70,0	67,9	67,4	69,9	69,0	69,0	68,9	68,9
SADC	53,3	58,5	56,4	55,6	54,0	52,5	52,7	55,1	53,3	52,1	51,2	51,1

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS14. Expansion de la masse monétaire au sens large
(En pourcentage)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	18,9	1,8	6,9	8,3	5,2	5,8	7,2	10,5	6,1	6,9	6,8	7,1
Angola	64,6	21,5	5,3	37,1	4,9	14,1	16,2	11,8	14,3	-2,1	14,6	21,2
Bénin	15,4	9,1	9,9	9,6	7,2	17,0	18,3	6,1	0,4	1,1	27,0	10,2
Botswana	17,4	-1,3	4,9	-3,1	0,7	1,3	-0,7	2,0	14,3	5,6	4,5	6,9
Burkina Faso	13,7	23,8	19,0	14,2	16,6	10,9	9,3	19,3	11,8	15,6	13,9	13,9
Burundi	21,1	19,8	29,4	5,7	18,0	9,7	11,3	1,5	6,4	7,9	33,4	21,6
Cabo Verde	12,5	3,5	5,4	4,6	6,3	11,4	7,4	6,3	8,4	2,2	6,0	5,0
Cameroun	10,5	6,9	11,3	10,6	1,4	10,8	10,8	9,2	5,5	5,9	5,6	5,6
Comores	7,6	13,3	19,4	9,6	16,0	2,8	8,1	17,1	10,3	3,8	5,4	5,3
Congo, Rép. du	30,1	5,3	37,6	34,5	21,1	0,7	13,1	-11,2	-15,4	-2,0	9,2	0,3
Congo, Rép. dém. du	52,5	49,7	30,9	22,9	21,8	18,6	12,6	10,5	22,2	46,6	49,5	18,5
Côte d'Ivoire	12,0	24,4	19,3	17,2	-7,6	9,7	13,8	17,0	7,0	23,4	24,2	16,6
Érythrée	11,2	15,7	15,6	14,6	14,3	16,5	12,9	-5,1	18,2	16,8	16,0	14,7
Éthiopie ¹	18,1	19,9	24,4	36,5	32,9	24,2	26,9	24,2	20,4	28,8	20,0	18,9
Gabon	14,2	2,2	19,2	26,5	15,7	6,1	1,6	-1,4	-5,2	2,8	11,3	9,0
Gambie	16,5	19,4	13,7	11,0	7,8	11,2	11,2	-0,9	15,3	19,3	11,0	9,1
Ghana	31,3	26,0	34,4	32,2	24,3	19,1	36,8	26,1	22,0	16,7	17,9	18,0
Guinée	35,5	25,9	74,4	9,4	1,0	14,1	12,3	20,3	9,9	11,7	14,0	14,0
Guinée-Bissau	27,1	4,9	22,9	50,7	-10,0	2,8	42,8	24,8	8,8	-21,8	10,8	12,3
Guinée équatoriale	30,7	29,9	33,5	7,7	57,8	7,3	-14,1	-10,9	-16,4	2,9	0,9	6,4
Kenya	14,9	16,0	21,6	19,1	-3,0	14,5	18,6	12,8	4,8	7,5	8,8	20,4
Lesotho	16,8	17,9	14,5	1,0	7,3	21,2	4,0	12,6	5,5	10,0	1,6	0,0
Libéria	33,5	30,2	27,4	41,4	-1,4	7,8	2,1	1,7	-5,2	-2,5	1,4	6,1
Madagascar	17,2	10,2	9,6	16,4	6,9	5,3	11,1	14,6	20,1	18,1	12,5	14,2
Malawi	27,6	23,9	33,9	35,7	22,9	35,1	20,7	23,7	15,2	20,6	12,6	11,6
Mali	5,6	16,0	9,0	15,3	15,2	7,4	7,1	13,2	7,3	7,4	16,0	8,3
Maurice	13,0	2,4	6,9	6,4	8,2	5,8	8,7	10,2	9,1	9,3	7,4	9,8
Mozambique	22,2	34,6	17,6	23,9	25,6	21,2	27,3	21,7	2,4	7,9	8,4	8,3
Namibie	17,3	59,6	8,7	11,6	6,0	13,7	6,9	10,2	4,9	6,3	7,0	9,2
Niger	16,2	20,3	23,4	6,8	31,3	10,2	24,5	4,6	8,7	6,1	10,1	8,6
Nigéria	37,2	17,1	6,9	4,0	29,1	1,0	20,4	5,9	17,4	1,6	13,6	17,6
Ouganda	19,1	16,6	41,5	10,5	14,9	9,5	15,2	11,7	11,1	12,8	13,0	13,9
République centrafricaine	7,5	11,7	16,1	13,8	1,6	5,6	14,6	5,3	5,8	1,1	4,9	8,0
Rwanda	23,6	13,0	16,9	26,7	14,1	15,8	18,8	21,1	7,6	12,3	16,5	18,8
São Tomé-et-Príncipe	29,8	8,2	25,1	10,4	20,3	13,9	16,8	13,1	-4,8	-0,3	8,3	9,7
Sénégal	9,5	10,9	14,1	6,7	6,8	8,0	11,4	13,4	12,0	9,6	10,2	8,9
Seychelles	7,9	7,0	13,5	4,5	-0,6	23,7	26,6	2,9	12,1	16,4	8,2	6,4
Sierra Leone	24,5	31,3	28,5	22,6	22,5	16,7	16,6	4,9	17,9	10,1	18,4	14,9
Soudan du Sud	34,0	-1,7	21,5	117,4	142,5	67,8	104,5	63,8
Swaziland	15,7	26,8	7,9	5,5	10,0	15,9	3,9	13,6	26,4	3,8	4,6	16,8
Tanzanie	22,0	17,7	25,4	18,2	12,5	10,0	15,6	18,8	2,9	8,6	9,9	11,7
Tchad	23,6	-4,6	25,3	14,2	13,4	8,6	26,5	-4,7	-7,7	-0,9	7,6	7,8
Togo	16,9	14,3	15,3	17,3	10,2	16,6	3,7	20,6	12,6	8,3	6,8	7,5
Zambie	25,6	7,7	29,9	21,7	17,9	20,8	12,6	35,2	-5,7	13,5	29,1	17,6
Zimbabwe ²	1,4	340,0	68,6	33,1	19,9	4,6	12,6	8,2	17,5	44,4	8,1	10,8
Afrique subsaharienne	25,4	14,8	13,5	12,6	15,9	7,7	15,3	11,1	11,4	8,2	13,1	14,0
<i>Médiane</i>	17,4	16,3	19,1	14,2	13,4	10,8	12,6	11,7	8,8	7,9	10,2	10,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	22,7	20,6	21,6	20,9	13,0	13,1	15,7	14,9	10,1	12,7	15,3	14,8
Pays exportateurs de pétrole	36,6	16,4	8,8	9,3	24,4	3,4	17,9	6,8	14,8	1,9	13,5	16,7
Hors Nigéria	35,8	14,6	14,2	25,3	12,9	9,8	11,6	9,1	8,2	2,8	13,3	14,5
Pays importateurs de pétrole	18,8	13,7	17,0	15,0	10,0	11,0	13,4	14,5	9,1	12,6	12,8	12,3
Hors Afrique du Sud	18,8	22,7	24,2	19,5	13,0	14,2	17,1	16,8	10,7	15,7	15,8	14,9
Pays à revenu intermédiaire	27,0	12,2	10,2	10,4	15,2	6,0	14,6	9,3	10,8	5,1	11,6	13,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	25,2	17,0	17,6	20,9	8,6	12,5	14,2	12,6	7,3	7,9	13,2	14,9
Pays à faible revenu	19,7	25,2	26,7	20,9	18,3	13,7	17,5	17,5	13,3	18,2	17,6	14,6
Hors pays en situation de fragilité	19,1	19,0	25,6	21,3	20,3	15,4	19,9	18,5	10,4	15,7	14,9	14,5
Pays en situation de fragilité	19,4	30,6	27,3	20,7	11,5	10,2	13,9	13,9	13,5	21,0	22,1	14,3
Zone franc	14,8	13,6	18,9	14,8	11,8	8,9	9,9	6,8	2,2	8,5	12,8	9,5
CEMAC	18,5	9,2	22,1	16,0	17,7	7,6	6,8	-1,1	-4,6	2,9	6,7	5,9
UEMOA	11,5	18,1	15,9	13,5	6,2	10,2	12,9	14,3	8,2	13,0	17,6	12,2
COMESA (pays membres d'AfSS)	19,1	24,7	26,4	22,0	14,8	16,1	17,4	17,0	12,1	19,9	17,8	17,2
CAE-5	18,6	16,7	26,9	16,9	7,2	11,8	16,7	14,9	5,5	9,2	10,8	15,8
CEDEAO	31,3	18,1	11,1	7,7	24,2	4,1	20,0	8,8	15,9	5,0	14,6	16,4
Union douanière d'Afrique australe	18,7	3,3	7,0	7,8	5,1	6,1	6,8	10,1	6,6	6,8	6,7	7,2
SADC	23,6	11,9	11,5	14,5	7,9	9,2	10,2	12,7	7,9	9,0	11,0	10,8

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS15. Créances sur le secteur privé non financier*(Variation en pourcentage)*

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique du Sud	19,4	2,0	3,1	6,7	9,3	7,1	7,2	8,0	4,7	4,4
Angola	71,9	60,5	19,2	28,8	24,2	15,0	1,1	17,6	-0,2	-5,0
Bénin	17,7	19,5	8,1	12,9	6,0	13,1	6,3	-0,0	7,3	-0,8
Botswana	21,1	10,3	11,2	21,9	21,6	13,8	13,7	9,0	9,0	5,6
Burkina Faso	14,4	1,7	14,7	23,5	24,1	26,3	18,9	7,0	7,5	8,9
Burundi	8,4	25,5	27,0	51,1	2,5	7,8	9,4	6,0	17,3	-13,9
Cabo Verde	20,3	11,8	9,0	13,3	-0,6	2,0	-0,9	0,4	3,6	4,0
Cameroun	8,2	9,1	8,2	28,3	2,6	14,9	14,4	11,4	7,2	2,3
Comores	11,4	44,1	25,9	8,9	22,4	12,6	9,6	16,8	7,2	2,2
Congo, Rép. du	19,1	31,0	50,4	40,6	44,2	17,0	26,3	9,3	7,1	-5,4
Congo, Rép. dém. du	91,1	41,1	18,0	17,1	25,2	26,5	23,0	17,4	29,3	15,8
Côte d'Ivoire	10,0	10,8	8,7	0,4	12,2	22,9	21,7	29,7	15,0	13,4
Érythrée	6,3	1,2	1,8	14,7	19,8	131,0	35,8	-65,6	7,6	13,1
Éthiopie ¹	42,1	11,0	28,1	25,0	37,7	10,8	19,9	31,0	23,0	30,4
Gabon	10,0	-7,9	1,9	42,0	24,1	23,6	-2,0	-9,8	-5,6	-7,5
Gambie	13,2	10,3	14,8	8,8	4,3	20,5	-7,5	-7,9	-12,3	-1,2
Ghana	44,1	16,2	24,8	29,0	32,9	29,0	41,8	24,5	15,4	13,7
Guinée	19,2	15,8	43,8	93,4	-3,2	35,0	44,0	27,1	5,9	9,0
Guinée Bissau	61,1	-3,0	36,5	107,0	38,2	-16,1	-6,6	50,1	6,9	-54,0
Guinée équatoriale	50,1	13,8	30,6	30,7	-13,6	34,3	18,4	14,1	4,2	0,2
Kenya	19,9	13,9	20,3	30,9	10,4	20,1	22,2	16,0	4,1	2,4
Lesotho	28,3	23,9	28,8	25,1	42,2	10,3	11,8	8,2	5,8	10,9
Libéria	36,0	31,5	40,1	32,4	11,2	27,2	5,6	8,1	2,3	14,7
Madagascar	24,8	6,5	11,2	7,0	4,8	16,2	18,4	16,5	8,2	18,4
Malawi	41,2	39,5	52,4	20,5	25,4	14,4	20,0	29,9	4,6	1,4
Mali	7,2	11,0	13,5	24,1	4,8	11,7	18,7	19,9	17,6	11,1
Maurice	15,4	0,5	12,5	12,3	17,4	14,2	-2,2	8,7	-0,6	11,8
Mozambique	27,5	58,6	29,3	6,4	19,9	15,4	25,2	22,1	14,5	-12,0
Namibie	14,7	10,5	9,8	10,4	18,4	13,4	17,9	13,8	8,6	4,5
Niger	34,3	16,7	15,2	17,2	16,1	8,7	7,7	12,8	12,7	2,1
Nigéria	47,0	22,0	-5,6	2,6	6,6	9,4	18,0	4,6	23,4	-4,2
Ouganda	27,5	17,3	41,8	28,3	11,8	6,2	14,1	15,1	6,4	15,8
République centrafricaine	8,7	8,7	30,2	19,2	31,0	-18,1	5,4	-2,1	13,2	25,7
Rwanda	30,2	5,7	10,3	27,5	34,8	11,3	19,3	30,0	9,1	13,9
São Tomé-et-Príncipe	53,5	39,3	35,8	15,4	11,0	-3,3	-1,4	7,3	8,3	3,6
Sénégal	13,1	3,8	10,1	19,0	10,0	12,6	6,4	7,1	5,9	7,7
Seychelles	21,9	-9,2	23,6	5,2	8,5	4,5	26,2	7,8	10,3	17,8
Sierra Leone	35,5	45,4	31,5	21,8	-6,9	11,9	5,4	9,1	16,7	11,5
Soudan du Sud	-34,0	125,7	45,4	49,8	51,2	221,5	32,9
Swaziland	21,4	13,1	-0,5	26,0	-1,7	20,2	9,8	4,2	11,6	3,9
Tanzanie	35,8	9,6	20,0	27,2	18,2	15,3	19,4	24,8	7,2	1,7
Tchad	17,3	21,0	30,2	24,4	32,1	2,7	40,2	2,3	-5,1	-3,2
Togo	19,5	13,6	19,4	43,6	19,3	27,6	-0,2	17,3	15,3	-4,1
Zambie	43,2	-5,7	15,4	28,2	37,0	12,6	26,4	29,3	-9,4	6,4
Zimbabwe ²	5,8	388,2	143,3	62,8	27,1	3,7	4,7	-2,3	-3,6	10,3
Afrique subsaharienne	30,7	16,2	8,3	13,0	13,3	12,5	15,5	11,4	12,5	3,3
<i>Médiane</i>	20,7	13,3	19,3	23,5	18,2	13,8	14,4	11,4	7,3	4,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	28,7	20,6	21,7	23,7	19,8	17,2	17,7	17,4	9,6	7,4
Pays exportateurs de pétrole	43,8	24,7	0,6	7,8	10,3	11,8	16,2	6,9	18,7	-3,5
Hors Nigéria	36,8	31,8	19,5	21,8	20,6	18,2	11,5	13,4	7,3	-1,8
Pays importateurs de pétrole	23,2	10,6	14,3	17,1	15,5	13,1	15,0	14,7	8,3	8,2
Hors Afrique du Sud	26,2	17,0	22,4	24,4	19,6	16,9	19,8	18,7	10,3	10,2
Pays à revenu intermédiaire	31,6	14,6	3,8	10,7	10,9	11,7	14,4	9,3	11,7	0,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	29,7	18,9	17,2	25,7	17,9	18,9	16,2	16,3	4,9	3,7
Pays à faible revenu	27,5	22,7	27,4	21,6	22,0	15,3	19,4	18,5	14,9	11,5
Hors pays en situation de fragilité	30,5	14,2	24,9	23,9	23,0	12,5	17,9	22,3	12,8	12,6
Pays en situation de fragilité	21,8	31,1	28,3	16,8	20,8	20,0	21,9	15,5	17,1	9,4
Zone franc	15,2	10,6	15,7	23,3	11,9	17,5	15,6	11,7	7,8	3,6
CEMAC	18,0	11,5	20,0	31,8	11,3	17,6	17,1	6,2	2,8	-1,2
UEMOA	13,0	9,7	11,7	15,6	12,5	17,5	14,2	16,8	12,0	7,4
COMESA (pays membres d'AFSS)	28,5	20,2	26,7	26,1	21,6	15,1	18,6	18,1	9,7	14,1
CAE-5	26,7	12,9	24,2	29,3	14,4	14,7	19,1	19,4	6,2	4,9
CEDEAO	39,2	19,5	-0,0	7,6	9,1	12,5	19,1	8,2	20,1	-0,4
Union douanière d'Afrique australe	19,4	2,8	3,7	7,7	10,1	7,7	7,8	8,1	5,1	4,5
SADC	27,4	14,7	11,1	14,1	14,9	10,8	9,9	12,8	4,9	3,6

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS16. Créances sur le secteur privé non financier
(Pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique du Sud	68,3	72,3	68,0	65,9	66,9	65,9	65,7	66,6	65,0	63,4
Angola	8,5	21,5	20,2	20,2	22,5	23,4	22,9	27,2	21,5	15,4
Bénin	14,4	19,8	20,8	22,0	20,6	21,5	21,5	21,0	21,8	20,5
Botswana	22,0	28,8	27,2	27,3	31,8	31,7	31,0	33,7	31,5	32,0
Burkina Faso	16,7	17,0	17,3	18,8	20,7	25,3	29,0	30,8	30,4	30,4
Burundi	14,1	13,7	15,2	20,3	17,4	15,8	15,3	15,5	16,6	12,6
Cabo Verde	41,4	58,0	61,9	65,7	64,3	64,2	63,3	61,8	62,2	62,2
Cameroun	8,6	9,7	9,9	11,9	11,4	12,2	12,9	13,5	13,9	13,7
Comores	8,9	14,8	17,5	17,8	20,6	21,7	22,8	25,9	26,6	26,2
Congo, Rép. du	2,8	5,0	5,4	6,6	9,6	11,3	14,2	21,3	25,0	22,1
Congo, Rép. dém. du	2,1	4,4	4,1	4,0	4,5	4,8	5,3	5,8	6,4	5,3
Côte d'Ivoire	14,3	16,4	16,6	16,9	16,8	18,3	19,7	22,7	23,8	24,8
Érythrée	24,5	16,6	14,8	13,8	14,1	28,3	34,1	10,4	10,0	9,7
Éthiopie ¹	10,9	9,3	10,4	9,8	9,3	8,8	8,7	9,3	9,6	10,7
Gabon	9,1	10,1	8,3	9,8	11,9	14,8	14,0	13,4	12,9	11,2
Gambie	12,6	15,4	15,9	17,4	16,5	17,9	15,4	12,8	10,3	9,1
Ghana	11,7	15,5	15,4	15,3	16,1	16,8	19,6	20,2	19,1	17,8
Guinée	3,9	3,5	4,2	7,0	5,9	7,2	9,7	11,6	10,6	9,9
Guinée-Bissau	2,5	5,2	6,6	11,1	15,8	13,0	12,0	15,3	14,5	5,9
Guinée équatoriale	2,7	5,8	6,7	7,0	5,3	7,5	9,1	15,4	19,1	18,5
Kenya	23,5	25,8	28,0	31,2	30,1	32,5	34,9	34,9	31,8	28,3
Lesotho	8,2	11,1	12,8	14,1	18,3	18,0	17,4	17,0	17,0	17,2
Libéria	4,6	7,7	9,6	10,6	10,3	11,7	12,0	12,9	12,8	14,6
Madagascar	10,1	11,3	11,5	11,2	10,8	11,7	12,6	13,2	12,9	13,6
Malawi	6,7	10,9	13,8	13,9	14,6	12,5	11,7	12,2	10,4	9,2
Mali	15,9	15,5	16,0	17,1	17,3	18,8	20,5	22,6	24,7	25,6
Maurice	75,1	82,7	87,9	91,3	100,8	108,1	100,3	104,3	96,9	103,7
Mozambique	12,4	23,8	26,8	25,7	27,2	28,2	32,0	35,1	34,5	26,1
Namibie	48,0	48,0	48,0	48,6	48,5	47,9	49,9	53,4	53,2	53,0
Niger	6,5	11,3	11,7	12,8	12,7	12,9	13,0	13,9	15,0	14,3
Nigéria	12,0	21,1	15,9	14,2	13,3	13,0	13,8	13,7	15,7	13,4
Ouganda	9,2	10,6	12,9	13,7	13,2	12,9	13,5	13,9	13,9	14,7
République centrafricaine	6,9	7,2	8,9	10,1	12,3	14,9	14,0	12,3	12,5	14,6
Rwanda	9,9	11,8	11,8	13,0	15,2	15,4	16,6	19,7	19,3	19,3
São Tomé-et-Príncipe	25,0	34,9	39,5	40,6	38,4	32,0	27,4	27,0	26,4	25,6
Sénégal	22,5	24,7	25,6	28,8	29,5	32,9	34,0	34,1	33,4	32,8
Seychelles	25,1	20,1	24,4	23,9	22,5	21,3	25,2	25,3	26,9	29,8
Sierra Leone	4,0	7,2	7,7	7,5	5,4	4,7	4,7	5,3	5,5	5,6
Soudan du Sud	0,2	0,6	0,7	1,0	1,5	1,5	0,9
Swaziland	18,2	20,3	18,9	22,1	19,7	21,7	21,8	21,1	20,9	20,5
Tanzanie	10,4	13,2	13,7	14,4	14,7	14,6	15,6	17,1	16,0	14,6
Tchad	2,6	3,9	4,2	4,8	5,8	5,9	7,6	8,4	8,6	8,6
Togo	15,1	18,3	20,5	27,3	30,1	35,6	33,6	36,0	38,8	35,5
Zambie	8,8	10,0	9,2	10,0	12,0	11,7	13,4	15,7	12,1	11,5
Zimbabwe ²	3,8	8,2	16,5	22,5	24,5	23,5	23,7	22,8	21,9	22,3
Afrique subsaharienne	27,3	31,2	28,5	27,4	27,5	27,3	27,6	28,3	28,0	26,4
<i>Médiane</i>	10,7	14,2	15,3	14,4	16,1	16,8	16,6	17,1	19,1	17,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	13,2	16,4	17,0	17,4	18,3	19,2	19,9	21,4	20,4	19,2
Pays exportateurs de pétrole	10,6	19,1	15,2	13,8	13,6	13,8	14,4	15,2	16,1	13,6
Hors Nigéria	7,1	13,9	13,4	12,6	14,6	15,7	16,0	19,2	17,4	14,3
Pays importateurs de pétrole	37,9	39,7	38,1	37,5	37,7	37,4	37,5	38,0	36,4	35,0
Hors Afrique du Sud	15,1	17,2	18,2	19,2	19,5	20,3	21,2	22,1	21,3	20,6
Pays à revenu intermédiaire	31,8	36,4	32,7	31,6	31,6	31,3	31,5	32,3	32,1	30,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	16,2	20,4	20,7	21,8	22,7	24,1	25,0	27,3	25,4	23,6
Pays à faible revenu	9,6	11,4	12,5	12,6	13,2	13,5	14,2	14,9	15,0	14,5
Hors pays en situation de fragilité	10,9	12,9	13,9	14,2	14,3	14,5	15,2	16,3	16,0	15,4
Pays en situation de fragilité	8,7	10,2	11,2	11,1	12,3	13,1	14,1	15,3	16,1	16,0
Zone franc	10,9	12,6	13,0	14,4	14,7	16,6	17,8	20,0	21,1	20,9
CEMAC	6,0	7,5	7,6	8,9	9,3	10,7	11,8	14,1	15,3	14,4
UEMOA	15,5	17,6	18,1	19,7	20,1	22,2	23,4	25,2	26,0	25,9
COMESA (pays membres d'AfSS)	15,5	16,6	18,0	19,2	19,4	20,0	20,4	20,6	19,4	18,9
CAE-5	15,3	17,2	18,8	20,5	20,2	20,9	22,3	23,0	21,6	19,9
CEDEAO	12,5	19,8	16,1	15,1	14,5	14,7	15,7	16,0	17,6	16,0
Union douanière d'Afrique australe	64,9	68,9	64,8	62,9	64,0	62,9	62,7	63,7	62,1	60,7
SADC	46,2	49,5	46,8	45,7	46,6	45,8	45,4	46,6	44,3	42,2

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS17. Exportations de biens et de services
(Pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	29,6	27,9	28,6	30,5	29,7	30,9	31,2	30,4	30,2	29,9	30,2	29,9
Angola	77,3	54,9	62,3	65,4	63,1	55,7	48,0	33,6	29,7	27,2	35,1	32,8
Bénin	13,7	14,3	17,9	16,0	13,2	15,5	15,8	17,6	16,3	18,1	18,9	19,8
Botswana	50,9	40,7	43,7	49,8	44,2	61,5	60,8	52,1	49,7	44,3	44,0	44,5
Burkina Faso	10,6	12,6	21,4	23,8	23,9	26,4	25,9	26,6	27,4	27,5	24,4	23,6
Burundi	7,8	6,7	8,9	10,1	9,4	8,8	7,2	5,6	5,5	5,1	4,8	4,5
Cabo Verde	35,8	33,2	38,3	42,2	45,0	47,0	48,1	41,3	44,9	48,0	50,3	51,0
Cameroun	25,3	19,7	22,0	25,4	25,4	24,8	24,6	21,8	19,4	18,5	17,6	16,6
Comores	14,8	13,8	15,7	16,6	14,9	15,6	18,2	16,5	17,8	17,1	16,7	16,3
Congo, Rép. du	80,2	66,9	73,3	77,8	75,3	67,8	67,5	59,4	54,6	65,8	72,2	70,8
Congo, Rép. dém. du	29,5	27,4	43,0	41,6	32,8	38,4	35,4	27,4	25,5	31,6	37,6	40,4
Côte d'Ivoire	48,5	50,7	50,5	53,1	48,9	41,5	39,2	37,7	31,2	31,0	29,6	29,8
Érythrée	5,8	4,5	4,8	26,3	20,8	19,5	21,8	13,6	9,5	9,2	10,0	8,3
Éthiopie ¹	14,6	10,6	15,5	18,2	13,9	12,5	11,6	9,7	8,3	7,7	8,3	8,9
Gabon	59,0	52,0	59,2	64,1	64,8	61,5	54,5	43,5	36,2	40,6	43,9	42,6
Gambie	30,6	25,4	23,8	26,5	30,9	29,4	29,2	24,7	24,0	21,6	23,5	24,0
Ghana	23,8	29,7	29,3	36,9	40,1	33,9	39,4	44,7	40,8	43,3	40,0	38,2
Guinée	22,0	19,1	22,3	25,5	28,2	23,0	22,3	18,7	29,2	32,3	34,5	37,9
Guinée-Bissau	17,0	18,8	20,1	25,7	15,5	18,3	20,2	28,3	26,3	28,3	26,9	26,3
Guinée équatoriale	79,7	72,6	81,2	76,3	74,3	64,9	59,7	49,0	43,6	46,3	44,9	41,1
Kenya	23,5	20,0	22,5	24,0	22,2	19,9	18,3	16,6	14,6	14,8	15,5	15,9
Lesotho	46,9	39,5	39,6	41,1	38,7	34,0	34,1	41,8	39,9	40,3	41,2	41,9
Libéria	38,4	25,9	32,0	36,5	42,6	37,1	33,1	25,6	23,5	22,9	22,0	20,9
Madagascar	27,1	22,5	25,0	26,8	28,6	30,1	32,8	32,1	33,5	31,2	30,0	30,4
Malawi	17,1	17,0	19,6	17,6	23,8	30,6	29,1	25,5	29,3	27,3	27,5	28,1
Mali	24,0	22,9	22,9	21,6	26,9	24,9	22,5	24,0	23,4	23,2	21,8	21,1
Maurice	55,6	47,0	50,9	51,7	52,9	47,3	49,8	48,0	43,0	41,4	40,0	39,7
Mozambique	29,0	24,5	24,7	26,5	30,6	29,8	27,5	27,9	33,4	38,0	40,0	40,6
Namibie	38,5	42,6	41,7	41,4	42,0	43,7	44,3	42,9	37,3	35,4	37,1	37,6
Niger	17,6	20,3	22,2	20,9	21,9	22,6	21,0	18,3	16,3	16,5	16,2	16,4
Nigéria	28,4	19,6	22,4	24,7	21,4	19,3	14,8	10,1	9,5	12,8	14,8	12,6
Ouganda	16,3	18,1	17,2	20,4	20,1	19,1	17,5	18,7	18,9	18,9	19,6	20,5
République centrafricaine	13,2	10,7	11,8	13,5	12,5	14,4	13,0	12,6	12,8	12,9	12,9	13,2
Rwanda	11,3	11,1	10,8	14,1	13,9	15,4	16,4	18,3	18,8	22,4	22,4	24,0
São Tomé-et-Principe	11,2	10,4	12,3	12,6	13,1	17,8	25,4	28,3	27,5	26,1	24,3	23,6
Sénégal	26,3	24,4	24,9	26,4	27,9	28,3	28,1	29,4	27,5	27,8	26,6	26,2
Seychelles	85,1	108,0	93,8	100,2	105,2	94,7	102,2	94,2	94,7	99,0	104,6	103,2
Sierra Leone	15,0	15,0	16,2	18,3	32,4	35,9	30,2	17,8	22,8	27,3	30,2	33,9
Soudan du Sud	72,4	9,3	28,0	34,0	21,0	54,9	75,6	83,6	91,4
Swaziland	58,4	48,9	45,9	35,2	38,7	44,7	49,6	49,2	45,6	43,3	44,9	45,1
Tanzanie	18,2	18,9	20,6	22,4	20,9	19,4	18,4	19,6	18,8	18,0	18,2	18,5
Tchad	45,6	35,2	37,8	40,6	38,2	33,4	31,5	26,5	24,4	27,5	29,9	28,3
Togo	34,6	35,6	37,8	43,6	45,2	46,5	39,7	35,8	34,2	34,1	32,7	33,1
Zambie	35,1	32,0	39,7	40,1	41,2	41,4	40,8	38,7	35,3	33,9	39,2	41,1
Zimbabwe ²	27,6	22,5	35,5	40,7	30,8	27,6	25,8	24,9	25,4	24,3	22,6	21,5
Afrique subsaharienne	32,5	27,8	30,4	33,6	31,0	29,5	26,7	22,7	22,1	23,7	25,0	24,0
<i>Médiane</i>	27,3	23,7	24,8	26,5	29,7	29,8	29,2	26,6	27,5	27,5	29,6	28,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	37,7	32,7	37,3	41,4	38,2	35,9	33,5	28,1	25,8	26,1	27,7	27,3
Pays exportateurs de pétrole	39,1	29,6	32,9	37,2	32,6	29,2	24,0	16,6	15,7	18,9	21,8	19,1
Hors Nigéria	62,1	49,8	56,7	60,9	56,0	50,5	45,5	33,3	30,4	30,1	35,4	33,3
Pays importateurs de pétrole	28,7	26,5	28,7	30,8	29,7	29,8	29,3	27,7	26,5	26,7	27,0	27,0
Hors Afrique du Sud	27,9	25,3	28,8	31,2	29,8	29,0	28,0	26,1	24,4	24,8	25,2	25,5
Pays à revenu intermédiaire	34,6	29,7	31,8	34,5	32,7	30,8	27,7	23,4	22,7	24,6	26,0	24,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	48,1	42,0	46,1	49,6	48,3	44,2	41,4	34,7	30,7	30,2	32,3	31,3
Pays à faible revenu	21,7	19,2	23,5	28,9	23,3	24,1	22,8	20,2	19,9	20,8	21,8	22,3
Hors pays en situation de fragilité	17,1	16,0	18,6	20,7	19,3	18,6	17,5	16,9	16,0	16,1	16,6	17,1
Pays en situation de fragilité	36,0	32,7	38,1	43,7	35,8	35,5	34,2	28,7	28,2	30,3	31,7	31,9
Zone franc	40,7	37,2	41,5	43,9	43,0	39,3	36,7	31,9	28,1	29,2	29,0	28,1
CEMAC	50,3	43,5	49,8	53,2	52,1	47,0	43,5	34,5	29,8	32,4	33,6	31,9
UEMOA	30,3	30,8	32,4	33,0	32,6	31,0	29,6	29,7	26,7	26,9	25,6	25,6
COMESA (pays membres d'AFSS)	26,4	21,9	27,4	29,3	26,4	26,2	24,8	21,6	19,7	20,1	21,4	22,0
CAE-5	19,5	18,5	19,8	21,9	20,7	19,1	17,9	17,8	16,6	16,6	17,1	17,5
CEDEAO	28,2	22,3	24,5	26,9	24,6	22,3	18,5	15,3	15,5	18,8	19,8	18,0
Union douanière d'Afrique australe	31,0	29,0	29,7	31,5	30,8	32,6	33,1	32,0	31,6	31,0	31,3	31,1
SADC	35,4	32,4	34,7	37,1	36,4	36,7	35,3	31,4	30,3	29,7	31,8	31,4

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS18. Importations de biens et de services
(Pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	30,6	27,5	27,4	29,7	31,2	33,3	33,0	31,4	30,1	28,6	29,7	29,8
Angola	48,3	55,4	42,9	42,2	40,2	39,4	42,2	37,0	28,8	25,7	30,1	25,8
Bénin	24,9	27,0	29,2	26,1	25,2	28,3	31,0	29,7	29,2	30,9	30,6	31,2
Botswana	40,3	53,0	51,4	53,5	55,0	61,4	53,9	53,4	43,2	40,0	40,8	41,1
Burkina Faso	25,4	23,2	29,0	33,0	34,7	39,8	34,9	36,3	35,9	37,3	33,7	31,7
Burundi	34,3	28,2	43,4	43,5	46,7	41,5	37,3	32,9	24,9	23,4	23,4	20,9
Cabo Verde	64,5	63,4	66,8	73,8	68,1	62,8	66,4	56,7	61,6	68,2	69,7	70,8
Cameroun	25,8	24,1	24,8	28,0	28,0	27,3	27,7	25,2	22,0	20,7	19,8	18,9
Comores	39,5	47,9	50,3	52,0	53,1	50,6	48,8	45,3	43,7	43,5	44,0	42,3
Congo, Rép. du	57,7	73,7	59,4	53,9	51,0	51,3	64,9	111,2	119,1	68,2	58,5	56,1
Congo, Rép. dém. du	34,9	36,9	51,9	48,0	39,9	38,6	44,0	33,2	30,1	33,1	38,3	42,0
Côte d'Ivoire	41,2	39,8	43,2	36,8	44,7	38,6	34,4	34,2	28,6	27,7	27,4	27,7
Érythrée	41,6	23,4	23,3	32,3	24,2	21,3	22,8	19,8	16,9	16,3	15,5	14,1
Éthiopie ¹	36,3	27,9	33,1	36,5	32,8	28,8	28,2	30,3	27,6	23,7	23,1	23,7
Gabon	27,5	34,6	29,5	23,7	36,2	43,7	41,3	38,9	34,4	33,3	32,7	32,6
Gambie	45,5	41,9	42,7	40,5	43,3	41,2	48,5	50,4	41,9	49,3	55,3	53,5
Ghana	40,0	42,9	43,5	49,3	52,5	47,1	49,6	56,3	48,0	47,3	44,8	42,7
Guinée	24,2	21,1	25,4	43,2	44,4	31,6	33,0	30,7	60,7	54,5	51,7	44,3
Guinée Bissau	28,7	35,2	35,2	30,9	25,7	25,8	31,4	32,6	30,3	32,9	33,4	32,5
Guinée équatoriale	35,9	47,9	58,9	43,4	41,3	41,9	42,1	48,0	37,3	28,4	29,7	41,5
Kenya	31,9	30,5	33,9	39,4	35,5	33,2	33,0	27,7	23,4	24,3	24,4	24,3
Lesotho	105,8	105,1	99,1	96,2	98,3	85,4	82,0	84,8	79,7	83,6	86,8	85,2
Libéria	128,1	87,8	82,8	87,0	90,0	73,6	91,8	88,0	72,3	59,8	56,7	50,8
Madagascar	43,5	45,8	39,2	38,2	39,1	38,7	37,2	35,5	35,8	38,4	37,0	37,6
Malawi	35,0	31,7	34,9	28,0	38,2	42,4	39,7	36,6	46,0	41,0	40,7	39,4
Mali	33,7	34,0	37,9	29,7	31,8	39,9	38,0	39,6	40,3	39,0	37,8	36,7
Maurice	64,2	57,5	63,0	65,6	66,0	61,6	62,3	58,8	53,3	56,6	57,6	59,1
Mozambique	38,6	39,7	45,2	58,0	81,7	81,2	72,6	71,7	71,1	54,3	54,4	81,0
Namibie	41,8	55,8	52,1	50,6	55,7	59,3	66,7	68,1	57,7	45,8	48,2	48,7
Niger	31,2	46,7	49,0	47,8	39,4	39,1	38,9	40,9	33,5	32,9	34,1	34,7
Nigéria	17,7	16,6	19,2	21,9	17,5	14,9	15,1	14,9	11,6	12,5	15,1	13,5
Ouganda	27,0	28,1	30,6	35,3	31,6	28,7	27,8	29,1	25,3	26,6	29,6	32,6
République centrafricaine	22,1	23,2	26,5	24,4	23,9	25,0	37,6	34,6	31,7	32,5	34,1	32,7
Rwanda	26,1	28,7	28,6	34,2	34,0	32,0	33,2	35,6	36,7	32,3	33,6	35,0
São Tomé-et-Príncipe	55,6	54,7	61,0	63,1	54,0	58,9	66,0	58,9	53,1	54,2	53,4	50,6
Sénégal	45,1	41,3	40,3	44,7	48,9	49,2	47,4	46,0	42,1	45,3	42,1	40,9
Seychelles	94,7	117,0	108,1	116,6	122,5	101,5	118,0	103,2	104,9	105,7	110,2	108,3
Sierra Leone	24,4	30,5	43,9	84,4	65,7	46,2	57,4	43,8	47,9	54,1	53,7	59,1
Soudan du Sud	30,4	34,1	29,9	31,6	28,9	59,1	86,1	87,1	92,2
Swaziland	67,5	62,2	58,3	41,3	41,4	43,3	45,5	39,5	40,7	40,0	39,1	38,1
Tanzanie	26,8	28,4	29,5	34,2	33,0	30,2	28,3	27,1	22,1	20,5	22,0	22,8
Tchad	44,3	46,8	48,6	48,1	48,0	43,1	43,9	42,9	39,4	41,5	43,0	41,6
Togo	50,7	50,2	53,4	64,5	59,2	66,3	57,7	57,8	54,3	52,5	51,6	50,6
Zambie	30,4	26,7	27,6	32,2	36,3	39,3	37,7	41,7	37,9	36,5	41,0	42,3
Zimbabwe ²	37,0	48,9	64,0	76,8	59,7	56,5	51,7	46,7	39,9	36,5	35,0	32,9
Afrique subsaharienne	30,3	30,3	30,6	32,8	31,9	30,7	30,4	29,5	27,1	26,6	28,0	27,3
<i>Médiane</i>	36,7	39,8	43,1	42,2	41,3	41,2	41,3	39,5	39,4	38,4	38,3	40,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	38,0	40,2	40,8	41,9	42,0	40,4	40,5	38,8	34,5	32,4	33,3	33,2
Pays exportateurs de pétrole	24,8	27,0	26,2	27,8	24,5	22,4	22,8	21,6	18,2	18,3	20,7	18,4
Hors Nigéria	39,9	48,0	42,0	39,0	39,2	38,6	40,8	39,0	33,7	28,9	31,4	29,1
Pays importateurs de pétrole	33,8	32,5	33,8	36,6	37,7	37,9	37,4	36,0	33,1	31,7	32,4	32,8
Hors Afrique du Sud	37,3	36,8	40,3	43,4	43,3	41,2	40,3	38,7	34,8	33,6	33,9	34,5
Pays à revenu intermédiaire	29,6	29,5	29,1	31,0	30,1	29,0	28,7	27,9	25,2	25,1	26,6	25,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	40,9	44,8	42,4	42,4	43,2	42,0	42,7	41,6	35,5	32,8	33,8	32,8
Pays à faible revenu	33,6	33,5	38,3	41,2	40,2	38,0	37,5	35,5	33,3	31,9	32,6	33,8
Hors pays en situation de fragilité	30,1	29,7	32,8	37,4	37,5	35,4	33,5	33,6	29,6	27,0	27,5	29,9
Pays en situation de fragilité	40,2	41,8	46,4	44,7	44,5	41,6	42,8	40,8	40,3	38,1	38,1	37,6
Zone franc	35,6	38,4	40,3	37,2	39,2	39,7	39,2	40,5	36,5	33,7	32,6	32,6
CEMAC	34,1	39,8	40,8	36,9	38,2	38,7	40,4	43,2	38,8	32,0	31,1	31,6
UEMOA	37,1	37,0	39,7	37,6	40,3	40,8	38,0	38,2	34,8	34,9	33,7	33,3
COMESA (pays membres d'AfSS)	36,8	34,3	39,1	42,2	38,9	36,9	36,7	33,9	30,4	29,8	30,8	31,4
CAE-5	29,1	29,2	31,7	36,7	34,1	31,4	30,6	28,3	24,0	23,9	24,9	25,5
CEDEAO	23,7	22,6	24,6	27,3	24,3	21,6	21,1	21,5	19,9	21,4	22,9	21,1
Union douanière d'Afrique australe	32,1	30,0	29,6	31,6	33,3	35,6	35,4	34,0	32,1	30,2	31,3	31,5
SADC	34,5	35,3	33,8	35,9	37,2	38,4	38,7	36,1	32,6	30,5	32,5	32,7

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS19. Balance commerciale, marchandises
(Pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	-0,6	1,1	2,2	1,6	-1,1	-2,1	-1,7	-0,9	0,3	1,5	0,7	0,3
Angola	50,4	24,1	41,1	45,2	41,6	33,5	24,1	12,2	14,7	13,8	18,2	18,1
Bénin	-10,7	-9,9	-10,2	-9,9	-11,1	-10,1	-11,0	-7,4	-8,4	-7,5	-6,0	-5,7
Botswana	9,5	-12,8	-7,8	-4,5	-12,3	-2,3	3,3	-5,6	2,0	0,2	-0,9	-0,7
Burkina Faso	-9,5	-5,8	-1,6	-2,5	-3,6	-5,6	-2,1	-2,3	-1,4	-3,1	-3,0	-2,0
Burundi	-16,4	-14,5	-30,2	-29,0	-32,2	-29,1	-24,4	-21,7	-14,9	-14,6	-15,4	-13,1
Cabo Verde	-39,0	-39,6	-40,9	-45,1	-36,6	-33,6	-32,5	-29,6	-32,6	-37,5	-39,0	-40,3
Cameroun	1,7	-1,6	-0,8	-2,2	-0,9	-0,6	-1,3	-1,2	-0,7	-0,9	-0,9	-1,1
Comores	-22,9	-28,9	-29,2	-30,3	-32,2	-30,5	-31,3	-28,6	-24,9	-24,3	-24,7	-23,6
Congo, Rép. du	47,1	22,8	37,1	45,5	43,1	33,1	24,6	-13,0	-23,8	27,5	39,1	38,5
Congo, Rép. dém. du	0,2	-3,2	2,1	2,3	0,2	6,8	-0,9	-0,6	-0,5	2,2	5,1	4,4
Côte d'Ivoire	15,0	17,5	14,5	23,2	11,4	9,6	10,9	9,6	9,1	9,8	8,6	8,3
Érythrée	-33,9	-19,9	-19,6	-8,6	-5,3	-3,3	-2,4	-7,4	-8,8	-8,1	-7,3	-7,0
Éthiopie ¹	-20,6	-15,8	-16,3	-16,6	-16,9	-17,6	-17,9	-20,8	-18,9	-15,9	-15,0	-15,1
Gabon	41,6	29,8	38,7	49,4	42,3	32,2	28,1	15,5	13,3	18,7	22,1	21,1
Gambie	-21,3	-22,4	-22,8	-21,2	-22,0	-19,1	-25,4	-29,4	-22,8	-31,6	-35,5	-33,4
Ghana	-14,9	-8,6	-9,2	-7,7	-10,0	-8,0	-3,6	-8,4	-4,1	2,3	0,4	-0,5
Guinée	2,2	1,8	1,8	-9,3	-3,5	-0,4	-5,0	-7,2	-23,8	-15,3	-10,7	-0,8
Guinée-Bissau	-6,0	-9,8	-8,2	-0,2	-5,1	-2,9	-4,6	4,8	4,6	4,4	2,3	1,9
Guinée équatoriale	54,8	40,7	37,8	48,2	47,5	37,8	33,3	17,8	20,3	26,9	24,9	7,9
Kenya	-12,2	-13,4	-15,6	-20,1	-18,5	-18,6	-17,4	-13,1	-11,2	-12,1	-11,9	-11,4
Lesotho	-38,4	-45,8	-43,1	-39,3	-45,1	-38,9	-36,1	-32,3	-29,7	-31,7	-32,7	-30,5
Libéria	-22,0	-19,9	-10,2	-16,5	-19,0	-12,3	-33,3	-34,4	-23,7	-16,5	-15,4	-14,8
Madagascar	-13,5	-19,2	-11,8	-10,1	-11,2	-8,0	-5,1	-3,4	-2,6	-7,1	-6,5	-6,7
Malawi	-12,8	-10,3	-10,7	-7,9	-10,9	-7,8	-7,4	-7,6	-11,1	-9,4	-9,2	-7,8
Mali	-4,4	-6,0	-8,6	-2,6	0,9	-1,9	-3,5	-3,6	-4,1	-3,9	-4,5	-4,4
Maurice	-15,2	-17,5	-19,5	-20,9	-21,5	-19,0	-18,0	-16,0	-16,9	-21,4	-23,8	-25,6
Mozambique	-5,5	-11,3	-11,3	-17,1	-26,7	-31,1	-27,7	-28,1	-12,5	-4,8	-3,6	-23,5
Namibie	-4,0	-14,0	-9,9	-8,8	-16,4	-15,6	-21,5	-25,0	-19,7	-10,9	-11,3	-11,1
Niger	-6,9	-14,7	-14,2	-14,4	-6,6	-5,6	-8,6	-12,3	-9,1	-8,5	-9,8	-10,2
Nigéria	15,3	8,5	8,2	7,9	8,5	8,2	3,7	-1,3	-0,1	2,6	2,3	1,7
Ouganda	-8,9	-8,1	-10,9	-11,7	-10,0	-8,3	-8,5	-9,1	-5,9	-6,5	-7,9	-9,1
République centrafricaine	-4,0	-7,8	-8,8	-5,7	-6,2	-7,3	-18,5	-16,4	-13,7	-14,8	-16,7	-15,7
Rwanda	-10,3	-14,2	-13,6	-17,2	-18,8	-15,1	-15,8	-14,9	-15,3	-9,5	-9,7	-9,6
São Tomé-et-Príncipe	-35,6	-39,7	-43,2	-44,9	-38,2	-38,2	-36,6	-33,9	-30,1	-30,8	-31,0	-29,9
Sénégal	-18,4	-15,9	-14,9	-17,4	-20,3	-20,1	-18,4	-15,8	-14,0	-16,3	-14,8	-14,0
Seychelles	-29,5	-37,6	-39,3	-43,0	-38,5	-29,7	-40,3	-34,4	-37,2	-43,4	-48,4	-49,3
Sierra Leone	-7,5	-14,3	-20,2	-56,9	-24,1	-0,6	-6,8	-18,0	-17,1	-17,4	-13,6	-13,8
Soudan du Sud	49,1	-19,6	1,9	9,5	-1,3	15,2	11,7	14,7	18,7
Swaziland	-3,5	-3,6	-3,3	-0,9	1,9	9,6	11,8	14,7	10,4	8,7	11,5	12,8
Tanzanie	-9,8	-10,0	-9,5	-12,2	-13,0	-12,2	-11,4	-9,4	-5,9	-5,7	-6,9	-7,5
Tchad	24,4	4,8	8,0	10,8	7,7	6,6	2,9	0,5	2,2	3,1	5,8	5,0
Togo	-13,2	-12,2	-13,3	-21,7	-14,4	-20,1	-19,4	-24,7	-22,8	-21,0	-21,2	-20,0
Zambie	4,7	6,3	13,7	9,8	6,3	5,9	6,0	-0,3	-0,2	0,4	1,1	1,5
Zimbabwe ²	-7,4	-18,2	-17,9	-23,9	-18,6	-15,9	-14,7	-9,1	-7,2	-7,2	-7,7	-7,0
Afrique subsaharienne	6,0	2,6	4,5	5,7	3,5	3,0	0,7	-3,1	-2,0	-0,1	0,0	-0,6
<i>Médiane</i>	-8,2	-10,8	-10,2	-9,3	-11,1	-7,8	-7,4	-9,1	-9,1	-7,2	-7,3	-7,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	5,4	-0,2	3,6	6,9	2,8	1,9	-0,3	-5,4	-4,0	-2,0	-1,4	-2,1
Pays exportateurs de pétrole	22,3	12,5	15,2	18,2	16,0	13,7	8,4	1,3	2,8	6,1	6,9	5,7
Hors Nigéria	37,5	20,4	31,3	37,9	31,7	25,7	19,5	8,0	9,6	12,5	15,7	14,4
Pays importateurs de pétrole	-4,0	-4,3	-3,1	-3,8	-6,4	-6,3	-6,3	-6,8	-5,3	-3,8	-4,1	-4,5
Hors Afrique du Sud	-7,5	-9,0	-8,5	-9,2	-10,9	-9,4	-9,4	-10,4	-8,3	-6,9	-6,8	-7,2
Pays à revenu intermédiaire	8,6	5,4	7,2	8,2	6,7	5,8	3,3	-1,0	0,2	2,3	2,3	1,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	13,8	6,7	11,9	15,7	12,4	9,5	6,8	-0,5	0,5	2,6	3,4	2,6
Pays à faible revenu	-7,5	-10,1	-9,3	-6,5	-11,3	-9,1	-9,8	-11,2	-9,5	-7,9	-7,4	-8,0
Hors pays en situation de fragilité	-11,3	-11,5	-11,5	-13,1	-14,1	-14,1	-13,8	-14,7	-11,6	-9,9	-9,8	-11,2
Pays en situation de fragilité	4,7	-0,4	1,7	8,1	-0,2	2,1	0,2	-4,0	-4,0	-0,4	1,1	1,4
Zone franc	12,9	7,4	9,8	14,8	12,3	8,2	6,3	0,3	-0,0	3,1	3,6	2,5
CEMAC	26,9	15,9	20,5	27,1	25,1	19,1	14,7	3,4	2,4	9,7	11,7	9,0
UEMOA	-2,0	-1,2	-1,9	0,4	-2,5	-3,4	-2,4	-2,4	-1,9	-1,9	-2,2	-2,0
COMESA (pays membres d'AfSS)	-9,9	-11,1	-9,9	-11,3	-11,7	-10,1	-10,9	-11,4	-10,3	-9,4	-9,0	-9,1
CAE-5	-10,8	-11,4	-12,9	-15,9	-15,3	-14,5	-13,8	-11,5	-9,0	-9,2	-9,7	-9,8
CEDEAO	9,2	5,1	4,9	4,8	5,0	5,0	2,0	-2,4	-1,5	0,9	0,6	0,4
Union douanière d'Afrique australe	-0,6	-0,1	1,2	0,9	-2,2	-2,6	-2,2	-2,0	-0,4	0,9	0,1	-0,2
SADC	3,8	1,7	5,3	5,8	3,3	2,6	1,0	-1,4	0,6	1,7	1,9	1,0

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS20. Solde extérieur courant¹*(En pourcentage du PIB)*

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	-4,3	-2,7	-1,5	-2,2	-5,1	-5,9	-5,3	-4,4	-3,3	-2,3	-2,9	-3,1
Angola	14,7	-10,0	9,1	12,6	12,2	6,7	-3,0	-10,0	-5,1	-4,5	-2,2	-0,1
Bénin	-6,7	-8,3	-8,2	-7,3	-7,4	-7,4	-8,6	-9,0	-9,4	-9,4	-8,5	-7,9
Botswana	10,7	-6,3	-2,8	3,1	0,3	8,9	15,4	7,8	11,7	10,8	8,3	7,5
Burkina Faso	-10,4	-4,7	-2,3	-4,0	-6,7	-11,3	-8,1	-8,5	-7,3	-8,3	-7,5	-6,5
Burundi	-7,8	1,7	-12,2	-14,4	-18,6	-19,3	-18,5	-17,7	-13,1	-12,7	-13,2	-11,9
Cabo Verde	-9,5	-14,6	-12,4	-16,3	-12,6	-4,9	-9,1	-3,2	-2,8	-8,8	-9,5	-10,0
Cameroun	-0,9	-3,1	-2,5	-2,7	-3,3	-3,6	-4,0	-3,8	-3,2	-2,5	-2,5	-2,4
Comores	-6,3	-6,9	-0,4	-6,0	-5,5	-7,0	-6,3	0,0	-7,4	-4,9	-6,9	-8,5
Congo, Rép. du	3,2	-14,6	7,3	14,0	17,7	13,8	1,4	-54,1	-74,1	-12,7	3,0	4,8
Congo, Rép. dém. du	-0,2	-6,1	-10,5	-5,2	-4,6	-5,0	-4,6	-3,7	-3,1	-0,5	0,3	-0,9
Côte d'Ivoire	1,1	6,6	1,9	10,4	-1,2	-1,4	1,4	-0,6	-1,1	-1,2	-1,5	-1,3
Érythrée	-3,1	-7,6	-6,1	3,2	2,7	3,6	4,0	-1,4	-2,1	-2,4	-1,5	-2,1
Éthiopie ²	-8,4	-6,7	-1,4	-2,5	-6,9	-5,9	-6,4	-10,2	-9,0	-8,1	-6,5	-6,3
Gabon	17,2	4,4	14,9	24,0	17,9	7,3	7,6	-5,6	-10,1	-4,8	-1,5	-1,9
Gambie	-8,5	-12,5	-16,3	-11,7	-7,0	-10,3	-10,8	-15,0	-8,9	-14,3	-18,4	-16,9
Ghana	-8,1	-5,5	-8,6	-9,0	-11,7	-11,9	-9,5	-7,7	-6,7	-4,5	-4,1	-4,0
Guinée	-3,9	-5,7	-6,4	-18,4	-20,0	-12,5	-13,4	-15,4	-31,9	-23,0	-19,1	-10,0
Guinée Bissau	-3,6	-5,8	-8,3	-1,3	-8,4	-4,6	0,5	2,3	1,3	0,1	-3,3	-2,6
Guinée équatoriale	13,6	-9,7	-20,2	-5,7	-1,1	-2,5	-4,3	-17,7	-11,8	-0,5	-0,9	-13,3
Kenya	-2,6	-4,4	-5,9	-9,2	-8,4	-8,8	-10,4	-6,7	-5,2	-6,4	-6,2	-5,7
Lesotho	15,1	1,6	-8,9	-13,4	-8,4	-5,5	-4,9	-4,5	-7,4	-6,9	-12,2	-12,1
Libéria	-9,0	-15,0	-20,7	-17,6	-17,3	-21,6	-26,3	-26,5	-18,5	-22,4	-22,5	-22,4
Madagascar	-12,9	-21,1	-10,2	-7,0	-7,6	-5,9	-0,3	-1,9	0,6	-3,4	-4,0	-4,8
Malawi	-12,9	-10,2	-8,6	-8,6	-9,2	-8,4	-8,3	-9,4	-13,6	-10,0	-8,9	-8,1
Mali	-7,3	-10,8	-10,7	-5,1	-2,2	-2,9	-4,7	-5,3	-7,2	-6,2	-6,9	-6,4
Maurice	-6,3	-7,4	-10,3	-13,8	-7,3	-6,3	-5,7	-4,9	-4,4	-6,0	-7,4	-8,7
Mozambique	-8,9	-10,9	-16,1	-25,3	-44,7	-42,9	-38,2	-40,3	-39,2	-16,1	-16,9	-44,6
Namibie	6,7	-1,5	-3,5	-3,0	-5,7	-4,0	-10,8	-12,6	-14,1	-1,4	-3,6	-5,1
Niger	-9,2	-24,4	-19,8	-25,1	-16,1	-16,8	-15,4	-20,5	-15,5	-13,2	-16,1	-16,7
Nigéria	14,0	4,7	3,6	2,6	3,8	3,7	0,2	-3,2	0,7	2,5	0,5	0,4
Ouganda	-2,7	-5,6	-8,0	-9,9	-6,8	-7,2	-7,8	-6,7	-3,4	-4,5	-6,9	-9,5
République centrafricaine	-5,5	-9,1	-10,2	-7,6	-4,6	-3,0	-5,6	-9,0	-9,1	-10,2	-9,3	-9,2
Rwanda	-3,3	-7,0	-7,2	-7,4	-11,2	-8,7	-11,8	-13,3	-14,3	-6,8	-8,4	-9,2
São Tomé-et-Príncipe	-27,3	-24,7	-22,9	-27,7	-21,9	-13,8	-21,9	-12,6	-6,0	-13,0	-11,3	-9,9
Sénégal	-9,6	-6,7	-4,4	-8,0	-10,9	-10,5	-9,0	-7,0	-5,5	-9,4	-7,9	-7,5
Seychelles	-13,7	-14,8	-19,4	-23,0	-21,1	-11,9	-23,1	-18,6	-18,3	-16,0	-14,4	-13,9
Sierra Leone	-6,9	-13,3	-22,7	-65,0	-31,8	-17,5	-18,2	-17,4	-19,4	-21,9	-18,9	-21,6
Soudan du Sud	18,2	-15,9	-3,9	-1,6	-7,2	1,8	-6,0	-6,1	-4,3
Swaziland	-3,1	-11,4	-8,6	1,0	12,7	19,3	21,6	26,7	16,7	14,6	15,4	15,0
Tanzanie	-6,5	-7,6	-7,7	-10,8	-11,6	-10,6	-10,1	-8,4	-4,5	-3,8	-5,4	-6,0
Tchad	0,4	-8,2	-8,5	-5,8	-7,8	-9,1	-8,9	-13,6	-9,2	-5,2	-4,3	-5,5
Togo	-8,1	-5,2	-5,8	-7,8	-7,6	-13,2	-10,0	-11,0	-9,6	-8,2	-7,8	-6,4
Zambie	-1,1	6,0	7,5	4,7	5,4	-0,6	2,1	-3,9	-4,5	-3,3	-2,6	-1,9
Zimbabwe ³	0,3	-11,2	-14,3	-20,1	-13,1	-16,6	-14,2	-9,5	-3,4	-2,6	-2,6	-2,4
Afrique subsaharienne	2,2	-2,4	-0,8	-0,6	-1,7	-2,2	-3,8	-6,0	-4,1	-2,6	-2,9	-3,1
<i>Médiane</i>	-4,9	-7,2	-8,3	-7,3	-7,4	-6,3	-7,8	-8,4	-7,2	-6,0	-6,5	-6,4
Hors Afrique du Sud et Nigéria	-0,0	-6,5	-3,3	-1,6	-3,5	-4,5	-5,9	-8,7	-7,1	-5,1	-4,6	-5,0
Pays exportateurs de pétrole	12,7	0,5	3,5	4,8	4,8	3,6	-0,6	-5,4	-2,1	0,1	-0,4	-0,2
Hors Nigéria	9,7	-7,8	3,5	9,2	7,0	3,4	-2,5	-11,2	-8,8	-4,4	-2,1	-1,5
Pays importateurs de pétrole	-4,2	-4,4	-3,9	-4,7	-6,9	-7,3	-6,6	-6,5	-5,4	-4,2	-4,5	-5,0
Hors Afrique du Sud	-4,0	-5,9	-6,3	-7,2	-8,5	-8,3	-7,5	-7,8	-6,5	-5,4	-5,4	-6,0
Pays à revenu intermédiaire	3,7	-1,0	0,7	1,0	0,3	-0,4	-2,3	-4,9	-2,7	-1,4	-1,8	-1,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	3,7	-4,9	0,0	2,7	1,7	-0,5	-3,2	-7,4	-5,9	-3,8	-2,9	-2,6
Pays à faible revenu	-5,8	-8,7	-8,6	-8,1	-11,1	-10,2	-9,6	-10,3	-8,5	-6,8	-6,8	-7,9
Hors pays en situation de fragilité	-6,9	-8,0	-7,1	-9,8	-12,4	-11,9	-11,3	-12,1	-9,3	-7,3	-7,6	-9,6
Pays en situation de fragilité	-2,7	-6,7	-6,4	-1,8	-5,8	-5,3	-5,1	-8,8	-9,0	-5,3	-4,2	-3,9
Zone franc	0,4	-4,7	-3,5	0,8	-1,0	-3,1	-3,5	-9,3	-9,1	-5,2	-4,3	-4,6
CEMAC	5,7	-5,5	-2,5	3,6	3,3	0,3	-2,0	-13,2	-13,8	-4,3	-1,9	-3,3
UEMOA	-5,2	-4,0	-4,6	-2,5	-5,9	-6,7	-5,1	-5,9	-5,5	-5,9	-5,9	-5,5
COMESA (pays membres d'AfSS)	-4,1	-6,1	-5,7	-6,5	-5,8	-6,4	-6,4	-6,7	-5,6	-5,2	-4,9	-5,1
CAE-5	-4,0	-5,7	-7,1	-9,9	-9,4	-9,3	-10,0	-7,9	-5,3	-5,5	-6,3	-6,6
CEDEAO	8,2	2,0	1,0	0,2	0,7	0,6	-1,5	-4,2	-1,7	-0,6	-1,9	-1,6
Union douanière d'Afrique australe	-3,3	-2,9	-1,7	-2,1	-4,8	-5,0	-4,3	-3,8	-2,7	-1,5	-2,2	-2,5
SADC	-1,7	-4,9	-1,4	-1,3	-3,2	-4,3	-5,3	-6,3	-4,2	-2,7	-2,9	-3,4

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS21. Investissement direct à l'étranger, net
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	1,1	2,1	1,0	1,1	0,4	0,5	-0,5	-1,3	-0,4	-1,7	-0,7	-0,2
Angola	-0,6	2,9	-5,5	-4,9	-8,5	-10,5	-1,8	8,0	1,4	1,3	1,5	1,8
Bénin	2,1	1,5	2,8	1,3	2,6	3,3	4,0	1,4	1,4	4,5	5,8	7,6
Botswana	4,2	2,0	1,7	9,0	5,3	5,3	2,5	2,1	-3,7	-3,2	-1,3	-1,2
Burkina Faso	1,6	1,1	0,4	0,4	2,3	3,6	2,3	2,1	2,7	3,4	2,8	2,0
Burundi	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	2,6	2,4	1,5	1,2	1,1	1,1	0,9
Cabo Verde	9,4	7,0	6,7	5,6	3,8	3,5	6,8	7,0	6,4	6,1	8,2	8,5
Cameroun	1,7	1,8	1,6	1,6	2,8	2,7	2,6	1,9	1,7	1,6	1,6	1,7
Comores	0,6	2,6	1,5	3,8	1,7	1,4	0,7	0,8	0,4	1,3	1,3	1,3
Congo, Rép. du	11,2	13,6	7,6	1,3	-2,1	4,3	15,9	33,4	45,6	20,4	19,1	18,4
Congo, Rép. dém. du	5,3	-1,5	13,3	6,5	10,5	5,2	5,1	3,0	2,4	2,6	2,7	2,7
Côte d'Ivoire	1,8	1,6	1,3	1,1	1,2	1,3	1,2	1,4	1,7	1,7	1,9	2,0
Érythrée	1,4	4,9	4,3	1,5	1,4	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9
Éthiopie ¹	1,4	0,7	1,0	2,0	0,6	2,6	2,6	3,4	4,5	5,2	4,9	5,2
Gabon	4,2	5,2	3,5	4,1	3,9	5,1	5,8	6,9	8,9	8,4	10,1	10,7
Gambie	9,6	8,1	9,0	6,7	11,2	9,5	9,2	8,2	7,5	8,3	8,9	9,3
Ghana	2,9	11,3	7,9	8,1	7,9	6,7	8,7	8,1	8,1	6,9	6,0	5,0
Guinée	4,0	2,1	2,2	5,6	8,8	1,6	0,7	3,0	18,8	15,9	11,5	7,4
Guinée-Bissau	1,2	2,1	3,3	2,2	0,7	1,9	2,5	1,6	1,4	1,4	2,3	2,5
Guinée équatoriale	9,3	12,1	20,4	12,8	15,7	9,8	5,3	9,8	2,0	-0,8	2,6	17,5
Kenya	0,5	0,2	0,4	3,3	2,3	1,7	1,2	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6
Lesotho	2,2	3,6	0,9	2,2	2,1	1,9	4,2	4,5	3,1	2,0	2,0	2,0
Libéria	3,7	8,7	16,2	17,0	16,6	17,6	11,0	9,1	7,1	7,4	10,2	11,1
Madagascar	3,7	8,1	3,9	7,8	7,8	5,2	2,9	4,5	4,5	3,6	3,4	3,4
Malawi	1,8	0,9	2,3	0,8	1,4	1,7	0,8	1,8	3,1	2,0	2,2	2,3
Mali	1,8	7,3	3,7	4,2	3,1	2,3	1,0	1,5	1,8	2,3	2,3	2,2
Maurice	1,6	2,5	127,6	-9,0	49,5	10,1	4,4	2,9	107,0	97,5	86,5	72,4
Mozambique	3,8	8,0	9,8	27,1	37,1	38,6	29,1	26,1	27,4	12,1	12,4	34,5
Namibie	6,3	5,7	7,0	7,0	8,6	6,5	4,7	8,1	2,8	3,8	3,7	3,0
Niger	2,3	13,4	17,5	16,5	12,1	8,1	8,9	6,9	3,5	3,6	5,1	5,7
Nigéria	2,1	2,4	1,4	1,9	1,2	0,8	0,5	0,3	0,8	0,8	0,7	0,6
Ouganda	4,7	4,4	2,5	4,3	4,7	4,4	3,7	2,9	2,1	2,3	3,7	5,4
République centrafricaine	3,3	2,1	3,1	1,7	3,2	0,1	0,1	0,3	0,4	0,9	0,9	1,2
Rwanda	1,2	2,2	0,7	1,6	2,2	3,4	3,9	2,7	2,9	2,7	2,6	3,1
São Tomé-et-Principe	16,8	8,1	25,6	13,5	8,6	1,5	6,6	8,1	5,9	11,3	2,5	2,5
Sénégal	1,6	2,0	2,0	2,0	1,5	1,9	2,5	2,8	1,6	2,7	2,7	2,8
Seychelles	11,8	20,2	19,2	19,5	23,8	12,2	16,1	10,8	12,8	10,9	9,4	8,7
Sierra Leone	3,9	4,5	9,2	32,3	19,0	7,3	7,7	6,2	13,2	15,1	14,1	16,8
Soudan du Sud	-0,4	-0,5	-3,8	-0,1	0,1	-1,5	-0,3	0,5	0,3
Swaziland	1,8	1,6	2,9	2,2	0,8	2,0	0,6	1,1	0,7	-2,1	0,5	0,5
Tanzanie	3,5	3,7	4,0	4,5	4,4	4,5	3,8	3,4	2,9	2,6	2,6	2,9
Tchad	6,4	4,4	3,6	3,0	3,4	2,8	3,6	4,3	2,0	3,0	3,0	3,2
Togo	2,8	0,3	1,4	-13,9	-7,7	4,7	-6,7	-2,2	-2,4	-2,4	-2,4	-2,8
Zambie	5,9	2,8	3,1	4,7	9,5	6,0	11,8	5,5	7,3	6,3	6,3	6,4
Zimbabwe ²	0,7	1,3	1,2	2,9	2,5	2,5	3,0	2,5	2,1	1,8	1,9	1,8
Afrique subsaharienne	2,0	2,9	2,9	2,2	2,2	1,4	1,7	2,1	3,0	2,3	2,5	2,8
<i>Médiane</i>	2,6	2,7	3,1	3,0	3,1	3,3	3,0	2,9	2,4	2,6	2,6	2,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	2,8	3,7	5,2	3,1	4,0	2,4	3,6	4,9	5,6	4,7	4,7	5,1
Pays exportateurs de pétrole	2,3	3,1	1,2	1,2	0,1	-0,6	0,8	2,3	1,8	1,4	1,6	1,7
Hors Nigéria	2,7	4,6	0,6	-0,3	-2,1	-3,7	1,4	7,5	4,1	2,6	3,2	4,3
Pays importateurs de pétrole	1,9	2,8	4,1	3,0	3,9	3,2	2,6	1,9	3,8	2,8	3,0	3,4
Hors Afrique du Sud	2,9	3,3	7,2	4,9	6,9	5,2	4,6	3,9	6,1	5,4	5,1	5,3
Pays à revenu intermédiaire	1,8	2,9	2,5	1,6	1,4	0,5	1,1	1,6	2,6	1,8	2,0	2,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	2,6	4,1	5,7	1,8	2,6	0,2	3,0	5,5	6,7	5,2	5,2	5,2
Pays à faible revenu	3,2	3,2	4,5	5,1	6,1	5,4	4,5	4,1	4,3	4,0	4,0	5,0
Hors pays en situation de fragilité	2,9	3,4	3,6	6,0	6,6	7,1	5,9	5,1	4,8	4,3	4,5	6,3
Pays en situation de fragilité	3,9	3,5	5,0	3,4	4,1	2,9	3,4	3,9	5,1	4,0	3,8	3,6
Zone franc	3,7	4,8	5,1	3,5	3,9	3,8	3,9	4,7	4,3	3,4	3,8	4,6
CEMAC	5,5	6,3	6,9	4,6	5,4	4,9	5,6	7,8	7,6	4,7	5,5	7,3
UEMOA	1,9	3,2	3,1	2,2	2,3	2,8	2,1	2,0	1,7	2,4	2,6	2,7
COMESA (pays membres d'AFSS)	2,6	1,7	9,8	3,1	6,6	3,8	3,8	2,7	7,1	6,5	6,2	5,8
CAE-5	2,3	2,2	2,0	3,7	3,4	3,2	2,7	2,0	1,6	1,5	1,8	2,2
CEDEAO	2,2	3,1	2,2	2,7	2,1	1,7	1,3	1,2	1,9	2,0	1,9	1,7
Union douanière d'Afrique australe	1,3	2,2	1,2	1,5	0,8	0,9	-0,2	-0,8	-0,4	-1,6	-0,6	-0,1
SADC	1,5	2,5	3,2	1,4	2,0	0,6	1,5	2,4	3,6	2,1	2,5	3,1

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS22. Taux de change effectifs réels¹
(Moyenne annuelle ; indice, 2010 = 100)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique du Sud	92,0	86,5	100,0	98,0	92,7	83,0	77,8	77,4	71,8	81,0
Angola	76,2	106,0	100,0	103,2	114,3	121,6	126,8	128,1	125,0	157,8
Bénin	103,6	107,0	100,0	99,4	97,7	99,1	98,0	87,4	87,5	87,3
Botswana	89,9	91,8	100,0	99,6	107,6	92,2	87,8	88,5	90,4	97,4
Burkina Faso	101,1	109,0	100,0	101,8	101,1	102,8	107,0	100,1	94,9	91,8
Burundi	87,4	97,5	100,0	99,5	102,4	102,5	106,7	121,9	122,1	135,5
Cabo Verde	98,0	102,6	100,0	102,1	99,7	103,1	103,0	100,1	98,7	99,1
Cameroun	101,3	106,7	100,0	100,2	96,7	99,6	100,9	97,9	99,9	100,1
Comores	103,4	105,1	100,0	100,3	95,6	99,2	98,2	81,7	76,9	73,0
Congo, Rép. du	97,7	107,2	100,0	99,0	96,4	103,1	104,8	98,8	102,4	102,9
Congo, Rép. dém. du	142,6	141,9	100,0	105,7	118,8	119,1	120,4	137,7	131,5	106,0
Côte d'Ivoire	102,2	106,4	100,0	102,0	97,9	102,3	103,3	98,8	99,3	99,2
Érythrée	58,2	89,5	100,0	110,6	130,8	151,8	176,8	227,0	271,5	324,2
Éthiopie	101,7	116,8	100,0	105,1	124,7	126,2	129,3	148,2	151,4	154,2
Gabon	98,9	103,9	100,0	98,6	96,5	98,4	102,8	98,8	100,7	102,5
Gambie	102,2	103,0	100,0	92,5	90,2	83,5	76,2	76,1	91,3	93,0
Ghana	102,5	93,7	100,0	95,1	89,1	89,7	69,6	70,6	80,6	79,1
Guinée	95,9	107,8	100,0	96,5	107,6	120,7	131,0	147,4	133,9	139,3
Guinée-Bissau	98,5	104,5	100,0	102,1	99,6	101,2	100,3	97,8	99,7	99,6
Guinée équatoriale	88,3	101,2	100,0	103,6	99,8	104,0	106,8	98,3	100,1	100,7
Kenya	91,8	101,3	100,0	95,7	108,8	112,7	116,8	122,1	126,8	130,8
Lesotho	90,1	87,8	100,0	100,6	94,7	84,7	79,2	73,8	68,8	76,6
Libéria	91,6	98,4	100,0	99,8	109,0	107,7	107,9	132,0	132,1	119,4
Madagascar	85,8	100,2	100,0	105,3	104,2	107,9	104,2	101,7	100,6	108,1
Malawi	95,9	106,5	100,0	97,0	79,2	66,9	72,8	83,6	72,6	74,6
Mali	98,4	105,4	100,0	100,5	101,0	101,5	103,4	99,7	97,9	98,6
Maurice	94,1	96,8	100,0	106,3	107,9	107,8	111,2	110,0	111,2	115,9
Mozambique	102,8	103,4	100,0	105,8	113,3	112,8	112,7	104,6	81,3	84,8
Namibie	91,7	88,9	100,0	98,5	94,7	86,5	81,5	79,5	77,0	85,3
Niger	101,1	107,2	100,0	100,0	94,7	98,2	97,7	92,8	92,9	94,3
Nigéria	88,0	92,0	100,0	100,4	111,5	119,0	127,4	126,5	116,2	105,5
Ouganda	103,5	107,3	100,0	95,9	107,9	109,1	111,2	105,7	103,1	99,7
République centrafricaine	94,9	104,8	100,0	98,9	99,2	107,4	119,8	118,6	124,1	127,1
Rwanda	87,0	102,5	100,0	96,7	99,1	96,7	92,5	100,0	97,4	93,5
São Tomé-et-Príncipe	82,4	102,8	100,0	111,7	117,4	128,5	137,5	138,4	147,6	154,2
Sénégal	105,0	106,6	100,0	101,1	97,3	99,5	98,7	92,8	94,2	93,7
Seychelles	129,8	95,7	100,0	92,7	91,8	108,1	104,7	116,8	116,9	110,8
Sierra Leone	95,0	103,4	100,0	100,7	117,4	127,1	131,0	142,8	130,0	112,2
Soudan du Sud
Swaziland	93,9	92,6	100,0	100,1	100,2	94,2	90,4	89,8	87,5	94,3
Tanzanie	99,7	104,5	100,0	93,4	108,6	116,4	119,2	113,8	110,5	109,3
Tchad	95,9	108,1	100,0	94,0	101,8	101,8	103,2	101,2	97,7	92,3
Togo	100,6	106,5	100,0	100,7	96,8	98,9	100,1	93,0	94,0	92,5
Zambie	90,7	94,4	100,0	97,4	100,7	104,4	100,2	91,1	88,6	96,5
Zimbabwe
Afrique subsaharienne	92,6	96,2	100,0	99,5	104,1	104,7	105,5	105,4	101,1	101,9
<i>Médiane</i>	95,9	103,4	100,0	100,1	100,2	102,8	103,4	100,0	99,7	99,6
Hors Afrique du Sud et Nigéria	95,5	104,7	100,0	99,7	105,1	107,5	107,3	107,9	107,7	110,5
Pays exportateurs de pétrole	87,5	95,5	100,0	100,6	109,8	116,5	123,5	122,3	114,8	110,0
Hors Nigéria	87,0	105,7	100,0	101,3	105,1	110,0	113,4	111,4	111,0	123,7
Pays importateurs de pétrole	96,3	96,7	100,0	98,7	100,1	96,8	93,8	94,4	91,9	96,0
Hors Afrique du Sud	98,7	104,4	100,0	99,2	105,1	106,7	105,4	106,7	106,6	107,0
Pays à revenu intermédiaire	90,7	93,1	100,0	99,4	102,8	103,1	103,4	102,6	97,9	99,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	91,9	101,1	100,0	99,6	102,1	104,5	102,5	101,2	103,4	110,0
Pays à faible revenu	100,5	109,5	100,0	99,8	109,0	111,4	113,5	116,6	113,4	111,7
Hors pays en situation de fragilité	100,7	108,7	100,0	99,1	111,1	114,1	116,1	117,2	114,3	114,0
Pays en situation de fragilité	100,3	109,5	100,0	101,1	103,0	105,5	107,6	110,5	108,4	105,4
Zone franc	99,4	106,1	100,0	100,4	98,2	101,1	102,6	97,6	98,0	97,7
CEMAC	96,9	105,4	100,0	99,6	98,0	101,2	103,4	99,1	100,6	100,4
UEMOA	101,8	106,7	100,0	101,1	98,4	101,0	101,9	96,3	95,8	95,4
COMESA (pays membres d'AfSS)	97,9	107,2	100,0	100,2	110,1	111,6	113,4	119,4	119,5	120,0
CAE-5	96,2	103,6	100,0	95,1	107,9	112,1	114,8	114,3	114,0	114,0
CEDEAO	91,3	94,7	100,0	100,0	107,4	113,4	117,3	116,1	110,1	102,5
Union douanière d'Afrique australe	91,9	86,8	100,0	98,1	93,4	83,6	78,4	78,0	72,8	81,8
SADC	92,2	93,7	100,0	99,0	99,2	94,1	91,3	90,8	85,7	94,2

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS23. Taux de change effectifs nominaux¹*(Moyenne annuelle ; indice, 2010 = 100)*

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique du Sud	110,4	88,2	100,0	96,3	88,3	76,2	68,4	65,7	57,9	63,2
Angola	114,0	118,9	100,0	94,2	96,9	96,6	95,5	88,9	66,6	64,1
Bénin	104,1	105,8	100,0	101,2	96,1	99,6	102,2	93,1	96,3	99,1
Botswana	115,5	95,7	100,0	95,4	98,3	81,4	75,5	74,2	73,7	78,5
Burkina Faso	92,1	103,4	100,0	104,2	104,0	110,4	121,7	120,9	124,2	128,9
Burundi	108,4	99,2	100,0	96,1	87,8	84,4	87,1	96,8	94,3	89,9
Cabo Verde	101,7	102,4	100,0	101,1	99,1	102,8	104,4	102,7	104,1	106,3
Cameroun	100,4	104,6	100,0	101,2	98,1	101,7	103,3	99,5	103,1	105,8
Comores	99,6	104,5	100,0	102,9	100,1	105,2	106,7	99,3	102,2	107,9
Congo, Rép. du	101,7	105,2	100,0	101,1	98,2	102,0	103,4	97,1	99,2	99,8
Congo, Rép. dém. du	194,0	113,1	100,0	94,9	100,0	100,9	102,4	117,9	111,6	75,8
Côte d'Ivoire	101,6	105,1	100,0	100,6	97,9	102,0	104,6	100,5	101,8	102,9
Érythrée	96,9	98,1	100,0	98,7	102,7	104,1	105,6	118,2	123,1	130,7
Éthiopie	164,0	122,3	100,0	81,9	81,4	78,3	76,6	81,7	79,4	75,7
Gabon	101,6	103,5	100,0	100,3	97,8	100,7	102,0	98,8	99,8	100,4
Gambie	107,9	105,2	100,0	91,7	88,2	79,1	69,5	66,3	75,4	72,7
Ghana	155,6	101,1	100,0	90,8	80,4	74,4	51,1	44,9	44,4	39,7
Guinée	167,0	120,9	100,0	82,3	81,7	84,0	85,0	90,1	77,0	75,1
Guinée Bissau	100,9	103,6	100,0	100,5	98,3	100,7	101,9	98,6	100,1	100,7
Guinée équatoriale	98,9	104,7	100,0	102,0	97,0	99,4	99,2	90,2	91,2	92,8
Kenya	107,4	102,5	100,0	89,0	96,7	97,6	97,2	97,7	97,3	95,5
Lesotho	106,8	89,2	100,0	98,8	89,8	78,1	70,8	64,5	57,3	62,1
Libéria	122,9	103,4	100,0	95,0	99,7	93,5	86,3	98,7	91,4	76,1
Madagascar	113,0	107,0	100,0	99,6	95,7	95,6	88,6	81,3	76,2	77,2
Malawi	115,5	110,3	100,0	94,3	67,7	45,4	41,3	40,5	29,8	28,3
Mali	99,5	103,8	100,0	101,2	99,3	102,8	105,9	102,9	105,1	106,7
Maurice	104,9	96,9	100,0	103,3	104,0	102,8	104,8	103,8	105,6	108,3
Mozambique	143,7	128,9	100,0	112,4	121,0	118,9	119,2	109,4	73,4	68,2
Namibie	104,5	90,6	100,0	97,6	90,8	81,0	74,3	71,5	66,6	71,7
Niger	99,7	104,9	100,0	100,9	98,1	102,1	104,9	100,8	102,8	104,4
Nigéria	118,4	101,8	100,0	94,1	95,9	96,7	98,0	91,2	74,3	58,8
Ouganda	122,8	108,3	100,0	85,4	88,7	88,3	89,9	81,0	78,6	74,2
République centrafricaine	101,7	104,4	100,0	100,8	97,8	101,3	103,0	98,6	99,8	100,5
Rwanda	102,9	101,9	100,0	97,4	98,5	95,2	91,8	99,7	93,9	88,7
São Tomé-et-Príncipe	156,6	114,1	100,0	101,0	98,4	101,4	103,1	99,7	101,9	103,0
Sénégal	100,5	104,7	100,0	101,4	99,1	103,1	105,7	101,5	103,6	104,1
Seychelles	200,7	91,4	100,0	93,5	88,9	102,6	99,2	108,5	110,9	107,4
Sierra Leone	139,6	119,1	100,0	87,9	92,4	93,2	90,4	91,5	75,8	64,1
Soudan du Sud
Swaziland	105,7	93,7	100,0	98,3	94,1	87,2	82,5	80,3	75,3	79,1
Tanzanie	120,0	108,2	100,0	87,4	90,2	92,0	91,3	84,5	79,6	76,7
Tchad	98,4	103,0	100,0	101,1	98,8	100,7	102,1	98,5	101,0	102,4
Togo	100,2	104,7	100,0	101,6	98,6	102,3	106,3	99,7	102,7	105,6
Zambie	119,5	99,6	100,0	94,9	94,9	94,7	86,8	73,8	61,9	65,0
Zimbabwe
Afrique subsaharienne	116,6	101,0	100,0	94,5	93,0	89,9	86,9	82,8	73,5	68,7
<i>Médiane</i>	106,8	104,4	100,0	98,7	97,8	99,4	99,2	97,7	94,3	89,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	118,0	107,6	100,0	93,9	93,4	92,5	89,5	86,4	81,1	78,5
Pays exportateurs de pétrole	114,6	104,1	100,0	95,1	96,3	97,3	98,3	91,7	76,4	64,2
Hors Nigéria	106,3	110,8	100,0	97,9	97,5	98,9	99,0	93,2	82,5	81,8
Pays importateurs de pétrole	117,6	98,7	100,0	94,1	90,7	84,8	79,3	76,7	71,2	71,5
Hors Afrique du Sud	122,3	106,5	100,0	92,6	92,1	90,5	86,7	84,2	80,5	77,4
Pays à revenu intermédiaire	114,2	98,6	100,0	95,2	93,4	89,6	85,8	80,9	70,5	65,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	111,6	105,0	100,0	95,7	94,8	93,8	88,6	83,5	78,0	77,2
Pays à faible revenu	126,6	110,9	100,0	91,8	91,7	90,9	90,7	89,9	85,0	80,1
Hors pays en situation de fragilité	127,6	112,4	100,0	89,4	90,7	90,5	90,5	88,3	83,6	80,5
Pays en situation de fragilité	117,6	107,4	100,0	97,4	94,8	94,5	94,5	94,7	91,3	85,2
Zone franc	100,0	104,5	100,0	101,3	98,5	102,1	104,6	100,0	102,3	104,0
CEMAC	100,2	104,3	100,0	101,2	97,9	101,0	102,2	97,2	99,6	101,3
UEMOA	99,9	104,6	100,0	101,4	99,0	103,2	107,0	102,8	104,8	106,6
COMESA (pays membres d'AFSS)	127,4	107,8	100,0	90,1	91,2	89,1	87,4	87,6	83,4	78,8
CAE-5	114,3	105,5	100,0	88,2	92,6	93,2	93,0	89,3	86,4	83,4
CEDEAO	117,9	102,6	100,0	94,7	94,8	95,4	94,1	87,9	75,8	63,7
Union douanière d'Afrique australe	110,3	88,6	100,0	96,4	88,9	76,7	69,1	66,4	58,9	64,2
SADC	115,3	96,7	100,0	95,6	91,4	83,2	77,5	74,0	64,3	65,8

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS24. Dette extérieure publique par débiteur
(En pourcentage du PIB)

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	7,2	7,6	9,5	10,0	14,1	14,4	15,3	12,9	18,9	19,5	18,2	18,4
Angola	28,2	20,2	20,6	19,5	19,0	23,6	27,4	35,3	46,7	36,5	41,0	42,1
Bénin	20,1	15,0	17,0	15,8	15,7	17,3	18,4	20,9	21,4	23,1	23,5	24,9
Botswana	3,6	13,6	15,3	12,3	12,4	12,1	11,6	11,3	15,6	15,2	12,0	10,2
Burkina Faso	29,4	25,6	26,7	21,7	22,9	22,1	21,8	25,9	26,1	24,4	23,1	22,7
Burundi	120,2	21,2	22,4	24,0	22,6	21,0	18,9	18,2	16,7	25,9	35,2	41,1
Cabo Verde	46,0	45,5	51,2	53,2	70,0	81,4	82,6	95,1	92,7	100,0	94,7	94,9
Cameroun	17,9	4,9	5,6	6,3	8,2	11,4	14,9	19,4	19,9	23,2	23,2	24,5
Comores	73,0	51,9	48,9	44,9	41,4	18,7	18,7	24,4	29,0	28,5	26,5	26,5
Congo, Rép. du	61,5	11,1	17,1	17,0	25,3	26,0	25,1	43,8	50,1	46,3	36,8	34,7
Congo, Rép. dém. du	86,0	67,1	23,2	18,9	17,9	15,9	13,7	12,5	11,6	11,0	10,7	10,4
Côte d'Ivoire	67,6	52,9	47,0	48,1	29,1	27,2	24,5	28,9	26,9	30,7	33,0	31,8
Érythrée	60,0	49,1	45,8	35,8	29,4	25,1	22,5	22,6	20,5	20,1	20,1	19,9
Éthiopie ¹	37,2	14,7	18,8	24,4	20,6	23,5	25,2	37,9	33,8	33,5	29,8	30,2
Gabon	32,8	20,3	16,8	15,4	16,6	24,2	25,3	33,3	35,6	42,1	42,8	45,4
Gambie	83,7	41,0	39,7	43,0	41,3	49,4	53,9	55,9	56,5	62,2	61,4	59,4
Ghana	24,1	19,6	19,4	19,3	21,8	24,9	35,8	42,8	38,5	36,5	35,3	32,0
Guinée	61,9	47,7	45,9	53,3	17,9	18,8	20,8	21,4	22,8	22,7	28,6	31,9
Guinée-Bissau	161,7	128,7	38,7	24,5	27,3	25,7	22,7	23,4	21,7	19,5	17,4	17,1
Guinée équatoriale	2,0	4,5	8,0	6,7	7,3	6,2	5,6	9,6	10,0	10,5	12,0	15,7
Kenya	25,2	20,9	21,5	22,4	21,1	19,3	22,8	24,7	26,2	28,3	30,7	29,7
Lesotho	39,7	33,0	29,3	27,6	29,4	33,0	31,2	35,8	34,2	31,1	31,5	31,4
Libéria	345,4	95,5	6,9	6,9	6,6	7,5	11,5	16,3	20,1	24,7	28,7	31,4
Madagascar	46,0	26,0	23,5	21,6	22,8	22,5	22,7	26,0	25,4	25,5	26,2	28,2
Malawi	42,2	12,9	12,4	11,4	20,1	26,6	30,0	27,8	32,7	32,6	30,8	31,3
Mali	27,9	20,9	21,4	19,0	22,2	22,2	19,5	22,2	23,7	25,7	23,5	23,4
Maurice	11,9	11,0	11,9	12,7	13,2	16,1	15,7	16,3	14,7	12,8	11,7	10,3
Mozambique	46,6	36,8	38,4	33,7	33,2	47,0	52,4	66,6	89,3	89,9	93,7	99,7
Namibie	4,7	4,9	4,3	6,4	7,8	7,9	8,0	13,1	17,1	16,4	16,7	17,0
Niger	31,2	19,6	16,9	15,5	17,1	18,2	20,5	27,2	29,7	30,6	30,2	31,9
Nigéria	11,4	3,5	3,2	3,5	3,8	2,6	2,6	3,1	4,0	7,4	8,3	7,7
Ouganda	27,1	12,2	13,4	14,2	14,7	16,2	15,2	19,5	21,3	24,4	27,0	30,6
République centrafricaine	61,0	9,0	9,0	8,0	9,9	15,0	35,0	32,6	28,2	28,8	25,8	24,1
Rwanda	36,3	13,7	13,5	15,2	14,5	20,4	22,8	26,9	34,1	37,1	37,1	38,6
São Tomé-et-Príncipe	207,5	72,4	79,5	78,0	81,0	71,1	69,6	86,0	79,6	72,8	66,0	62,4
Sénégal	28,7	28,2	27,2	27,8	31,2	33,6	37,5	40,2	40,3	49,8	51,3	49,2
Seychelles	61,5	87,6	49,3	48,1	48,3	39,2	37,3	35,6	31,7	29,8	28,2	26,2
Sierra Leone	71,4	28,2	30,4	32,4	25,8	21,3	22,5	29,4	36,1	43,5	45,1	47,2
Soudan du Sud
Swaziland	12,2	9,8	7,9	7,2	7,1	7,7	7,6	9,4	9,2	10,3	12,6	14,2
Tanzanie	26,7	17,4	19,3	21,1	21,7	22,8	23,6	27,6	28,7	28,5	28,9	29,9
Tchad	23,4	27,4	24,6	20,7	20,5	21,8	29,1	25,0	27,1	28,5	26,1	25,5
Togo	70,2	51,8	16,7	11,9	13,7	14,8	16,8	21,2	19,3	20,8	22,6	24,3
Zambie	41,6	9,0	7,3	8,0	13,7	13,6	19,9	34,5	38,2	37,1	40,5	43,1
Zimbabwe ²	56,9	64,8	58,4	47,3	42,9	41,2	39,6	40,6	42,1	38,9	36,2	33,8
Afrique subsaharienne	19,6	13,5	12,4	12,5	13,5	13,9	14,8	17,2	20,8	22,5	22,8	22,5
<i>Médiane</i>	38,5	20,9	20,0	19,4	20,5	21,5	22,6	26,0	27,0	28,5	28,7	30,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	34,9	23,2	20,8	20,1	19,7	21,6	23,7	29,3	31,1	30,8	31,5	31,8
Pays exportateurs de pétrole	15,9	7,5	7,3	7,5	7,8	8,0	8,5	10,4	13,9	16,5	17,4	16,6
Hors Nigéria	25,7	15,8	16,6	15,7	16,6	20,2	23,2	30,4	37,5	33,3	35,2	36,3
Pays importateurs de pétrole	22,1	17,7	16,1	16,1	17,9	18,9	20,5	22,8	25,6	26,1	26,0	26,2
Hors Afrique du Sud	38,6	26,5	22,6	22,3	21,1	22,2	24,0	28,9	29,2	30,0	30,4	30,4
Pays à revenu intermédiaire	14,3	10,1	10,2	10,5	11,8	11,9	12,7	14,3	18,4	20,4	20,8	20,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	27,7	19,6	19,1	18,6	18,5	20,6	23,6	29,7	32,8	31,8	33,3	33,1
Pays à faible revenu	45,8	28,5	23,5	22,7	21,6	23,1	23,9	28,7	29,1	29,6	29,2	30,2
Hors pays en situation de fragilité	31,4	18,0	19,9	21,2	20,6	23,6	24,9	32,8	33,0	33,6	32,8	34,1
Pays en situation de fragilité	63,9	42,7	30,9	28,1	24,3	23,7	23,2	25,1	25,3	26,2	26,6	26,5
Zone franc	34,8	23,2	21,1	19,6	18,7	20,1	21,2	26,2	26,8	29,8	29,9	30,2
CEMAC	25,3	11,1	12,3	11,5	13,5	16,0	18,4	24,1	25,7	28,3	27,5	28,7
UEMOA	44,9	35,5	30,8	29,1	24,6	24,5	24,2	28,0	27,7	30,9	31,7	31,2
COMESA (pays membres d'AfSS)	39,8	24,6	20,0	20,0	19,9	20,2	21,6	26,8	26,9	27,6	27,7	28,1
CAE-5	28,5	17,6	18,7	19,9	19,7	19,9	21,6	24,7	26,4	28,2	30,1	30,6
CEDEAO	21,4	11,7	9,4	9,4	8,5	7,9	8,0	9,7	11,7	15,5	16,6	15,5
Union douanière d'Afrique australe	7,3	7,9	9,7	10,0	13,9	14,1	15,0	12,9	18,7	19,2	17,9	18,1
SADC	16,0	14,6	13,7	13,6	16,5	18,1	19,8	20,9	26,5	25,1	25,1	25,6

Voir sources et notes page 95.

**Tableau AS25. Termes de l'échange, marchandises
(Indice, 2010 = 100)**

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	84,5	94,7	100,0	106,8	102,3	101,5	100,1	103,5	105,0	112,3	109,3	107,8
Angola	91,7	83,8	100,0	124,4	131,4	129,4	118,4	69,2	59,3	72,1	86,7	80,5
Bénin	42,1	78,5	100,0	107,4	74,5	63,9	62,4	60,0	58,7	55,3	52,2	47,5
Botswana	105,3	97,2	100,0	102,0	112,4	126,7	121,1	125,9	139,3	112,4	111,0	111,9
Burkina Faso	158,8	140,4	100,0	100,1	116,4	107,6	89,0	101,4	109,7	113,7	114,6	109,3
Burundi	68,8	65,9	100,0	91,0	72,3	65,3	81,9	47,0	60,2	58,5	54,3	56,0
Cabo Verde	101,2	86,7	100,0	107,4	106,7	95,1	89,3	67,4	69,2	77,7	86,5	84,1
Cameroun	113,8	89,7	100,0	100,5	110,5	108,9	100,9	87,0	89,1	84,6	78,4	75,2
Comores	109,4	91,8	100,0	135,8	148,1	121,2	99,6	101,9	155,6	167,7	164,3	149,3
Congo, Rép. du	102,4	67,4	100,0	124,9	110,8	102,2	97,9	73,7	64,0	93,2	96,1	93,8
Congo, Rép. dém. du	93,8	85,1	100,0	89,4	83,9	79,8	87,0	87,6	88,1	120,0	130,7	130,8
Côte d'Ivoire	65,1	85,8	100,0	96,6	91,5	93,2	101,1	108,9	135,2	137,0	123,8	124,3
Érythrée	157,9	99,4	100,0	100,5	100,9	101,3	101,3	101,3	101,3	101,3	101,3	101,3
Éthiopie ¹	62,8	76,7	100,0	120,2	127,5	106,2	108,6	109,3	109,7	113,1	111,2	110,9
Gabon	90,4	81,5	100,0	131,4	122,0	120,7	120,6	60,4	54,2	69,4	80,5	74,4
Gambie	158,1	117,3	100,0	93,7	118,1	137,1	109,0	96,4	111,8	83,5	81,4	86,9
Ghana	60,9	83,1	100,0	118,7	116,8	107,8	100,0	85,7	87,4	82,6	82,0	80,7
Guinée	97,3	88,9	100,0	78,2	119,0	128,5	134,5	150,4	159,0	150,1	155,1	169,0
Guinée-Bissau	124,2	87,3	100,0	142,2	100,5	98,8	122,3	168,8	171,2	224,7	219,7	226,1
Guinée équatoriale	71,9	85,2	100,0	111,1	129,0	95,2	77,2	43,5	47,1	56,4	68,1	65,1
Kenya	86,7	100,9	100,0	81,3	79,1	79,5	81,0	98,5	95,1	93,5	85,5	87,0
Lesotho	128,8	100,0	100,0	98,1	97,9	99,2	98,9	108,2	103,9	100,5	99,0	101,9
Libéria	72,8	70,6	100,0	99,8	76,6	84,6	77,7	57,2	65,8	71,6	65,5	65,7
Madagascar	87,5	77,3	100,0	108,6	123,5	152,6	172,5	159,9	197,0	183,4	188,1	182,1
Malawi	83,3	94,5	100,0	100,2	85,6	83,3	85,3	87,4	87,2	77,2	75,6	74,9
Mali	76,0	91,6	100,0	130,8	144,9	122,0	129,4	147,9	170,3	169,5	163,7	167,3
Maurice	97,5	104,2	100,0	96,4	96,4	97,6	96,6	112,4	115,7	112,0	108,0	103,9
Mozambique	91,2	87,9	100,0	101,5	93,0	93,1	91,7	89,6	91,3	94,2	94,2	93,8
Namibie	78,3	91,5	100,0	110,2	106,0	116,3	119,5	114,3	94,1	94,1	94,1	94,1
Niger	69,5	94,7	100,0	100,3	103,0	99,8	80,8	74,4	72,9	69,0	67,0	65,8
Nigéria	96,0	90,8	100,0	113,0	113,0	114,2	111,0	81,4	76,2	83,5	90,0	86,3
Ouganda	102,0	120,2	100,0	112,4	106,5	109,0	117,7	126,0	143,4	132,2	126,8	125,3
République centrafricaine	93,3	99,4	100,0	100,6	103,5	124,4	134,0	165,8	205,8	182,1	165,5	167,7
Rwanda	73,9	85,0	100,0	96,9	102,9	117,9	114,3	130,1	112,8	121,5	120,4	122,9
São Tomé-et-Príncipe	152,5	93,7	100,0	87,6	141,6	106,9	114,4	95,0	125,2	125,8	141,5	147,2
Sénégal	83,6	100,4	100,0	94,8	95,0	87,5	89,3	100,2	101,0	96,5	100,5	102,7
Seychelles	103,7	99,2	100,0	99,6	101,5	101,7	101,9	98,9	96,0	97,5	100,1	99,1
Sierra Leone	98,8	93,6	100,0	93,0	95,9	92,7	77,9	60,5	65,9	74,1	73,7	74,1
Soudan du Sud
Swaziland	88,5	98,4	100,0	85,8	87,9	115,6	120,3	121,4	115,1	104,2	106,6	105,8
Tanzanie	66,1	93,4	100,0	103,0	103,8	100,8	97,1	96,2	98,4	94,9	91,5	92,3
Tchad	76,1	78,3	100,0	121,2	123,1	134,8	128,2	67,0	62,3	79,9	92,7	87,7
Togo	96,6	97,0	100,0	105,1	101,0	99,6	103,0	110,1	106,2	105,7	103,6	104,2
Zambie	78,8	73,2	100,0	106,1	91,6	86,0	83,8	80,9	80,2	91,9	97,5	98,0
Zimbabwe ²	51,3	70,5	100,0	152,1	126,5	99,7	91,8	93,2	96,8	86,6	86,5	84,3
Afrique subsaharienne	88,2	91,1	100,0	109,7	108,9	107,6	105,0	92,0	92,7	98,3	99,8	97,7
<i>Médiane</i>	90,8	91,1	100,0	101,7	103,7	101,6	100,5	97,4	97,6	95,7	98,3	98,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	85,9	89,1	100,0	109,4	110,1	106,0	102,8	94,3	97,0	99,1	100,3	99,2
Pays exportateurs de pétrole	95,4	88,3	100,0	115,2	116,9	116,2	110,8	78,3	72,7	80,3	88,1	84,1
Hors Nigéria	94,1	83,4	100,0	119,9	125,6	121,0	110,5	69,9	64,2	74,4	84,4	79,2
Pays importateurs de pétrole	83,3	93,0	100,0	105,6	102,7	100,3	99,7	103,0	106,4	109,2	106,8	106,2
Hors Afrique du Sud	82,2	91,5	100,0	104,4	103,1	99,4	99,5	102,8	107,2	107,4	105,4	105,3
Pays à revenu intermédiaire	89,2	91,2	100,0	109,8	108,9	108,5	105,2	89,0	88,0	94,3	96,3	93,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	87,7	88,0	100,0	109,7	110,8	107,6	102,0	86,9	87,5	89,4	91,7	90,0
Pays à faible revenu	83,0	90,6	100,0	108,9	109,0	103,6	103,9	103,4	108,6	111,7	111,4	111,0
Hors pays en situation de fragilité	80,4	94,7	100,0	108,1	109,0	102,1	100,8	103,7	106,7	106,0	103,0	102,2
Pays en situation de fragilité	83,0	83,8	100,0	109,0	106,0	103,1	106,2	102,7	114,4	122,9	122,8	122,9
Zone franc	88,3	89,7	100,0	110,0	111,2	103,7	99,1	90,5	99,7	103,4	101,5	100,3
CEMAC	95,3	83,5	100,0	114,8	118,3	110,6	101,3	72,8	73,6	80,6	83,4	79,8
UEMOA	80,6	96,0	100,0	104,4	103,1	96,2	96,8	105,9	119,8	120,3	114,5	114,4
COMESA (pays membres d'AfSS)	84,2	90,3	100,0	103,0	100,2	95,7	98,4	103,6	105,7	108,8	107,3	106,8
CAE-5	82,0	100,9	100,0	95,6	93,6	94,0	94,9	103,3	104,3	100,7	94,6	95,4
CEDEAO	91,1	91,1	100,0	111,5	111,7	111,1	108,3	85,8	85,8	91,7	95,4	92,7
Union douanière d'Afrique australe	85,3	94,8	100,0	106,4	102,6	103,0	101,8	105,0	106,4	111,5	108,7	107,5
SADC	85,6	91,4	100,0	108,8	106,6	106,1	103,4	96,6	96,9	102,9	104,8	102,9

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS26. Réserves (Mois d'importations de biens et de services)												
	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Afrique du Sud	3,5	4,6	4,3	4,7	5,0	5,1	5,9	6,2	5,7	5,5	5,4	5,1
Angola	3,1	4,4	5,0	7,1	7,8	7,2	8,8	10,7	9,2	6,0	6,9	7,1
Bénin ¹
Botswana	20,7	15,9	11,5	10,9	10,0	10,6	12,9	13,4	14,2	14,3	15,3	17,6
Burkina Faso ¹
Burundi	3,6	4,4	4,1	3,3	3,5	3,5	3,9	2,1	1,7	2,6	3,0	3,9
Cabo Verde	3,2	4,1	3,4	3,7	4,0	4,5	7,4	6,0	6,1	5,2	5,4	5,2
Cameroun ²
Comores	6,3	6,4	5,5	6,4	6,8	6,0	8,4	9,2	7,1	6,2	6,5	6,2
Congo, Rép. du ²
Congo, Rép. dém. du	0,3	1,1	1,1	1,3	1,5	1,4	1,6	1,2	0,5	0,4	0,8	1,0
Côte d'Ivoire ¹
Érythrée	2,1	2,6	1,9	2,2	2,4	2,0	2,3	2,2	2,0	1,5	1,6	1,6
Éthiopie ³	2,3	1,9	2,0	2,6	2,0	1,8	1,5	1,9	2,1	1,9	2,1	2,4
Gabon ²
Gambie	3,7	5,3	5,2	5,2	6,0	4,8	3,0	2,3	1,4	2,9	3,5	3,8
Ghana	2,7	2,7	2,9	2,9	2,9	2,9	2,5	2,6	2,6	2,9	3,3	2,7
Guinée	0,5	2,4	1,2	3,2	2,9	2,9	3,3	1,1	1,3	1,5	2,1	2,2
Guinée Bissau ¹
Guinée équatoriale ²
Kenya	2,9	3,4	2,9	2,8	3,7	3,9	5,3	5,5	4,7	4,0	4,1	4,3
Lesotho	4,7	5,3	4,3	3,9	5,5	5,4	6,2	5,9	4,5	3,6	3,1	2,7
Libéria	0,3	2,2	2,2	1,9	2,0	1,6	1,7	2,3	2,8	2,7	2,9	2,9
Madagascar	2,5	3,5	2,6	3,6	3,1	2,3	2,7	2,8	3,1	3,6	3,7	3,9
Malawi	1,3	0,9	1,6	1,0	1,1	2,0	3,0	3,2	2,9	3,3	3,0	3,1
Mali ¹
Maurice	3,8	4,5	4,2	4,4	5,0	5,3	6,9	7,8	8,4	8,6	8,3	8,6
Mozambique	4,2	5,0	3,4	2,3	2,6	3,1	3,5	3,7	3,4	3,8	2,7	2,0
Namibie	2,0	3,9	3,0	2,9	2,8	2,1	1,8	2,9	2,7	3,4	2,9	2,7
Niger ¹
Nigéria	10,7	7,2	4,3	4,8	6,9	6,0	5,6	7,2	6,9	7,6	8,1	7,3
Ouganda	5,6	4,9	3,9	3,7	4,7	4,8	5,3	5,4	5,2	5,1	4,5	4,3
République centrafricaine ²
Rwanda	3,5	6,5	5,2	6,5	5,6	4,8	3,9	3,6	4,1	4,2	4,0	4,0
São Tomé-et-Príncipe	4,6	6,6	3,9	4,6	3,5	3,3	4,1	4,7	3,7	3,4	3,5	3,6
Sénégal ¹
Seychelles	0,8	2,2	2,6	2,6	2,7	3,2	3,9	4,3	4,0	3,8	3,5	3,5
Sierra Leone	3,8	3,4	1,6	1,8	2,2	2,0	3,5	3,8	3,1	2,8	2,8	2,8
Soudan du Sud	6,3	3,5	2,5	1,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
Swaziland	2,5	4,0	4,0	3,2	4,2	4,7	5,2	4,2	3,8	3,8	4,0	3,8
Tanzanie	4,8	4,6	4,1	3,5	3,6	4,0	4,3	4,7	5,0	5,0	4,6	4,6
Tchad ²
Togo ¹
Zambie	1,7	3,8	3,0	2,8	2,7	2,6	3,4	3,4	2,4	1,8	2,0	2,0
Zimbabwe ⁴	0,2	0,8	0,6	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6	0,8	0,5	0,5	0,5
Afrique subsaharienne	5,1	5,1	4,1	4,5	5,2	4,9	5,2	5,8	5,2	5,0	5,3	5,1
<i>Médiane</i>	3,1	4,1	3,4	3,3	3,5	3,3	3,9	3,7	3,4	3,6	3,5	3,5
Hors Afrique du Sud et Nigéria	3,6	4,1	3,8	4,2	4,3	4,1	4,6	4,7	4,0	3,6	3,9	4,0
Pays exportateurs de pétrole	7,3	6,4	4,4	5,3	6,7	6,0	6,0	7,3	6,6	6,5	7,1	6,8
Hors Nigéria	3,6	4,8	4,7	6,1	6,4	5,9	6,8	7,5	6,0	4,6	5,3	5,7
Pays importateurs de pétrole	3,5	4,2	3,8	4,0	4,1	4,0	4,5	4,6	4,2	4,1	4,1	4,1
Hors Afrique du Sud	3,6	3,8	3,3	3,2	3,3	3,2	3,6	3,6	3,4	3,3	3,4	3,5
Pays à revenu intermédiaire	5,5	5,5	4,3	4,9	5,8	5,5	5,8	6,7	6,0	5,8	6,2	5,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	4,1	4,7	4,5	5,1	5,3	5,1	6,0	6,5	5,3	4,6	5,1	5,3
Pays à faible revenu	2,9	3,2	2,7	2,8	2,7	2,6	2,7	2,5	2,4	2,3	2,3	2,4
Hors pays en situation de fragilité	3,8	3,8	3,2	2,8	3,0	3,0	3,1	3,2	3,2	3,1	3,0	3,1
Pays en situation de fragilité	2,1	3,0	3,0	3,8	3,1	2,7	2,7	2,0	1,6	1,7	2,2	2,4
Zone franc	3,6	4,6	4,1	4,1	4,1	3,9	4,0	3,5	2,2	2,5	3,1	3,4
CEMAC	4,3	5,4	4,6	5,4	5,6	5,4	5,8	4,3	2,4	2,5	3,3	4,0
UEMOA	5,4	5,9	6,6	5,7	5,1	4,5	4,7	5,0	4,0	4,2	4,2	4,3
COMESA (pays membres d'AfSS)	2,4	3,0	2,7	2,7	3,0	2,9	3,4	3,4	3,1	2,8	2,9	3,1
CAE-5	4,1	4,3	3,7	3,4	4,0	4,1	4,9	5,0	4,8	4,4	4,3	4,4
CEDEAO	7,4	6,2	4,0	4,4	5,9	5,3	5,0	6,2	5,6	6,0	6,4	5,9
Union douanière d'Afrique australe	4,0	5,0	4,4	4,9	5,1	5,2	6,1	6,3	6,0	5,8	5,7	5,5
SADC	3,7	4,5	4,2	4,8	5,0	5,0	5,8	6,2	5,7	5,1	5,2	5,1

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS27. Pénétration financière*(Total des actifs du secteur bancaire en pourcentage du PIB)*

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique du Sud	116,4	120,9	116,3	115,4	115,1	111,4	113,0	122,4	114,8	113,6
Angola	27,6	58,4	57,4	57,2	57,1	57,7	60,5	72,7	68,9	53,0
Bénin	31,6	43,0	46,9	50,9	51,5	55,6	60,3	67,7	70,0	65,2
Botswana	51,4	64,2	61,0	53,0	57,7	54,6	52,1	60,6	55,3	55,0
Burkina Faso	26,5	31,7	35,5	37,8	39,6	45,1	52,0	60,5	65,8	70,5
Burundi	28,8	31,5	36,1	36,1	35,1	33,7	34,7	34,9	35,2	37,1
Cabo Verde	90,0	98,5	103,0	111,2	120,6	134,5	137,0	141,1	148,8	151,4
Cameroun	20,7	23,5	26,0	26,9	25,7	27,4	27,6	28,6	29,5	30,1
Comores	25,1	34,4	37,6	41,5	44,5	42,5	42,9	47,4	53,4	49,7
Congo, Rép. du	12,2	17,0	18,4	23,1	28,0	29,6	34,2	44,8	47,5	...
Congo, Rép. dém. du	6,7	12,3	11,4	12,2	14,0	14,0	14,3	14,9	15,6	...
Côte d'Ivoire	22,3	27,0	29,5	35,0	33,9	35,1	38,1	42,0	44,0	46,8
Érythrée	143,7	126,0	124,7	113,1	105,6	110,0	104,9
Éthiopie
Gabon	23,6	26,5	23,4	25,5	28,8	32,3	29,9	33,2	34,6	24,5
Gambie	48,3	61,7	66,8	70,5	70,6	73,6	81,1
Ghana	29,7	40,1	39,5	38,1	37,3	39,6	46,4	47,6	50,2	47,6
Guinée	12,5	13,0	19,9	24,1	19,4	19,8	21,7	24,6	23,5	...
Guinée Bissau	10,8	19,2	24,3	27,6	27,0	28,4	30,2	31,8	32,0	22,7
Guinée équatoriale	9,0	14,2	16,1	14,1	18,0	20,2	21,8	29,6	32,1	30,4
Kenya	57,4	54,1	56,0	57,6	58,1	60,7	63,6	63,3	59,2	55,3
Lesotho	37,5	45,4	45,7	41,3	39,8	46,4	43,2	44,2	39,6	43,9
Libéria
Madagascar	23,8	25,6	25,5	26,2	26,3	24,8	25,0	25,3	26,3	...
Malawi	15,3	23,5	27,3	29,8	31,8	31,6	30,2	32,1
Mali	27,6	32,3	34,9	33,2	33,9	39,1	45,0	49,4	51,8	49,3
Maurice ¹	284,6	316,8	369,9	377,9	377,4	365,1	352,7	349,7	326,8	348,4
Mozambique	33,2	46,5	52,7	53,7	61,0	63,7	71,7	80,0	78,1	73,1
Namibie	66,3	95,3	93,3	93,6	88,1	85,2	82,1	88,3	88,5	91,8
Niger	13,2	20,0	22,7	23,1	24,4	26,0	28,7	29,6	31,1	32,3
Nigéria	27,5	39,0	31,2	30,4	29,2	30,1	30,5	29,7	31,2	30,4
Ouganda	24,0	23,1	26,6	26,1	27,1	28,0	29,1	28,9	30,5	31,1
République centrafricaine	12,6	15,8	17,3	19,1	19,2	25,7	25,4	24,6	24,1	...
Rwanda	23,9	22,7	25,5	31,5	31,7	35,3	37,8	38,1	37,7	37,9
São Tomé-et-Príncipe	63,1	80,3	77,2	74,7	85,6	81,4	78,4	80,5	73,5	64,0
Sénégal	36,6	44,5	47,3	49,9	49,8	55,6	60,7	66,6	71,5	69,6
Seychelles	118,8	100,0	109,3	113,0	102,2	117,5	116,5	93,0	93,7	99,0
Sierra Leone	16,2	25,9	24,9	24,5	23,0	21,3	23,1	26,5	27,8	30,2
Soudan du Sud	6,7	14,7	13,4	19,3	68,7	75,2	51,5
Swaziland	27,3	34,3	34,2	34,9	33,2	35,2	34,1	35,9	37,8	38,1
Tanzanie	24,2	27,7	30,0	28,8	29,0	28,8	29,4	31,3	28,4	...
Tchad	7,3	9,4	10,0	10,3	11,0	11,7	14,6	17,0	21,3	21,7
Togo	34,6	44,2	48,9	58,4	65,2	74,2	72,9	77,8	90,1	86,4
Zambie	24,9	25,9	25,5	25,8	27,6	29,2	31,8	38,1	33,1	32,6
Zimbabwe
Afrique du Sud	42,4	49,2	51,9	52,0	52,8	54,6	55,9	58,1	58,9	63,2
<i>Médiane</i>	26,6	32,3	34,9	34,9	33,9	35,2	38,0	43,1	44,0	49,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	40,8	47,6	50,8	50,9	51,9	53,8	55,1	57,1	58,2	62,6
Pays exportateurs de pétrole	18,3	26,8	26,1	24,3	26,6	27,8	29,8	40,5	42,5	34,5
Hors Nigéria	16,7	24,8	25,2	23,4	26,2	27,5	29,7	42,1	44,2	35,2
Pays importateurs de pétrole	47,3	53,7	57,3	58,5	59,0	61,0	62,1	62,5	63,2	70,9
Hors Afrique du Sud	45,2	51,7	55,5	56,8	57,3	59,4	60,5	60,5	61,4	69,2
Pays à revenu intermédiaire	57,3	66,3	69,0	69,9	70,7	72,4	72,7	75,6	74,0	75,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	55,7	64,8	68,5	69,6	70,5	72,6	72,8	75,5	74,1	75,4
Pays à faible revenu	28,1	32,8	35,7	35,7	36,6	38,5	40,7	40,6	43,0	47,0
Hors pays en situation de fragilité	25,2	30,7	34,3	36,0	37,7	40,4	44,2	48,0	48,8	51,7
Pays en situation de fragilité	30,1	35,2	37,3	37,0	38,3	39,4	40,9	40,1	42,7	45,9

Voir sources et notes page 95.

Tableau AS28. Secteur bancaire : ratio prêts/dépôts¹*(En pourcentage des dépôts)*

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique du Sud	122,8	120,1	120,7	113,2	119,0	118,7	117,3	118,1	117,5	115,6
Angola	42,6	55,8	72,5	79,3	89,1	85,8	75,0	67,2	60,2	62,0
Bénin	74,7	76,0	72,6	74,8	73,2	72,5	72,2	63,4	61,0	76,9
Botswana	55,8	55,4	55,4	67,5	74,0	79,1	82,5	76,4	76,9	76,7
Burkina Faso	84,8	78,1	73,3	74,3	79,2	85,6	90,4	87,2	79,9	80,9
Burundi	67,7	59,3	66,1	81,8	81,4	75,6	75,7	73,9	72,1	59,1
Cabo Verde	54,8	72,5	74,2	80,2	73,9	64,7	59,2	57,2	53,6	54,0
Cameroun	69,3	68,3	69,4	70,3	80,1	81,4	82,3	87,9	90,3	87,1
Comores	49,5	54,2	57,6	55,1	56,5	64,7	67,9	70,0	67,0	75,5
Congo, Rép. du	36,4	38,7	39,5	38,3	49,8	59,6	55,3	72,8	82,0	...
Congo, Rép. dém. du	49,7	58,6	57,5	68,8	68,0	68,7	71,4	73,7	80,0	...
Côte d'Ivoire	89,3	84,7	77,3	66,9	71,1	76,1	75,0	79,4	81,7	84,3
Érythrée	24,6	25,3	23,8	24,0	24,7	23,3	21,9
Éthiopie
Gabon	62,5	59,6	62,7	62,9	65,1	77,7	81,4	73,3	80,0	82,4
Gambie	38,0	42,1	43,7	40,8	39,9	37,5	30,8
Ghana	73,3	73,4	65,5	57,9	63,2	69,5	70,6	70,3	65,8	62,9
Guinée
Guinée Bissau	42,8	93,5	66,0	65,9	92,0	83,3	72,0	84,2	82,8	62,5
Guinée équatoriale	43,0	56,6	59,0	68,1	38,0	48,1	54,1	74,9	91,5	95,5
Kenya	76,6	72,5	72,6	77,8	76,9	80,5	83,7	87,0	88,6	83,5
Lesotho	26,4	34,9	36,6	37,2	50,9	45,3	47,9	45,7	50,8	44,9
Libéria
Madagascar	72,2	72,2	73,8	69,1	64,0	68,9	72,7	77,0	68,4	69,8
Malawi
Mali	78,7	71,9	71,3	75,7	76,3	80,3	78,9	79,3	84,1	92,2
Maurice	65,5	67,7	68,2	80,9	77,2	72,6	74,9	68,0	66,8	66,1
Mozambique	53,3	67,7	74,4	74,4	71,1	74,4	73,5	61,7	66,2	67,2
Namibie	110,1	73,6	73,9	74,8	78,3	81,1	88,8	92,5	95,4	92,8
Niger	77,1	90,2	78,3	93,8	89,9	98,7	89,9	96,1	101,3	111,0
Nigéria	76,3	79,1	64,0	56,2	54,8	57,4	65,3	68,3	77,9	72,1
Ouganda	58,8	71,4	77,2	85,5	79,5	80,0	74,6	75,4	75,8	71,2
République centrafricaine	118,0	98,2	103,7	99,6	109,1	108,3	108,2	99,1	100,9	...
Rwanda	78,4	85,9	83,2	88,7	94,9	84,4	86,2	81,3	85,9	89,8
São Tomé-et-Príncipe	66,7	74,9	108,1	110,0	84,0	78,2	58,9	76,0	72,3	63,8
Sénégal	80,8	78,8	77,8	83,8	84,4	87,6	84,9	78,8	81,6	91,4
Seychelles	30,9	30,7	35,9	33,9	34,7	28,9	31,8	42,6	43,8	43,4
Sierra Leone	38,7	47,2	47,5	46,5	40,5	37,0	34,4	31,9	30,6	33,3
Soudan du Sud	9,8	11,8	15,2	11,3	7,7	8,7	8,7
Swaziland	96,7	79,6	74,4	85,8	79,8	81,7	86,2	79,3	72,8	73,9
Tanzanie	52,0	64,6	62,1	67,1	69,9	71,2	75,6	81,4	87,3	...
Tchad	82,7	85,5	73,4	73,5	77,5	80,2	80,9	83,3	87,7	94,9
Togo	72,7	63,1	67,8	73,4	77,5	85,9	75,0	78,2	71,6	71,2
Zambie	50,5	60,1	52,9	56,5	65,2	61,1	65,7	60,1	54,1	49,7
Zimbabwe
Afrique du Sud	65,2	67,8	67,5	68,6	69,7	70,8	70,1	73,2	74,1	72,5
<i>Médiane</i>	66,1	71,4	69,4	71,8	73,9	75,9	74,8	75,7	77,4	73,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	63,3	66,0	66,2	67,7	68,8	69,9	69,0	72,1	72,8	71,2
Pays exportateurs de pétrole	59,0	63,4	62,9	57,3	58,3	63,2	63,2	66,9	72,3	71,8
Hors Nigéria	56,1	60,8	62,8	57,4	58,8	64,0	62,9	66,7	71,5	71,8
Pays importateurs de pétrole	66,5	68,7	68,5	71,4	72,5	72,7	71,8	74,8	74,6	72,7
Hors Afrique du Sud	64,7	67,1	66,9	70,1	71,0	71,2	70,4	73,3	73,1	71,1
Pays à revenu intermédiaire	66,5	66,9	68,0	70,1	70,5	71,8	72,0	73,8	75,2	73,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	62,8	63,2	65,3	68,4	68,6	69,9	69,9	71,6	72,7	71,4
Pays à faible revenu	63,7	68,7	67,0	67,1	68,8	69,8	68,2	72,5	72,8	70,9
Hors pays en situation de fragilité	68,4	76,3	74,4	79,8	79,7	81,0	80,3	78,1	79,6	82,8
Pays en situation de fragilité	61,6	64,6	65,2	62,4	64,0	65,2	61,9	70,5	70,7	65,0

Voir sources et notes page 95.

Publications du département Afrique du FMI, 2012–18

LIVRES ET MONOGRAPHIES

2017

Women, Work, and Economic Growth: Leveling the Playing Field
Kochhar, Kalpana, Monique Newiak, Sonali Jain-Chandra

2016

Construire des économies intégrées en Afrique de l'Ouest : expériences de la gestion de la croissance, de l'inclusion et de la volatilité

Kireyev, Alexei

Africa on the Move: Unlocking the Potential of Small Middle-Income States

Leigh, Lamin, Ali M. Mansoor

2015

The Quest for Regional Integration in the East African Community:
Drummond, Paulo, S.K. Wajid, Oral Williams

2014

The Mystery of Missing Real Spillovers in Southern Africa: Some Facts and Possible Explanations

Basdevant, Olivier, Andrew W. Jonelis, Borislava Mircheva, Slavi T. Slavov

2013

Building a Common Future in Southern Africa

Mongardini, Joannes, Tamon Asonuma, Olivier Basdevant, Alfredo Cuevas, Xavier Debrun, Lars Holger Engstrom, Imelda M. Flores Vazquez, Vitaliy Kramarenko, Lamin Leigh, Paul R. Masson, Geneviève Verdier

2012

Oil Wealth in Central Africa: Policies for Inclusive Growth
Coorey, Sharmini, Bernardin Akitoby

DOCUMENTS DU DÉPARTEMENT AFRIQUE

17/4

Structural Transformation in Employment and Productivity: What Can Africa Hope For?

Fox, Louise, Alun H. Thomas, Cleary Haines

17/4

A Rebalancing Act for China and Africa : The Effects of China's Rebalancing on Sub-Saharan Africa's Trade and Growth

Chen, Wenjie, Roger Nord

16/6

A Work in Progress: Integrating Markets for Goods, Labor, and Capital in the East African Community

Alper, Emre, Fan Yang, Hervé Joly, Jemma Dridi, Wenjie Chen

16/5

Financial Development in Sub-Saharan Africa: Promoting Inclusive and Sustainable Growth

Mlachila, Mountford, Larry Cui, Ahmat Jidoud, Monique Newiak, Bozena Radzewicz-Bak, Misa Takebe, Yanmin Ye, Jiayi Zhang

16/4

Cyclical Behavior of Fiscal Policy among Sub-Saharan African Countries

Konuki, Tetsuya, Mauricio Villafuerte

16/3

Walking a Fine Line: Public Investment Scaling-Up and Debt Sustainability in Burkina Faso

Lonkeng Ngouana, Constant A., Malangu Kabedi-Mbuyi, Mame Astou Diouf

16/2

Trade Integration and Global Value Chains in Sub-Saharan Africa : In Pursuit of the Missing Link

Allard, Céline, Jorge Iván Canales-Kriljenko, Jesus Gonzalez-Garcia, Emmanouil Kitsios, Juan P. Trevino, Wenjie Chen

16/1

Make Investment Scaling-up Work in Benin: A Macro-Fiscal Analysis

Barhoumi, Karim, Larry Cui, Christine Dieterich, Nicolas End, Matteo Ghilardi, Alexander Raabe, Sergio Sola

15/10

Strengthening the West African Economic and Monetary Union: The Role of Fiscal and Market Institutions in Economic Stabilization

Basdevant, Olivier, Patrick A. Imam, Tidiane Kinda, Aleksandra Zdzenicka

15/8

Evolving Banking Trends in Sub-Saharan Africa : Key Features and Challenges

Mecagni, Mauro, Daniela Marchettini, Rodolfo Maino

15/7

Monitoring and Managing Fiscal Risks in the East African Community

Mauro, Paolo, Herve Joly, Ari Aisen, Emre Alper, François Boutin-Dufresne, Jemma Dridi, Nikoloz Gigineishvili, Tom Josephs, Clara Mira, Vimal V Thakoor, Alun H. Thomas, Fan Yang

15/6

Toward a Monetary Union in the East African Community: Asymmetric Shocks, Exchange Rates, and Risk-Sharing Mechanisms

Drummond, Paulo, Ari Aisen, C. Emre Alper, Ejona Fuli, Sebastien Walker

15/5

Building Resilience in Sub-Saharan Africa's Fragile States

Gelbard, Enrique, Corinne Delechat, Ejona Fuly, Mumtaz Hussain, Ulrich Jacoby, Dafina Mulaj, Marco Pani, Gustavo Ramirez, Rui Xu

15/4

Dollarization in Sub-Saharan Africa: Experiences and Lessons
Mecagni, Mauro, Juan S. Corrales, Jemma Dridi, Rodrigo Garcia-Verdu, Patrick A. Imam, Justin Matz, Carla Macario, Rodolfo Maino, Yibin Mu, Ashwin Moheput, Futoshi Narita, Marco Pani, Manuel Rosales, Sebastian Weber, Etienne B. Yehoue

15/3

Pan-African Banking: Opportunities and Challenges for Cross-Border Oversight
Enoch, Charles, Paul Henri Mathieu, Mauro Mecagni, Jorge Iván Canales-Kriljenko

15/2

Sustaining More Inclusive Growth in the Republic of Congo
Hakura, Dalia, Adrian Alter, Matteo Ghilardi, Rodolfo Maino, Cameron McLoughlin, Maximilien Queyranne

15/1

Making Senegal a Hub for West Africa : Reforming the State, Building to the Future
Kireyev, Alexei, Ali M. Mansoor

14/4

Mozambique Rising: Building a New Tomorrow
Ross, Doris C., Victor Duarte Lledo, Alex Segura-Ubiergo, Yuan Xiao, Iyabo Masha, Alun H. Thomas, Keiichiro Inui

14/3

The Mystery of Missing Real Spillovers in Southern Africa: Some Facts and Possible Explanations
Basdevant, Olivier, Andrew W. Jonelis, Borislava Mircheva, Slavi T. Slavov

14/2

Issuing International Sovereign Bonds: Opportunities and Challenges for Sub-Saharan Africa
Mecagni, Mauro, Jorge Iván Canales-Kriljenko, Cheikh A. Gueye, Yibin Mu, Masafumi Yabara, Sebastian Weber

14/1

Managing Volatile Capital Flows: Experiences and Lessons for Sub-Saharan African Frontier Markets
Gueye, Cheikh A., Javier Arze del Granado, Rodrigo Garcia-Verdu, Mumtaz Hussain, B. Jang, Sebastian Weber, Juan S. Corrales

13/8

Mali: Achieving Strong and Inclusive Growth with Macroeconomic Stability
Josz, Christian

13/7

Responding to Shocks and Maintaining Stability in the West African Economic and Monetary Union
Kolerus, Christina, Aleksandra Zdzienicka, Ermal Hitaj, Douglas J. Shapiro

13/6

West African Economic and Monetary Union: Financial Depth and Macrostability
Imam, Patrick A., Christina Kolerus

13/5

Senegal: Financial Depth and Macrostability
Imam, Patrick A., Christina Kolerus

13/4

Senegal: Achieving High and Inclusive Growth While Preserving Fiscal Sustainability
Kireyev, Alexei, Gaston K. Mpatswe

13/3

Banking in Sub-Saharan Africa: The Macroeconomic Context
Mlachila, Montfort, Seok Gil Park, Masafumi Yabara

13/2

Energy Subsidy Reform in Sub-Saharan Africa: Experiences and Lessons
Alleyne, Trevor, Mumtaz Hussain

13/2

Boom, Bust, or Prosperity? Managing Sub-Saharan Africa's Natural Resource Wealth
Lundgren, Charlotte J., Alun H. Thomas, Robert C. York

13/1

Restoring Sustainability in a Changing Global Environment: Options for Swaziland
Basdevant, Olivier, Emily Forrest, Borislava Mircheva

DOCUMENT DE POLITIQUE GÉNÉRALE

12/14

Pan-African Banks — Opportunities and Challenges for Cross-Border Oversight
Préparé par une équipe des services du FMI dirigée par Charles Enoch, Paul Mathieu, Mauro Mecagni.

NOTES SUR LES EFFETS DE CONTAGION

2016/Issue 9

Sub-Saharan Migration: Patterns and Spillovers
Gonzalez-Garcia, Jesus, Ermal Hitaj, Montfort Mlachila, Arina Viseth, Mustafa Yenice

NOTES DE RÉFLEXION DES SERVICES DU FMI

15/11

Is the Glass Half Empty or Half Full? Issues in Managing Water Challenges and Policy Instruments
Kochhar, Kalpana, Catherine Pattillo, Yan Sun, Nujin Suphaphiphat, Andrew Swiston, Robert Tchaidze, Benedict Clements, Stefania Fabrizio, Valentina Flamini, Laure Redifer, Harald Finger et une équipe des services du FMI

12/13

Economic Diversification in LICs: Stylized Facts and Macroeconomic Implications
Papageorgiou, Chris, Nicola Spatafora

DOCUMENTS DE TRAVAIL**17/281***The Impact of Fiscal Consolidations on Growth in Sub-Saharan Africa*

Francisco Arizala, Jesus R Gonzalez-Garcia, Charalambos G Tsangarides, Mustafa Yenice

17/243*Enforcing Public-Private Partnership Contract: How do Fiscal Institutions Matter?*

Manabu Nose

17/236*Inequality in Financial Inclusion and Income Inequality*

Goksu Aslan, Corinne Deléchat, Monique Newiak et Fan Yang

17/203*Medium-Term Budget Frameworks in Sub-Saharan African Countries*

Richard Allen, Taz Chaponda, Lesley Fisher et Rohini Ray

17/202*Growth Breaks and Growth Spells in Sub-Saharan Africa*

Tsangarides, Charalambos, Francisco Arizala, Jesus Gonzalez-Garcia, Mustafa Yenice

17/163*Financial Resource Curse in Resource-Rich Countries*

Mlachila, Montfort, Rasmané Ouedraogo

17/156*The Informal Economy in Sub-Saharan: Size and Determinants*

Medina, Leandro, Andrew W. Jonelis, Mehmet Cangul

17/112*Farms, Fertiliser, and Financial Frictions: Yields from DSGE Model*

Walker, Sébastien

17/109*Evaluating the Impact of Non-Financial IMF Programs Using the Synthetic Control Method*

Newiak, Monique, Tim Willems

16/247*Food Inflation in Sub-Saharan Africa: Causes and Policy Implications*

Uppal, Ali, Emre Alper, Niko Hobdari

16/205*Surprise, Surprise: What Drives the Rand/U.S. Dollar Exchange Rate Volatility?*

Schimmelpfennig, Axel, Nasha Maveé, Roberto Perrelli

16/140*Gender Equality and Economic Diversification*

Kazandjian, Romina, Lisa Kolovich, Kalpana Kochhar, Monique Newiak

16/137*South Africa: Labor Market Dynamics and Inequality*

Anand, Rahul, Siddharth Kothari, Naresh Kumar

16/120*Monetary Policy Implementation and Volatility Transmission along the Yield Curve: The Case of Kenya*

Alper, Emre, R. Armando Morales, Fan Yang

16/118*Women's Opportunities and Challenges in Sub-Saharan African Job Markets*

Dieterich, Christine, Anni Huang, Alun H. Thomas

16/115*Investing in Electricity, Growth, and Debt Sustainability: The Case of Lesotho*

Andreolli, Michele, Aidar Abdychev

16/113*The Consequences of Policy Uncertainty: Disconnects and Dilutions in the South African Real Effective Exchange Rate–Export Relationship*

Hlatshwayo, Sandile, Magnus Saxegaard

16/111*Inequality, Gender Gaps and Economic Growth: Comparative Evidence for Sub-Saharan Africa*

Hakura, Dalia, Mumtaz Hussain, Monique Newiak, Vimal Thakoor, Fan Yang

16/24*South Africa's Exports Performance: Any Role for Structural Factors?*

Anand, Rahul, Roberto Perrelli, Boyang Zhang

16/17*Unintended Consequences: Spillovers from Nigeria's Fuel Pricing Policies to Its Neighbor*

Mlachila, Montfort, Edgardo Ruggiero, David Corvino

16/12*Commodity Price Shocks and Financial Sector Fragility*

Kinda, Tidiane, Montfort Mlachila, Rasmané Ouedraogo

15/268*Exiting From Fragility in sub-Saharan Africa: The Role of Fiscal Policies and Fiscal Institutions*

Deléchat, Corinne, Ejona Fuli, Dafina Mulaj, Gustavo Ramirez, Rui Xu

15/236*Public Investment in a Developing Country Facing Resource Depletion*

Alter, Adrian, Matteo Ghilardi, Dalia Hakura

15/235*Financial Inclusion and Development in the CEMAC*

Alter, Adrian, Boriana Yontcheva

15/221*Spillovers from China onto Sub-Saharan Africa: Insights from the Flexible System of Global Models (FSGM)*

Anderson, Derek, Jorge Iván Canales-Kriljenko, Paulo Drummond, Pedro Espailat, Dirk Muir

15/190*Systemic Risk Assessment in Low-Income Countries: Balancing Financial Stability and Development*

Marchettini, Daniela, Rodolfo Maino

- 15/189**
On the Drivers of Inflation in Sub-Saharan Africa
Nguyen, Anh D. M., Jemma Dridi, D. Filiz Unsal, Oral Williams
- 15/185**
Sub-Saharan Employment Developments : The Important Role of Household Enterprises with an Application to Rwanda
Thomas, Alun H.
- 15/169**
Household Financial Access and Risk Sharing in Nigeria
Carlson, Stacey, Era Dabla-Norris, Mika Saito, Yu Shi
- 15/149**
Network Effects of International Shocks and Spillovers
Kireyev, Alexei, Andrei Leonidov
- 15/126**
Pension Reforms in Mauritius: Fair and Fast—Balancing Social Protection and Fiscal Sustainability
Soto, Mauricio, Vimal Thakoor, Martin Petri
- 15/99**
How to Improve the Effectiveness of Monetary Policy in the West African Economic and Monetary Union
Kireyev, Alexei
- 15/83**
Do Resource Windfalls Improve the Standard of Living in Sub-Saharan African Countries?: Evidence from a Panel of Countries
Lee, Munseob, Cheikh A. Gueye
- 15/49**
Remittances and Macroeconomic Volatility in African Countries
Jidoud, Ahmat
- 15/25**
Harnessing Resource Wealth for Inclusive Growth in Fragile States
Delechat, Corinne, Will Clark, Pranav Gupta, Malangu Katedi-Mbuyi, Mesmin Koulet-Vickot, Carla Macario, Toomas Orav, Manuel Rosales, Renee Tapsoba, Dmitry Zhdankin, Susan Yang
- 15/17**
Fiscal Policy Implications for Labor Market Outcomes in Middle-Income Countries
Stepanyan, Ara, Lamin Leigh
- 15/12**
Revisiting the Concept of Dollarization: The Global Financial Crisis and Dollarization in Low-Income Countries
Mwase, Nkunde, Francis Y. Kumah
- 14/241**
Global Financial Transmission into Sub-Saharan Africa—A Global Vector Autoregression Analysis
Canales-Kriljenko, Jorge Iván, Mehdi Hosseinkouchack, Alexis Meyer-Cirkel
- 14/231**
Safe Debt and Uncertainty in Emerging Markets: An Application to South Africa
Saxegaard, Magnus
- 14/172**
A Quality of Growth Index for Developing Countries: A Proposal
Mlachila, Montfort, Rene Tapsoba, Sampawende J.-A. Tapsoba
- 14/159**
Introducing a Semi-Structural Macroeconomic Model for Rwanda
Charry, Luisa, Pranav Gupta, Vimal Thakoor
- 14/150**
How Solid Is Economic Growth in the East African Community?
Gigineishvili, Nikoloz, Paolo Mauro, Ke Wang
- 14/149**
Islamic Finance in Sub-Saharan Africa: Status and Prospects
Gelbard, Enrique, Mumtaz Hussain, Rodolfo Maino, Yibin Mu, Etienne B. Yehoue
- 14/143**
Africa Rising: Harnessing the Demographic Dividend
Drummond, Paulo, Vimal Thakoor, Shu Yu
- 14/94**
Does Openness Matter for Financial Development in Africa?
David, Antonio, Montfort Mlachila, Ashwin Moheeput
- 14/51**
Surgin Investment and Declining Aid: Evaluating Debt Sustainability in Rwanda
Clark, Will, Birgir Arnason
- 13/261**
Natural Gas, Public Investment and Debt Sustainability in Mozambique
Melina, Giovanni, Yi Xiong
- 13/250**
Africa's Rising Exposure to China: How Large Are Spillovers Through Trade?
Drummond, Paulo, Estelle X. Liu
- 13/239**
Money Targeting in a Modern Forecasting and Policy Analysis System: an Application to Kenya
Andrle, Michal, Andrew Berg, Enrico Berkes, Rafael A. Portillo, Jan Vlcek, R. Armando Morales
- 13/237**
The Investment—Financing—Growth Nexus: The Case of Liberia
Clark, Will, Manuel Rosales
- 13/226**
Making Monetary Policy More Effective: The Case of the Democratic Republic of the Congo
Fischer, Felix, Charlotte J. Lundgren, Samir Jahjah
- 13/216**
Fiscal Discipline in WAEMU: Rules, Institutions, and Markets
Hitaj, Ermal, Yasin Kursat Onder
- 13/215**
Inclusive Growth and Inequality in Senegal
Kireyev, Alexei

- 13/201**
Africa's Got Work to Do: Employment Prospects in the New Century
Fox, Louise, Cleary Haines, Jorge Huerta Muñoz, Alun H. Thomas
- 13/188**
Resource Dependence and Fiscal Effort in Sub-Saharan Africa
Thomas, Alun H., Juan P. Treviño
- 13/176**
Benchmarking Structural Transformation Across the World
Dabla-Norris, Era, Alun H. Thomas, Rodrigo Garcia-Verdu, Yingyuan Chen
- 13/173**
Tax Administration Reform in the Francophone Countries of Sub-Saharan Africa
Fossat, Patrick, Michel Bua
- 13/161**
Financial Depth in the WAEMU: Benchmarking Against Frontier SSA Countries
Ahokpossi, Calixte, Kareem Ismail, Sudipto Karmakar, Mesmin Koulet-Vickot
- 13/147**
Investing Volatile Oil Revenues in Capital-Scarce Economies: An Application to Angola
Richmond, Christine, Irene Yackovlev, Shu-Chun Yang
- 13/144**
Fiscal Sustainability, Public Investment, and Growth in Natural Resource-Rich, Low-Income Countries: The Case of Cameroon
Samaké, Issouf, Priscilla Muthoora, Bruno Versailles
- 13/139**
Inclusive Growth: An Application of the Social Opportunity Function to Selected African Countries
Adedeji, Olumuyiwa, Huancheng Du, Maxwell Opoku-Afari
- 13/116**
Inclusive Growth and the Incidence of Fiscal Policy in Mauritius—Much Progress, But More Could be Done
David, Antonio, Martin Petri
- 13/53**
The Quality of the Recent High-Growth Episode in Sub-Saharan Africa
Mlachila, Montfort, Marcelo Martinez
- 13/51**
Benchmarking Banking Sector Efficiency Across Regional Blocks in Sub-Saharan Africa: What Room for Policy?
Boutin-Dufresne, François, Santiago Peña, Oral Williams, Tomasz A. Zawisza
- 13/39**
Monetary Transmission Mechanism in the East African Community: An Empirical Investigation
Davoodi, Hamid, Shiv Dixit, Gabor Pinter
- 13/34**
Determinants of Bank Interest Margins in Sub-Saharan Africa
Ahokpossi, Calixte
- 13/32**
Exchange Rate Liberalization in Selected Sub-Saharan African Countries: Successes, Failures, and Lessons
Mæhle, Nils, Haimanot Teferra, Armine Khachatryan
- 13/31**
Inward and Outward Spillovers in the SACU Area
Canales-Kriljenko, Jorge Iván, Farayi Gwenhamo, Saji Thomas
- 13/12**
Bond Markets in Africa
Mu, Yibin, Peter Phelps, Janet Stotsky
- 12/290**
Inequalities and Growth in the Southern African Customs Union (SACU) Region
Basdevant, Olivier, Dalmacio Benicio, Yorbol Yakhshilikov
- 12/280**
Striking an Appropriate Balance Among Public Investment, Growth, and Debt Sustainability in Cape Verde
Mu, Yibin
- 12/272**
The East African Community: Prospects for Sustained Growth
McAuliffe, Catherine, Sweta Saxena, Masafumi Yabara
- 12/249**
Financing Growth in the WAEMU through the Regional Securities Market: Past Successes and Current Challenges
Diouf, Mame Astou, François Boutin-Dufresne
- 12/208**
Exchange Rate and Foreign Interest Rate Linkages for Sub-Saharan Africa Floaters
Thomas, Alun H.
- 12/196**
A Financial Conditions Index for South Africa
Gumata, Nombulelo, Nir Klein, Eliphaz Ndou
- 12/177**
Estimating the Implicit Inflation Target of the South African Reserve Bank
Klein, Nir
- 12/160**
Monetization in Low- and Middle-Income Countries
McLoughlin, Cameron, Noriaki Kinoshita
- 12/148**
The Relationship between the Foreign Exchange Regime and Macroeconomic Performance in Eastern Africa
Stotsky, Janet Gale, Olumuyiwa Adedeji, Manuk Ghazanchyan, Nils O. Maehle
- 12/141**
Exchange Rate Pass-Through in Sub-Saharan African Economies and its Determinants
Razafimahefa, Ivohasina Fizara
- 12/136**
Welfare Effects of Monetary Integration: The Common Monetary Area and Beyond
Asonuma, Tamon, Xavier Debrun, Paul R. Masson

12/127

As You Sow So Shall You Reap: Public Investment Surges, Growth, and Debt Sustainability in Togo

Andrle, Michal, Antonio David, Raphael A. Espinoza, Marshall Mills, Luis-Felipe Zanna

12/119

Tracking Short-Term Dynamics of Economic Activity in Low-Income Countries in the Absence of High-Frequency GDP Data

Opoku-Afari, Maxwell, Shiv Dixit

12/108

Mobilizing Revenue in Sub-Saharan Africa: Empirical Norms and Key Determinants

Drummond, Paulo, Wendell Daal, Nandini Srivastava, Luiz E. Oliveira

12/94

Monetary Policy in Low-Income Countries in the Face of the Global Crisis: The Case of Zambia

Baldini, Alfredo, Jaromir Benes, Andrew Berg, Mai Dao, Rafael Portillo

12/93

Fiscal Policies and Rules in the Face of Revenue Volatility Within Southern Africa Customs Union Countries (SACU)

Basdevant, Olivier

12/92

Real Wage, Labor Productivity, and Employment Trends in South Africa: A Closer Look

Klein, Nir

12/73

Exchange Rate Volatility Under Peg: Do Trade Patterns Matter?

Lonkeng Ngouana, Constant

12/32

Assessing Bank Competition within the East African Community

Sanya, Sarah, Matthew Gaertner

12/20

Prudential Liquidity Regulation in Developing Countries: A Case Study of Rwanda

Sanya, Sarah, Wayne Mitchell, Angélique Kantengwa

12/18

Capital Market Integration: Progress Ahead of the East African Community Monetary Union

Yabara, Masafumi

12/7

International Reserves in Low-Income Countries: Have They Served as Buffers?

Cripolti, Valerio, George Tsibouris